



hannut
tour des villages
2026

Petit-Hallet

Dossier Patrimoine

2^e édition, revue et complétée

PETIT-HALLET

	PAGE
Le village et son histoire	3
L'église Saint-Lambert	89
Le presbytère	133
La maison communale et les écoles	143
La ferme du château ou le Haras de Petit-Hallet	155
La ferme Doneux	183
Bâtiments remarquables des 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e siècles.....	188
Les chapelles et monuments	198
Les chemins, sentiers et venelles	203
La vallée du ruisseau de Henri-Fontaine	224
Les commerces et les artisans.....	240
Les activités des <i>Amis Réunis</i> de Petit-Hallet.....	243
Visite virtuelle des bâtiments remarquables de Petit-Hallet	246
Bibliographie	250

Ce dossier a été élaboré par M. Oswald VOPAT dans le cadre du « Festival 2026 de Musique et du Patrimoine de Hannut » organisé en septembre 2026 par l'ASBL « Le Tour des Villages de Hannut ».

PETIT-HALLET

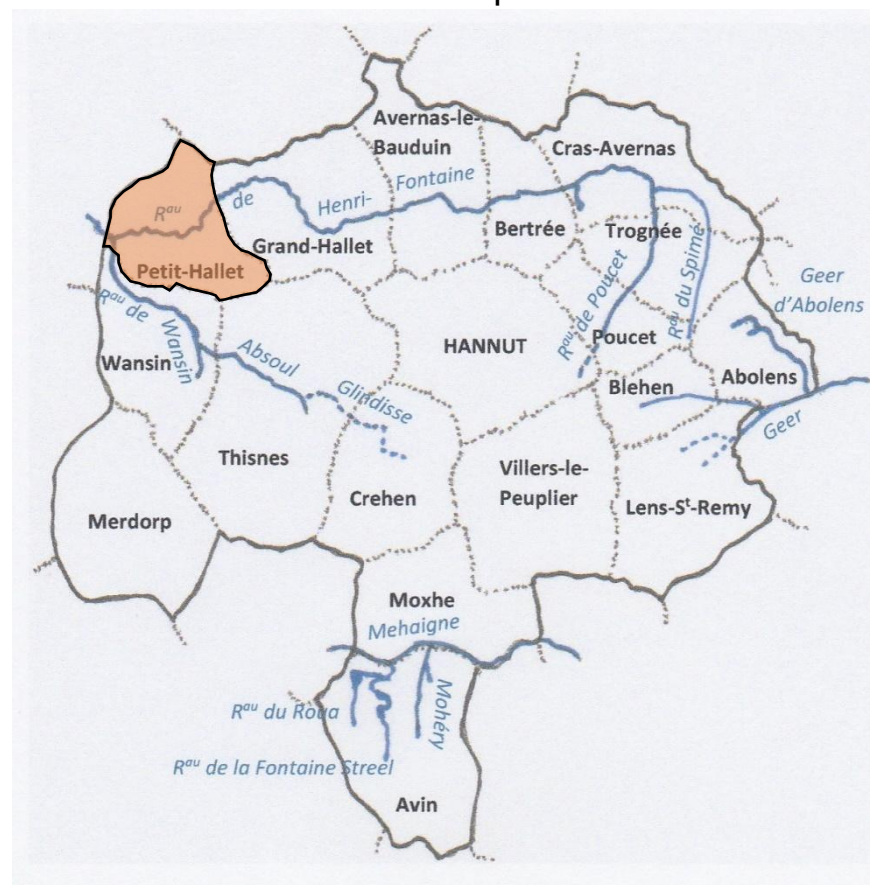
Le village et son histoire



La commune de Hannut est constituée de la ville de Hannut et de dix-sept villages. Petit-Hallet est l'un d'eux. Sa superficie est de 373 hectares, ce qui le classe en 14^e position en importance dans l'entité. En 2020, il comptait 384 habitants, ce qui l'amenait en 15^e position.

Petit-Hallet s'étend en grande partie dans la vallée du ruisseau de Henri-Fontaine, qui prend sa source à

Cras-Avernas à la limite de la commune de Bertrée, et traverse successivement Bertrée, Avernas-le-Bauduin et Grand-Hallet avant de pénétrer à Petit-Hallet.

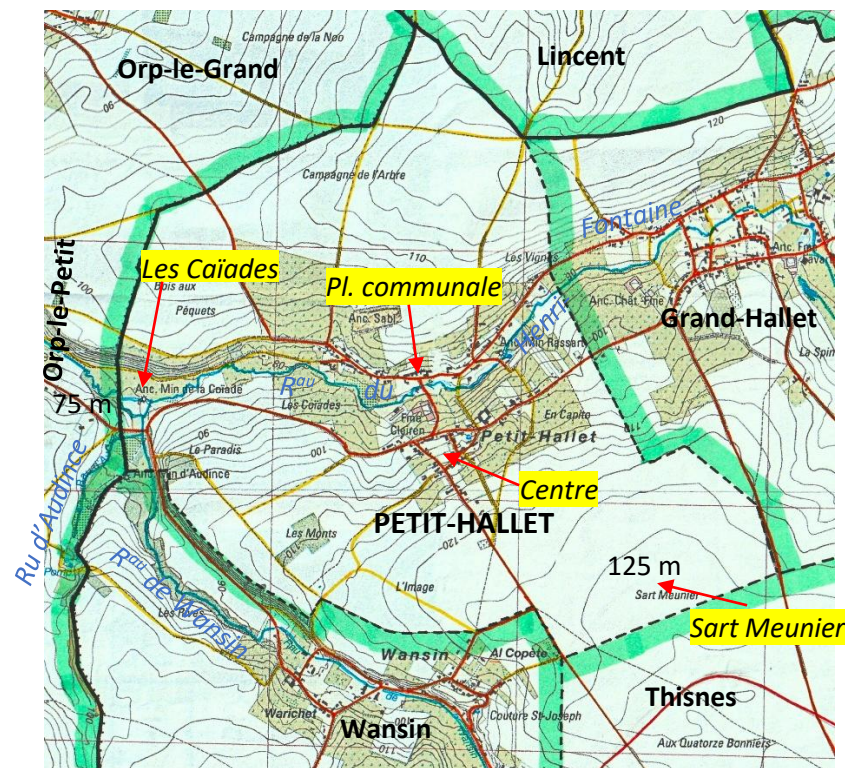


Recevant au lieu-dit *les Caiades* les eaux du ruisseau de Wansin, grossies de celles du petit ru d'Audince, le Henri-Fontaine pénètre alors à Orp-le-Petit où ses eaux rejoignent celles de la Petite Gette.

Le centre du village de Petit-Hallet se trouve à mi-flanc de la vallée sur la rive gauche du ruisseau. Il est proche du carrefour formé par la rue principale qui relie Grand-Hallet à Orp-le-Petit, et la rue de Wansin qui monte fortement vers les hauteurs de l'église de Wansin. Les rues parallèles au ruisseau présentent peu de relief, les autres peuvent accuser une pente certaine. Ces dernières années, de nouvelles constructions sont apparues tout le long de la rue principale (nommée *rue de la Fusion*) jusqu'à la limite de Grand-Hallet, et sur la *rue du Milieu* à proximité de l'ancienne ferme du château, abritant actuellement le haras.

La rue du fond de la vallée, située sur la rive droite du Henri-Fontaine, relie Grand-Hallet à Orp-le-Grand. Là aussi, les maisons s'égrènent sur une bonne portion de la route, pour former le « bas » du village de Petit-Hallet. Entre les deux, la *rue du Milieu* relie la *Place Communale* à la *rue des Caiades*. Deux sentiers enherbés réalisent également la liaison entre le haut et le bas du village.

Le point culminant est situé dans les campagnes proches de Wansin, au Sart Meunier : il atteint 125 m. Le point le plus bas est proche de 75 m, au voisinage des Caiades.



Le nom de *Hallet* pourrait avoir une origine germanique (moyen néerlandais *hael*) et désignerait un arbuste comme le noisetier ou le coudrier. Il pourrait aussi dériver de *halle*, désignant un entrepôt. Située à

This topographic map shows the Grand Hallet area. A prominent pink line, labeled 'Anc. chaussée romaine', runs across the top and bottom of the map. A green shaded area, labeled 'Anc. Min. de la Grande', is located in the center. The map includes contour lines, a grid, and various place names such as 'Grand Hallet', 'Petit Hallet', 'Wansin', and 'Wanichet'. The map also shows the 'Anc. Min. de la Grande' and the 'Anc. chaussée romaine'.

Des premiers hommes sédentaires aux Celtes

A large, rounded, reddish-brown ceramic vessel, possibly a storage jar or cooking pot, featuring a wide rim and a small handle on the left side. The surface is decorated with horizontal bands of incised lines.

techniques de chasse innovantes (utilisation de microlithes¹ comme éléments de flèches), ils exercèrent des pratiques funéraires. C'est l'époque de l'émergence des premières nécropoles et des conflits sociaux.

Des fragments de poterie, des tessons, des silex, ont été mis au jour lors de fouilles à Lens-Saint-Servais et des traces de maisons communautaires préhistoriques y ont été repérées. Ces habitations rectangulaires de 20 à 30 m de long étaient construites en bois et torchis (mélange de terre, d'eau et de paille hachée, plaqué sur un clayonnage en bois).

Au-dessus de la vallée du Henri-Fontaine à Grand-Hallet, l'archéologue *Jean-Marie Dock* de Lincent a trouvé, à la fin des années 1940, de nombreux microlithes en silex et en quartzite, ainsi que des petits noyaux en silex utilisés pour débiter des éclats ou des lames. Grand-Hallet a donc accueilli des membres de la civilisation rubanée.

Près de mille ans plus tard, les vallées de la Mehaigne et du Geer étaient densément occupées par des

¹ Un *microlithe* est un petit outil préhistorique de pierre taillée. Il désigne des éléments d'armature, le plus souvent de formes géométriques, de longueur généralement inférieure à 40 mm et d'épaisseur



hommes sédentaires appartenant à la civilisation Michelsberg. Cela s'est produit entre 4 300 et 3 600 av. J.-C. En plus de continuer à chasser, ces hommes domestiquaient les espèces animales et végétales : ils étaient devenus des agriculteurs-éleveurs. De nouvelles techniques s'étaient



Têtes de flèches en silex du milieu du néolithique

inférieure à 4 mm. Ces très petits outils, produits à partir de lames ou de lamelles de silex, caractérisent l'outillage des derniers chasseurs-cueilleurs.

généralisées en parallèle, comme la céramique et le polissage des pierres : c'est pourquoi cette période est appelée le *néolithique*, c'est-à-dire l'âge de la pierre nouvelle. C'était l'époque de la pierre polie caractérisée par la belle hache souvent triangulaire et par la pointe de flèche à pédoncule et à ailerons. De nombreux sites d'extraction et de taille du silex ont été identifiés dans les bancs de craie qui dominent la rive gauche de la Meuse. Le village d'Avennes était un centre très important de cette activité minière. Des puits et des vestiges d'ateliers de débitage du silex y ont été repérés à plusieurs endroits, de même qu'à Latinne. Des établissements plus modestes se trouvaient également sur le territoire hannutois : la taille du silex a été une activité importante à Wansin.

Des morceaux de poteries et des outils datant de cette époque ont été découverts sur le territoire de Grand-Hallet au lieu-dit « *les Sept Fontaines* », dont deux fragments de haches en silex poli et plusieurs grattoirs. Des fouilles effectuées à la limite entre Wansin et Petit-Hallet, au lieu-dit *Les Monts*, ont permis de découvrir ce qui fut l'exploitation d'une carrière (à ciel ouvert) de silex. Elle date de la fin du néolithique, c'est-à-dire environ 2000 ans av. J.-C. D'autres sites

connus dans notre région se trouvent à Jandrain-Jandrenouille, Braives et Meeffe.

Progressivement, ici comme ailleurs, le peuplement s'intensifia. Des chemins furent tracés. Ils allaient faciliter plus tard la progression des armées romaines. Les cultures prirent de l'extension, au détriment de la grande forêt qui existait jusqu'alors. L'âge du bronze (environ de 1800 à 750 av. J.-C.) puis l'âge du fer (de 750 à 50 av. J.-C.) s'ensuivirent. Plusieurs sites archéologiques de l'âge du bronze sont connus dans la région, notamment à Latinne et à Pitet. Un autre se trouve à Lens-Saint-Servais. Un peu plus loin, à Omal, six fonds de cabanes datant de l'âge des métaux ont été fouillés en 1905.

Vers 450 av. J.-C., des *Celtes* issus du nord-ouest des Alpes s'installèrent dans la région. Ils construisaient alors des cabanes également en torchis, mais destinées à abriter une seule famille. Ces habitations comprenaient une seule grande pièce, ainsi qu'un enclos pour les animaux. Au lieu-dit *le Paradis*, un fond de cabane, des tessons de poteries et un clou datant d'une époque comprise entre 250 et 50 av. J.-C. ont été mis au jour. Les Celtes installés à Petit-Hallet appartenaient à la tribu des Éburons.



À Grand-Hallet aussi, toujours aux *Sept Fontaines*, plusieurs fonds de cabanes furent décelés et fouillés : une pierre à aiguiser, une meule en basalte et de nombreux tessons de poteries datant de *La Tène* (deuxième âge du fer, allant de 500 av. J.-C. aux conquêtes romaines) ont été mis au grand jour.

Les auteurs latins utilisaient déjà depuis plusieurs siècles av. J.-C. les noms de *Galli* (« Gaulois »), pluriel de *Gallus*, pour désigner les Celtes installés au nord de l'*Étrurie* (territoire des *Étrusques*, qui correspondait plus ou moins à la Toscane d'aujourd'hui), et de *Gallia* (« Gaule ») pour nommer leurs pays. La Gaule tomba progressivement sous domination romaine au cours d'une période allant du 2^e siècle au 1^{er} siècle av. J.-C. La Gaule cisalpine (nord de l'Italie) fut conquise en 203 av. J.-C. et la Gaule transalpine (Provence et partie du Languedoc) en 123 av. J.-C. La Gaule fut ensuite envahie après 120 av. J.-C. par les *Cimbres* et les *Teutons* (tribus celtes originaires du Danemark et du nord de l'Allemagne), qui furent à leur tour vaincus par les Romains en 103 av. J.-C. *Jules César* conquiert finalement les parties restantes de la Gaule (qu'il considéra comme divisées en trois parties : *Gallia Celtica*, *Gallia Belgica* et *Gallia Aquitania*) dans ses « campagnes » de 58 à 51 avant notre ère.

L'époque romaine

En 57 av. J.-C., les légions romaines commandées par *Jules César* envahirent la *Gallia Belgica* et soumi-
rent progressivement les populations locales. Avec la
Guerre des Gaules, prirent fin, non seulement l'indé-
pendance gauloise, mais également la civilisation cel-
tique. Il fallut cependant attendre plusieurs décennies
avant que les Romains ne s'installent réellement dans
nos régions. Cette période fut ponctuée par plusieurs
soulèvements de peuplades gauloises. En 54 av. J.-
C., *Ambiorix*, le chef des Éburons, organisa l'insurrec-
tion de la Gaule Belgique contre César et massacra
les légions romaines qui se trouvaient à proximité de
la forteresse d'*Atuatuca*, située par certains historiens
à l'emplacement de la ville actuelle de Tongres. La ré-
action de César fut terrible : les tribus en rébellion fu-
rent exterminées si bien que le peuple des Éburons
disparut de l'histoire. Les territoires conquis furent
donnés plus tard à d'anciens soldats et repeuplés par
des tribus pacifiées venues d'outre-Rhin (des
Tongres, des Béthasiens...) et par de nombreux es-
claves prisonniers de guerre. La région fut alors habi-
tée d'un amalgame d'autochtones qui avaient survécu
aux massacres et de nouveaux venus de langue et de
religion principalement germaniques. Le *siège*

d'*Alésia* en 52 av. J.-C. fut une bataille décisive de la
fin de la Guerre des Gaules : elle vit la défaite d'une
coalition de peuples gaulois menée par *Vercingétorix*
face à l'armée romaine de *Jules César*. Après avoir
étouffé les derniers foyers de révolte, César affirma la
souveraineté de Rome sur les territoires de la Gaule
situés à l'ouest du Rhin.

De 49 à 45 av. J.-C., Rome fut déchirée par une
guerre civile au sommet : César et *Pompée* se disputa-
ient le pouvoir. César gagna la partie.

Après l'assassinat de César en 44 av. J.-C., il fallut
encore attendre l'accession d'*Octave*, héritier de Cé-
sar, au titre d'*Auguste* en 27 av. J.-C. pour voir naître
l'*Empire romain*. Avec le règne d'*Auguste* débuta pour
Rome une période de stabilité politique, après un
siècle de déchirements sociaux, politiques et de
guerres civiles ayant agité tout l'empire territorial. En
ce qui concerne la Gaule, le premier souci d'*Auguste*
et de ses successeurs fut de réorganiser administrati-
vement les nouveaux territoires conquis. Assez rapi-
dement, *Atuatuca*, l'ancienne place forte des Éburons,
fut transformée en ville selon un schéma de rues se
coupant à angle droit suivant les règles romaines, et
fut entourée d'un long rempart en pierres : *Atuatuca*
Tungrorum est « l'ancêtre » de la ville de Tongres. Les

plus anciens vestiges archéologiques découverts à Tongres remontent à 30 av. J.-C. Il en fut de même pour les « ancêtres » d'Arlon et de Tournai.

La Gaule fut partagée en trois *provinces* : la *Lyonnaise*, l'*Aquitaine* et la *Belgique*. La *Narbonnaise*, conquise plus de 70 ans avant le reste du territoire, possédait de son côté un statut spécifique avec un proconsul à sa tête.

Au cours des deux dernières décennies av. J.-C., un réseau routier de grande valeur fut implanté entre ces cités. La chaussée romaine Bavay-Tongres, segment d'une des grandes voies de l'Empire qui reliait la mer du Nord depuis Boulogne jusqu'au Rhin à Cologne, fut construite sur ordre d'*Auguste*. Bâtie dans le cadre de l'organisation des territoires conquis par *Jules César*, elle avait un double objectif à la fois stratégique et administratif. Elle devait relier les villes, chefs-lieux de cités, comme Bavay ou

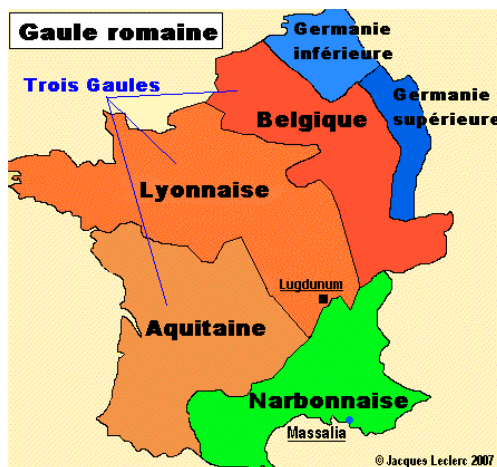


Tongres, et assurer la jonction entre les frontières des provinces du nord de l'Empire. Elle est devenue très rapidement une artère importante pour le commerce et les échanges culturels. Cette chaussée passe au sud de la commune de Hannut, sur les territoires de Moxhe et Lens-Saint-Remy. Elle a suscité le développement d'agglomérations (sous le nom de *vicus*) accrochées à son parcours, comme *Perniciacum*, aujourd'hui sur le territoire de Braives, à proximité d'Avennes. Ce vicus, implanté à un carrefour routier, servait de centre à une microrégion. Les coutumes ancestrales gauloises et les influences romaines s'y côtoyaient, si bien que le vicus offrait une forme de transition entre les deux cultures.

Vers 17 av. J.-C., la légion de *Marcus Lollius*, le gouverneur de la province Belgique, fut écrasée par les *Sicambres*, une tribu qui vivait sur la rive orientale du Rhin. Ceux-ci avaient traversé le Rhin, détruit partiellement la légion et s'étaient emparés de ses enseignes. L'empereur *Auguste* comprit que la frontière du Rhin était toujours instable. Dans les années 16 à 13 av. J.-C., les Romains réorganisèrent la rive gauche du Rhin, qui devint alors une zone militaire. Ils y créèrent deux groupes d'armées : l'armée du Moyen-Rhin ou de « Germanie supérieure » et l'armée

du Bas-Rhin ou de « Germanie inférieure ». Bien que les commandants subalternes fussent officiellement aux ordres du gouverneur de la Gaule Belgique, ils étaient en fait autonomes. Pour renforcer les effectifs militaires, les différents empereurs romains instaurèrent progressivement un certain nombre de procédures tendant à incorporer des étrangers dans les troupes romaines.

L'invasion romaine de la Germanie sous *Auguste* commença en 12 av. J.-C. et dura une vingtaine d'années. Elle permit à l'Empire romain de s'étendre au-delà du Rhin. La tentative d'annexion définitive de cette terre sauvage, couverte de forêts et de marais, occupée par une population difficile à contrôler, car résidant dans de petites communautés de 50 à 100 habitants, échoua lorsque l'armée envoyée pour diriger la nouvelle province de Germanie fut anéantie lors de la *bataille de Teutobourg*, en l'an 9 apr. J.-C. Toute la région entre



le Rhin et l'Elbe fut définitivement perdue : la frontière naturelle fut définitivement rapportée au Rhin.

Au Sart Meunier, M. *Nicolas Peuskens*, curé de Wansin de 1945 à 1952 et archéologue amateur, a découvert des vestiges gallo-romains datant de la première moitié du 1^{er} siècle apr. J.-C. Des poteries diverses, des tessons de nombreuses poteries, quelques pièces de monnaie, deux fibules et un vase en cuivre y ont été retrouvés. Des ossements d'animaux brûlés également. Il est probable qu'il existait à cet endroit un lieu de culte, de forme octogonale. Un peu plus loin, des morceaux de poteries datant des 2^e et 3^e siècles trahirent la présence d'une villa gallo-romaine.

Il fallut attendre l'Empereur *Domitien* (81 – 96) pour que soient acquis quelques nouveaux territoires, entre les hautes vallées du Rhin et du Danube. Vers 90, ce dernier décida de donner aux anciennes zones militaires le statut de *provinces* romaines. Ainsi, la « Germanie inférieure » s'étendit autour de la vallée de la Meuse, à l'ouest du Rhin, dans la zone qui couvre aujourd'hui le sud des Pays-Bas, une partie de la Belgique (dont notre région), le Luxembourg, une partie du nord-est de la France et le nord-ouest de l'Alle-

magne. La capitale de la Germanie inférieure était *Colonia Claudia Ara Agrippinensium* : l'actuelle ville de Cologne.

Vers l'année 30 apr. J.-C. eut lieu au Proche-Orient la crucifixion de *Jésus de Nazareth*, qui marque le début du christianisme. Les premières communautés, qui ne se définissaient pas encore comme chrétiennes, furent fondées par plusieurs disciples de Jésus, à Jérusalem d'abord, mais aussi rapidement dans les villes de Rome, Éphèse, Antioche et Alexandrie, à la suite de nombreux voyages pour prêcher la nouvelle doctrine. L'Empire romain disposait de nombreuses liaisons maritimes très fréquentées et d'un réseau routier très ramifié, ce qui facilita la diffusion du christianisme. Vers l'an 100, de nombreuses personnes s'étaient déjà converties, bien que l'état romain continuât néanmoins à persécuter les chrétiens.

Les années 90 à 210 apr. J.-C. sont considérées comme l'âge d'or de la période gallo-romaine, connue sous le nom de « pax romana ». Cette expression latine, se traduisant par « paix romaine », désigne la longue période de paix imposée par l'Empire romain aux régions conquises. L'expression provient du fait que l'administration et le droit romain pacifiaient les ré-

gions qui avaient souffert des querelles entre chefs rivaux. Pendant ce temps, Rome livrait toujours bataille contre les peuples et les tribus en périphérie, notamment contre les peuples germaniques. Il s'agit d'une ère de relative tranquillité, pendant laquelle Rome n'éprouva ni guerre civile majeure ni grande invasion. Les habitants de notre région purent, sous l'occupation romaine, vivre ensemble en paix relative pendant toute cette période.

À l'époque romaine, il n'existait pas, dans les campagnes, des villages comme nous les connaissons aujourd'hui. La région était seulement couverte de grandes exploitations agricoles, appelées *villas gallo-romaines*.

Une villa disposait de 40 à 45 ha de terres. Le mot latin *villa* regroupait non seulement les habitations des propriétaires, mais aussi celles de la main-d'œuvre, des



bâtiments d'exploitation et les ateliers. La cour du bâtiment résidentiel principal, généralement d'environ 125 m sur 200 m, était entourée de granges, d'écuries, d'ateliers et de logements pour le personnel. Les murs étaient faits de bois et de torchis, parfois de pierres. Le toit était recouvert de tuiles. Les différentes villas dont le plan est connu étaient toutes très différentes, tant par leurs dimensions que par le confort de leurs installations. Presque toutes cependant avaient en commun une galerie en façade encadrée par deux pièces ou « tours » d'angle.



Les habitants des campagnes ne vivaient pas

différemment de ceux de la ville. Les intérieurs étaient confortables, souvent luxueux, avec même un chauffage par le sol et une salle de bains.

La ferme d'une villa était principalement spécialisée dans la culture du blé et de l'épeautre. Les produits étaient principalement destinés à l'exportation, par exemple vers les garnisons situées sur le Rhin. Très peu de terres n'étaient pas utilisées pour l'agriculture, mais les champs étaient plus petits qu'aujourd'hui. Ils étaient entourés de haies hautes et larges.

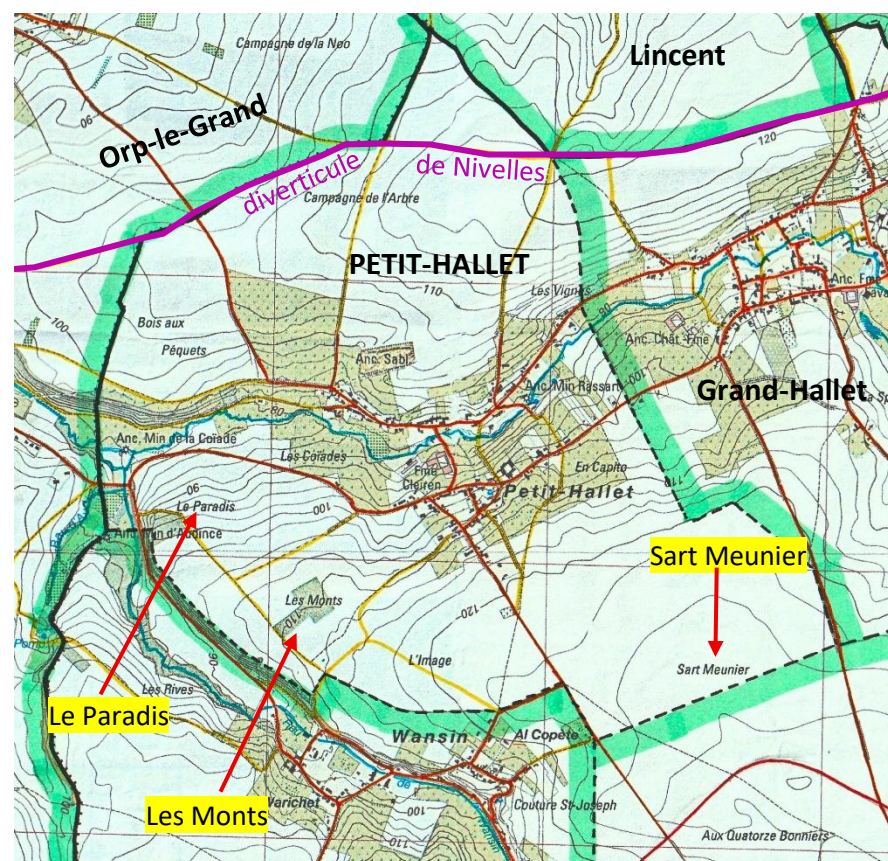
En bordure du chemin qui va de Grand-Hallet à Hannut, toujours au lieu-dit « *les Sept Fontaines* », la présence d'une grande quantité de fragments de tuiles à la surface des champs atteste l'existence de plusieurs restes de constructions romaines à cet endroit. Sur le territoire du village voisin de Petit-Hallet, au « *Sart Meunier* », les vestiges d'une construction octogonale et ceux d'une habitation sont également des preuves de l'occupation romaine dans la région.

Les villas appartenaient au début à des colons romains. Par la suite, d'anciens légionnaires reçurent des terres en remerciement pour services rendus. De nombreux esclaves y étaient employés pour accomplir

tous les travaux pénibles. Petit à petit, les élites gauloises intégrées à la citoyenneté romaine devinrent également propriétaires de certaines villas. Remarquons que toutes les fermes de Hesbaye n'étaient pas des villas gallo-romaines. Des fermes traditionnelles gauloises survécurent également. Elles consistaient en un long bâtiment principal fait de bois et de torchis et étaient surmontées d'un toit de chaume. Les gens vivaient alors dans une moitié du bâtiment et le bétail était parqué dans l'autre. Elles possédaient également des hangars. Ces fermes d'élevage ne dépassaient généralement pas les 10 ha.

À la fin du 1^{er} siècle, le vicus de Nivelles s'était déjà développé grâce à l'influence de Rome et aux bienfaits de techniques nouvelles telles que céramique, métallurgie, méthodes de constructions en dur et réalisation de produits de luxe. Une chaussée romaine secondaire, appelée *diverticule*, de construction nettement plus légère que la chaussée principale Bavay-Tongres, reliait Nivelles à cette dernière : après avoir traversé la Petite Gette à Orp-le-Petit, elle montait vers la ligne de crête séparant les vallées du ruisseau de Henri-Fontaine et de la Baclaine. Elle constitue encore aujourd'hui une partie de la limite entre Petit-Hallet et Orp d'une part, et une partie de la limite entre Grand-

Hallet et Lincent d'autre part. Elle est connue actuellement sous le nom de *rue de Nivelles*. Elle passait ensuite au nord des villages actuels d'Avernas, de Cortijis, de Corswarem, de Bettincourt, d'Oleye et Lantremange pour rejoindre la chaussée romaine principale à hauteur de Bergilers.



Durant les premiers siècles de notre ère, les peuples germaniques étaient en constante migration, sous la pression d'autres peuples migrants venant de l'est. Pour résister à cette pression, une première ligue de peuples germaniques se constitua au début du 3^e siècle. Ses membres la nommaient la ligue de « tous les hommes » (*alle man* en langue germanique). Cette ligue, qui apparut pour la première fois en l'an 213 dans les textes romains sous la forme *Allamannicus* (qui a donné *Alamans* en français), avait pour but de résister aux peuples germains voisins et de conquérir de nouveaux territoires, d'abord sur d'autres peuples germains, puis en tentant de franchir le Rhin.

À la même époque, une autre ligue, qui n'était plus assujettie à l'Empire, se forma plus au nord, le long du Rhin et en Germanie inférieure. Il s'agissait de la *Ligue franque*, d'abord constituée de peuples vivant sur la rive droite du Rhin. Elle comprenait aussi les Tongres déjà installés dans notre région. Ils furent rejoints par la suite par d'autres peuples originaires de Germanie.

Vers l'an 200, la ville de Lyon était devenue un important centre chrétien en Gaule. Son influence s'étendait sur toute la vallée sud du Rhône. Les mar-

chands, soldats et fonctionnaires apportèrent progressivement la bonne nouvelle jusqu'à Paris, Reims et Trèves.

Vers 240, les Francs pénétrèrent dans les territoires situés entre le Rhin et la Meuse. Ils furent suivis de 253 à 259 par des Saxons, originaires de la région nord-ouest de l'Allemagne située au sud du Danemark actuel. *Gallien* (empereur romain entre 253 et 268) réagit, réorganisa l'armée romaine qui finit par chasser les pillards germaniques.

Vers 250, le christianisme continua son expansion grâce au « bouche-à-oreille ». La religion chrétienne fit son entrée dans notre région : des communautés chrétiennes se développèrent dans les centres urbains importants, tels Cologne, Tongres et Tournai.

À partir de 275, les Francs lancèrent de plus en plus souvent des incursions dans l'empire. Ils détruisirent jusqu'à 60 villes de Gaule. Tongres fut notamment incendiée. Les troupes romaines repoussèrent les intrus, mais elles perdirent progressivement le contrôle de la région.

L'empereur romain *Constantin* (272 – 337) se convertit au christianisme en 313. L'évangélisation des

lointaines provinces romaines prit cependant beaucoup de temps. Au départ, seuls les citadins romains adoptèrent progressivement la nouvelle religion. C'est ainsi que le centre des premiers développements du christianisme dans notre région fut *Atuatuca Tungrorum* (Tongres) : il fut choisi vers 346 comme siège d'un évêché. Saint *Servais* (300 – 384) en fut le premier évêque dont fait mention l'histoire. Après sa mort, ses reliques furent transportées de Tongres à Maastricht où se trouve encore son sarcophage dans une crypte visitée par les papes. Le christianisme devint la religion d'État de l'Empire romain en 380.

Le territoire de Petit-Hallet sous les Francs

Progressivement, l'empire s'affaiblit : les légions romaines ne parvinrent plus à repousser les peuples qui se pressaient derrière le Rhin, et finirent par se replier vers le sud. Les campagnes furent ravagées par les nouveaux arrivants, les villas pillées et incendiées. Beaucoup de Gallo-Romains prirent le chemin de l'exode ; d'autres restèrent sur place en tâchant de s'entendre avec les envahisseurs. Vers la seconde moitié du 4^e siècle, la Hesbaye fut complètement occupée par les Francs. Au début, il y eut peu d'unions entre les peuples vu le mépris des Francs pour les as-

sujettis. Plus tard, les races se mélangèrent progressivement : le type blond resta cependant prédominant au nord de la chaussée romaine et le type brun au sud. Les anciennes villas gallo-romaines retournèrent partiellement à la friche et les terres se couvrirent de taillis. Perniciacum fut abandonné.

La forte chute démographique et l'extrême raréfaction des esclaves poussèrent les Francs à se fixer sur une terre et à devenir colons, pour subvenir à leurs propres besoins. Ils se partagèrent ainsi les étendues abandonnées par leurs ennemis en fuite. Le territoire détenu en pleine propriété par chacun d'eux prit le nom *d'alleu*. Son importance était en rapport avec les services rendus lors de la conquête : ainsi prirent naissance des grands, mais aussi des petits alleux. Celui du roi était immense.

Il est très probable qu'un certain nombre de Francs se soient installés assez rapidement dans la vallée du ruisseau de Henri-Fontaine. En effet, les Francs saaliens étaient avant tout éleveurs de bétail : la présence d'eau potable était essentielle quant au choix de l'emplacement de leur implantation.

Le propriétaire d'un alleu devait le service militaire au roi, mais il était exempté d'impôt et de toute charge.

Il rendait lui-même la justice sur ses terres. Se réservant une partie d'entre elles pour son usage personnel, cultivée par des serfs, il répartissait le reste en tenures cédées à des tenanciers, libres ou esclaves, contre redevance et obligation de cultiver les parcelles : ceux-ci étaient généralement d'anciens Gallo-Romains.

Les grandes propriétés vivaient en autarcie : elles produisaient uniquement ce qu'elles consommaient et des ateliers domaniaux plus ou moins vastes complétaient les bâtiments agricoles pour fabriquer sur place tout ce qui était nécessaire à la bonne marche de l'exploitation. Ainsi, après la pacification, de nouvelles demeures rurales se reconstruisirent : les *villas franques*. Elles étaient disposées en carré, autour d'une cour fermée, pour mieux se protéger des intrus. Cette disposition subsista pendant des siècles. Construites en bois, elles n'ont évidemment laissé aucune trace visible de leur présence.

L'affaiblissement politique poussa les humbles à se grouper autour de la seule puissance subsistante, le maître du grand domaine, qui assurait l'ordre et rendait la justice. C'est ainsi que se formèrent les premiers villages, à proximité des villas franques.



Villa franque

Il est probable qu'une *villa franque*, entièrement construite en bois, ait existé à Grand-Hallet, et qu'elle se trouve à l'origine du village.

La présence des Francs païens à cette époque ne permit pas au christianisme de se propager rapidement dans notre région. L'évangélisation des anciennes provinces romaines demanda encore plusieurs siècles.

Le territoire de Petit-Hallet en Hesbanie

Le territoire conquis par les Francs portait en 481 le nom *d'Austrasie*. Il était subdivisé administrativement en espèces de grands cantons, nommés *pagus*, dont les limites exactes ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Le territoire de Petit-Hallet se trouvait clairement dans le grand *pagus de Hesbaye*, nommé *Hesbanie*. Celui-ci correspondait à une division naturelle, approximativement comprise entre la Dyle à l'ouest, le Démer au nord et la Meuse à l'est et au sud.



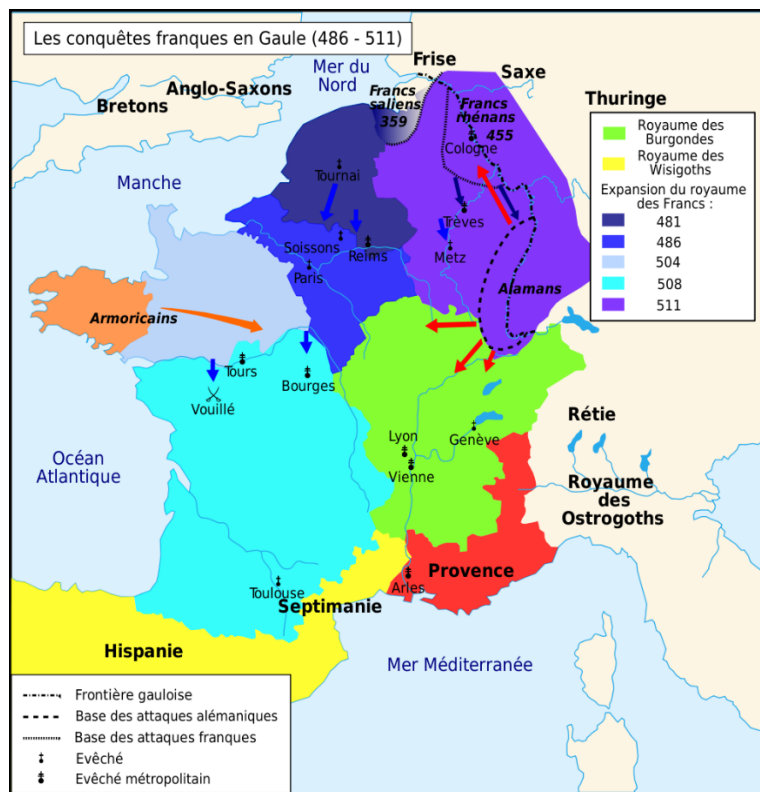
Lorsque les chaussées romaines furent restaurées à partir du 6^e siècle, et que le commerce put se développer à nouveau, les villas franques se transformèrent progressivement : la tour devint un donjon pour abriter le propriétaire des lieux — qui en était le *seigneur* —, les bâtiments agricoles s'étendirent, les

cabanes des ouvriers agricoles se multiplièrent. En cas de danger, tout le monde se réfugiait rapidement derrière les remparts où four, moulin, pressoir, greniers, puits et réserves d'eau étaient en sécurité. Au cours du temps, certains domaines disparurent, d'autres s'agrandirent. Les grands domaines devinrent des *seigneuries* et leur propriétaire, le *seigneur*, était un *noble*.

Mérovée est considéré comme ayant été le deuxième roi des *Francs saliens*, originaires de la région proche de l'embouchure du Rhin (dans la Hollande actuelle). Son existence est entourée de tant d'obscurité que certains historiens en ont fait un roi légendaire. Il a cependant donné son nom à la dynastie des *Mérovingiens*.

Issu de cette dynastie, *Clovis* (vers 466 – 511) était le fils de *Childéric I^{er}*, roi des *Francs saliens* de Tournai, et petit-fils présumé de *Mérovée*. Chef militaire, il accrut considérablement le territoire du petit royaume des Francs saliens, dont il hérita à la mort de son père. Il parvint à unifier une grande partie de tous les royaumes francs et devint ainsi le roi de tous les Francs de 481 à 511.

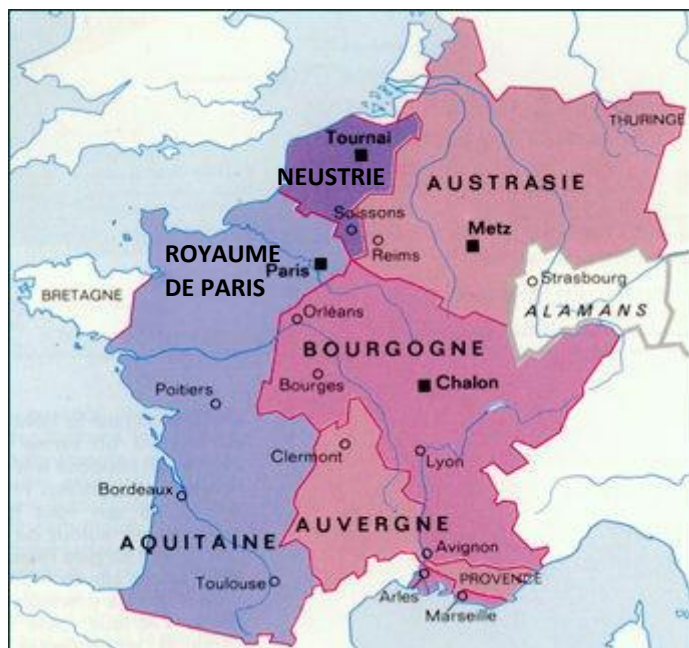
Au début de son règne, *Clovis* était toujours païen.



Néanmoins, vers 498, il se convertit au christianisme et reçut le baptême avec 3 000 de ses guerriers (les baptêmes collectifs étaient alors courants) des mains de saint *Remi*, l'évêque de Reims. Ainsi, ce baptême marqua le début du lien entre le clergé et la monarchie franque. Dorénavant, le souverain put régner au nom de Dieu. Ce baptême permit ainsi à *Clovis* d'asseoir

durablement son autorité sur les populations, essentiellement gallo-romaines et chrétiennes, qu'il dominait. Le roi put alors compter sur l'appui du clergé, et inversement, le clergé put compter sur la puissance du roi. Il établit la capitale de son royaume à Paris.

Après la mort du roi franc *Clovis* en 511, son royaume fut partagé entre ses quatre fils, conformément à la tradition franque. La carte du royaume franc évolua au gré des guerres, des crises et des héritages. Le royaume fut souvent divisé en quatre parties : au nord-ouest s'étendait la *Neustrie*, entre la Loire et l'Escaut ; au nord-est l'*Austrasie* comprenait les bassins de la Meuse et de la Moselle, jusqu'aux bassins moyen et inférieur du Rhin ; au sud-ouest se trouvait l'*Aquitaine* ; enfin, au sud-est s'élevait la *Bourgogne*. Au 6^e siècle, la *Hesbanie* se trouvait donc en *Austrasie*. C'est pendant ce siècle que le siège de l'évêché quitta Tongres pour Maastricht, où étaient conservées les reliques de saint Servais. L'Austrasie fut alors dirigée de 511 à 534 par *Thierry* (ou *Théodoric*), puis de 534 à 548 par son fils *Thibert I^{er}* (ou *Théodebert*) et de 548 à 555 par son petit-fils *Thibaud* (ou *Théobald*), avec Reims comme capitale.



L'ancien royaume de Clovis, augmenté du royaume de Bourgogne, fut réuni par *Clotaire I^{er}* vers 555 puis de nouveau partagé entre ses fils à sa mort. *Caribert* obtint le royaume de Paris, *Gontran* le royaume de Bourgogne, *Sigebert I^{er}* le royaume d'Austrasie et *Chilpéric I^{er}* le royaume de Neustrie. *Caribert* mourut prématurément en 567, ses trois frères se partagèrent son royaume : en particulier, *Sigebert I^{er}* (Austrasie-Reims) reçut Paris et *Chilpéric* (Neustrie-Soissons) Rouen. Une querelle familiale plongea alors les trois frères dans une guerre impitoyable. La lutte

s'engagea surtout entre *Chilpéric I^{er}* (Neustrie-Soissons) et *Sigebert I^{er}* (Austrasie-Reims). Au centre, *Gontran* (Bourgogne-Orléans) prit d'abord le parti de *Sigebert I^{er}* et ensemble ils parvinrent à prendre l'avantage. Mais après s'être brouillé avec ce dernier, *Gontran* s'allia avec *Chilpéric I^{er}*. *Sigebert I^{er}* (Austrasie-Reims) fut assassiné en 575. Son épouse *Bruneilde* (ou *Brunehaut*), fille du roi des Wisigoths, fit de Metz sa capitale et géra seule le pays avec toute son énergie en secondant son fils *Childebert II*, encore enfant. Selon la légende, *Brunehaut* se serait attachée à entretenir les voies de communication terrestres : c'est pourquoi de nombreuses chaussées romaines antiques qu'elle restaura portent encore le nom de *chaussée Brunehaut*. *Chilpéric I^{er}* fut ensuite assassiné par un inconnu en 584. Les deux reines d'Austrasie et de Neustrie, *Brunehaut* et *Frédégonde*, perpétuèrent la lutte des deux royaumes. Malgré cela, *Childebert II* et son oncle *Gontran* se rapprochèrent de nouveau et scellèrent une alliance qui permit à *Childebert II* de récupérer le royaume de *Gontran* à la mort de ce dernier en 592. Désormais, il n'y eut plus que deux royaumes : l'Austrasie et la Bourgogne (ancien territoire des Burgondes) gouvernées par *Childebert II* et la Neustrie gouvernée par *Frédégonde* et son fils *Clotaire II*. À la mort de *Childebert II* en 596, le

royaume fut à nouveau partagé entre ses fils : *Théodebert II* (Austrasie) et *Thierry II* (Bourgogne). Le premier fut tué en 612, le second mourut l'année suivante à l'âge de 25 ans. Le fils de *Thierry II*, nommé *Sigebert II*, devint roi mérovingien à seulement 11 ans, mais fut capturé puis mis à mort la même année par *Clotaire II*, roi de Neustrie, fils de feu *Chilpéric I^{er}*. Ce dernier s'empara du pouvoir et régna sur l'ensemble des territoires francs jusqu'en 629, en tant que « Roi des Francs ».

Clotaire II nomma *Arnoul de Metz* comme précepteur de son fils *Dagobert I^{er}*, dont il devint par la suite le conseiller très avisé. En récompense, le roi *Clotaire II* invita expressément *Arnoul* à accepter le siège épiscopal de l'évêché de Metz, qui était à cette époque la capitale du royaume d'Austrasie. Il fut ainsi le 29^e évêque de Metz de 613 à 628, et fit preuve d'un dévouement dans l'accomplissement de ses attributions. Il fut pour cela très apprécié et *Clotaire II* continua à l'associer au gouvernement de l'Austrasie. Il a donc tenu un rôle très important, tant dans la vie de l'église que dans la gestion du royaume d'Austrasie. Lorsque *Clotaire II* nomma *Arnoul* évêque de Metz, l'épouse *Dode* de ce dernier entra au couvent puisqu'un évêque ne pouvait pas être marié. Leur fils

Ansegisel épousa *Begge*, une fille de *Pépin de Landen*, dit *Pépin l'Ancien* (v. 580 – 640). Ce dernier était *Maire* du palais du roi, c'est-à-dire l'intendant chargé des affaires domestiques du palais. Il commandait les personnes chargées de l'exploitation du domaine royal, gérant la fortune du souverain et dirigeait le gouvernement intérieur du palais. Il est l'ancêtre des premiers Carolingiens, qui déposeront le dernier roi mérovingien au siècle suivant.

Pépin de Landen eut avec son épouse *Itte Idoberge*



(connue également sous le nom de *Ide de Nivelles*) un fils, *Grimoald I^{er}* et deux filles, *Begge* dont nous venons de parler, et *Gertrude*. À la mort de *Pépin*, *Ide* transforma le château familial de Nivelles, à l'instigation de *saint Amand* de Maastricht, l'évangéliste de nos régions sous les Mérovingiens, en monastère mixte, et elle en devint la première abbesse. Peu après la fondation du monastère, *Ide* céda la place à sa fille *Gertrude* qui devint abbesse à son tour. Celle-ci

s'impliqua beaucoup dans la vie religieuse. Les nombreux jeûnes qu'elle avait pratiqués la diminuèrent physiquement si bien qu'elle décéda à 33 ans à peine. Elle devint alors l'objet d'un culte populaire. Beaucoup d'églises furent rebaptisées en son honneur. À Crehen, l'église est dédiée depuis toujours à *sainte Gertrude*. Au départ, il s'agissait d'une petite chapelle, construite en bois et torchis. La date de sa construction est inconnue, mais il est très probable qu'elle remonte à l'époque mérovingienne !

À la mort de son père en 622, *Dagobert I^{er}* prit la tête du royaume d'Austrasie, puis du royaume de France en 632 à la mort de son frère *Caribert II*, qui avait succédé à son père *Clovis II* trois ans plus tôt.

À partir du 7^e siècle, la religion chrétienne va finir par s'installer dura-



Saint Trudon

blement partout, et également dans les campagnes. Membre de la famille royale d'Austrasie, *Trudon* (629 – 693), né à proximité de la ville actuelle de Saint-Trond, fut envoyé à Metz pour y étudier à l'école cathédrale. À la fin de ses études, il fut ordonné prêtre par l'évêque de Metz. Revenu dans sa région natale de Hesbaye, il y prêcha l'évangile aux populations encore païennes : il fit partie de la première génération de missionnaires ayant œuvré en Belgique. Il construisit vers 656 une petite église sur ses terres, y attachant un prieuré monastique, sorte de halte de moines missionnaires. Ce prieuré adopta au 9^e siècle la règle bénédictine et devint un prospère monastère à l'origine de la ville de *Saint-Trond* (Sint-Truiden).

Entre-temps, vers 636, était né *Lambert* dans une famille noble établie à Maastricht, chef-lieu de l'évêché. Lorsque l'évêque *Théodard* fut assassiné



Saint Lambert

vers 667, *Lambert* fut proposé par le roi *Childéric II* (qui régna de 662 à 675) pour occuper le siège épiscopal vacant. *Lambert* devint alors à la cour mérovingienne un personnage influent, un des conseillers les plus écoutés du roi *Childéric II*.

À la mort de *Dagobert I^{er}* en 639, son fils *Sigebert III* hérita du royaume d'Austrasie. Il n'était qu'un fils naturel contesté de *Dagobert I^{er}* et de *Raintrude*, sa concubine. *Sigebert III* n'eut pas une grande influence sur le pouvoir royal, car, fort pieu, il était essentiellement intéressé par la fondation de monastères et d'églises, si bien que *Grimoald I^{er}*, l'ambitieux fils de *Pépin de Landen*, avait réussi dès 642 à succéder à son père comme maire du palais, et c'est lui qui, dans les faits, gouvernait l'Austrasie au nom de *Sigebert III* ! Audacieux et sans limites, *Grimoald* essaya de substituer sa descendance à celles des Mérovingiens en faisant adopter son fils *Childebert* par le roi *Sigebert III*. Dans un premier temps, le stratagème réussit, car *Childebert* devint « *Childebert l'Adopté* », et il régna effectivement sur l'Austrasie de 656 à 662. Néanmoins, le temps des Pépinides n'avait pas encore sonné, comme nous allons nous en rendre compte.

En effet, *Himenechilde* (ou *Emnechilde*), épouse

de *Sigebert III*, lui donna contre toute attente un fils légitime, *Dagobert II*, qui naquit vers 646. Dès le décès de *Sigebert III* en 656, *Grimoald I^{er}* s'empara de *Dagobert II* et l'exila dans un couvent irlandais. Les membres de la haute aristocratie proches du roi n'acceptèrent pas cet état de fait : ils complotèrent, s'emparèrent de *Grimoald I^{er}* et le livrèrent à *Clotaire III*, le roi des Francs de Neustrie, qui l'emprisonna. *Grimoald I^{er}* fut assassiné en 662 sur ordre de *Clovis II*, successeur de *Clotaire III*. *Childebert l'Adopté* fut tué la même année et remplacé en Austrasie par *Childéric II* (662-675), un des fils de *Clovis II*. Les Pépinides disparurent pour longtemps de la scène politique d'Austrasie. Le stratagème de *Grimoald I^{er}* avait donc échoué !

Les rois mérovingiens qui succédèrent à *Dagobert I^{er}* à partir de 639 étaient souvent très jeunes et leurs règnes assez brefs. Les nombreuses querelles de succession amenèrent ainsi une période de grande instabilité politique, où le pouvoir fut progressivement usurpé par l'aristocratie, et en particulier par les *Maires du palais*. Durant ce 7^e siècle, le pouvoir des rois diminua fortement, au contraire de celui des abbés et des évêques, issus de l'aristocratie proche des rois. Les prélats jouèrent dorénavant les premiers

rôles dans le pays, installant ainsi l'autorité de l'Église sur les populations. Cette situation perdurera jusqu'à la Révolution française... Le dernier roi franc de la dynastie des Mérovingiens régna de 743 à 751 : il s'appelait *Childéric III*.

Le territoire de Petit-Hallet sous les Carolingiens

Le mariage vers 630 d'*Ansegisel*, fils du futur évêque *Arnoul de Metz*, et de *Begge*, fille de *Pépin I^{er}* (ou *Pépin de Landen*), est souvent cité comme origine de la lignée carolingienne. Ils eurent un fils, *Pépin II*, dit *Pépin de Herstal* (v. 645 – 714). Il fut cité pour la première fois vers 675 comme duc d'Austrasie et devint Maire du palais du roi de 676 à 714. Vers 680, quelques années après l'assassinat du roi *Childéric II*, il s'empara du pouvoir en Austrasie, mais n'en resta pas là : à partir de 690, *Pépin II* prit le contrôle de tous les royaumes francs. Laissant l'Aquitaine de côté, il soumit ensuite les seigneurs de Saxe, de Frise, de Bavière et d'Alémanie. Il était un véritable souverain, mais sans le titre : il nommait les ducs et les comtes, négociait les accords avec les pays voisins, dirigeait l'armée, étendait le territoire du royaume et allait même jusqu'à choisir le roi mérovingien.

L'autorité de *Pépin II* fut acceptée difficilement : la

Neustrie supportait mal la domination de ce duc austrasien, d'autant plus que *Pépin II* avait nommé Maire du palais en Neustrie son fils *Grimoald le Jeune*. De plus, il répudia son épouse *Plectrude* pour sa maîtresse *Alpaïde* et les partisans de chacune des deux femmes divisaient la Cour. Cette union est par ailleurs à l'origine de l'assassinat de *Lambert*, l'évêque de Tongres-Maastricht, futur *saint Lambert*, patron de Liège. En septembre d'une année sur laquelle les historiens ne parviennent pas à se mettre d'accord, 696 ou 705, *Pépin II* convia l'évêque dans son palais de Jupille, près de Liège, dans le but de lui demander de l'unir à *Alpaïde*. *Pépin* venait de répudier *Plectrude*, mais l'évêque avait eu vent qu'un enfant était né hors mariage. Il refusa donc de les marier. Quelques jours plus tard, le 17 septembre, *Lambert* et ses neveux, *Pierre* et *Andolet*, furent assassinés par *Dodon*, le frère d'*Alpaïde*, en représailles à son refus, dans sa villa du village de Liège, voisin de Herstal où se trouvait un palais royal. Le corps de *Lambert* fut ensuite ramené en barque à Maastricht où il fut enterré à côté de son père. À l'évêque *Lambert* succéda son disciple *Hubert* (le futur *saint Hubert*), vraisemblablement apparenté à la famille de *Pépin II*. L'attentat de Liège semble finalement avoir servi les intérêts de *Pépin II* en lui permettant de renforcer le contrôle qu'il exerçait

sur l'évêché mosan. Vers 715, *Hubert* rapporta les reliques de *Lambert* sur les lieux de son décès et fit construire une chapelle pour protéger son tombeau. Lors de l'exaltation des reliques, le corps de Lambert, mort depuis une dizaine d'années, avait été découvert intact dans son cercueil de bois ! Un culte s'était alors installé sur place et l'ancien évêque assassiné était devenu *saint Lambert*. Liège devint un lieu de pèlerinage et l'ancien village devint rapidement une agglomération importante. Dès 718, le siège de l'évêché fut transféré de Maastricht à Liège. Charlemagne vint y célébrer la fête de Pâques en 770. À la fin du 8^e siècle, une première cathédrale de style carolingien fut construite pour abriter les reliques de *saint Lambert*.

La succession de *Pépin II* fut disputée entre son petit-fils *Théodebald*, soutenu par sa grand-mère *Plectrude*, et son fils né d'*Alpaïde* à Andenne, *Charles Martel* (v. 688, 741). Le conflit menaça la lignée pépinides elle-même (les Grands de Neustrie se révoltèrent), mais *Charles* finit par l'emporter, établissant fermement la dynastie carolingienne. En tant que « duc des Francs » et Maire du palais, il était *de facto* dirigeant de la Francie de 718 jusqu'à sa mort en 741. Continuant et s'appuyant sur l'œuvre de son père, il rétablit le gouvernement centralisé en Francie, et com-

mença la série de campagnes militaires qui rétablit les Francs comme les maîtres incontestés de toute la Gaule : il étendit le pouvoir du royaume franc à la Bourgogne, renforça le contrôle en Aquitaine qu'il délivra de la menace d'une domination arabo-musulmane et renforça les frontières en Frise et en Neustrie.

En 751, *Pépin III*, dit *Pépin le Bref* (714 – 768), fils de *Charles Martel*, déposa le dernier roi mérovingien, *Childéric III*, et se fit reconnaître comme souverain du royaume franc par le pape : il fut le premier de la *dynastie carolingienne*.

Le terme *carolingien* est dérivé de *Carolus*, qui est à la fois le prénom latinisé de *Charles Martel* (v. 688-741), l'aïeul de cette dynastie, et celui de son petit-fils *Charlemagne* (v. 742 – 814), considéré comme le plus illustre des rois de cette lignée. Roi guerrier, ce dernier agrandit notablement son royaume par une série de campagnes militaires, en particulier contre les Saxons païens dont la soumission fut difficile et violente (772-804), mais



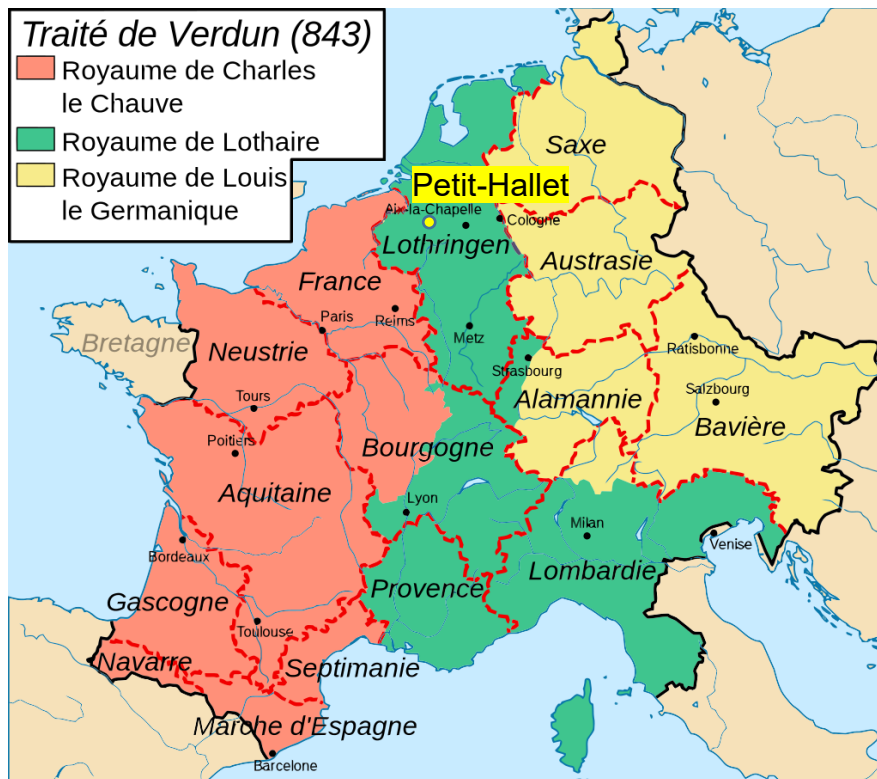
Charlemagne

aussi contre les Lombards en Italie et les musulmans installés dans le nord de l'Espagne. Souverain réformateur, soucieux d'unification religieuse et de culture, il protégea les arts et les lettres et fut à l'origine de la « renaissance carolingienne ». *Charlemagne* se fit couronner *Empereur des Francs et des Romains* vers l'an 800 à Rome. En 814, son empire couvrait la moitié de l'Europe.



Dès 799, le royaume franc dirigé par Charlemagne connut une première attaque des Vikings venus du nord de l'Europe. Les premiers raids eurent lieu à proximité du rivage : les Vikings pillaient au début les endroits peu riches et peu défendus puis repartaient rapidement. Par la suite, en remontant les fleuves, ils s'attaquèrent aux villes et aux monastères situés plus à l'intérieur des terres. Le pays connut alors une insécurité rappelant l'époque des Grandes Invasions.

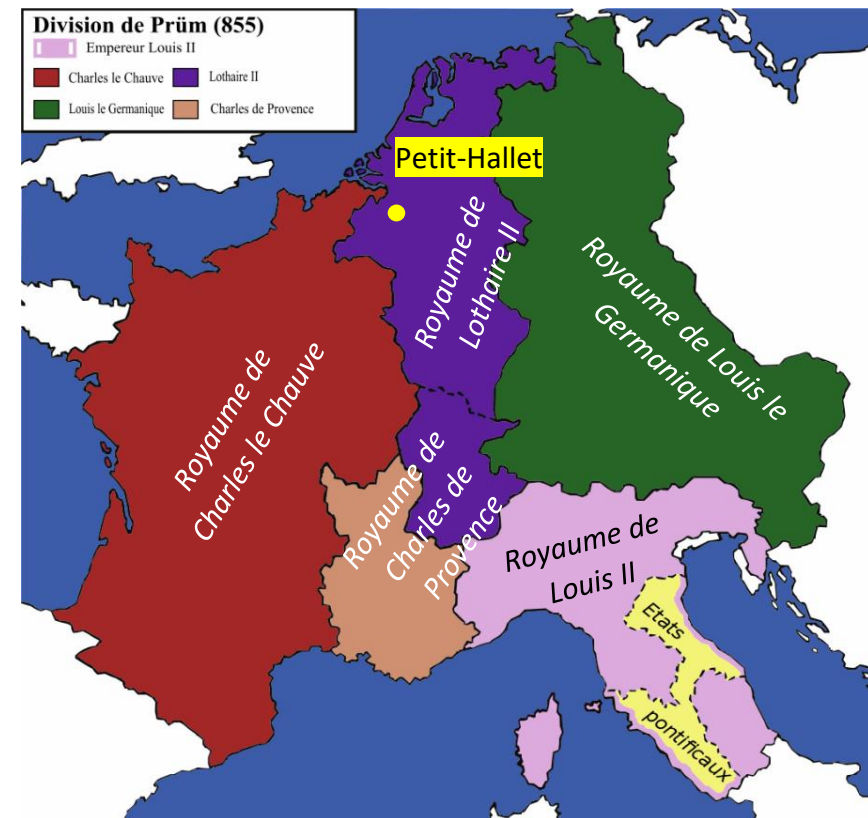
À la mort de Charlemagne en 814, l'empire passa à son unique fils encore en vie : *Louis I^{er}*, dit *Louis le Pieux*. Ce dernier décéda le 29 juin 840 ; il avait trois fils : *Lothaire*, *Louis* et *Charles*. La coutume franque était basée sur le partage de l'héritage entre tous les fils héritiers : à la suite du *traité de Verdun* en 843, l'empire fut donc partagé en trois royaumes, mais le titre d'Empereur ne pouvait être porté que par un seul des trois fils. *Charles le Chauve* reçut la Francie occidentale, qui sera appelée France vers 1200 ; l'aîné *Lothaire I^{er}*, à qui échut le titre impérial, reçut la Francie médiane qui allait du centre de l'Italie à la Frise ; *Louis le Germanique* reçut quant à lui la Francie orientale, communément appelée Germanie : c'était le noyau du futur Saint-Empire romain germanique. Notre région appartenait, à cette époque, à l'Empereur Lothaire I^{er}.



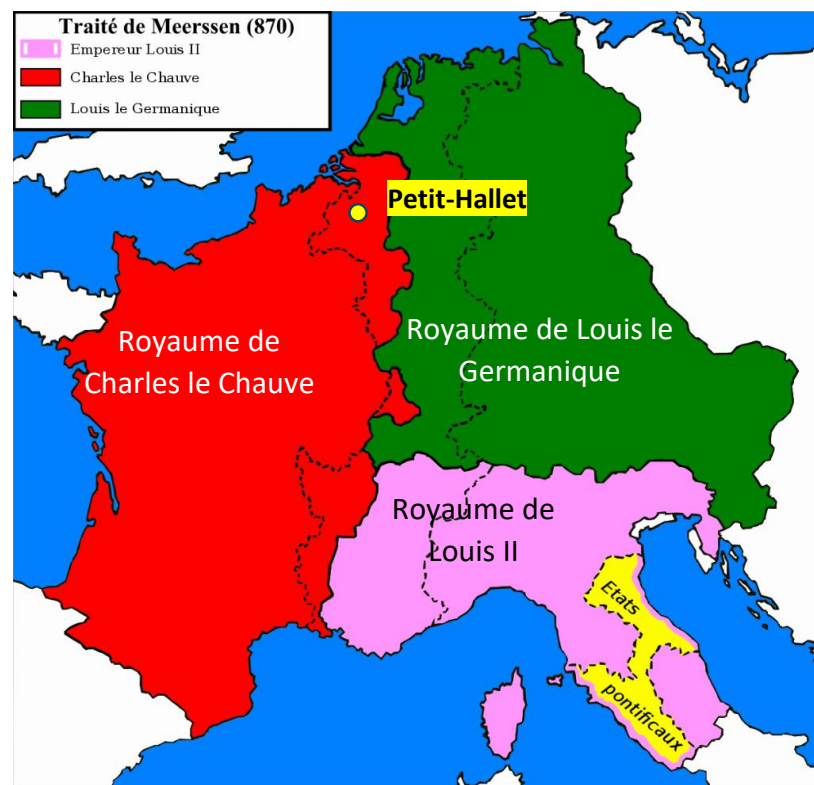
À partir de 850, les attaques des Vikings se multiplièrent dans les vallées de l'Escaut et de la basse Meuse. Au début, les razzias rapides étaient suivies de retours en Scandinavie. Mais progressivement, de grandes armées adoptèrent une politique de conquête et d'établissement.

En 855, peu avant sa mort, l'Empereur *Lothaire I^{er}*

partagea son empire entre ses trois fils *Louis II*, *Lothaire II* et *Charles*. À la suite du *traité de Prüm*, l'aîné *Louis II* hérita de la couronne impériale et du royaume carolingien d'Italie (nord de la péninsule) ; le cadet *Lothaire II* reçut la partie nord de l'empire, située entre la Frise et les Vosges (qui prit le nom de *Lotharingie*) ; le benjamin *Charles* acquit la Provence et une partie de



la Bourgogne. En 863, en raison de la mort de *Charles de Provence*, son royaume fut partagé entre ses deux frères : la Provence passa à *Louis II* et la Bourgogne à *Lothaire II*. La région hannutoise se trouvait donc en *Lotharingie* à cette époque.



En 869, *Lothaire II* décéda à son tour, sans enfant légitime. À la suite du *traité de Meerssen* (village près de Maastricht), la Lotharingie fut partagée en 870

entre les deux frères de *Lothaire I^{er}* : *Charles le Chauve* et *Louis le Germanique*. L'ancienne Lotharingie fut alors scindée en deux, selon une ligne nord-sud qui suivait quasiment la Meuse, l'Ourthe et la Moselle. À cette époque, le territoire de Petit-Hallet passa donc dans le royaume de Charles le Chauve : la Francie occidentale.

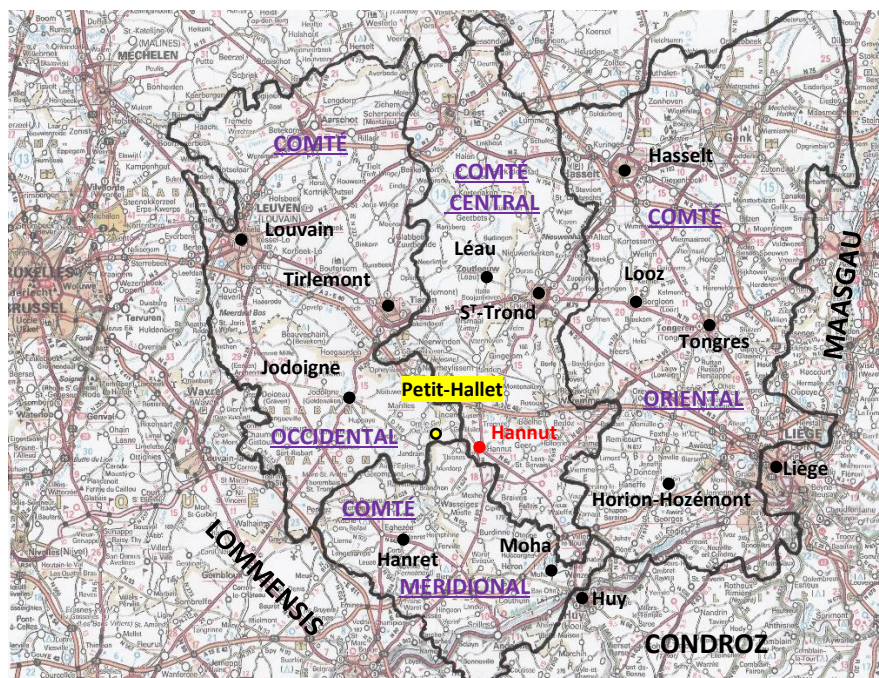


Lothaire II

La *Hesbanie*, *pagus de Hesbaye*, était divisée en quatre comtés en ces temps-là. L'Histoire n'a pas retenu les noms que portaient ces quatre comtés. C'est pourquoi nous les avons simplement nommés comtés occidental, central, oriental et méridional. Dans le *traité de Meerssen* de 870, il apparaît que le territoire de Petit-Hallet appartenait au *comté occidental*, qui donnera naissance ultérieurement au duché de Brabant, mais à la limite du *comté central* et du *comté méridional*.

En cette fin du 9^e siècle, les raids des Vikings firent d'énormes dégâts et les souverains perdirent progressivement beaucoup de leur puissance. Le partage des terres entre tous les descendants des nobles carolingiens morcela les différents pagus, si bien qu'un grand

nombre de petits comtés éphémères se développèrent petit à petit près des châteaux fortifiés.



Leurs propriétaires prirent de plus en plus de libertés vis-à-vis de l'autorité du roi : le système féodal se mit en place. Certains comtés furent éphémères et furent annexés par d'autres, plus belliqueux. Dans les siècles suivants, le *comte de Louvain* prit progressivement possession de tout le comté occidental. Le *comté de Looz* et la *principauté de Liège* se développèrent dans le comté oriental. Le *comté de Moha*, dont

il existe des traces à partir de 1055, se développa pour sa part dans le comté méridional. Quant au comté central, disputé par les comtés occidentaux et orientaux, il finit par être dépecé au 12^e siècle au profit du duché de Brabant et de la principauté de Liège, comme nous le découvrirons plus loin.

En 875 décéda le roi d'Italie et empereur *Louis II*. Son frère *Charles le Chauve*, roi de Francie occidentale, devint également roi d'Italie et lui succéda comme empereur.

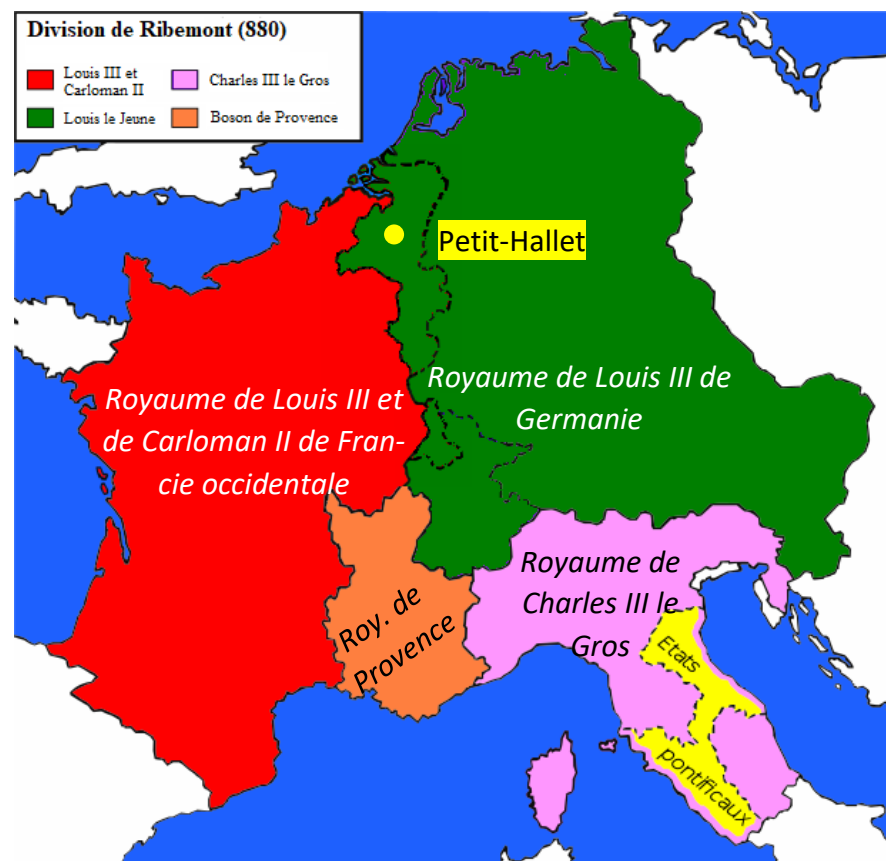
L'année suivante, le cadet *Louis le Germanique* décéda à son tour. Son royaume fut partagé entre ses trois fils : *Carloman* (v. 830 – 880) reçut la Bavière et les marches de l'Est, *Louis III* (835 – 882) la Franconie et la Saxe, *Charles III dit le Gros* (839 – 888) l'Alémanie (Alsace et Souabe). *Charles le Chauve* tenta alors de récupérer toute la Lotharingie. Il fut vaincu par *Louis III de Germanie*, et décéda peu de temps après, en 877. *Carloman de Bavière* succéda à *Charles le Chauve* comme roi d'Italie, et obtint le titre d'Empereur. En 880, *Carloman* décéda à son tour : son frère *Louis III* ajouta la Bavière à ses états et *Charles le Gros* hérita du titre d'empereur. Au décès de *Louis III*, deux ans plus tard, *Charles le Gros* hérita de la Francie orientale, mais il se révéla impuissant à la défendre

et à la protéger, comme nous le verrons plus loin.

En Francie occidentale, en 877, le fils de *Charles le Chauve*, *Louis II* dit *le Bègue*, lui succéda sur le trône, mais seulement pour deux ans, puisqu'il décéda en 879. Il avait deux fils : *Louis III* (863 – 882) et *Carloman II* (866 – 884), qui se partagèrent le royaume des Francs occidentaux. Respectivement âgés de seize et treize ans, ils divisèrent le royaume à gouverner : le nord-ouest dont la Neustrie pour *Louis III*, le sud-ouest dont l'Aquitaine et la Bourgogne pour *Carloman II*.

En 879-880, en réaction aux invasions des Vikings, *Baudouin II*, comte de Flandre, s'empara tout d'abord des terres dévastées par les Danois, puis de l'Artois, du Boulonnais et du Tournaisis et finit par prendre son indépendance vis-à-vis du roi ; il fut imité ensuite par le duc de Bourgogne.

Ces mouvements d'indépendance conjugués à la menace que faisaient peser les Vikings forcèrent les héritiers carolingiens à s'accorder. Par le traité de Ribemont en 880, les petits-fils de *Charles le Chauve*, *Louis III* et *Carloman II* de Francie, cédèrent leur part de la Lotharingie à *Louis III de Germanie*. L'ensemble de la Lotharingie fut donc rattaché à la Germanie.



En juillet 881, les Vikings s'attaquèrent à la Belgique orientale, jusqu'alors épargnée. Après avoir pillé la Flandre, ils remontèrent la Meuse. En novembre 881, ils installèrent un camp permanent à Aschloa, aujourd'hui Elsloo, près de Maastricht. De là, remontant les fleuves et les rivières, ils ravagèrent toute la région et incendièrent Maastricht, Liège et Huy, puis

se répandirent dans la riche Hesbaye où ils pillèrent et réduisirent en cendres toutes les localités rencontrées.

Louis III décéda en 882. Son frère, *Charles le Gros* (839 – 888), déjà roi d'Italie et empereur d'Occident, régna alors sur la Germanie. L'annonce de la mort du roi guerrier *Louis III de Germanie* attira des bandes de Vikings par la Meuse, le Rhin et la Moselle, qui ravagèrent toute la Lotharingie. De retour chez nous en 883, les Vikings pillèrent et incendièrent Andenne, dont l'abbaye, qui dut être reconstruite par la suite. *Charles le Gros* fit front avec une puissante armée, mais il tergiversa et négocia leur éloignement en achetant la paix, au lieu de les combattre. Après le décès de ses cousins de Francie occidentale, *Louis III* (mort en 882) et *Carloman II* (mort en 884), il sut restaurer l'unité de l'Empire carolingien pour une courte durée. L'exercice du pouvoir s'était déplacé à l'est, tandis que l'ouest continuait à être affecté par les incursions des Vikings. Néanmoins, l'inaction de l'empereur entama son prestige de sorte que son neveu *Arnulf de Carinthie* (850 – 899), fils illégitime de *Carloman de Bavière*, réussit à le renverser peu avant sa mort en 888. *Arnulf* ne fut sacré empereur qu'en 896, à la suite d'une lutte politique sanguinaire. Son seul héritier légitime, *Louis*

l'Enfant (893 – 911) eut un règne éphémère, puisqu'il décéda à l'âge de 18 ans. C'était l'archevêque *Hatton de Mayence* qui exerçait le pouvoir, alors que les domaines du royaume étaient dévastés par les attaques des Magyars.

En 911, les nobles de Saxe, de Franconie, de Bavière et de Souabe décidèrent de ne plus suivre la tradition d'élire un roi issu de la dynastie carolingienne pour les gouverner et, le 10 novembre 911, ils élurent l'un des leurs comme nouveau roi : *Conrad I^{er}* (890 – 918). Il était duc de Franconie et eut beaucoup de mal à établir son autorité sur les nobles des autres régions. Le duc *Henri de Saxe* resta en rébellion contre *Conrad I^{er}* jusqu'en 915 et la lutte contre le duc *Arnulf de Bavière* finit par coûter la vie à *Conrad I^{er}*. Sur son lit de mort, *Conrad I^{er}* choisit *Henri de Saxe* (876 – 936) comme le successeur le plus capable. Cette royauté passa ainsi des Francs aux Saxons, qui avaient beaucoup souffert des conquêtes de Charlemagne.

Néanmoins, de 911 à 923, les aristocrates de Lotharingie se rallièrent à nouveau au roi de Francie occidentale, *Charles le Simple*, petit-fils de *Charles le Chauve*, fut ainsi élu roi de Lotharingie. Il fut le dernier à porter le titre royal lotharingien. Le retour de la Lotharingie dans le giron de la Germanie fut définitif.

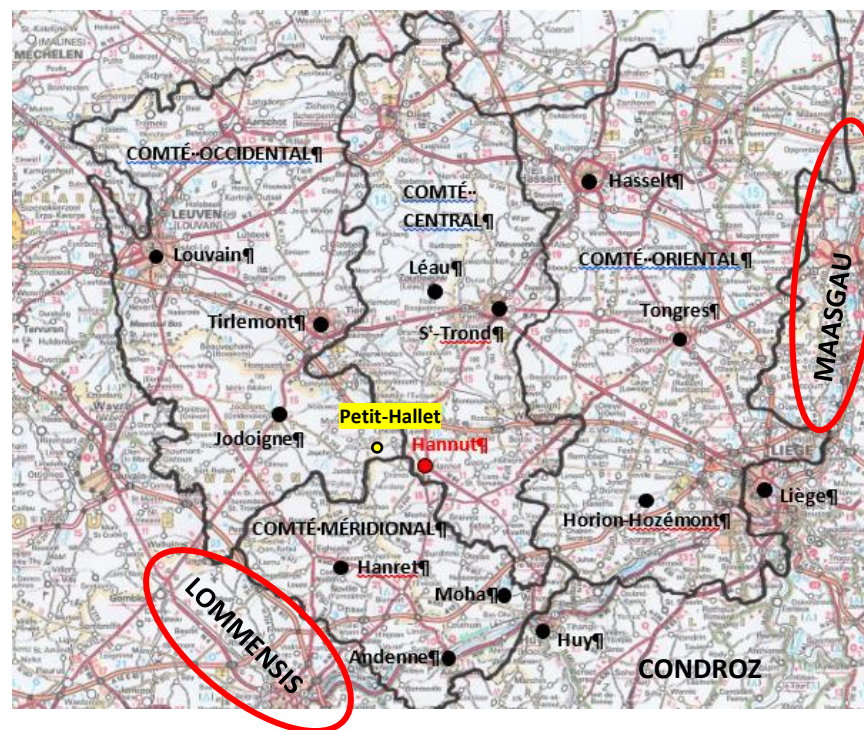
vement confirmé en 925, lorsque *Henri de Saxe* l'annexa. À cette date, le territoire de la Belgique actuelle, en dehors des provinces de Flandre-Occidentale, de Flandre-Orientale et de la partie de la province d'Anvers située sur la rive gauche de l'Escaut, fit partie de la *Francie Orientale*, dite *Germanie*. Dorénavant, les souverains de nos régions furent les rois de Germanie, et la Lotharingie devint le siège d'un duché.

C'est peu avant l'an mil, semble-t-il, que nos ancêtres prirent l'habitude de vivre groupés en villages, autour d'une église, dont le clocher pouvait servir d'abri lors des invasions des vikings ou des nombreuses guerres féodales. C'est à cette époque que le village de Grand-Hallet commença à prendre forme. Le village de Petit-Hallet suivra un siècle plus tard.

Le territoire de Petit-Hallet à l'époque féodale

Revenons au 9^e siècle. À l'est du pagus de Hesbaye (la *Hesbanie*) s'étendait sur la rive gauche de la Meuse, au nord de Liège, le riche comté du *Maasgau*. En 841, le comte de Maasgau s'appelait *Gislebert de Maasgau* (v. 825 – v. 877). Il enleva en 846 *Ermengarde*, une fille de l'empereur *Lothaire I^{er}*, avec qui il se réconcilia néanmoins trois ans plus tard : son mariage fut alors reconnu. Il devint également en 866

comte de *Lommensis*, le comté situé au sud-ouest de la Hesbanie et dont une partie deviendra plus tard le comté de Namur.



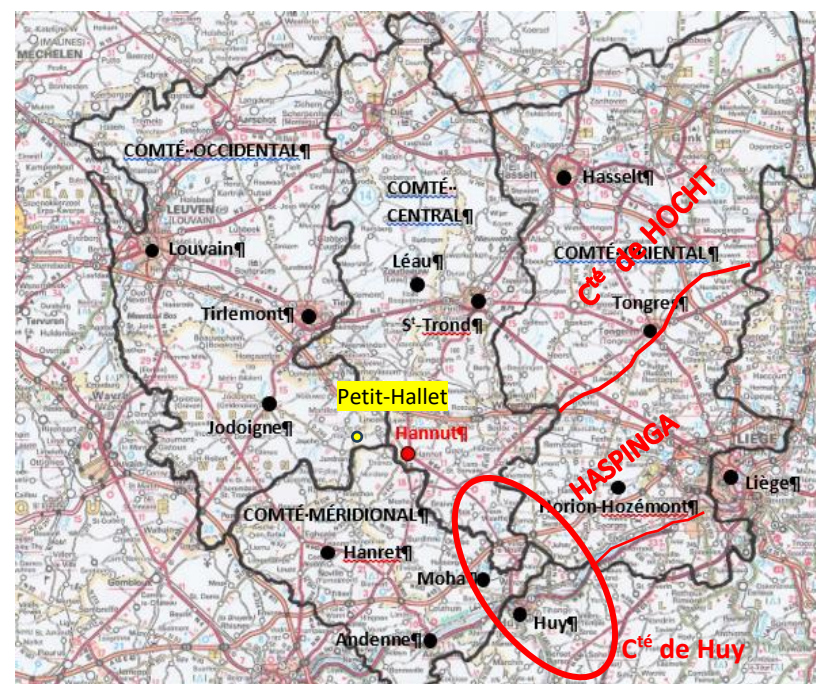
Vers 850 naquit leur fils *Régnier I^{er}*, dit *Régnier au Long Col*. (v. 850 – 916), qui succéda à son père à la fonction comtale dans le Maasgau et s'enrichit fortement comme abbé laïc d'Echternach entre 897 et 915, de Saint-Servais de Maastricht avant 898 et de Stavelot-Malmedy entre 900 et 902. Il combattit les Vikings à Mons, où il construisit une première forteresse, puis

prit par la suite le titre de *comte de Hainaut*. Il tomba néanmoins en disgrâce en 898 et perdit son titre de comte de Hainaut. Il rentra en faveur l'année suivante, mais ne récupéra pas le Hainaut.

Régnier I^{er} eut plusieurs enfants. Parmi eux, *Régnier II* (v. 890 – av. 940) fut comte de Hainaut de 925 jusqu'à sa mort. Son frère aîné, *Gislebert de Lotharingie* (v. 885 – 939) fut comte de Maasgau et se forgea dès 919 une véritable petite principauté indépendante. En 928, il épousa *Gerberge*, la fille du roi *Henri I^{er} de Saxe* dit *Henri l'Oiseleur* (876 – 936), fils du duc de Saxe, qui le nomma duc de Lotharingie. À la mort de *Henri I^{er}*, son fils *Otton I^{er}* (912 – 973) lui succéda comme roi de Germanie. *Gislebert* fréquenta alors les mécontents et les fidèles du régime carolingien qui souhaitaient le retour de *Louis IV d'Outremer*, le fils du roi de France occidentale *Charles III* dit *Charles le Simple*. Il participa à la révolte du prince *Henri* contre son frère aîné, l'héritier du trône *Otton I^{er}*. Après une bataille perdue à Andernach le 2 octobre 939, *Gislebert* se noya dans le Rhin alors qu'il tentait de fuir. Après son décès, sa veuve *Gerberge*, âgée de 26 ans seulement, épousa en secondes noces le roi de France *Louis IV d'Outremer*.

Le partage des terres entre tous les descendants

des nobles morcela les différents pagus carolingiens, si bien qu'un grand nombre de petits comtés se développèrent petit à petit près des châteaux fortifiés. C'est ainsi que les quatre comtés figurant dans le traité de Meerssen en 870 se fractionnèrent. Le *comté oriental*

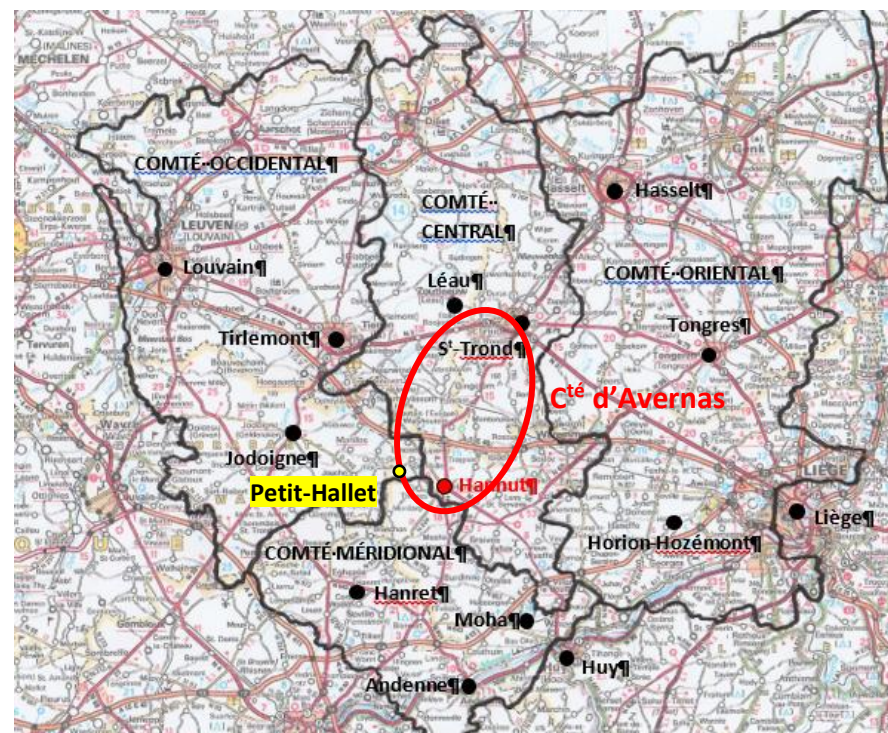


se fractionna au moins en deux comtés : la partie sud, située au sud du Geer s'appelait le *Haspinga* ; la partie nord du même comté, située au nord du Geer, se nommait *comté de Hocht* (ou de *Huste*). Ce dernier fusionnera plus tard avec l'ancien pagus de Maasgau. Cette

situation n'était pas figée : en effet, en l'an 941, le roi *Otton 1^{er}* fonda le *comté de Huy*, au détriment de villages de l'ouest du Haspinga et d'une partie du comté central (Vaux-Borset, Seraing-le-Château, Braives...). Ce comté s'étendait également sur une partie du Condroz et dans la Famenne.

Dans le comté central, où se trouvait Hannut, deux documents du 10^e siècle mentionnent l'existence d'un *comté d'Avernas*, dans lequel se trouvait notamment Lens-Saint-Remy. Le nom de Lens apparaît en effet sur un document daté de 946, citant un échange de terrains se trouvant dans la « villa du comte *Rodolphe* » à Lens avec d'autres situés dans le comté d'Ardenne, entre un certain *Goderan*, avoué de l'abbaye Saint-Servais de Maastricht, et l'église de Trêves. Les limites du comté ne sont pas connues avec précision. Situés à proximité de Hannut et de Lens, Grand-Hallet et le futur Petit-Hallet en faisaient très probablement partie. Des villages proches du sud de Saint-Trond, comme Muizen, Bevingen et Kerkom sont également cités dans un autre acte. Le comté d'Avernas devait donc se trouver au moins dans la région entourée de rouge sur la carte ci-contre. Mais tous les villages de cette zone n'en faisaient peut-être pas partie.

D'après le document, le comté d'Avernas appartenait donc vers 950 au comte *Rodolphe*. Les historiens



pensent que *Rodolphe* était également comte de *Maasgau* et qu'il était le frère de *Régnier III*, le comte de Hainaut de 940 à 958. Tous deux étaient fils de *Régnier II* (v. 890 – av. 940), comte de Hainaut, lui-même fils de *Régnier 1^{er}*, dit *Régnier au Long Col* (v. 850 – 915), comte de Hainaut et de Maasgau. Ce dernier était un fils de *Gislebert*, comte de Maasgau dès 841,

et d'*Ermengarde*, fille de l'empereur carolingien *Lothaire I^{er}*. *Rodolphe* et *Régnier III* étaient donc des descendants de Charlemagne.

Nous savons qu'à cette époque, l'anarchie s'était développée en Lotharingie. *Rodolphe* et *Régnier III* participèrent à la révolte de leur oncle *Gislebert de Lotharingie* contre le roi *Otton I^{er}*, mais firent soumission à ce dernier lorsque leur oncle se noya après la bataille d'Andernach. *Régnier III* devint comte de Hainaut l'année suivante, mais ne tarda pas à nouer de nouvelles alliances avec le roi carolingien de Francie, *Louis IV d'Outremer*. La réaction du roi *Otton I^{er}* ne se fit pas attendre : il envoya le duc *Hermann I^{er} de Souabe* pour assiéger leurs châteaux et soumettre les rebelles. Ce fut chose faite en



Otton I^{er}

944. Il est probable qu'ils furent condamnés à payer une amende, mais les documents manquent à ce sujet. Il est possible que la villa de Lens, se trouvant sur les terres de *Rodolphe*, ait été confisquée à cette occasion et offerte à l'abbaye de Trêves. Comme *Goderan* voulait offrir à l'abbaye de Maastricht des terres qu'il possédait en Ardenne, que ces terres intéressaient davantage l'abbaye de Trêves qui possédait pour sa part des terres à Lens, plus proches de Maastricht, le document acte cet échange de terres entre les deux abbayes.

Dans les années qui suivirent, *Régnier III* se tailla une principauté aux dépens de l'empire et du royaume de France, en s'emparant du douaire¹ de *Gerberge*, la sœur de l'Empereur *Otton I^{er}* et la mère du roi de France *Lothaire*, et en pillant des églises et des abbayes. L'archevêque *Brunon de Cologne*, nommé duc de Lotharingie, s'attacha à restaurer l'ordre et à soumettre les révoltés. Après de durs combats, il vainquit *Régnier* en 958, mais celui-ci, ne voulant pas faire sa soumission, fut exilé en Bohême. Il est probable que son frère *Rodolphe* subit un sort comparable, car il

¹ Le douaire est, dans l'Ancien Régime, la portion de biens que le mari réserve à son épouse dans le cas où celle-ci lui survivrait.

n'existe plus aucune trace du comté d'Avernas après le 10^e siècle.

Entre 995 et 1011 apparut un *comté de Steppes*, centré sur Montenaken. Il comprenait entre autres Cras-Avernas, Avernas-le-Bauduin, Houtain-l'Évêque (Walshoutem) et Héléchine (Heylissem). Il est mentionné dans plusieurs chartes liégeoises, par exemple en 1011, 1036, 1078 et 1124. Son existence fut éphémère puisqu'il disparut après 1124.

Il est presque certain que le siège de ces comtés fut ensuite transféré à *Duras*, près de Saint-Trond. Le château fort de Duras était l'habitation des *comtes de Duras*, qui étaient seigneurs de plusieurs endroits, parfois éloignés, comme Rochefort, Clermont et Jodoigne. Ils étaient aussi de père en fils des *sous-avoués* de l'abbaye de Saint-Trond, et de toutes ses dépendances, tout comme *Régnier III* l'avait été auparavant. Dans le droit féodal, *l'avoué* était la personne chargée de la protection et de la représentation juridique d'une institution religieuse.

En 954, des troupes venant de Hongrie traversèrent la Meuse à Maastricht, puis suivirent l'ancien tracé de la chaussée romaine en Hesbaye. Elles incendièrent le monastère de Saint-Landoald à

Wintershoven (près de Kortesseem, en province de Limbourg) et, semble-t-il, l'église collégiale Saint-Aubain de Namur. Elles pillèrent surtout les églises, mais les villages eurent aussi à subir des dégâts.

En 959, la Lotharingie fut divisée en Basse-Lotharingie ou *Lothier* et Haute-Lotharingie ou *Lorraine*. La région hannutoise, tout comme Liège, fit partie du Lothier. Liège en était un des trois sièges épiscopaux, avec Cambrai et Utrecht.

Petit-Hallet dans le Saint-Empire romain germanique

En 962, le roi de Germanie, *Otton I^{er}*, se fit couronner *empereur* par le pape *Jean XII*. Le *Saint-Empire romain germanique* était né.

De leur côté, devenus de solides soutiens de l'Empereur, les évêques de Liège et leur entourage se défendirent avec succès face aux révoltes des seigneurs lotharingiens. Pour renforcer l'autorité des évêques et les récompenser des services rendus, l'Empereur n'hésita pas à accroître leurs domaines et à leur accorder un pouvoir temporel de prince en plus de leur pouvoir spirituel, leur permettant de la sorte d'administrer leur diocèse avec une autorité de seigneur.

Le territoire de l'évêque de Liège s'accrut considérablement : outre Liège, Amay, Ville-en-Hesbaye et Lustin, l'Église possédait des biens et des droits à Tongres, Maastricht, Huy, Namur et Dinant. L'évêque devint propriétaire d'importants domaines ainsi que de nombreuses abbayes. Il finira par exercer son autorité temporelle sur un territoire qui représentait un tiers de son diocèse !

En 972, *Notger* (930-1008) obtint le siège épiscopal de Liège. L'année suivante, l'Empereur *Otton II* succéda à son père. En 978, Notger fit commencer la construction de la nouvelle cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert à Liège, pour remplacer la basilique édifée par saint Hubert.

En 980, l'Empereur confirma les droits et les posses-



Notger

sions de l'évêque de Liège. Il lui accorda la souveraineté sur Tongres, une partie de Huy, Fosses et Malines. L'évêque obtint aussi, sous la protection directe de l'Empereur, un *privilege d'immunité générale*, ce qui interdisait à tout officier public, au comte ou à n'importe lequel de ses agents, de pénétrer à l'intérieur de toutes les possessions de l'Église sous quelque prétexte que ce soit, tant pour juger des procès, pour lever des amendes, pour exercer le droit de gîte ou pour y percevoir des impôts.

Des plus anciens documents qui sont parvenus jusqu'à nous, il ressort qu'une famille noble nommée *de Halley* a existé très tôt dans le village, et probablement avant sa scission en deux entités. Au Moyen-Âge, les habitants des villes et villages étaient désignés par l'adjonction à leur prénom du nom de leur commune d'origine. Deux personnes portant le même nom n'étaient donc pas nécessairement parentes entre elles. Les descendants de cette famille *de Halley* possédaient de nombreux biens, même loin en dehors du village : vers 1095, un certain *Anolin de Halley* vendit à l'abbaye de Gembloux un alleu¹ qu'il possédait à

¹ Un *alleu* est une terre possédée en propriété complète, qui ne dépend d'aucune seigneurie foncière.

Jandrenouille ; la même année, *Robert de Halley* vendit à la même abbaye la petite propriété qu'il avait à Saint-Géry, hameau de l'actuelle commune de Chastre dans le Brabant wallon. Il était courant à l'époque que les riches seigneurs vendent ou donnent des terres aux abbayes et institutions religieuses, dans l'espoir de racheter une faute ou de se ménager une place enviable au paradis grâce aux prières des religieux.

Dans les plus anciens documents connus sur Grand-Hallet, le village était une seigneurie foncière appartenant à l'abbaye cistercienne du Val-des-Vierges (Maegdendael) d'Oplinter (à 6 km au N-E de Tirlemont) et au Chapitre¹ de la cathédrale Saint-Lambert à Liège. Ces deux institutions étaient également et indivisément les bénéficiaires des dîmes perçues par l'église paroissiale. Les paysans devaient « offrir » aux deux institutions au total un dixième de leur récolte, alors que les artisans devaient « offrir » un dixième de leur production. Ces deux institutions reli-

¹ Le *Chapitre* d'une cathédrale ou d'une collégiale est l'ensemble des chanoines, dont la fonction principale était d'assurer ensemble le chant de l'office divin aux heures canonicales de la journée et de

gieuses détenaient également et indivisément la collation de l'église paroissiale dédiée à Saint-Blaise. L'église primitive était peut-être déjà citée en 1031, sous le nom d'*Aila* dans un alleu cédé par l'évêque *Baldéric*. En 1139, elle est citée avec certitude dans une décision arbitrale de l'évêque *Albéron II* énumérant les 22 paroisses astreintes à une redevance banale à l'abbaye de Saint-Trond. Elle faisait partie du doyenné de Jodoigne à cette époque et dépendait de l'évêché de Liège.

Au 11^e siècle, comme signalé plus haut, une partie des habitants de Grand-Hallet partit vers l'ouest pour fonder le village de Petit-Hallet. Des documents du 12^e siècle indiquent que le Chapitre de Saint-Lambert à Liège était le seigneur foncier du village de Petit-Hallet à cette époque. L'avouerie était confiée aux illustres et nobles seigneurs de Jauche. Au 12^e siècle, le Chapitre de Saint-Lambert avait un seul échevinage pour ses deux seigneuries de Nodrenge² et de Petit-Hallet.

remplir d'autres fonctions liturgiques dans l'église à laquelle ils sont attachés.

² Nodrenge : hameau de Marilles, dans l'entité actuelle d'Orp-Jauche.

L'église de Petit-Hallet figurait déjà sur une liste des églises appartenant au doyenné de Jodoigne en 1139. Elle était probablement construite en bois et torchis, comme la plupart des bâtiments de l'époque. Dès sa construction, elle avait été érigée sous l'invocation de saint Lambert, probablement parce que le propriétaire foncier du village était précisément le Chapitre de Saint-Lambert. Son origine remontait aux temps où le village fut érigé en paroisse distincte, après sa séparation de Grand-Hallet. Elle avait le rang d'*église médiane*, filiale de l'église *entière* de Grand-Hallet.

C'est également à cette époque que la *chevalerie* prit de l'essor. Au départ, les *chevaliers* étaient des propriétaires ruraux s'occupant, en temps de paix, d'administrer leurs terres. Les plus riches possédaient sur une « motte » un donjon construit en pierres brutes et entouré d'un rempart gazonné, ce qui fut le cas à Grand-Hallet. En temps de conflit, ils exerçaient le métier des armes ; ils étaient appelés « *milites* » et formaient une classe d'hommes particulière dans laquelle ils entraient en ceignant l'épée ; ils jouissaient de privilèges judiciaires et financiers, en échange des missions qui leur incombaient.

La naissance de la Principauté de Liège

En 985, *Notger* reçut d'*Otton III* le *comté de Huy*. C'était la première fois qu'un comté entier était donné à un évêque. Celui-ci devint *comte* et *prince* d'empire. Liège prit le statut d'une *principauté ecclésiastique* dirigée par un *Prince-Évêque*.

Du jour où l'évêque de Liège, investi d'un pouvoir temporel, devint prince, il fut établi comme règle que, dans les affaires importantes, il devait consulter son haut clergé et obtenir son consentement. Les nobles, dont le concours leur était souvent nécessaire, ne tardèrent pas à être admis à leurs délibérations. La réunion du haut clergé et des nobles, sous la présidence de l'évêque, constituant le pouvoir législatif de la principauté, s'appela d'abord le *synode* : les décisions prises pendant le synode portaient sur la défense du territoire, des guerres à soutenir ou à entreprendre, des paix et des traités à conclure, des subsides à demander. C'était aussi là qu'étaient approuvées les fondations d'églises et de couvents, et que les nobles avaient à répondre des injustices dont ils étaient accusés.

En 987, Notger reçut un second comté : le *Brunengeruz* (ou comté de *Brugeron*), situé dans le comté occidental de Hesbanie, qui s'étendait de Tirlemont (Tienen) jusqu'à la Dyle aux portes de Louvain (Leuven).

Vers l'an 1000, Liège devint le centre culturel de l'Europe occidentale, possédant les écoles les plus renommées du monde chrétien. Elles le resteront jusqu'au 12^e siècle.

En 1008, *Baldéric II* succéda à *Notger*. En 1012, il entreprit de faire fortifier le village de Hougarde (Hoe gaarden) dans le Brunengeruz, ce qui déclencha les hostilités du comte *Lambert* de Louvain. Les forces liégeoises furent écrasées à Hougarde le 10 octobre 1013. Le Brunengeruz passa alors sous la suzeraineté du comté de Louvain, ainsi que l'avouerie de Gembloux. Le Prince-Évêque ne conserva alors que les villages de Hougarde, Beauvechain, Tourinnes-la-Grosse et Chaumont-Gistoux. En 1014, la principauté s'agrandit du *marquisat de Franchimont*.

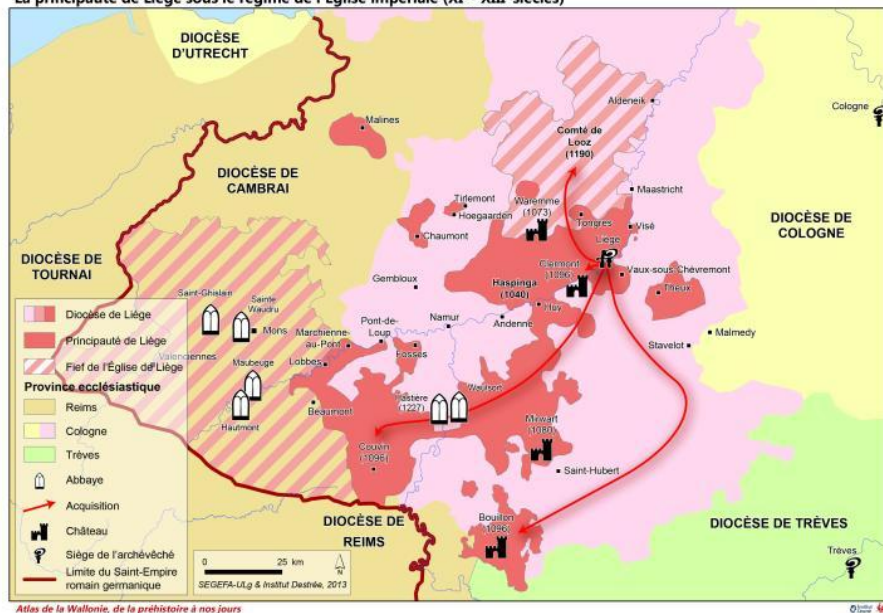
En 1040, le Prince-Évêque *Nithard* reçut de l'Empereur *Henri III* le *comté de Haspinga*, dont le siège se trouvait au château d'Aigremont (à Flémalle, quartier des Awirs). En 1053, à la suite d'une expédition du

comte de Flandre *Baudouin V*, la ville de Huy fut incendiée. Le Prince-Évêque *Théoduin* voulut reconstruire la ville et la transformer en un centre fortement fortifié, qui défendrait le passage de la Meuse, et l'accès au Condroz et à l'Ardenne. Pour financer son projet, il fit appel au concours financier des bourgeois de la ville : pour les remercier de leur contribution, il octroya aux bourgeois de Huy le 27 août 1066 une *charte de franchise*. Cette charte a la particularité d'être la plus ancienne connue en Europe !

En 1079, la comtesse *Ermengarde* céda au Prince-Évêque le « castellum » de Waremmes ainsi que son domaine et 815 vassaux. Le territoire du Prince-Évêque s'agrandit d'autant.

Durant le règne du Prince-Évêque *Otbert* (1091-1119), le principe de la nomination de l'évêque par l'Empereur fut remis en question par le pape *Grégoire VII*. L'évêque de Liège se rangea du côté de l'Empereur *Henri IV* et lui offrit l'hospitalité lorsque le pape l'excommunia. Il mit même son trésor à sa disposition et le défendit contre une attaque de son fils *Henri V*. Étant devenu indispensable à l'Empereur, *Otbert* en profita pour étendre son territoire. Ainsi, en 1096, il acheta, avec la bénédiction de l'Empereur,

La principauté de Liège sous le régime de l'Église impériale (XI^e - XIII^e siècles)



Couvin et toutes ses dépendances au comte *Baudouin II de Hainaut*, qui devait financer son départ en croisade. Sur la carte ci-dessus, la Principauté de Liège est en rouge foncé, tandis que l'évêché de Liège est en rose. Les parties hachurées étaient des fiefs de l'Église de Liège.

À partir de 1119, les princes-évêques ne furent plus des Allemands choisis par l'Empereur, mais des

¹ Dans le droit féodal, l'*avoué* est la personne chargée de la protection et de la représentation juridique d'une institution ecclésiastique, pour

princes nationaux. Le successeur d'*Otbert* fut *Frédéric de Namur*, le fils du comte *Albert III* de Namur. L'influence impériale déclina et le pouvoir de nomination des évêques passa progressivement au Chapitre de la cathédrale Saint-Lambert. Ce sera le cas dès 1209.

En 1151, l'évêque *Henri II de Leez* s'imposa militairement au comte de Namur lors de la *bataille d'Andenne* et devint à ce moment le vrai seigneur de la vallée de la Meuse.

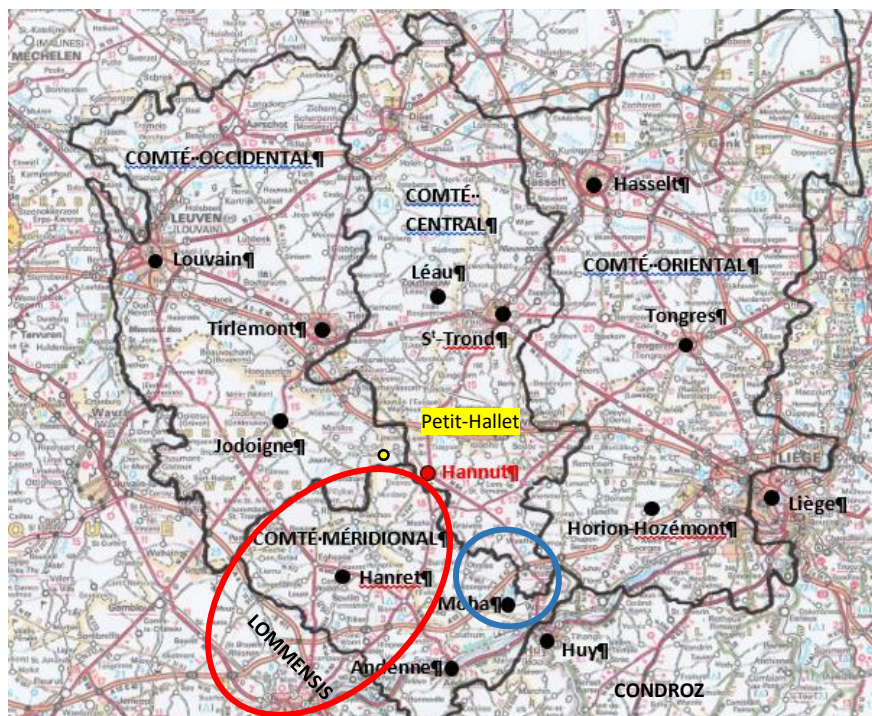
La naissance du comté de Namur

Peu avant l'an mil, le pagus situé au sud-ouest de la Hesbanie prit progressivement le nom de *comté de Namur* : la forteresse de Namur dominant le confluent de la Sambre et de la Meuse imposa dorénavant son nom à l'ensemble du territoire. Les dirigeants de ce pagus portèrent le titre de *comtes de Namur*. Le premier comte de Namur cité en 946 et 956 s'appelait le comte *Robert I^{er}*.

Par ailleurs, l'*avouerie*¹ de Wasseiges, dont les terres appartenaient à l'abbaye Saint-Laurent de Liège, avait été confiée vers 1038 à *Albert II* († 1063), mais avec des droits limités. Au cours du temps, à

les affaires séculières de la vie quotidienne. L'*avouerie* est la charge de l'avoué.

force d'intrigues, les comtes de Namur allèrent s'approprier une partie de l'ancien comté méridional



figurant dans le traité de Meerssen. C'est probablement sous le règne de *Godefroi* (1068 – 1139), petit-fils d'*Albert II*, que le comté de Namur s'agrandit définitivement des territoires de Hanret, puis de Wasseiges, Avin, Merdorp, Thisnes et Wansin. Les villages situés au sud-ouest de Hannut devinrent propriétés du comte de Namur.

À la même époque, l'ancien alleu de Moha situé dans ce même comté méridional, qui comprenait le village de Moha et son château, les manoirs d'Antheit, de Saint-Jean, de Waleffe et de Wanze, obtint le statut de *comté* lorsque son seigneur, *Albert II de Moha*, épousa *Hedwige*, comtesse d'Éguisheim (village d'Alsace, en France) après le décès de son père *Henri I^{er}*, comte de Dagsburg et d'Éguisheim. *Albert II de Moha* devint ainsi *comte* d'Éguisheim et de Moha. En 1089, à la suite du décès de son beau-frère *Hugues VII*, comte de Dagsburg, *Albert II de Moha* hérita aussi du comté de Dagsburg (en Alsace). Son fils *Hugues VIII* lui succéda au comté de Dagsburg vers 1098, tandis qu'Éguisheim passa à une autre branche de la famille. Par la suite, Moha resta entre les mains des comtes de Dagsburg jusqu'à la mort du dernier de la lignée en 1212.

En 1163, le comte *Henri I^{er} de Namur*, sans descendance, désigna comme héritier son beau-frère *Baudouin IV*, comte de Hainaut. À la mort de ce dernier en 1171, il désigna son neveu *Baudouin V* de Hainaut. En 1190, le comté de Namur devint possession du comte de Hainaut et fut érigé en *marquisat*. En pratique, les *marquis* et le *marquisat* de Namur furent encore souvent appelés *comtes* et *comté* de Namur, par

la suite.

La naissance du duché de Brabant

Dans le *comté occidental* de Hesbanie, le *comté de Louvain* (cité pour la première fois en 988) prit rapidement de l'extension. En 994, le comte de Louvain, *Lambert I^{er} le Barbu* (950-1015), qui n'était autre que le fils de *Régnier III*, acquit par héritage le comté de Bruxelles. Ce fut l'origine du futur *duché de Brabant*. En 1013, il s'empara du Brunengeruz, à la suite de la défaite des Liégeois lors de la bataille de Hougarde (Hoegaarden). Grâce à des acquisitions ultérieures, le comté s'agrandit considérablement, notamment vers le nord.

Au 12^e siècle, la chevalerie qui, jusqu'alors, n'avait été qu'une profession devint progressivement un corps d'élite. Le chevalier devait obéir à des règles sévères relatives à l'honneur, à la courtoisie, à la parfaite loyauté. Les conditions d'admission dans la chevalerie devinrent plus rigoureuses : le cérémonial symbolique usité pour l'armement d'un chevalier, l'*adoubement*, acquit un caractère réellement solennel. À partir de ce moment, les chevaliers se désintéressèrent de la culture du sol : l'épée et les honneurs constituèrent leurs préoccupations essentielles. La chevalerie devint

souvent héréditaire et se rapprocha encore un peu plus des couches supérieures de la noblesse. Cette « petite » noblesse se dota d'attributs d'identification, comme un château fort qu'il fallait sans cesse adapter, lorsque le détenteur voulait garder la noblesse de son rang.

À la fin du 12^e siècle, le fils de *Godefroid III de Louvain*, *Henri I^{er} le Guerroyeur* (1165-1235), fut le premier à se titrer de *duc de Brabant et de Lothier*. Vers 1180, il s'empara de Jodoigne au détriment du comte de Duras, en 1185 le château de Jauche était vaincu et en 1188, ce fut le tour de celui de Hannut. Le seigneur brabançon fit ensuite fortifier le château de Hannut et construire une « ville-neuve » dépendant spirituellement du prieuré de Bertrée. Ses droits et privilèges sur le fief de Hannut ne furent cependant confirmés au duc par l'Empereur qu'en 1222. Vers 1235, Hannut fut reconnue comme ville par *Henri I^{er}* et reçut un sceau. Petit-Hallet était également devenu brabançon.

Les conflits entre Liégeois et Brabançons

En 1209, l'Empereur *Othon IV* renonça définitivement à essayer d'intervenir dans les élections des évêques de Liège : ce fut la fin de « l'église

impériale ». Dorénavant, le Chapitre de Saint-Lambert proposait le nouvel évêque et le pape confirmait ce choix. Cette nouvelle procédure n'était pas pour autant à l'abri d'influences locales et internationales !

En 1212, le comte *Albert de Moha* décéda. Il avait désigné comme héritier le Prince-Évêque de Liège. Le duc de Brabant, *Henri 1^{er} le Guerroyeur*, contesta le testament et vint mettre le siège devant le château de Moha, qui résista ; l'attaque se dirigea alors vers Liège. La cité, ni fortifiée ni défendue, fut livrée le 3 mai au pillage : le sac dura cinq jours et les églises furent profanées. Le Prince-Évêque, *Hugues de Pierrepont*, excommunia le duc barbare, puis signa une trêve. L'armée brabançonne retourna à Moha le 8 mai, mais échoua de nouveau. Un sentiment anti-brabançon se renforça dans toute la principauté.

L'année suivante, le duc de Brabant voulut épouser la veuve du comte de Namur, qui était aussi la fille du roi de France *Philippe-Auguste*. Du fait de son excommunication, il ne pouvait être marié que par un prêtre excommunié, ce qui le rendit fou de rage. Il envahit alors la principauté le 10 octobre et saccagea le village de Waleffe-Saint-Georges dont la seigneurie

était léguée au Prince-Évêque de Liège. Il ne parvint cependant pas à s'emparer de la tour de défense située sur la motte au centre du village. Il s'en prit alors à Tourinne puis à Waremme, dévorés par des incendies. Néanmoins, le château de Waremme résista. Le 11 octobre, il s'attaqua à Tongres. La ville fut prise, pillée et dévastée, à l'exception de la tour de l'église qui tint bon. En réaction, le 12 octobre, des fantassins des cités principautaires furent réunis à Liège et se dirigèrent vers Lens-sur-Geer. Des renforts venant du comté de Looz et du duché de Limbourg étaient annoncés. Le duc battit en retraite, détruisant plus de 40 villages sur son passage. Le 13 octobre, il se retira vers Montenaken, pour s'appuyer sur Hannut et Landen. La bataille commença vers 9 heures du matin. À midi, le duc était vaincu. Il avait échappé de peu à la capture et à la mort. Le combat eut lieu entre Montenaken et Cras-Avernas, dans la campagne de *Steppes*. Il fut très violent. Le nombre d'ennemis tués fut estimé à 2 000 ; les pertes liégeoises et lossaines¹ furent considérables. De nombreux Brabançons furent faits prisonniers. Les autres, en déroute, s'enfuirent ensuite et furent poursuivis à travers Cras-Avernas, Bertrée, Avernas jusqu'aux environs de Grand-Hallet.

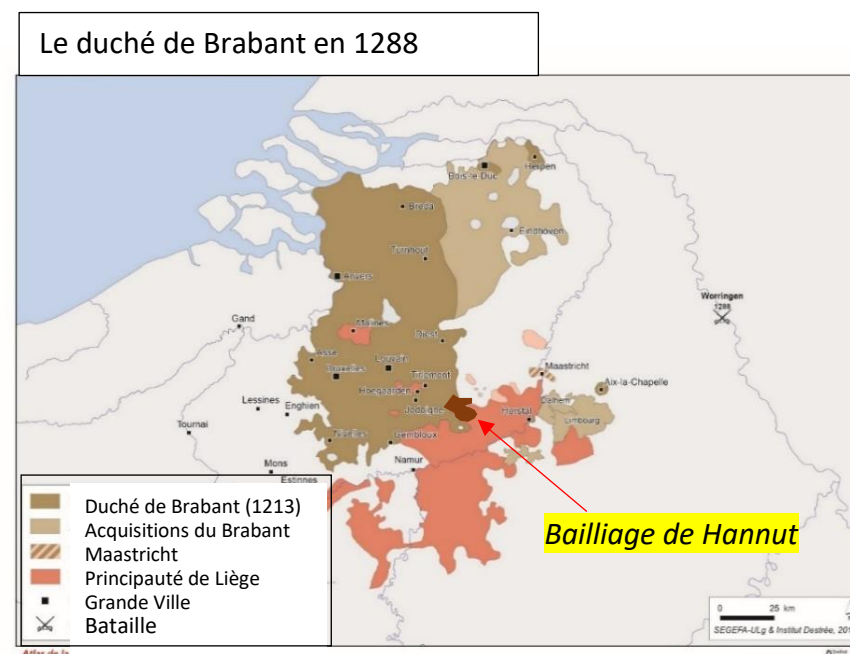
¹ Lossain : habitant du comté de Looz

Les Liégeois s'arrêtèrent alors et vinrent loger à Hannut, la garnison du château ayant promis de rester neutre. Le lendemain, le 14, la petite ville de Hannut fut pillée et incendiée par les Liégeois. Ensuite, des Hutois qui faisaient partie des troupes de l'évêque brûlèrent le pays jusqu'à Léau (Zoutleeuw) : 32 villages du duché de Brabant furent anéantis. Le mardi 15, l'attaque de Louvain était prévue, mais un convoi de ravitaillement parti de Huy fut intercepté par la garnison de Hannut. Les troupes liégeoises revinrent en hâte vers la forteresse, l'assiégèrent et la démolirent en partie. La garnison se rendit en échange de la vie sauve. Les vainqueurs comblèrent les fossés de la ville et continuèrent à ravager les terres duciales jusqu'à ce que la paix soit proposée par le Guerroyeur et acceptée à prix d'or.

La cathédrale de Saint-Lambert obtint le droit de percevoir les dîmes à Petit-Hallet à partir de 1220. Elle devint ainsi le seigneur foncier de la localité, et y nommait le curé. Les paysans devaient « offrir » au Chapitre de la cathédrale un dixième de leur récolte, alors que les artisans devaient « offrir » un dixième de leur production.

Henri I^{er} ne prêta hommage à l'archevêque *Engelberg* de Cologne qu'en 1222, à la suite de quoi

ce dernier intervint auprès de l'Empereur *Frédéric II* pour qu'il confirme les droits et privilèges de *Henri I^{er}* sur certains territoires, dont le *fief de Hannut*. Cette dernière expansion brabançonne en Hesbaye s'appela le *bailliage de Hannut* pendant près de 570 ans. Il comprenait 13 localités : Hannut, Avernas-le-Bauduin, Bertrée, Cras-Avernas, Poucet, Abolens, Lens-Saint-Remy, Lens-Saint-Servais, Ligney, Grand-Hallet, Petit-Hallet, Villers-le-Peuplier et Moxheron (hameau de Moxhe). Il s'enfonçait profondément dans la principauté de Liège (voir la carte ci-dessous).



À l'intérieur de ce bailliage de Hannut, deux « îles » liégeoises, protégées par l'immunité générale du Prince-Évêque, ne furent pas absorbées : Blehen et Crehen. Le bailliage de Hannut persista jusqu'à la fin de l'ancien régime en 1794.

Le 15 mai 1225, l'évêque liégeois *Hugues de Pierrepont* prit définitivement possession du comté de Moha et du château de Waleffe-Saint-Georges : cette cession fut confirmée par une bulle du pape *Honorius III*. En août 1227, la paix fut conclue à Waremmes entre le duc de Brabant et le Prince-Évêque. Le Guerroyeur en avait appelé à l'Empereur, mais la cour impériale avait tranché en faveur de l'évêque. La limite entre le duché de Brabant et la principauté de Liège était définitivement fixée.

Le monastère et la ville de Saint-Trond furent ensuite acquis par l'Église de Liège en 1227, ce qui explique que l'Église de Liège fut autrefois propriétaire foncier d'une grande partie du territoire de Hesbaye, bien au-delà des limites de la principauté de Liège.

Le duc de Brabant *Henri II* proclama par l'acte du 22 janvier 1248 que dorénavant dans tout le duché les justices basse et moyenne devaient être rendues par jugement et sentences, non plus par le seigneur seul,

mais par des échevins nommés par le seigneur du lieu. Le Duc se réservait à lui-même et à ses baillis de rendre la justice haute concernant les crimes énormes, tels que les meurtres, les incendies, les raptés... Dorénavant, la *justice haute* fut rendue directement par le *bailli* de Hannut, qui dépendait lui-même de la Cour de Louvain, donc du Duc.

À partir de cette date, le Chapitre de Saint-Lambert, seigneur foncier du village, ne conserva qu'une Cour censale, dirigée par l'avoué qui était le seigneur de Jauche, susceptible de régler les litiges survenant entre les différents tenanciers en ce qui concerne les limites des terres, et d'établir les mutations des droits immobiliers.

Petit-Hallet au 14^e siècle

Dès l'an 1315, il est fait mention dans les archives de l'abbaye de Gembloux d'une très illustre famille, portant le titre de vicomte, et existant depuis des temps immémoriaux, avec le surnom de « *de Hannut* ». À sa mort, l'un d'eux assigna à ses trois fils le partage suivant : à l'aîné, la vicomté de Hannut ; au second, les biens qu'il avait à Crehen et dans le voisinage, raison pour laquelle celui-ci prit le surnom de « *de Crehen* » ; au troisième, les biens et fiefs de

Grand et Petit-Hallet, raison pour laquelle ce dernier prit le surnom de « *de Halley* ». À première vue, cette lignée des *de Halley* n'a aucune parenté avec les *de Halley* du 10^e siècle.

La chevalerie était très nombreuse dans toutes les régions du pays depuis le onzième siècle. Elle comprenait beaucoup de descendants d'hommes libres. Le métier des armes qu'ils exerçaient les rapprochait des nobles. Les *de Halley* s'illustrèrent particulièrement dans le métier des armes et beaucoup d'entre eux furent promus chevaliers. En retour des missions qui leur étaient demandées, ils recevaient diverses récompenses, des privilèges et des fiefs.

La pierre tombale d'un descendant de cette famille *de Halley* est conservée dans l'église de Petit-Hallet : il s'agit de l'écuyer *Claude Morlet de Halley* (1566–1638), qui avait épousé en 1593 *Marie de Glymes*, décédée à Petit-Hallet en 1625.



Il fallut attendre 1361 pour que les villages de Nodrengé et de Petit-Hallet reçoivent chacun leur propre mayor et leurs propres échevins, pour y rendre la *moyenne justice* et la *basse justice*, suivant la loi de Liège, puisque le seigneur foncier était le Chapitre de Saint-Lambert. La *moyenne justice* s'occupait des rixes, injures graves et vols : ces délits ne pouvaient cependant pas être punis de mort. Pratiquement, la moyenne justice jouait un rôle important au civil, notamment en matière de successions et de protection juridique des intérêts des mineurs : apposition de scellés, inventaire des biens des mineurs, nomination des tuteurs, etc. La *basse justice* traitait les affaires relatives aux droits dus au seigneur, cens, rentes, exhibitions de contrats et héritages sur son domaine. Elle s'occupait aussi des petits délits (dégât des bêtes, injures mineures...) qui occasionnaient des amendes de faibles valeurs. Cette Cour de justice réunissait aussi les *plaids généraux* dans le cimetière, où la population du village était convoquée au son de la grosse cloche de l'église. Les plaids généraux étaient une audience solennelle de la Cour de justice à laquelle tous les justiciables étaient tenus d'assister. Ils fournissaient la possibilité à tous les manants¹, hommes et femmes,

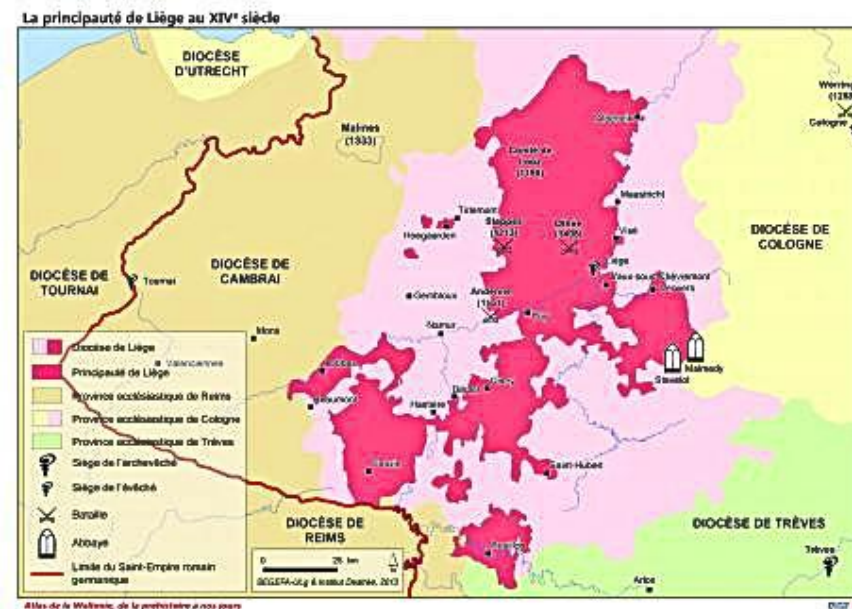
¹ Habitant d'un village, sous l'ancien régime.

d'y exposer les griefs qu'ils pouvaient avoir à l'encontre de qui que ce soit. Ils permettaient aussi la lecture des ordonnances émanant du Duc et de divers règlements seigneuriaux, procédure indispensable dans une société largement analphabète. La *justice haute* par contre appartenait directement aux ducs de Brabant par l'intermédiaire du bailli de Hannut : celle-ci pouvait juger toutes les affaires, au civil comme au pénal, et prononcer toutes les peines, y compris la peine capitale.

Le premier curé de Petit-Hallet, dont le nom est connu, s'appelait *Baudouin* et il officiait déjà en 1391.

Sur le plan territorial, la principauté de Liège atteignit ses limites définitives dans la deuxième moitié du 14^e siècle. Son territoire était fortement déchiqueté et comportait des « îlots » situés dans les pays voisins : c'était notamment le cas de Crehen et Blehen, enclavés dans le duché de Brabant. Par contre, le diocèse de Liège, où l'évêque de Liège exerçait le pouvoir spirituel, s'étendait bien au-delà des limites de la principauté. Si Petit-Hallet (en duché de Brabant) était situé dans un autre « pays » que ses voisins Thisnes (en comté de Namur) et Crehen (en principauté de Liège), toutes ces localités dépendaient spirituellement du même évêque : celui de Liège. Sur la carte ci-contre,

le territoire de la principauté (en rouge) s'étend à l'intérieur du territoire du diocèse (en rose). La ligne brune est la limite du Saint-Empire romain germanique au 14^e siècle.



Petit-Hallet et les Bourguignons

En 1383, à défaut d'héritier direct, le duché de Brabant passa à la comtesse de Flandre, nièce de Jeanne de Brabant, et à son mari *Philippe le Hardi*, duc de Bourgogne. À sa mort en 1404, *Philippe le Hardi* céda ses droits sur le duché de Bourgogne à son fils aîné

Jean Sans Peur, mais il attribua le duché de Brabant à son second fils, *Antoine*, comte de Rethel, qui devint duc de Lothier et de Brabant de 1406 à 1415. Le fils de ce dernier, *Jean IV*, lui succéda. À sa mort en 1427, il fut remplacé par son frère *Philippe de Saint Pol*, qui n'eut pas de descendance.

Après la mort en 1429 de *Jean III*, dernier comte de Namur, le duché de Namur passa aux mains de *Philippe le Bon*, duc de Bourgogne, qui l'avait acheté en



Antoine de Brabant



Philippe le Bon

viager à son propriétaire sans descendance. En 1430, à défaut d'héritier, le duché de Brabant repassa aux mains de *Philippe le Bon*, fils de Jean Sans Peur. Le duché de Brabant devint ainsi une partie des *Pays-Bas bourguignons*, qui comprenaient également le comté de Flandre, le comté d'Artois, le duché de Limbourg, le comté de Hainaut, le comté

de Namur, le comté de Hollande, le comté de Zélande et les autres territoires néerlandais. Chacun de ces états formant les Pays-Bas bourguignons gardait ses propres lois, qui différaient donc d'un état à l'autre.

En 1456, Philippe le Bon essaya d'étendre son influence à la principauté de Liège, qui coupait en deux ses territoires des Pays-Bas. Grâce à ses excellentes relations avec le pape, il réussit à faire remplacer le Prince-Évêque de Liège, *Jean de Heinsberg*, par son neveu âgé de 18 ans, *Louis de Bourbon*. Ce dernier poursuivit alors ses études à l'Université de Louvain durant 7 années. Pendant tout ce temps, Philippe le Bon régna de fait sur la principauté, mais la résistance des Liégeois s'intensifia. Lorsque *Louis de Bourbon* prit enfin ses fonctions en tant que Prince-Évêque en 1465, il fut immédiatement déposé par les États de Liège. La population rebelle en profita pour piller les terres d'Outremeuse qui appartenaient au duc de Bourgogne. *Philippe le Bon* envoya alors à Liège une armée sous le commandement de son fils *Charles le Téméraire*, pour rétablir son autorité. Les Liégeois formèrent une armée forte de 4 000 hommes, presque tous des civils, pour le combattre. La bataille dite de *Montenaken* eut lieu le 20 octobre 1465 dans nos campagnes. Elle fut une victoire écrasante pour les



Charles le Téméraire

Bourguignons, mais dans le feu de l'action les milices liégeoises incendièrent tous les villages de la région. Le village de Petit-Hallet fut complètement détruit. Des années de désolation et de misère s'ensuivirent. En 1472, il ne restait plus que 14 maisons habitées. Heureusement, le village fut épargné par la suite, même si ses habitants eurent encore beaucoup à souffrir du passage des armées.

En 1477, *Charles le Téméraire* fut tué lors de la bataille de Nancy. La même année, *Marie de Bourgogne*, fille unique et héritière du Téméraire, épousa *Maximilien d'Autriche*, le futur empereur du Saint-Empire romain germanique. *Marie* mourut accidentellement en 1482 des suites d'une chute de cheval près de Bruges.



Marie de Bourgogne



Maximilien d'Autriche

aîné s'appelait *Charles*.

En 1505 eut lieu une nouvelle guerre entre le duc *Charles de Gueldre* et *Philippe le Beau*. Hannut et neuf villages avoisinants furent détruits. *Philippe le Beau* mourut en 1506, alors que *Charles* n'était âgé que de 6 ans. La régence des Pays-Bas bourguignons fut alors confiée à sa tante *Marguerite d'Autriche*. En 1512, les anciens Pays-Bas devinrent une partie du Saint-Empire, sous le nom de *Cercle de Bourgogne*. En 1515, à peine âgé

Son fils *Philippe le Beau* n'avait alors que 4 ans et il devint le duc héritier de la Bourgogne. Son père *Maximilien* prit alors la tête d'une régence jusqu'à sa majorité en 1496, date à laquelle *Philippe* épousa *Jeanne de Castille*, fille de *Ferdinand d'Aragon*. De leur union naquirent six enfants : le fils



Philippe le Beau



Marguerite d'Autriche

de 15 ans, *Charles* devint le nouveau duc de Bourgogne, souverain des Pays-Bas. L'année suivante, à la mort de son grand-père maternel *Ferdinand d'Aragon*, il reçut la couronne d'Espagne et de ses colonies : l'Amérique avait été découverte par Christophe Colomb 24 ans auparavant. Après le décès de *Maximilien* en 1519, son petit-fils *Charles* fut à son tour élu roi

des Romains puis en 1520 sacré empereur du Saint-Empire romain germanique sous le nom de *Charles Quint*.

Sa tante *Marguerite d'Autriche* devint alors gouverneure des Pays-Bas et le resta jusqu'à sa mort en 1530.



Charles Quint

De 1531 à 1555, ce rôle fut tenu par la

sœur de Charles Quint, *Marie de Hongrie*. En 1548,

par la *transaction d'Augsbourg*, Charles Quint confirma le regroupement des 17 provinces des Pays-Bas et du comté de Bourgogne en un *Cercle de Bourgogne*. Il attribua aux Pays-Bas un statut particulier au sein du Cercle de Bourgogne en les dispensant de devoir se plier à des lois et tribunaux de l'empire et en les exemptant de certaines taxes. Par la « *Pragmatique Sanction* » en 1549, il consolida la « transaction » en unifiant les droits de succession des provinces et en déclarant que les Dix-Sept Provinces formaient un tout indivisible non fragmentable.



Marie de Hongrie

À la fin du 16^e siècle, le Cercle de Bourgogne se réduisit aux provinces des Pays-Bas : le duché de Brabant (y compris le marquisat d'Anvers et le duché de Limbourg), le pays de Fauquemont, le pays de Daellem, le pays de Rolduc, le duché de Luxembourg, le comté de Chiny, le duché de Gueldre, le comté de Flandre, le comté de Hainaut, le comté de Namur, la seigneurie de Malines, le bailliage de Tournai et du

Tournaisis et les autres comtés de Hollande. Ces provinces étaient réunies sous la domination d'un même souverain, mais conservaient leur propre indépendance, leurs lois et leurs constitutions particulières. Le souverain n'était reconnu que par le titre qui lui était propre comme souverain de chaque État, à savoir, duc de Brabant, seigneur de Malines, comte de Flandre, de Namur, etc. Comme nous l'avons vu, certains villages de l'entité hannutoise se trouvaient en duché de Brabant, d'autres au comté de Namur, d'autres encore en principauté de Liège. Chaque état avait ses propres lois : elles différaient donc d'un village à l'autre !

Pendant tout le règne de *Charles Quint*, la réforme luthérienne se développa et finit par embraser une grande partie de l'empire. Les Pays-Bas bourguignons furent pénétrés très tôt par la réforme luthérienne malgré la sévère répression de Charles Quint. Mais c'est surtout le calvinisme qui s'imposa dans la population et une partie de la noblesse.

Petit-Hallet pendant l'époque espagnole

Au terme d'une vie de combats, miné et désabusé par ses échecs face à la France, aux protestants et à sa propre famille, *Charles Quint* se dépouilla

progressivement de ses pouvoirs. Par une série de conventions avec son frère cadet *Ferdinand de Habsbourg*, il lui céda les duchés autrichiens. Le 25 octobre 1555, à Bruxelles, il abdiqua ses droits sur les Pays-Bas, officiellement séparés du Saint-Empire, en faveur de son fils *Philippe*, déjà duc de Milan et roi de Naples. Il lui céda ses droits sur l'Espagne en 1556 et un peu plus tard, au seuil de la mort, ceux sur le comté de Bourgogne. La même année, *Ferdinand* fut sacré Empereur du Saint-Empire romain germanique sous le nom de *Ferdinand I^{er}*.

Les riches provinces des Pays-Bas, qui constituaient le moteur de l'empire de Charles Quint, ne considérèrent jamais *Philippe II* comme l'un des leurs. Il avait été élevé en Espagne, il connaissait le français et les réalités de l'héritage bourguignon (comme le collier



*Ferdinand I^{er}
de Habsbourg*



Philippe II

de la Toison d'or), mais culturellement il ne comprenait pas ses sujets des Pays-Bas. Depuis l'Espagne, il percevait les Pays-Bas comme un territoire menacé par l'hérésie protestante, qu'il fallait éradiquer sans ménagement. Or la noblesse et les couches sociales supérieures des Pays-Bas n'étaient pas prêtes à accepter un traitement aussi brutal et contraire à leurs privilèges. Une fronde apparut en 1566 et 1567, pour des motifs liés aux tentatives de *Philippe II* de supprimer les droits acquis au cours des siècles au profit d'une



Le Duc-d'Albe

gouvernance directe de l'Espagne. *Philippe II* réagit par l'envoi d'une armée en 1568 : c'est le début de la *guerre de 80 ans* entre les Espagnols catholiques et les protestants des Pays-Bas, avec la nomination du *duc-d'Albe* comme gouverneur. Ce dernier prit souvent ses quartiers à Hannut, ses troupes logeant dans les communes voisines. Comme il était d'usage, celles-ci causèrent de grands dégâts, particulièrement en 1574 et 1575. Le duc établit un régime de terreur en voulant mater les protestants en révolte. La répression commença à Bruxelles par l'exécution capitale de deux des chefs principaux,

les comtes d'Egmont et de Hornes : ceci déclencha un soulèvement qui engendra une guerre civile, la noblesse se divisant en adversaires et partisans de l'Espagne soutenus ou combattus par des factions populaires. Cette situation fut favorisée par la conversion au protestantisme d'une partie de la population. Aux revendications politiques de défense des libertés issues des vieilles chartes s'ajouta alors une opposition religieuse contre le catholicisme défendu avec intransigeance par l'Espagne. Les provinces du nord (Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Overijssel, Frise, Groningue & Drenthe) revendiquèrent la liberté religieuse pour le protestantisme, si bien que la révolte prit la forme d'une guerre civile entre les sept provinces du Nord où la Réforme était bien ancrée, et les Pays-Bas méridionaux, catholiques et loyalistes.

Petit-Hallet et le diocèse de Namur

Au milieu du 16^e siècle, les diocèses étaient restés presque inchangés depuis l'époque mérovingienne. Les Pays-Bas espagnols étaient alors sous l'autorité religieuse de six évêchés différents, dont deux étrangers. Une grande partie des paroisses du duché de Brabant et du duché de Namur relevaient de l'Évêque de Liège, prince du pays voisin. L'Évêque liégeois était

sous les ordres de l'Archevêque de Cologne, situé dans un troisième pays. Pour mettre fin à cette situation, *Philippe II*, à la suite d'une bulle de nomination du pape *Pie IV*, créa l'évêché de Namur en 1559, relevant du nouvel archidiocèse de Cambrai.

À cette date, la paroisse de Petit-Hallet, comme toutes celles de la région, passa au diocèse de Namur.

En 1570, jugeant qu'il était indécent que la ville de Hannut ne possède pas sa propre paroisse, le premier Évêque de Namur, *Antoine Havet*, lui donna des fonts baptismaux et tous les droits d'une église paroissiale. Par la suite, le doyenné de Hannut fut créé et une grande partie des églises de l'entité, dont celle de Petit-Hallet, en firent partie.

En 1582, le Chapitre de Saint-Lambert céda à l'abbaye de Villers-la-Ville ses biens situés au duché de Brabant et au comté de Namur, en échange de fermes situées à Diepenbeek, terre de la principauté de Liège. Cet échange fit passer le droit de dîme et de patronat de Petit-Hallet, aux abbés de Villers, et ensuite à ceux de Mellemont¹, prieuré dépendant de l'abbaye. Les décimateurs avaient à leurs charges

¹ Le prieuré de Mellemont était situé à Thorembais-les-Béguines, dans la commune actuelle de Perwez.

l'entretien de l'église. Les abbés de Villers possédaient déjà une cour foncière dès 1336, qui ne rendait que la basse justice. Le chapitre de Sainte-Begge d'Andenne y possédait aussi quelques biens fonciers à Petit-Hallet.

Petit-Hallet et la lutte contre les protestants

Entre 1575 et 1594, toute la région hannutoise fut plongée dans une misère noire, soit à cause des Espagnols, soit à cause du passage de bandes de révoltés protestants, car les troupes s'approvisionnaient sur place : elles saccageaient les campagnes, vidaient les granges, ne laissaient ni chevaux, ni vaches, ni moutons, ni poules. Même les ustensiles de cuisine et les meubles furent parfois enlevés. Sans parler des viols, des meurtres et de toutes sortes de cruautés. De nombreuses maisons furent détruites à Hannut et dans les villages proches, dont 27 à Grand-Hallet. Beaucoup d'habitants émigrèrent vers la principauté de Liège ou l'ancien comté de Namur. Les troupes amenaient avec elles de nombreuses maladies. La peste sévit dans toute la région entre 1576 et 1578.

Elle reviendra encore en 1624 et 1634.

La *Trêve d'Anvers* de 1609 à 1621 mit momentanément fin à la guerre civile. L'année 1621 vit la reprise des hostilités entre les Provinces du nord et les Pays-Bas méridionaux. De nouvelles taxes frappèrent lourdement les populations des Pays-Bas espagnols comme effort de guerre. La *guerre de 80 ans* ne prit fin en 1648 que lorsque *Philippe IV*, le petit-fils de *Philippe II*, reconnut l'indépendance des sept provinces du nord des Pays-Bas sous le nom de *Provinces-Unies*, qui devinrent par la suite les Pays-Bas actuels. Les dix provinces du sud, dont Hannut faisait partie, restèrent sous contrôle espagnol. La principauté de Liège resta indépendante.

Pour résoudre ses difficultés financières, *Philippe IV*, roi d'Espagne et souverain des provinces belges de 1621 à 1665, décida de vendre *sous forme d'engagement* la seigneurie et la justice haute d'un grand nombre de villages dans nos régions. De la



Philippe IV

sorte, le Roi se réservait le droit d'en rembourser le prix, en mains du seigneur ou de ses héritiers, soit pour procéder à de nouvelles enchères, soit pour réintégrer la seigneurie désengagée dans le domaine royal. Le nouveau seigneur avait le droit d'exercer la haute, la moyenne et la basse justice : il pouvait poursuivre tous les types d'infractions et prononcer toutes espèces de peines. Il nommait personnellement une Cour de justice composée d'un mayer, d'échevins, d'un greffier et de sergents. Ceux-ci prenaient connaissance des causes criminelles, civiles ou mixtes. Ils enregistraient aussi les contrats relatifs aux immeubles situés dans la seigneurie. Le seigneur percevait, en tout ou en partie, les amendes prononcées par la Cour à charge des délinquants. Il avait le droit d'obliger les riverains à entretenir et réparer les chemins. Il tenait les *plaids généraux*, comme au moyen âge.

Une grande ferme, probablement fortifiée, existait déjà dans le village le 16 août 1630, lorsque *Albert d'Awans*, époux de *Catherine de Wonckel*, reçut du roi *Philippe IV* la seigneurie de Petit-Hallet, par engagement de 1 600 florins. En tant que *seigneur* de Petit-Hallet, il devint propriétaire de la ferme fortifiée. L'activité principale d'*Albert d'Awans* était celle d'un seigneur foncier et d'un propriétaire terrien influent. Il

possédait déjà la « Grande Ferme » de Marilles, qui était un domaine agricole majeur de la région à cette époque et était le centre économique de cette localité. Cette ferme n'existe plus en tant que telle de nos jours.

La situation financière confortable d'*Albert d'Awans* lui permit d'acquérir toute la seigneurie de Petit-Hallet en pleine propriété pour 2 200 florins supplémentaires le 22 septembre 1645. À ce moment, il devint pleinement propriétaire des bâtiments, du matériel et des terres de toute la seigneurie. Tous les bénéfices étaient pour lui, après avoir réglé les maigres revenus des ouvriers et employés. La gestion économique et foncière du domaine fut cédée au censier *Jean Delmal*.

Albert d'Awans décéda en 1663. La seigneurie passa à son fils également prénommé *Albert* — nous l'appellerons *Albert II* pour le distinguer de son père — après qu'il eut payé le *relief*. Il s'agissait d'une taxe payée au roi par l'héritier pour obtenir le droit de prendre possession de la seigneurie.

Albert II d'Awans eut trois fils, l'aîné fut également prénommé *Albert* — nous l'appellerons *Albert III* —, le second *Claude* et le cadet *Jean-Baptiste*. Toujours en 1663, *Albert II* acheta au nom de son fils *Albert III* la

seigneurie de L'Écluse, village proche de Hougarde (Hoegaarden) et faisant aujourd'hui partie de Beauvechain. Il devint également seigneur d'une partie de Thisnes.

En 1673, le village de Petit-Hallet subit de lourdes pertes et exactions de la part des troupes de la *Quadruple Alliance* (notamment les forces espagnoles et impériales) formées pour contrer *Louis XIV* durant la guerre de Hollande. Ces troupes alliées, chargées de bloquer l'avancée française vers Maastricht, ont pratiqué une politique de la terre brûlée et de réquisitions forcées en Hesbaye. Petit-Hallet fut presque entièrement pillé. Cela pesa très lourdement sur les finances des grandes familles.

À la mort d'*Albert II* à Petit-Hallet en 1683, la situation financière de la famille *d'Awans* restait précaire. Les héritiers d'*Albert II* se virent contraints de liquider une partie importante du cheptel et des stocks pour éponger leurs dettes. À cette époque, il était courant que le censier, s'il disposait de capitaux, rachète les baux ou les biens de ses propriétaires en difficulté. C'était le cas du censier *Hubert Delmal*, dont la famille était solidement ancrée à Petit-Hallet depuis plus de

40 ans. Il racheta donc une grande partie du bétail et des outils agricoles mis en vente par les frères *d'Awans*. Ce rachat fut une étape clé pour la famille *Delmal*. Peu après, ils consolidèrent leur emprise sur l'exploitation, et leurs descendants restèrent des figures centrales de la vie agricole et foncière du village pendant plusieurs générations. *Louis Delmal*, fils de *Hubert*, fut mayor de Petit et de Grand-Hallet. À son décès en 1779, il fut enterré dans l'église Saint-Lambert de Petit-Hallet, où se trouve toujours sa pierre tombale dans le carrelage de la nef.

La seigneurie de Petit-Hallet passa alors à l'aîné *Albert III*, après qu'il eut payé le relief. En 1707, *Albert III* décéda sans descendance à Petit-Hallet. Son frère *Claude* récupéra la seigneurie de Petit-Hallet. Il eut deux épouses au cours de sa vie, qui lui donnèrent chacune une fille. L'aînée s'appelait *Albertine Marie Madeleine d'Awans*. À la mort de *Claude* en 1719, *Albertine* devint l'héritière des titres. Elle épousa l'année suivante *Joseph Désiré Le Franc*.

Joseph Désiré Le Franc était le fils de *Claude Hubert Le Franc*, qui était au 17^e siècle major dans l'armée des Pays-Bas espagnols, et de *Françoise Agnès de Paheau*. Les *Le Franc* étaient une famille de

notables et de propriétaires terriens influents dans la région. Son épouse était une fille de *Gérard de Paheau*, seigneur de Thisnes et de Grand-Hallet.

Après leur mariage, la seigneurie de Petit-Hallet passa à l'époux, après paiement du relief. Il était déjà seigneur de Grand-Hallet depuis 1717. Il devint ainsi en 1722 le nouveau seigneur de Petit-Hallet, mais aussi de Grand-Hallet et de l'Écluse. La même année, il acquit également de manière officielle la seigneurie de Thisnes. Le couple installa progressivement sa résidence dans la ferme de Petit-Hallet, où ils entreprirent une profonde transformation de l'ancien logis en un château digne de leur rang. Les anciens bâtiments de ferme furent également reconstruits et prirent la configuration actuelle de ferme château typique du 18^e siècle.

Les époux *Le Franc - d'Awans* eurent quatre enfants : *Claude-Joseph*, *Joseph-François-Emmanuel*, *Marie-Catherine* et *Catherine-Josèphe*. La famille *Le Franc* habitait le village : l'ancienne ferme prit le nom de *ferme du château*. *Joseph Désiré le Franc* décéda en 1740, son épouse vingt ans plus tard. La seigneurie échut alors à *Claude-Joseph*, puis à *Joseph-François-Emmanuel*. Ce dernier décéda en 1779 sans héritier

direct. La seigneurie fut recueillie par le baron *Jean-Henri de Renesse de Wulp*, fils de *Catherine-Josèphe le Franc*, qui avait épousé en 1740 *Jacques-Joseph-Xavier baron de Renesse de Wulp*. *Jean-Henri* garda la terre de Petit-Hallet jusqu'à la Révolution française : il en fut le dernier seigneur.



Ferme du Château

Les guerres de Louis XIV

Entre-temps, de 1672 à 1678, la *guerre de Hollande* opposa la France de *Louis XIV* (et ses alliés) à la Quadruple-Alliance (Provinces-Unies, Saint-Empire romain germanique, Brandebourg et Espagne) et apporta son lot de désolation dans la région. Ainsi, en 1672, le maréchal de Turenne et ses 40 000 soldats traversèrent notre région en se conduisant comme des ennemis. En juillet de l'année suivante, les armées de la Quadruple Alliance campèrent quatre jours à Grand-Hallet. Ils mirent toute la région en coupe réglée, ravageant les campagnes et pillant les maisons. Petit-Hallet subit de grands dégâts. Toujours en 1673, au retour des expéditions contre la Hollande, les mêmes troupes s'arrêtèrent à nouveau dans la vallée. L'année suivante, le village eut des maisons endommagées et les récoltes furent foulées et détruites. Le bétail mourut pendant l'hiver, faute de nourriture. En 1676, les Hollandais et les Espagnols revinrent et occupèrent Thisnes, Crehen et



Louis XIV

Villers. L'armée de Hollande campa en septembre et octobre près de Grand-Hallet. Trois régiments hollandais et cinq régiments de cavalerie logèrent à Hannut et à Poucet. Les deux localités furent pillées. Les terres ne purent pas être ensemencées et il n'y eut aucune récolte l'année suivante. La contrée était ruinée. La détresse fut grande. Enfin, en 1678, les Hollandais furent à nouveau de retour à Lens-Saint-Remy pour trois semaines. Ils emportèrent jusqu'à la dernière gerbe. Ils mirent toute la région en coupe réglée, ravageant les campagnes et pillant les maisons.

De 1688 à 1697, la *guerre de la ligue d'Augsbourg* opposa *Louis XIV* à une large coalition européenne, nommée ligue d'Augsbourg, et comprenant les Provinces-Unies, le Saint-Empire romain germanique, l'Espagne et la Savoie. Pendant ces années, la misère devint encore pire. Les campements succédèrent aux campements, les réquisitions aux réquisitions, les impôts aux impôts. Les deux armées campèrent longtemps de part et d'autre de la Meuse. La *bataille de Neerwinden* (Landen) le 29 juillet 1693 vit la victoire des Français contre les alliés. Après la bataille, les Français établirent un camp de repos à Boneffe, sur la rive nord de la Meuse. Les troupes enlevèrent aux paysans tout ce qui leur restait de grains et de

bestiaux. Tout fut fourragé au voisinage. L'été 1694 n'apporta aucun grain : tous les chevaux moururent de faim et la pauvreté fut extrême ; les habitants mendiaient leur pain le long des routes. De plus, la population fut décimée par les maladies apportées par les armées. Le manque total d'hygiène dans les camps militaires apportait toujours son lot de maladies : peste, dysenterie...

Le roi d'Espagne *Charles II*, fils de *Philippe IV*, n'avait aucune descendance à sa mort en 1700. Son testament désignait comme futur roi d'Espagne *Philippe*, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, sous le nom de *Philippe V*. L'Empereur du Saint-Empire, *Léopold I^{er}*, cousin de *Charles II*, contesta immédiatement les droits de *Philippe V* à la succession et refusa de reconnaître la validité de ce testament, estimant que l'héritage devait revenir à un Habsbourg. À ce moment, toute l'Europe se sentit menacée par l'alliance dynastique de la France et de l'Espagne, si bien que le 15 mai 1702, l'Angleterre, les Provinces-Unies et l'Autriche déclarèrent officiellement la guerre à la France et au nouveau roi d'Espagne. Le Saint-Empire suivit la même démarche en septembre 1702. Pendant la *guerre de succession d'Espagne*, de 1701 à 1714 notre région fut occupée longtemps par les

armées franco-espagnoles, postées dans les lignes de retranchements qui couvraient le Brabant et le pays de Namur. Les rares terres qui avaient été cultivées furent fourragées, et le peu d'entre elles qui en avaient échappé fut dévasté par les alliés lorsqu'ils traversèrent les lignes. La bataille la plus importante eut lieu près de Ramillies en 1706 : elle chassa l'armée française et ses armées alliées hors des Pays-Bas.

Comme si tous ces malheurs ne suffisaient pas, le climat se refroidit sensiblement au début du 18^e siècle : en 1709, la récolte fut insuffisante pour recueillir des semences pour la saison suivante et de nombreux champs restèrent en friche en 1710. La famine régna dans les campagnes. Des invasions de souris et limaces infestèrent également champs et villages, créant des dégâts considérables, détruisant plus des deux tiers des récoltes.

Petit-Hallet pendant la période autrichienne

En 1713, les Pays-Bas espagnols passèrent de l'obédience des Habsbourg d'Espagne à celle des Habsbourg d'Autriche à la suite du *Traité d'Utrecht*, mais la situation dans les campagnes était toujours aussi préoccupante : les récoltes de 1712, 1713 et

1714 furent mauvaises. Une tempête de grêle ravagea les récoltes en 1716, le blé manqua en 1724 à la suite d'une grande sécheresse. L'invasion des souris se répéta de 1731 à 1733, puis disparut subitement en mars 1734. L'année 1740 fut caractérisée par une météo très froide : le 3 juin, les arbres de la région ne possédaient toujours aucune feuille, il fallut ressemer tous les grains une seconde fois, les animaux moururent de faim dans les étables. Il gela encore en août et septembre. La moisson fut gâtée par des pluies incessantes. Beaucoup de localités souffrirent de la famine.

Dans la première moitié du 18^e siècle, à part le château du seigneur, le presbytère et une ou deux fermes importantes, il n'y avait à Petit-Hallet que des petites cabanes sans étage, construites en torchis consolidé au moyen de pierres de silex ou de tuffeau, matériaux extraits de la localité. Le toit des cabanes



Masure en bois et torchis

était recouvert de paille de seigle. Elles étaient habitées par des manants. Il s'agissait de gens pauvres trimant ferme aux durs travaux agricoles du matin au soir. Ils étaient si mal payés en retour de leurs peines accablantes que la plupart ne parvenaient pas à vivre décemment, et ne survivaient que grâce au concours du bureau de bienfaisance. Le nombre de ménages notoirement secourus variait de 9 à 31 ; il était de 47 en 1780.



Charles VI

Le 20 octobre 1740, l'Empereur *Charles VI* trouva la mort. Il n'avait pas d'héritier mâle et il désirait léguer ses possessions patrimoniales à l'aînée de ses deux filles, *Marie-Thérèse*. Il avait donc prévu cette situation dès 1713 en édictant la « Pragmatique Sanction » qui assurait qu'une femme pouvait hériter des territoires héréditaires de la maison des Habsbourg. Cette décision avait été ratifiée par l'ensemble des États européens, mais avec beaucoup de difficultés. Après la mort de *Charles VI*,

plusieurs États, qui y avaient cependant souscrit, contestèrent cette règle : ce fut l'origine de la *guerre de Succession d'Autriche*, qui allait se dérouler de 1740 à 1748.



Marie-Thérèse d'Autriche

Cette guerre opposa deux coalitions dont les principaux protagonistes étaient d'une part la Prusse, la Bavière et la France, et d'autre part l'Autriche, la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies et la Russie. Elle se déroula sur plusieurs théâtres d'opérations successifs : en Silésie — la plus riche possession des *Habsbourg* —, la Prusse s'imposa facilement et signa avec l'Autriche une paix séparée dès 1742 ; en Bohême, les Bavares et leurs alliés français s'emparèrent de Prague, puis furent obligés de battre en retraite à la fin de 1742 ; en 1743, ils subirent des revers en Allemagne durant leur retraite ; la France porta alors son effort vers nos régions, les Pays-Bas autrichiens, où elle s'imposa durant des campagnes menées de 1744 à 1748.



François 1^{er}

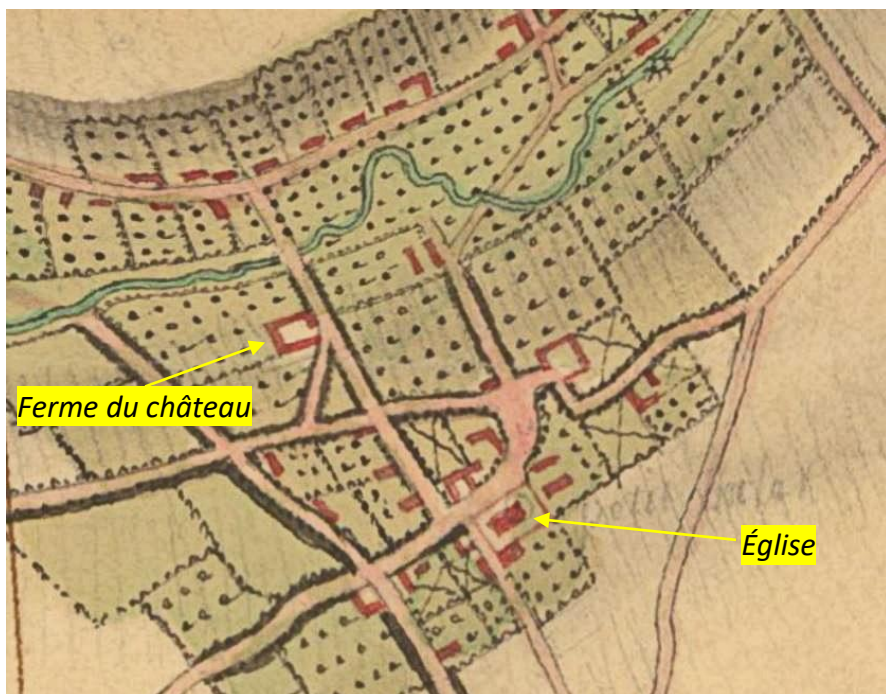
Dès 1745, *François-Étienne de Lorraine*, l'époux de *Marie-Thérèse*, fut élu *Empereur romain germanique* sous le nom de *François I^{er}*. *Marie-Thérèse* devint ainsi *Impératrice consort des Romains*. La même année, les Français furent victorieux à la *bataille de Fontenoy* (au sud-est de Tournai).

En 1746, le maréchal *Maurice de Saxe*, commandant les forces françaises, remporta victoire sur victoire et s'empara de Bruxelles, d'Anvers, de Namur et de Charleroi et établit son quartier général à Villers-le-Peuplier. Son armée fit main basse sur les provisions des habitants et fourragea les blés encore verts. Cette année également, *Charles de Lorraine* (frère de *François I^{er}* et époux de *Marie-Anne*, la sœur de *Marie-Thérèse*), qui était le gouverneur des Pays-Bas autrichiens, pénétra à Hannut et s'installa à Lens-Saint-Remy, qui subit les mêmes dommages. Le retour des armées rapporta les épidémies : onze morts furent dénombrés à Blehen,

victimes de dysenterie.

Les contributions de guerre, transports et rations de bois, houille, paille, vivres... continuèrent à accabler les villageois pendant toute l'année suivante. Les Français remportèrent encore une victoire le 2 juillet lors de la bataille de Lauffeld (près de Riemst). La paix revint après la signature le 18 octobre 1748 du *traité d'Aix-la-Chapelle*. La France restitua à *Marie-Thérèse* les territoires conquis aux Pays-Bas. Celle-ci sauva sa couronne impériale, mais perdit la riche Silésie et sa prépondérance en Allemagne au profit de la Prusse. Elle perdit aussi des territoires en Italie.

Pendant l'occupation française de nos contrées, l'ingénieur-géographe français *Jean Villaret* réalisa à partir de 1745 à la demande du roi *Louis XV* la première carte topographique des Pays-Bas autrichiens. Cette carte comporte environ 80 feuilles et couvre un axe allant de Menin-Gand-Tournai à Maastricht et Liège. Cette occupation ayant pris fin en 1748 avec la Paix d'Aix-la-Chapelle, la carte n'a jamais été terminée. La région de Hannut a la chance d'avoir été cartographiée par Villaret. La feuille montrant à quoi ressemblait Petit-Hallet entre 1745 et 1748 se trouve ci-dessous.



Le village était formé de deux parties bien distinctes : le « bas du village », dans la vallée du ruisseau, était formé d'une vingtaine de petites masures ; le « haut du village » comprenait l'église, une grosse dizaine d'habitations un peu plus conséquentes et deux fermes en carré. Entre les deux s'étendait la grande ferme du château, où résidait le seigneur du village. L'église représentée devait encore être la première église construite au 11^e siècle. Celle-ci avait été restaurée sous le pastoralat de l'abbé *Poncelet* (1657 –

1684) aux frais des décimateurs, les moines de l'abbaye de Villers-la-Ville. La tour avait reçu une couverture d'ardoises en 1666 et la toiture de la nef avait été réparée en 1672.

En 1750, la culture du colza fit son apparition dans les campagnes. En 1751, la cure de Petit-Hallet était dans un tel état de délabrement que le curé *Walter Plisnier* (1751 – 1792) invita la Cour du village à faire la visite de sa demeure. Le rapport de cette visite fut sans équivoque. En présence d'une situation aussi misérable, il fut décidé de construire un nouveau presbytère dès 1752. Celui-ci existe toujours : il porte au-dessus de la porte d'entrée le millésime de sa construction et, dans le plafond de la cage d'escalier, celui de 1753, année de son achèvement.



L'année 1755 fut marquée par de grandes pluies continuelles qui causèrent d'énormes dégâts aux cultures : l'évêque de Liège finit par décréter une messe spéciale dans le but d'obtenir un temps plus sec, comme c'était d'usage en ces temps-là ! La disette fut à nouveau au programme dans la région. À la fin de l'année, un tremblement de terre fut ressenti dans tout le pays. Les limaces et les souris firent leur retour dans la région l'année suivante.

De 1757 à 1758 fut construite une nouvelle église, toujours sous le pastoralat du curé *Walter Plisnier*, au même endroit que l'ancienne. C'est toujours l'église actuelle. Elle se compose d'une seule grande et large nef. Des pierres de l'ancienne église ont probablement été réutilisées pour construire les soubassements de la nouvelle.

À la mort de son époux en 1765, *Marie-Thérèse*, effrayée par le tempérament impulsif, autoritaire et vindicatif de son fils et successeur *Joseph II*, préféra conserver le pouvoir et seulement l'associer au gouvernement des



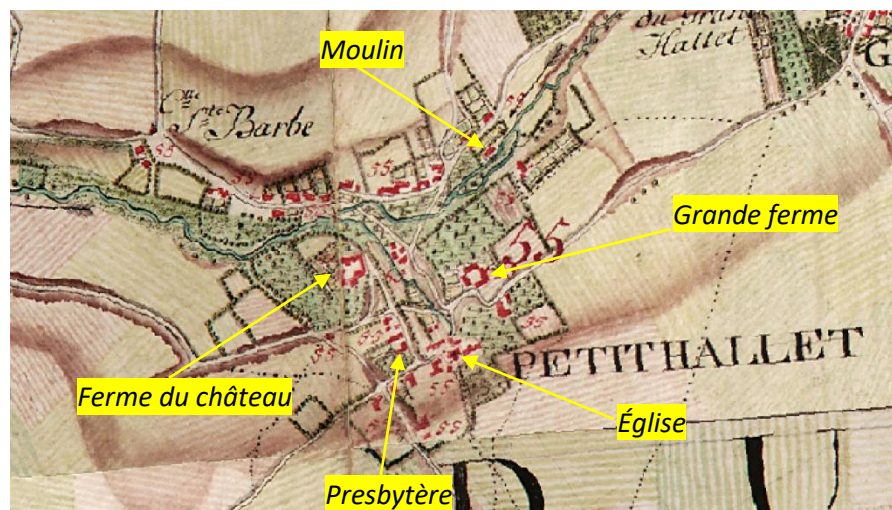
Joseph II

« États héréditaires des Habsbourg ». *Joseph II* fut néanmoins élu « Empereur des Romains » à cette date.



Entre 1771 et 1777 furent tracées les premières cartes manuscrites d'états-majors des Pays-Bas autrichiens à l'initiative du comte *Joseph Ferraris*.

Elles permettent de se rendre compte de la situation du village de Petit-Hallet dans le troisième tiers du 18^e siècle. L'église, reconstruite de 1757 à 1758, y est bien représentée, de même que le *presbytère* et la *ferme du château*, résidence du seigneur *Joseph-François Le Franc* à cette époque. L'autre *grande ferme* est l'ancêtre de l'actuelle *ferme Doneux*. Le moulin figurant sur le plan est l'ancêtre de l'ancien *moulin Rassart*, qui fut construit à cet endroit en 1816.



En 1780, la pomme de terre entra dans l'alimentation des ruraux de manière significative. Les récoltes de grains furent améliorées grâce à l'utilisation de nouveaux engrais à base de chaux. Les routes principales du pays commencèrent à être pavées : la longueur totale des chaussées pavées passa de 100 km en 1740 à 1000 km en 1780.

Marie-Thérèse décéda la même année. *Joseph II* hérita donc des pleins pouvoirs. Pour se rendre compte personnellement de l'état de son empire, il entreprit un voyage incognito, sous le titre de *comte de Falkenstein*, dans les Pays-Bas autrichiens du 31 mai au 27 juillet 1781. Il se comporta par la suite en souverain moderne et réformiste, mais ses réformes, trop rapides, ne furent ni comprises ni acceptées par ses sujets. Dès 1784, il abolit la torture et le servage dans tout l'empire. Il interdit dorénavant l'enterrement à l'intérieur des églises pour des raisons de salubrité. Le mariage devint un contrat purement civil. La noblesse et le clergé furent soumis à l'impôt, créant ainsi à l'État de nouvelles sources de revenus. Le 17 mars 1783, il proclama l'édit relatif aux ordres religieux contemplatifs. Bien que pieux, *Joseph II* souhaitait diminuer la puissance financière de l'Église. Il supprima 160 couvents qu'il jugeait « inutiles à la religion, à l'État et au

prochain » : le couvent de Lens-Saint-Remy fut du nombre. Il confisqua leur bien et consacra l'argent à la construction d'hôpitaux et d'écoles...

En 1787, des émeutes éclatèrent aux Pays-Bas autrichiens, car les édits de l'Empereur relatifs à la religion, à l'administration et à la justice étaient maladroits et trop nombreux : c'est la *révolution brabançonne*. En 1789, les régents impériaux furent forcés de quitter le pays. Les anciens états de Brabant, Limbourg, Gueldre, Flandre, West-Flandre, Hainaut, Namur, Tournai, Tournaisis et Malines créèrent le 31 janvier 1790 l'éphémère confédération *États-Belgiques-Unis*. La discorde entre les partis conservateur et libéral de la confédération gêna la défense du pays et favorisa le retour des troupes autrichiennes qui rétablirent l'autorité impériale dès octobre 1790.

Pendant ce temps, la France connut aussi sa révolution le 14 juillet 1789 avec la prise de la Bastille par le peuple de Paris. Et en principauté de Liège, les temps furent aussi à la révolution ! À Liège, depuis 1684, le pouvoir appartenait toujours au Prince-Évêque, aux chanoines de la cathédrale Saint-Lambert et à l'aristocratie. Le bas clergé, la petite noblesse, la bourgeoisie industrielle, les ouvriers, les paysans ne participaient pas à la gestion des affaires

publiques. De plus, la situation du peuple n'était guère enviable : chômage et mendicité sévissaient. Des voix s'élevèrent pour réclamer des changements et davantage de justice sociale. Le Prince-Évêque *François de Hoensbroeck* (1784-1792) ne partageait pas du tout les aspirations libérales du Tiers-État. En août 1789, les bourgmestres de Liège furent destitués par le peuple et la citadelle de Sainte-Walburge fut prise par les insurgés. Le 26 août, *François de Hoensbroeck*, refusant toute réforme, s'enfuit à Trèves. En représailles, 5000 Prussiens et Palatins entrèrent dans Liège le 24 novembre et occupèrent les Bonnes Villes, qu'ils quittèrent en avril 1790.



François de Hoensbroeck

En mai, les trois États (Noblesse, clergé et Tiers-État) de Liège appelèrent les Principautaires à s'engager dans l'armée patriotique. Celle-ci ne résista pas aux assauts de l'armée autrichienne de retour en octobre, qui se répandit dans la principauté, mais également dans les États-Belgiques-Unis, où ils rétablirent l'autorité impériale. Pendant tous ces troubles, de

nombreux brigands s'attaquèrent aux villages démunis de toute autorité.

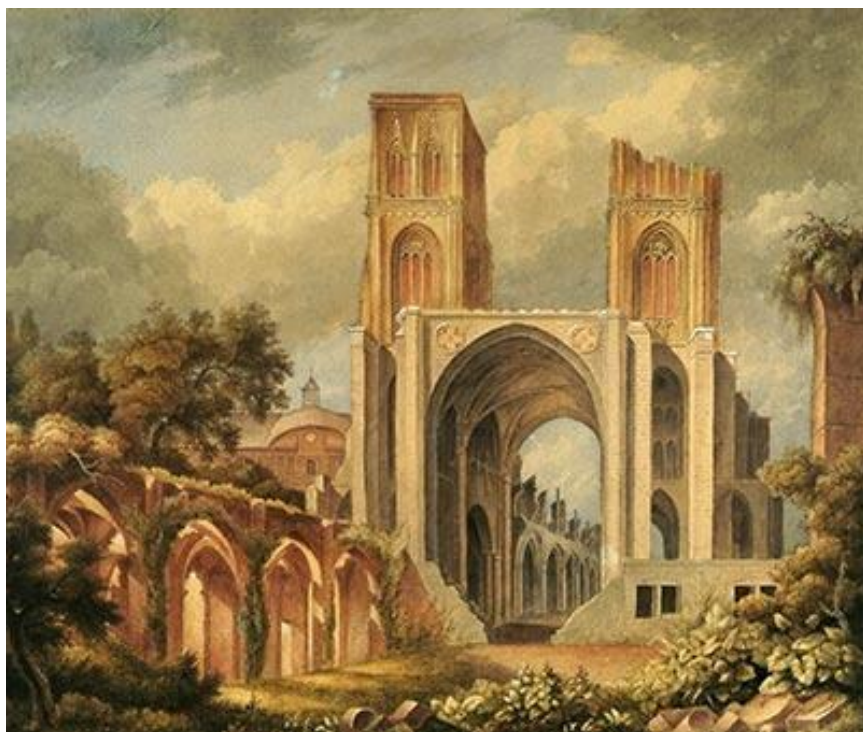
Dès son retour le 13 février 1791, le Prince-Évêque *François de Hoensbroeck* restaura son autorité de manière forte : son attitude fut déterminante dans le prochain accueil des Français par les Liégeois l'année suivante. En effet, en novembre 1792, le général français *Dumouriez* vainquit les armées autrichiennes à Jemappes. Les Autrichiens furent encore battus à Waroux et les Français firent leur entrée à Liège dans la liesse populaire. Le nouveau et dernier Prince-Évêque *François-Antoine de Méan* (1792-1794) s'exila à Düsseldorf. Les bannis furent rappelés, les prisonniers politiques libérés, les couvents et les églises pillés : l'église de la collégiale Saint-Pierre devint une écurie. La joie fut cependant de courte durée, car le comportement des sans-culottes, qui manquaient de tout, était loin d'être exemplaire. Des villages furent pillés, des blasons rappelant l'Ancien Régime furent martelés sur certains monuments. Les villageois enterrèrent ou mirent à l'abri tout ce qui pouvait avoir de la valeur.

En 1793, *Louis XVI* fut décapité et la Première République française déclara la guerre à l'Angleterre et à

la Hollande. Le vote organisé dans la région hannutoise en faveur du rattachement à la France eut un résultat mitigé. En mars, l'armée de l'Autriche et de ses alliés chassa les Français de Liège, puis remporta la bataille de Neerwinden le 18 mars. Les vaincus se vengèrent en pillant Hannut et ses environs. Alors que des bandes de voleurs continuaient à piller et incendier les villages, le Prince-Évêque *de Méan* rentra à Liège.

En 1794, les mouvements de troupes, tant françaises qu'autrichiennes, eurent leurs parts dans les destructions. Le 12 juin, les Autrichiens remportèrent une première bataille à Fleurus, mais ils furent vaincus lors de la bataille décisive du 26 juin. D'énormes réquisitions de chevaux, de chariots, de charrettes furent organisées dans tous les villages : les militaires étaient partout. Les Français prirent progressivement possession des anciens Pays-Bas autrichiens, de l'ancienne principauté de Liège puis des Provinces-Unies en repoussant les armées de l'Autriche et de ses alliés de l'autre côté du Rhin. Dans les campagnes, des bandes armées volèrent pommes de terre et même blé encore vert. La disette fut généralisée et la dysenterie fit encore pas mal de morts. À Liège débuta la démolition de la cathédrale Saint-Lambert, symbole

du pouvoir des princes-évêques. La principauté de Liège finit d'exister après plus de 810 ans d'indépendance. Dès le 16 novembre, Petit-Hallet fut soumis à l'administration centrale de Bruxelles en tant que région occupée.



Ruines de la cathédrale Saint-Lambert en 1831

Petit-Hallet est français

En 1795, les Français soumirent les pays occupés aux lois de la jeune République. Les titres de noblesse furent supprimés, la dîme fut abolie, un chef-lieu de Justice fut instauré à Avennes.



Ancienne Justice de Paix d'Avennes

Dès le 31 août, le territoire belge fut divisé en 9 départements. Petit-Hallet fut englobé dans le *département de l'Ourthe*, dont la préfecture était Liège. Il se trouvait dans l'arrondissement dont le chef-lieu était Huy. La déclaration des droits et des devoirs de l'Homme et du Citoyen fut exposée en permanence à la nouvelle Justice de Paix d'Avennes. Tout prêtre dut

prêter serment de soumission à la République, sous peine d'amende et de prison. La plupart des curés du département de l'Ourthe s'y soumirent, avec beaucoup de réticence.

L'administration fut organisée par cantons, sous le nom de « municipalités ». Petit-Hallet fit partie du canton de Hannut, dans lequel chaque commune envoyait deux « agents » pour former l'administration municipale, présidée par G. Degeneffe. Après une année de violence et de réquisitions, la France, à la suite d'un vote de la convention le 9 vendémiaire an IV (1^{er} octobre 1795), annexa officiellement les anciens Pays-Bas autrichiens, les principautés de Liège et de Stavelot et le duché de Bouillon le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795). Petit-Hallet faisait officiellement partie de l'État français.

Ce dernier prit rapidement la direction de l'enseignement primaire, qui était inexistant en beaucoup d'endroits, et en confia l'organisation aux communes en vertu de la loi du 3 brumaire de l'an IV (25 octobre 1795). Une voire plusieurs écoles par canton devaient être ouvertes. Les matières à enseigner étaient la lecture, l'écriture, le calcul et la morale républicaine basée sur la « religion naturelle », qui était née en Angleterre et avait rapidement, au 18^e siècle, disséminé sur

le continent, pour prôner, contre les religions *révélées*, une référence à Dieu qui prenait appui sur la seule *raison*. Pour elle, Dieu était accessible à la *raison* ou, avec Rousseau, au *sentiment*, sans nul intermédiaire.

Hannut eut son école dès 1798, mais dans la grande majorité des cas, ces lois de l'occupant français ne furent pas appliquées. En effet, auparavant, les seules écoles qui existaient émanaient du curé et étaient souvent payantes, du moins pour les parents qui pouvaient se le permettre. Le sacristain, qui ne possédait aucune formation spécifique, donnait quelques leçons, sous la surveillance du curé, dans le presbytère. Il s'agissait le plus souvent d'une activité hivernale, car pendant la bonne saison les enfants, comme les adultes, travaillaient aux champs ou gardaient les animaux. Les cours portaient essentiellement sur une éducation religieuse, bien plus qu'une réelle instruction. Personne ne s'étonnera d'apprendre que, dans tous les villages, le nombre de personnes sachant lire et écrire était marginal : il n'en était pas autrement à Petit-Hallet. Cette situation arrangeait bien évidemment les riches propriétaires terriens qui trouvaient en permanence un réservoir de servantes et de domestiques agricoles serviles.

Dans le village voisin de Grand-Hallet, l'école quitta le presbytère pour la maison de l'instituteur *Charles Garot* en 1807. Mais ce fut de courte durée, car elle réintégra le presbytère en 1821, tout en étant toujours organisée par la commune. Aucun document ne permet de dire ce qui s'est passé du côté de Petit-Hallet : existait-il seulement une école au village ou les rares enfants qui fréquentaient une école devaient-ils se rendre dans un village voisin ? Nul ne le sait.

Pendant cette époque, les propriétaires des deux grandes fermes de Petit-Hallet étaient riches, mais le reste de la population, qui n'avait pas d'autre choix que de servir chez les fermiers, était à leur merci pour le prix des journées et croupissait dans l'indigence. Les domestiques et les servantes logeaient dans les grandes fermes où ils travaillaient ; les premiers, souvent dans un coin d'écurie ; les secondes dans des mansardes. Dans la hiérarchie des domestiques, il y avait d'abord les gardiens de porcs ou porchers, âgés de 15 à 16 ans. Venaient ensuite ceux qui menaient paître les vaches et les soignaient, appelés vachers. Suivaient enfin les valets ou ouvriers agricoles. La misère était grande pour la plupart des villageois.

Si les Français instaurèrent plus de justice en sup-

primant les privilèges des nobles et du clergé, s'ils introduisirent plus d'uniformité et d'égalité dans les finances publiques, ils mécontentèrent également profondément la population. La nouvelle loi sur la conscription rendait le service militaire obligatoire à tous les hommes non mariés de 20 à 25 ans, alors que dans l'ancien Régime, l'armée se recrutait exclusivement par des engagements volontaires. Les villageois furent victimes de réquisitions incessantes, de vexations diverses, de confiscations de biens. Cette situation eut pour conséquences l'insécurité et la misère. De plus, une persécution sévère contre le clergé s'instaura à partir de 1796. Des couvents furent supprimés, leurs biens furent confisqués et vendus, des églises furent mises sous séquestre.

En 1797, l'assemblée municipale du canton groupa les 18 communes en deux assemblées primaires. La première, dénommée *assemblée des Sources du Geer*, siégeait en l'église de Hannut et comprenait les citoyens des communes de Hannut, Avernas, Cras-Avernas, Trognée, Poucet, Grand-Hallet, Petit-Hallet, Bertrée et Wansin. La seconde, appelée *assemblée des Tombes du Soleil*, siégeait en l'église de Villers et comprenait les citoyens des communes de Villers, Thisnes, Merdorp, Crehen, Blehen,

Lens-Saint-Servais, Lens-Saint-Remy, Abolens et Tourinne.

Le 5 septembre de la même année, les prêtres durent prononcer *le serment de haine à la royauté et à l'anarchie*. Parmi les 29 curés du canton, un seul accepta : toutes les églises furent mises sous séquestre, sauf celle d'Abolens. Beaucoup de prêtres se réfugièrent dans des souterrains ou des mansardes communiquant avec les maisons voisines. Les Français confisquèrent également les cloches des églises, afin de les faire fondre pour construire de nouveaux canons.

Les couvents et abbayes furent supprimés par le nouveau pouvoir. Les abbayes d'Aulne, de Lobbes, de Villers-la-Ville, d'Orval et bien d'autres furent alors livrées aux flammes.

À partir de 1798, tous les célibataires âgés de 19 à 30 ans furent enrôlés de force ; cette mesure fut fortement impopulaire et mal accueillie par les villageois.

Fin 1799, *Napoléon Bonaparte* prit le pouvoir. Les mesures allant à l'encontre de la religion et du clergé furent assouplies. Dès 1800, le Consulat rétablit les Conseils municipaux et confia au préfet la mission de nommer le maire, son adjoint et les conseillers municipaux, dans chacune des communes.

Après le Concordat en 1801, les cultes furent rétablis : la paroisse de Petit-Hallet réintégra le diocèse de Liège, dans le nouveau doyenné de Landen (qui se trouvait également dans le département de l'Ourthe). L'église voisine de Wansin ne fut cependant pas réouverte et aucun curé n'y fut désigné. Les Wansinois furent priés de se rendre à l'église à Petit-Hallet pendant près d'un demi-siècle, car cette situation dura jusqu'en 1847.



Napoléon Bonaparte

Le 18 mai 1804, l'Empire fut proclamé, puis Napoléon fut sacré empereur en la cathédrale Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804 par le pape Pie VII. En 1806, les titres de noblesse furent rétablis dans toute la France, dont nous faisons partie.

De 1792 à 1813, à la suite des guerres de défense de la Révolution française, la France fit la guerre contre toutes les monarchies européennes coalisées. Certaines guerres prirent un caractère de guerre d'occupation et de conquête indéniable, comme la

campagne d'Espagne. Napoléon finit par prendre possession d'une grande partie de l'Europe continentale... jusqu'en Russie, où l'hiver russe et la politique de la terre brûlée eurent raison de l'armée française.

À partir d'octobre 1813, un flot continu de fuyards venant d'Allemagne et de Hollande traversa la Hesbaye. Insoumis et déserteurs étaient si nombreux qu'ils circulaient par bandes, en plein jour. En décembre, le Rhin fut franchi par des envahisseurs. Dès janvier 1814, des Russes et des Prussiens étaient à Liège. Leur sauvagerie et leur comportement effrayèrent la population.

En 1814 se forma une alliance entre le Royaume-Uni, l'empire russe, le royaume de Prusse et l'empire d'Autriche. Malgré une série de victoires remportées par Napoléon à la tête d'une armée de jeunes recrues inexpérimentées, Paris tomba le 31 mars et les maréchaux forcèrent l'Empereur à abdiquer. Ce dernier signa une abdication inconditionnelle le 6 avril 1814. Il fut par la suite exilé sur l'île d'Elbe, suivant le traité de Fontainebleau signé le 11 avril, conservant le titre d'Empereur, mais ne régnant plus que sur cette petite île. Pendant ce mois, les troupes prussiennes du Feldmaréchal *Blücher*, qui campaient dans la région

hannutoise, se livrèrent au pillage dans les villages, volant le bétail, dévalisant les logis, emportant les attelages... Le 1^{er} août 1814, les anciens départements belges se retrouvèrent provisoirement sous administration batave. En France, le roi *Louis XVIII* monta sur le trône : la monarchie était restaurée.

Le 1^{er} mars 1815, *Napoléon* débarqua sur la Côte d'Azur à Golfe-Juan et entama sa marche triomphale vers Paris, qu'il atteignit le 20 mars. Le roi de France, *Louis XVIII*, s'exila à Gand. Du 20 mars au 22 juin 1815, ce fut le second règne impérial de *Napoléon I^{er}*. Cette période vit le rétablissement du contrôle de l'administration et de l'armée. Les armées impériales revinrent dans notre région d'avril à juin. Du 11 mai au 12 juin, les écuries du presbytère de Grand-Hallet abritèrent un magasin de l'armée prussienne du général *Blücher* en campagne contre *Napoléon*. Quatre cent quatre-vingts militaires séjournèrent dans la localité, chez l'habitant ! Ces derniers durent nourrir tout ce monde, ainsi que leurs nombreux chevaux. Tous les chariots furent ensuite réquisitionnés pour transporter les armements et la troupe vers Perwez, Namur et Waterloo. Il est probable que les Petit-Halletois subirent le même sort. La bataille s'acheva par la défaite française à Waterloo, où le nombre de morts et de

blessés avoisinait 50 000 personnes le soir du 18 juin. Napoléon abdiqua le 23 juin et fut exilé sur l'île de Sainte-Hélène, d'où il ne revint plus : il y décéda en 1821.

L'idée d'une union stratégique belgo-hollandaise, assez puissante pour faire barrage aux ambitions françaises, était depuis longtemps évoquée dans les coulisses de la diplomatie européenne. Elle devint réalité en 1815, sous le nom de *Royaume-Uni des Pays-Bas*.

1815 : Petit-Hallet est hollandais

Le Royaume-Uni des Pays-Bas, qui comprenait les actuels Pays-Bas et la Belgique (sauf la province du Luxembourg belge), était formé de 17 provinces. À sa tête se trouvait *Guillaume I^{er} d'Orange*, qui tenta d'unir les peuples des anciennes Provinces-Unies, des anciens Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège, par une politique favorisant le développement



Guillaume 1^{er} d'Orange

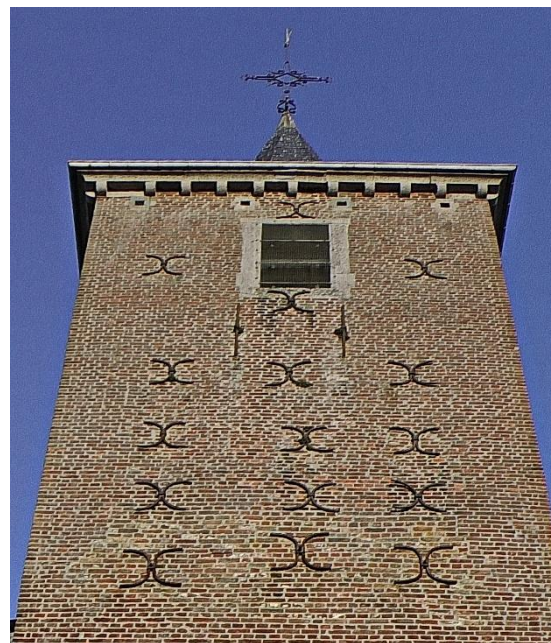


par une politique favorisant le développement économique. Cependant, sa politique autocratique et l'hostilité de l'Église catholique romaine envers le roi protestant provoquèrent le mécontentement des futurs Belges.

Le *département de l'Ourthe* changea son nom en *province de Liège*, mais les divisions territoriales établies par la France furent conservées. Petit-Hallet se retrouva ainsi en province de Liège.

En 1821, à Grand-Hallet, l'école quitta la maison de l'instituteur *Charles Garot* et s'installa dans l'écurie du presbytère aménagée à cet effet. Les travaux de transformation de l'écurie, qui en avait bien besoin, furent payés par le produit de la vente d'un terrain de plus de deux hectares appartenant à la commune. À Petit-Hallet, toujours aucune école ne devait exister à cette époque.

Le 23 février 1828, un tremblement de terre de magnitude 5.0, dont l'épicentre était à Jauche, provoqua beaucoup de dégâts dans la région et endommagea l'église de Petit-Hallet. Elle fut restaurée en 1829 par *Louis Scheeren*, puis en 1865 par *Jacques François* qui installa de nombreuses ancres pour stabiliser la tour.



Au fil du temps, la réunion forcée des provinces belges et des provinces hollandaises en 1815 conduisit à un profond mécontentement contre le régime du roi *Guillaume 1^{er}*. Les responsables politiques du Sud, majoritairement catholiques, se sentaient opprimés par leurs confrères du Nord, majoritairement protestants, alors qu'ils représentaient la majorité de la population. De nombreuses discordes virent le jour, révélant de profondes disparités entre les deux peuples.

La « loi fondamentale », basée sur la constitution hollandaise, assurait à tous les cultes une protection et une faveur égales : cette disposition avait suscité, même avant la création du Royaume-Uni des Pays-Bas, une fronde du clergé catholique, qui réclamait

dès octobre 1814 le rétablissement de tous les droits et privilèges dont jouissait le clergé catholique avant la conquête française. Dans les mois suivants, les évêques avaient multiplié les lettres pastorales pour s'opposer au projet de la loi fondamentale. Ils reprochaient au roi, protestant, de tenter d'interférer dans les affaires de l'Église catholique belge. La volonté de l'État de contrôler la formation des prêtres et l'enseignement privé n'arrangeait pas les choses.

Par ailleurs, les francophones étaient systématiquement écartés des hauts postes administratifs et militaires au profit des néerlandophones. En 1819, Guillaume 1^{er} imposa le néerlandais comme langue officielle de l'administration et de la justice, provoquant la colère des élites francophones et de la bourgeoisie belge. De plus, ces derniers contestaient le paiement de taxes conçues notamment pour combler la dette hollandaise.

En 1830, de mauvaises récoltes entraînèrent une augmentation du prix du pain. Une crise économique, qui frappa toute l'Europe la même année, fut responsable de chômage massif chez les ouvriers belges. Tout cela créa un terrain favorable à l'insurrection.

L'élément déclencheur, le 25 août 1830, fut la représentation de l'opéra *La Muette de Portici* à Bruxelles, mettant en scène une révolte populaire : elle agit comme une étincelle, transformant le mécontentement latent en émeutes urbaines qui menèrent à l'indépendance. Les troubles se propagèrent dans tout le pays. Le 5 septembre, des volontaires liégeois commandés par *Charles Rogier* traversèrent Hannut pour se rendre à Bruxelles avec deux canons. La bataille eut lieu dans le parc de Bruxelles, du 23 au 27 septembre. Les troupes gouvernementales, battues à Bruxelles, reculèrent partout devant le soulèvement des villes et des campagnes. En un mois, elles évacuèrent l'essentiel des provinces du Sud. Le 4 octobre 1830, l'indépendance nationale fut proclamée. Des troupes françaises venues au secours des Belges prirent un temps leur cantonnement à Villers et dans les environs en 1831. Un Congrès national élaborait une Constitution qui fut promulguée le 7 février 1831.

1830 : Petit-Hallet est belge

Le 21 juillet 1831, *Léopold I^{er}* prêta le serment constitutionnel. La Belgique était devenue une monarchie constitutionnelle.

La première plantation et la première récolte de pommes de terre dans la région eurent lieu vers 1835.

La population augmenta considérablement au cours du 19^e siècle et de nombreuses maisons en briques furent construites dans les villages, remplaçant progressivement les vieilles masures en bois et torchis. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les briques étaient fabriquées sur place par des briquetiers dont la réputation dépassa largement les frontières de la Belgique. Ces derniers travaillaient souvent en équipes familiales, hommes, femmes et enfants à partir de 12 ou 13 ans. De nos jours, les terrains où fut prélevée l'argile nécessaire à la construction des briques se situent en contrebas des terrains environnants. À Petit-Hallet, terre qui abritait grand nombre de maçons, les pierres abondantes de silex et de tuffeau qui se



Léopold I^{er}

trouvaient dans la vallée furent également utilisées. Les toits de chaume furent progressivement remplacés par des tuiles.

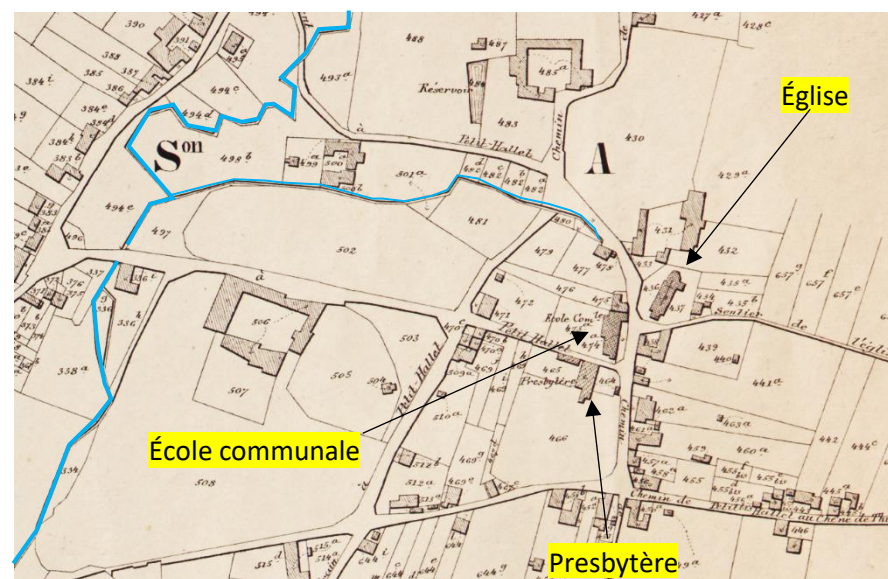
En 1842, la route rectiligne reliant Hannut à Tirlemont (Tienen) fut ouverte à la circulation : à cette époque, elle était simplement empierrée et sa largeur pas toujours très bien définie. Dès sa création, elle fut fréquentée par les véhicules hippomobiles : diligences, malle-poste, chariots... Son vallonnement naturel et ses deux rangées d'ormes qui l'ombrageaient lors des canicules faisaient la beauté de son tracé. En traversant Grand-Hallet, les Petit-Halletois pouvaient l'atteindre, bien qu'elle passât au-delà du village. Elle permit d'améliorer la liaison avec Hannut. Jusqu'en 1845, tous les chemins des villages étaient en terre battue et étaient très difficilement praticables à la mauvaise saison. À partir de cette date, le pavement de la rue principale a commencé à Grand-Hallet depuis la route de Tirlemont jusqu'au château-ferme, sur la rue de Petit-Hallet. Cela facilita grandement l'accès à la route de Huy à Tirlemont pour tous les habitants de Grand-Hallet, mais aussi de Petit-Hallet, Wansin, Thisnes et Merdorp.

La construction des grandes routes de l'état, de

Hannut vers Tirlemont, mais aussi vers Huy, vers Landen et vers Namur, fut achevée vers 1845. Les transports entre ces villes furent facilités, tant pour acheminer les produits des récoltes vers les villes que pour amener à Hannut et aux villages environnants les produits qui leur faisaient défaut (charbon, matériaux de construction). La chaux remplaça la marne dans l'amendement des terres. L'utilisation des engrais chimiques dès 1870 introduisit une modification importante dans les paysages, car elle permit la suppression de la jachère. Ceci eut pour conséquence la disparition des nombreux troupeaux de moutons. La superficie cultivable augmenta fortement, ce qui autorisa l'accès à la terre d'une quantité de petits exploitants, qui parvinrent ainsi à gagner de quoi vivre. Les « journaliers », ouvriers agricoles qui offraient leurs services dans les grandes fermes, cherchèrent à s'émanciper grâce à un lopin de terre et un petit cheptel. Pour eux, la principale difficulté était d'obtenir la terre à cultiver. Les conditions de vie restaient précaires, mais une amélioration se dessinait.

En 1842, la « loi Nothomb » obligea chaque commune à entretenir au moins une école primaire publique ou à adopter une école confessionnelle si celle-ci réunissait les conditions légales. L'obligation était

remplie à Grand-Hallet avec l'école du presbytère. La situation à Petit-Hallet à cette époque n'est pas connue. Il fallut probablement attendre plusieurs années avant qu'une école communale y soit construite. Sur le plan cadastral élaboré par le cartographe *Philippe Christian Popp* (1805 – 1879) entre 1842 et 1879 se trouve l'emplacement d'une école communale à Petit-Hallet, en face de l'église.



Nous ne connaissons pas la date exacte de sa construction, mais elle est forcément antérieure à 1879. Le bâtiment ne figure pas dans l'atlas des voiries vicinales de 1841. Sa construction a donc eu lieu



entre 1841 et 1879. Le premier instituteur connu s'appelait M. *Dardenne*. Il prit sa retraite en 1883 et fut remplacé par M. *Lefèvre*, qui habitait Orp. Ce dernier tenait sa classe avec une sévérité qui imposait le respect. À cette

époque, l'instruction n'était pas obligatoire. Si en hiver la classe pouvait accueillir 70 à 80 enfants, filles et garçons, de tous les âges, il n'en restait qu'une vingtaine quand la bonne saison arrivait : les enfants étaient alors occupés à aider leurs parents dans les travaux les plus divers, à la maison ou dans les champs.

En 1879 débuta la « guerre scolaire ». La loi *Van Humbeeck*, appelée la « loi de malheur » par les catholiques, prévoyait que chaque commune devrait posséder au moins une école primaire laïque et neutre, qui n'organiserait pas de cours de religion. En outre, les instituteurs seraient uniquement choisis parmi les diplômés des écoles normales officielles,

dont le cours de religion serait exclu. Enfin, les provinces et les communes ne pourraient plus subsidier des écoles « libres ». En riposte à cette loi, les catholiques organisèrent, sous la direction du clergé, des centaines d'écoles qui, en 1880, totalisèrent 63 % de la population scolaire du pays (contre 13,10 % en 1878). Nous ignorons si une école catholique a été ouverte à Petit-Hallet, et si oui, pendant combien de temps elle a existé. La loi fut abrogée en 1884.



Le 16 octobre 1896, un rapport du commissaire d'arrondissement établit que le logement de l'instituteur et la salle communale se trouvaient dans un état

de délabrement complet. Leur restauration s'avérait très coûteuse. De plus, la propriété n'était pas assez vaste pour envisager d'y construire un nouveau bâtiment de classe, avec préau, cour et autres dépendances. Les autorités communales prirent la décision de chercher une autre solution, dès le 10 décembre.

Sur le « chemin de Thisnes », actuellement rue de Wansin, la maison de M. *Roger Alphonse Collin* fut proposée à la vente. Le Conseil communal du 7 janvier 1897 décida de l'acheter, car la maison et les terrains associés étaient convenables. La maison deviendrait la maison de fonction de l'instituteur et une pièce y serait aménagée comme « nouvelle » maison communale. Une grande salle de classe avec dépendances serait construite à l'arrière. Comme la Commune n'était pas riche, elle souscrivit un emprunt conséquent auprès de la banque des Communes, le « Crédit communal ».

C'est ainsi qu'au début du 20^e siècle, une nouvelle école communale fut construite sur la rue de Wansin (nom actuel). L'ancienne école a alors été vendue et transformée en grange. Elle a été retransformée en maison d'habitation depuis. L'ancienne maison de M. *Roger Collin*, qui existe toujours, devint sur deux niveaux le logement de l'instituteur. Une pièce du

rez-de-chaussée, qui sera agrandie vers l'extérieur ultérieurement, servait de bureau pour l'administration communale. La maison était prolongée de la salle de classe sur un seul niveau.

Au début du 20^e siècle, l'existence était devenue un peu moins difficile à Petit-Hallet pour la plupart des gens. Les revenus des plus pauvres, cultivateurs ou ouvriers, restaient modestes, mais la vie à la campagne n'était pas trop chère et la population était peu exigeante. Le village comptait à ce moment environ 450 habitants et une centaine de maisons. La plupart étaient des petites fermes, qui exploitaient entre trois et dix hectares, alors que la grande ferme du château possédait une centaine d'hectares. Les plus modestes cultivaient au moyen de vaches, car en plus de leur travail, elles produisaient du lait et parfois un veau. Chaque ménage élevait cochons, poules, lapins, chèvres et parfois moutons, oies et dindons. Les gens se mariaient tard, car ils devaient pouvoir s'installer. Souvent, un fils, ou une fille et son mari reprenaient l'activité des parents. L'agriculteur devait souvent louer une grande partie des terres qu'il travaillait. Le prix de location dépendait de plusieurs facteurs : la qualité de la terre, la proximité d'une voie d'accès, l'éloignement par rapport au village...

Comme les familles étaient nombreuses, une partie des jeunes devaient nécessairement chercher du travail à l'extérieur. Certains trouvaient du travail dans les charbonnages ou les usines des bassins liégeois ou carolos, partant le lundi tôt matin pour ne revenir que le samedi soir. La majorité était plutôt constituée d'ouvriers du bâtiment : maçons ou plafonneurs. Ils partaient souvent très loin de mars à fin septembre, le mortier à la chaux ne résistant pas aux gelées de l'hiver. À la fin de la bonne saison, après leur retour, ils se faisaient engager dans les sucreries pour le déchargement des chariots et l'entretien de la bonne marche de la fabrique, d'octobre à décembre. En janvier et février, ils aidaient les voisins et les fermiers pour le battage des blés, conservés jusque là en meules ou dans les granges.

À cette époque, les gens vivaient plus ou moins en économie fermée : chacun produisait son pain, ses pommes de terre, sa viande, ses œufs, son lait, son beurre et son fromage. Chacun faisait pousser ses légumes dans son jardin, cueillait les fruits de ses arbres et en faisait de délicieuses confitures. Les crises politiques, sociales ou économiques n'avaient sur eux que des répercussions mitigées.

Le village possédait un forgeron, un charron, un

cordonnier, un menuisier, un barbier à ses heures tueur de cochons et deux moulins à eau. Il n'y avait ni boulanger-pâtissier, ni boucher, ni charcutier, ni plombier...

Les filles restaient au village, aidant aux travaux agricoles et domestiques, soit chez les parents, soit chez les voisins qui avaient besoin d'une aide supplémentaire. Quelques-unes plus adroites se mettaient à la couture, et parfois s'installaient comme professionnelles après avoir fait leur apprentissage chez des aînées. Mais d'une manière générale, elles attendaient un époux avec qui elles fondaient un foyer.

Après quelques années passées à l'extérieur, les ouvriers qui avaient pu amasser un petit capital reprenaient une habitation devenue libre ou construisaient leur propre maison. Ils cherchaient alors un travail régulier, soit dans une ferme, soit chez un des employeurs voisins : cimenterie, atelier, sucrerie. Leurs épouses s'occupaient du ménage, des enfants, du jardin et d'un petit élevage. Parfois, le jeune ménage cohabitait avec les parents, ce qui permettait aux deux jeunes de travailler au-dehors tandis que les vieux s'occupaient du ménage, de la maison et des jeunes enfants.

La mobilité des villageois était faible. La gare la plus proche était à Orp, sur la ligne de chemin de fer reliant Tamines à Landen (ancienne ligne 147). La halte du chemin de fer vicinal reliant Hannut à Ambresin était à Thisnes. Toutes deux se trouvaient à près de trois kilomètres du village et, hormis la voiture à cheval pour quelques nantis, le seul moyen de locomotion pour la plupart des villageois était la marche. La gare et la halte se trouvaient donc à un peu moins d'une heure de marche du village. Les distractions n'étaient pas nombreuses : pour les vieux, une soirée chez les voisins ou une partie de cartes au café (en 1910, il en existait 8 dans le village !) ; pour les jeunes, la kermesse une ou deux fois par an. Ils pouvaient cependant se rendre, à pied, aux fêtes des villages voisins. Chaque année, la fête du village avait lieu le dernier dimanche du mois d'août. Tous les cultivateurs s'arrangeaient pour avoir terminé la moisson à cette date. La fête durait trois jours : dimanche, lundi et mardi. Comme à toutes les fêtes, il y avait carrousels et baraques foraines, courses et jeux divers. Dans certains cafés, les villageois dansaient au son d'un accordéon.

¹ Les uhlans étaient des cavaliers légers, armés de lances, d'épées et de carabines, dans l'armée prussienne.

La loi du 19 mai 1914 rendit enfin obligatoire et gratuit l'enseignement pour tous les enfants et adolescents âgés de 6 à 14 ans. En raison de l'envahissement de la Belgique par les armées allemandes dès le 4 août, l'application de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, ne produisit ses effets qu'à partir de 1919.

Le 1^{er} août 1914, deux gendarmes à cheval, coiffés d'un grand bonnet à poils sur la tête, venant de Landen (Petit-Hallet faisait partie du canton de Landen, dans la province de Liège, à cette époque), remirent aux miliciens leur ordre de rejoindre leurs unités respectives.

Quinze jours plus tard, l'armée se retirait pour se placer en retrait, sur une autre ligne de résistance. Des soldats fatigués et hirsutes traversaient le village. Les gens s'efforcèrent de les ravitailler en leur distribuant toutes leurs réserves. L'arrivée des Allemands n'était plus qu'une question de jours.

Le dimanche 23 août, des uhlans¹ aux casques à pointe investissaient le village par l'ouest, après l'avoir contourné. Toute la population tremblait, car des bruits



Uhlán

couraient sur des atrocités perpétrées lors de leur passage dans certaines communes. Comme le village était calme, ils continuèrent leur chemin vers Orp, sans traîner davantage.

La vie quotidienne pendant la guerre fut perturbée et la population dut se plier aux exigences de l'occupation. Pour protéger ses cuivres qui risquaient d'être réquisitionnés, le curé avait trouvé une cachette peu commune : une tombe située sous une dalle du cœur de l'église ! Ce fut le ravitaillement et les quotas de fourniture pour les producteurs. Des inspecteurs contrôlaient les récoltes et la traite des vaches. Chacun s'efforçait de tricher comme il pouvait, en ayant soin de ne pas se faire prendre, car les amendes étaient salées ! Les perquisitions étaient fréquentes.

Les meuniers ne pouvaient moudre que les sacs accompagnés d'une autorisation décernée par les bureaux de l'occupant : le nombre de sacs dépendait du

nombre de personnes composant chaque famille et était assez limité. Il n'était pas facile de profiter d'un petit reliquat qu'on avait pu cacher. Le meunier *Rassart* s'était fait prendre un jour en détenant un sac de blé non justifié. Il fut condamné à plusieurs jours de prison. Comme il était assez vieux, et surtout têtu, il prétendit ne pas pouvoir marcher jusqu'à Landen. Les Allemands vinrent le chercher et le transportèrent sur un petit chariot tiré par un cheval.

Les moulins ne pouvaient tourner que pendant des horaires précis ; en dehors des heures, ils étaient plombés par un préposé de la surveillance et du contrôle des sacs à moudre. Le moulin des Caïades était tenu par la famille *Rosillon*, dont le fils aîné *Grégoire* avait acquis quelques notions de mécanique et d'électricité. Par nuit noire sans lumière apparente, il parvenait à faire tourner clandestinement son moulin, malgré le plombage. À 500 m de là, un guetteur s'installait sur la route d'accès. Un fil électrique le liait au moulin : si le guetteur apercevait une patrouille, il poussait sur un bouton et annonçait ainsi le danger. Avant que les Allemands n'arrivent au moulin, les sacs clandestins étaient cachés, les plombs rétablis et le moulin silencieux. Pendant toutes les hostilités, il parvint à fonctionner sans se faire prendre.

Les quatre années de guerre se passèrent sans incident notoire à Petit-Hallet. Lorsque le village apprit la fin des combats le 11 novembre 1918, ce fut l'allégresse générale au village. Quelques jours plus tard, les villageois virent défiler en retraite les combattants du front épuisés.

Deux soldats de Petit-Hallet ne sont pas rentrés chez eux à la fin de la guerre. Une stèle portant leurs noms a été fixée sur le mur devant l'église, précédée de la mention « Sont morts pour la patrie ». Ils s'appelaient *Constant-Grégoire Deville* et *Joseph Triffaux*.



Après la guerre, chacun se remit courageusement au travail. Une certaine animosité existait cependant entre les habitants du « village du haut », rive gauche du ruisseau de Henri-Fontaine, et ceux du « village du bas », rive droite. La partie haute bénéficiait de deux belles routes provinciales qui les reliaient à Orp, Thisnes et Grand-Hallet. La partie basse ne possédait qu'un chemin creusé par les roues des chariots et empierré de débris de silex, qui aboutissait de part et d'autre sur des chemins de terre, boueux et impraticables en hiver. Le conseil communal, composé d'une majorité d'habitants « d'en haut », ne voulait pas faire de gros frais qui auraient eu pour conséquence une augmentation des impôts. Ce n'est qu'en 1921 que la majorité du conseil fut renversée et que la nouvelle administration décida de créer la route actuelle qui relie le bas du village à Orp-le-Grand, et plus tard, au bas du village de Grand-Hallet.

En 1923, la Société Liégeoise d'Électricité installa au milieu du village une cabine de moyenne tension, distribuant du courant alternatif sous une tension de 220 V : la fée électricité fit enfin son entrée dans les maisons de Petit-Hallet. La commune avait déjà essayé d'installer l'électricité en 1917, à partir de Grand-Hallet. Une ligne portée par des poteaux en bois avait

été installée, mais les Allemands la démontèrent vers Pâques 1918 pour utiliser les poteaux et les fils à l'installation d'une ligne téléphonique entre Orp et Hannut, où ils avaient créé un champ d'aviation.

L'emploi d'engrais chimiques avait du mal à se généraliser dans les travaux des champs, car la plupart des cultivateurs restaient rétifs devant les changements qui bouleversaient leurs vieilles habitudes. Néanmoins, progressivement, la modernisation des méthodes et des outils agricoles exigea de moins en moins de main-d'œuvre : la population diminua alors, les gens déménageant vers les villes où ils espéraient trouver de l'emploi.

La Deuxième Guerre mondiale fut à nouveau une douloureuse épreuve à passer. L'armée allemande commença à envahir la Belgique le 10 mai 1940. Les premiers chars allemands apparurent à Lens-Saint-Remy devant l'église le 12 mai à 6 h 30 du matin. Ils se dirigeaient vers Avennes et vers Hannut, en provenance de Lens-Saint-Servais. À leur arrivée près de la route de Huy, les Allemands furent attaqués par l'artillerie française, située à proximité de la Meuse. La mission de celle-ci était de retarder le plus possible le passage de l'armée allemande au niveau des vallées de la Petite-Gette et de la Meuse pour permettre

l'arrivée et le déploiement derrière la ligne de défense Ottignies-Gembloux-Namur de toutes les unités françaises (environ 100 000 hommes) venues au secours de la Belgique pour tenter d'arrêter l'invasion allemande. Les obus arrivaient jusqu'à la grand-route. Ce 12 mai marque le début de la *Bataille de Hannut* : la première grande bataille de tanks de l'histoire, un massacre de combattants des deux camps et la destruction massive de chars tant français qu'allemands, entre Hannut et Jodoigne.

La bataille a véritablement débuté vers 8 heures du matin lorsqu'une septantaine de chars allemands ont attaqué le village de Crehen, défendu par une unité française. Le combat fut violent et, en fin de matinée, les Français durent abandonner le village et se replier sur Merdorp et Thisnes. Pendant ce temps, l'aviation allemande multipliait les attaques à basse altitude sur les villages environnants. C'est probablement à la suite d'un mitraillage par un stuka au niveau de la rue des Caïades à Petit-Hallet que périrent ce 12 mai 1940 sur cette route cinq militaires belges des 2^e chasseurs à cheval : le lieutenant *Jean Bernard* (originaire de Jumet) et les soldats *Joseph Gilot* (de Châtelaineau), *Henri Soctaert* (de Lambermont), *Pierre Puttaert* (de Bruxelles) et *Eugène Piette* (de Liège).

Une stèle a été placée à cet endroit en souvenir de ce massacre.



En fin de journée, les chars allemands attaquèrent Thisnes en force. Les Français subirent de lourdes pertes et durent à la tombée de la nuit se replier sur Merdorp.

La bataille décisive se déroula le lendemain. Après un bombardement intense, l'attaque générale des chars allemands démarra en fin de matinée. L'artillerie française fut alors délogée par l'aviation ennemie, qui déversa sur elle de nombreuses bombes. De très

nombreux soldats et officiers, tant allemands que français, furent tués sur place, de même que plusieurs soldats belges. Au soir du 13 mai, la première bataille de chars de la 2^e Guerre mondiale était terminée.

Cette bataille fit aussi plusieurs victimes parmi les civils. À Petit-Hallet, *Maria Gilles*, qui habitait dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, fut tuée ce 12 mai par une bombe larguée dans son jardin par un avion allemand. Sa tombe est toujours visible dans le cimetière.

Les jours suivants, l'armée allemande continua à progresser. Elle se trouvait à Charleroi le 16 mai, à Bruxelles le 17 mai, à Anvers le 18, puis à Gand le 20.

Après dix-huit jours de lutte, l'armée belge capitula. La Belgique dut réapprendre à vivre sous l'occupation allemande. Après plus de quatre ans de privations, les villageois virent enfin passer, à partir de la fin du mois d'août 1944, beaucoup d'Allemands se dirigeant vers l'est. Le 7 septembre 1944, la ville de Hannut et Petit-Hallet furent enfin libérés par les Forces alliées. Une foule nombreuse, curieuse et enthousiaste, accueillit les troupes américaines. Les drapeaux tricolores pavoisaient à chaque fenêtre. Il fallut cependant encore patienter jusqu'au 8 mai 1945 pour assister à la

capitulation du Reich allemand.

Une fois la liberté retrouvée, le pays s'engagea résolument sur la voie du progrès. Le retour de la paroisse vers le doyenné de Hannut s'opéra en 1945. L'agriculture fut de plus en plus rationalisée et mécanisée au maximum. Elle ne demanda plus qu'une main-d'œuvre extrêmement réduite. Beaucoup de petites exploitations agricoles disparurent, car elles n'étaient pas adaptées aux méthodes et au matériel modernes. Les terres furent regroupées, et exploitées par quelques grandes entreprises agricoles. Les routes furent asphaltées, l'éclairage public fut installé,



les maisons furent reliées à la distribution d'eau. Un service d'autobus relia Petit-Hallet à Landen et à Orp-le-Petit. La circulation automobile et les moyens de transport en commun permirent aux habitants du village de travailler au-dehors. La télévision retint les gens chez eux le soir. Les cafés du village disparurent progressivement. En 1961, un comité des fêtes prit le relai. C'est ainsi que se créa l'ASBL « Les Amis Réunis ».

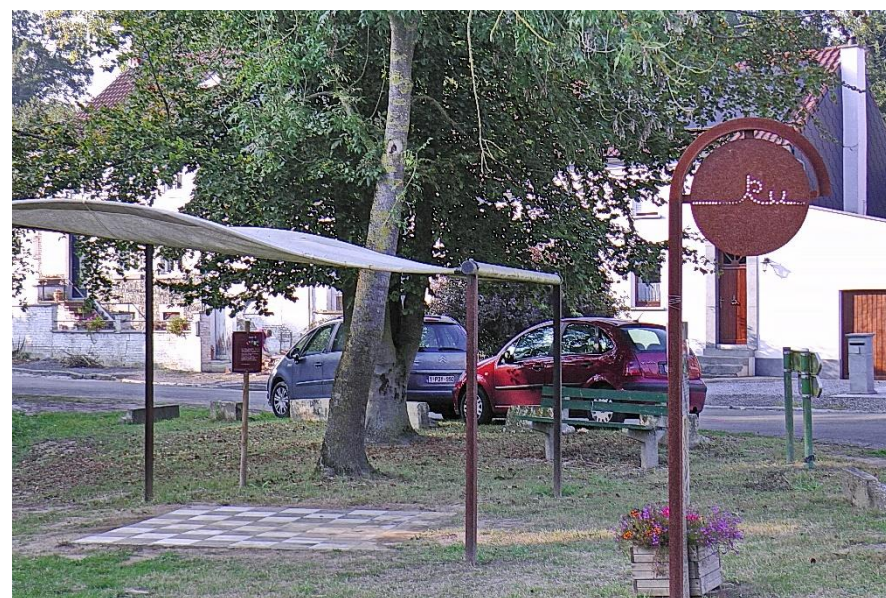
Le 2 juillet 1964, les communes de Petit-Hallet, Wansin et Grand-Hallet fusionnèrent pour former la nouvelle entité de Grand-Hallet. Les employés communaux étaient à l'époque installés dans la maison de l'instituteur, qui n'y habitait plus depuis longtemps. À la suite de la fusion, ils déménagèrent à Grand-Hallet : la maison de l'instituteur fut mise en vente. Faute d'élèves, l'école ne continua pas à fonctionner beaucoup plus longtemps. Après sa fermeture, la salle de classe est devenue la salle des « Amis Réunis ». Des annexes ont été construites sur le côté droit pour y aménager des toilettes modernes, un bar et une cuisine. Une scène surélevée a été ajoutée dans un nouveau bâtiment à l'arrière pour permettre à des troupes de théâtre de s'y produire dans les meilleures conditions. La salle a pour but d'offrir aux habitants du

village un lieu où se rencontrer et où se réunir. Elle se veut placée sous le signe de la convivialité, du respect et du savoir-vivre. Elle est mise à disposition d'associations culturelles ou sportives, ainsi que des particuliers qui recherchent un endroit vaste pour recevoir leurs amis lors de diverses occasions.

Le 1^{er} janvier 1977, l'entité de Grand-Hallet a été intégrée à l'entité de Hannut et c'est ainsi que Petit-Hallet est devenu un des dix-sept villages qui forment, avec la ville de Hannut, la grande commune de Hannut.

En 2009, les doyennés de Hannut, Horion-Hozémont et Waremme fusionnèrent pour donner naissance à l'actuel *doyenné de Hesbaye*.

Les *Amis Réunis* de Petit-Hallet forment un groupe très dynamique. En 2010, la Fondation Roi Baudouin a retenu leur projet « Petit-Hallet : Village du Jeu » et le budget demandé leur a été accordé. Ce projet a pour but de lutter contre la transformation insidieuse de Petit-Hallet en village-dortoir, qui conduit à l'individualisme et l'isolement ; il s'agit de retrouver l'esprit du village d'antan en donnant un intérêt à se retrouver entre voisins autour d'activités sociales, culturelles et ludiques. Pour redynamiser la vie sociale du village,

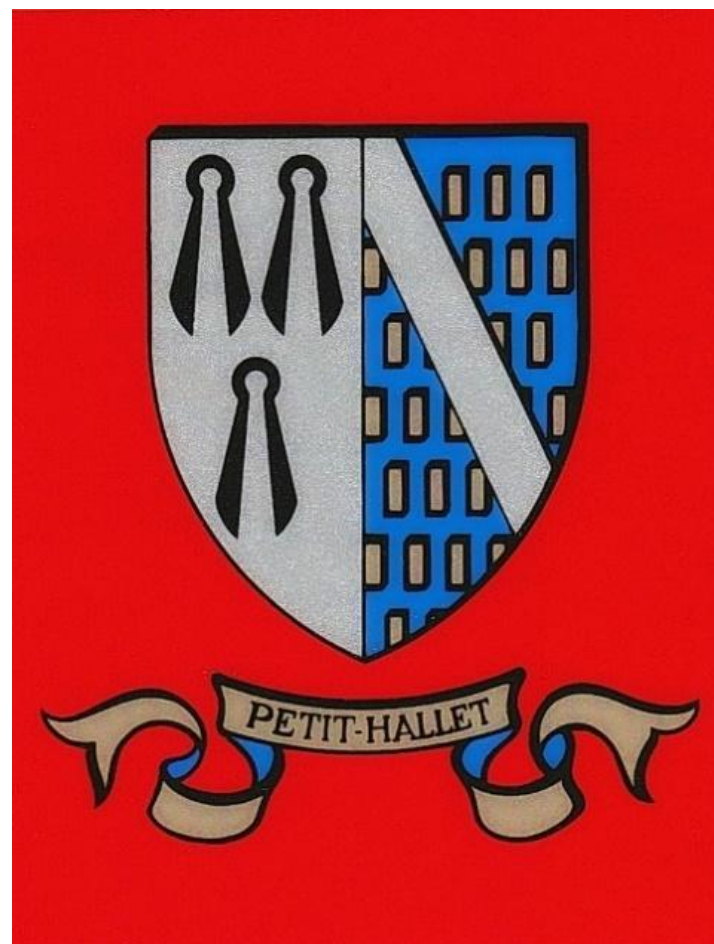


des *points jeux géants* ont été créés à différents endroits de Petit-Hallet. Chaque année, les *Amis Réunis* organisent des activités diverses : un souper fin janvier ou début février, à Pâques un déjeuner de printemps avec à la clé une chasse aux œufs, la Fête du village fin août, une marche ADEPS fin octobre, la fête de Saint-Nicolas pour les enfants fin novembre...

À Petit-Hallet, la fête du village combine une messe et une bénédiction avec dépôt de gerbes aux monuments, un barbecue géant, une soirée dansante, le passage du char dans les rues, des courses de canards sur le ruisseau de Henri-Fontaine et la participation aux « jeux en folie ».

Parmi les bâtiments intéressants de Petit-Hallet, nous visiterons l'église Saint-Lambert, le presbytère, l'ancienne ferme du château (devenue le haras de Petit-Hallet), la ferme Doneux, l'ancienne maison communale et les anciennes écoles, quelques bâtiments des 18^e, 19^e et 20^e siècles, quelques chapelles et monuments. Les chemins, sentiers et venelles du village retiendront également l'attention, ainsi que la vallée du ruisseau de Henri-Fontaine riche de plusieurs anciens moulins et les commerces et artisans du village. Les multiples activités des Amis Réunis de Petit-Hallet et

les cartes interactives reprenant les codes QR permettant de visiter virtuellement les bâtiments principaux du village clôtureront ces propos.



PETIT-HALLET

L'église Saint-Lambert

La première église de Petit-Hallet a dû être construite aux temps où le village a été érigé en paroisse distincte après sa séparation de Grand-Hallet, probablement au 11^e siècle. Peut-être s'agit-il d'elle, citée en 1031 sous le nom d'*Aila* dans un alleu cédé par l'évêque *Baldéric* ? Elle figure par contre avec certitude dans une liste des églises appartenant au doyenné de Jodoigne en 1139. Elle avait le rang d'*église médiane*, érigée depuis longtemps sous l'invocation de saint Lambert. Jadis, les églises paroissiales étaient réparties en trois classes juridiques, dont les tarifs d'imposition étaient dégressifs : les églises *entières*, *médianes* et *quartes-chapelles* acquittaient respectivement la totalité, la moitié et le quart des redevances touchées par l'évêque ou par son archidiacre. En principe, ces paliers dépendaient des gages et des dîmes de chaque paroisse, donc du nombre de fidèles, et finalement de la plus ou moins grande distribution des sacrements propres aux églises paroissiales, baptêmes et funérailles. Une *cura integra* était une paroisse mère, la primitive église d'un district paroissial, comme à Grand-Hallet. Les filiales (médianes ou quartes-chapelles) ont été

créées et érigées à la requête de paroissiens éloignés dont le nombre augmentait.

Le premier curé dont le nom est connu s'appelait *Baudouin* et il officiait déjà en 1391. Cette église possédait autrefois trois autels. Au centre trônait l'autel dédié à saint Lambert, patron de la paroisse. À gauche, celui de sainte Catherine, annexé à la cure en 1573. Il fut démoli vers 1700 et remplacé, un peu plus en avant dans la nef, par un nouvel autel dédié à sainte Barbe. À droite enfin s'élevait l'autel de Notre-Dame, incorporé à la cure en 1685.

Sous le pastorat de l'abbé *Poncelet* (1657 – 1684), d'importants travaux furent entrepris à l'église aux frais des décimateurs, les moines cisterciens de l'abbaye de Villers-la-Ville. La tour reçut une couverture d'ardoises en 1666 et la toiture de la nef fut réparée en 1672.

L'église actuelle a été reconstruite de 1757 à 1758, sous le pastorat du curé *Walter Plisnier* (1751 – 1792), par l'entrepreneur Williot. La nouvelle construction se compose d'une seule mais grande et large

nef. Des pierres de l'ancienne église ont probablement été réutilisées pour construire les soubassements de la nouvelle.



Pendant la période française, le curé *Alexis-François Masy* (1793-1803) refusa de prêter le serment de fidélité à la République. Il fut arrêté mais pas emprisonné, car il circulait librement dans la paroisse. Pendant toute cette période troublée, il dut administrer les sacrements en secret et célébrer la messe en cachette dans la chapelle du château où se réunissaient les fidèles. La réorganisation qui suivit le concordat de 1801, signé entre le pape Pie VII et Napoléon, ramena Petit-Hallet au diocèse de Liège, dans le doyenné de Landen. Dès 1803, le curé Masy fut remplacé par d'autres curés. Il revint cependant à la cure de Petit-Hallet entre 1814 et 1822.

Après le concordat, la paroisse de Petit-Hallet a exercé une juridiction spirituelle sur celle de Wansin. En effet, l'église de cette dernière fut fermée en 1796 par l'administration française. Ce n'est qu'en 1847 que l'église de Wansin fut à nouveau érigée en église paroissiale.

Après 1806, la paroisse de Petit-Hallet se divisa en deux parties : les Romains et les Stévenistes. Cornille Stevens était un prêtre du diocèse de Namur, qui fut chef de file du mouvement d'opposition au concordat de 1801. Il devint, à son corps défen-

dant, le fondateur de l'église connue sous le nom de « stéveniste ». Il estimait que trop de pouvoir religieux était accordé à l'empereur, car le pouvoir civil obtenait par le concordat une mainmise complète sur les institutions religieuses. Après la mort de l'empereur, les stévenistes restèrent opposés à l'accord existant entre l'Église et l'État. Ils critiquaient durement la subordination et rejetaient l'autorité des évêques assermentés au pouvoir civil. Les stévenistes ne fréquentaient pas l'église paroissiale, pas même la messe le dimanche, et ils se réunissaient probablement dans la chapelle du château pour y prier. C'est pendant le pastorat de Jean-François Kempeneers (1822-1867), dont la pierre tombale se trouve dans le mur de la nef, que les derniers stévenistes disparurent de Petit-Hallet.

Le 23 février 1828, un tremblement de terre de magnitude 5.0, dont l'épicentre était à Jauche, endommagea l'église. Elle fut restaurée en 1829 par *Louis Scheeren*, puis en 1865 par *Jacques François*, notamment en plaçant de nombreuses ancres au niveau de la tour.



Extérieur de l'église

Située au sein d'un ancien cimetière emmurillé, dans un site accidenté, l'église impressionne d'abord à cause de sa haute tour en briques, sur un soubassement en pierres de silex à chaînes d'angle harpées. Ce dernier pourrait provenir de la tour médiévale de l'ancienne église.



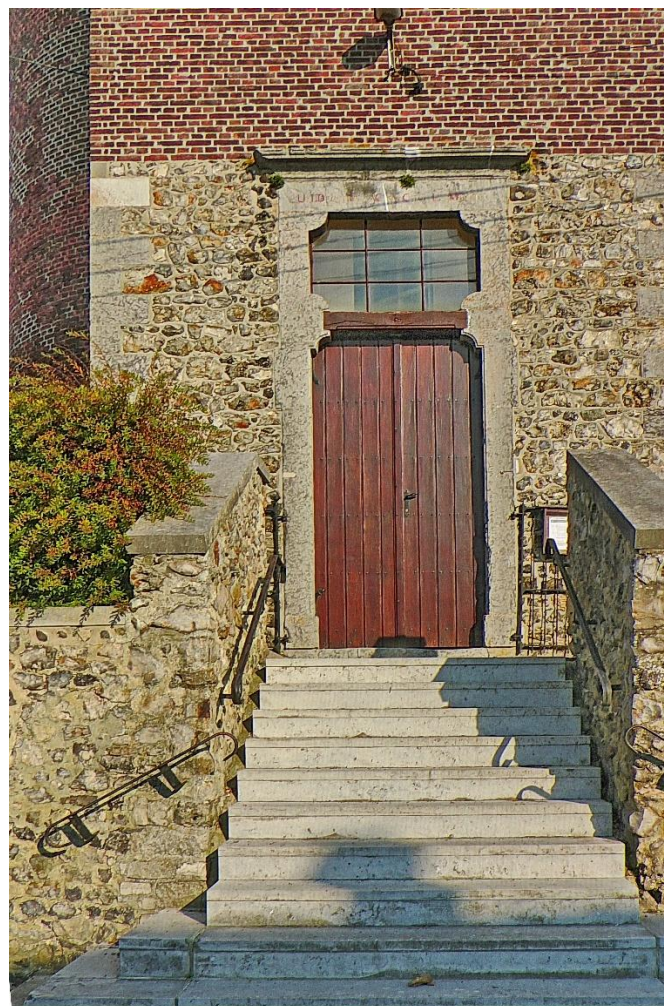
L'encadrement de la porte d'entrée, en pierre calcaire, comporte au-dessus d'une traverse en bois une baie d'imposte à coins rentrants, sous un linteau droit muni d'un larmier mouluré. Le linteau est gravé du chronogramme suivant :

UNI DEO TRI NO AC SAN CT O LAM BERTO

(à Dieu, unique dans la Trinité, et à saint Lambert)

ce qui nous fournit la date 1757, sachant que U = V :

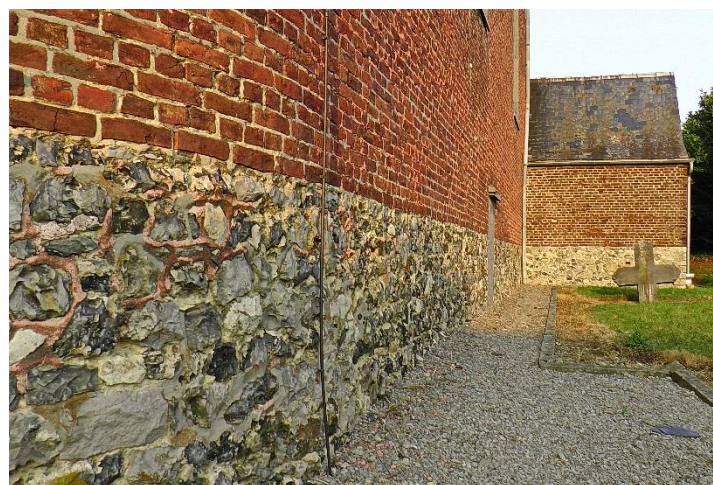
V + I + D + I + C + C + L + M =
5 + 1 + 500 + 1 + 100 + 100 + 50 + 1000 = 1757,
année de reconstruction de l'église.





Le haut de la tour est percé de cinq fenêtres, munies d'abat-sons. Sur la façade, le linteau de la fenêtre est droit ; sur les faces latérales, les linteaux sont bombés, de même que ceux des deux fenêtres situées à l'arrière, vers la nef. Sur chacune des faces latérales, une petite baie à linteau bombé est située à mi-hauteur de la tour. La corniche est en pierre calcaire et est soutenue par des modillons en quart-de-rond. Elle est soulignée de trous de boulins en pierre calcaire. La flèche octogonale est couverte d'ardoises et elle repose sur une base de plan carré. Elle est surmontée de la croix et d'un coq.

La nef unique en briques et calcaire est construite sur un soubassement en pierre de silex.



Elle comporte cinq travées, dont deux sont percées de baies et trois sont pleines. Les baies en calcaires ont un linteau bombé, avec clé passante, sur piédroits à trois harpes. Les extrémités avant et arrière de la nef sont arrondies, lui donnant un plan ovale.



L'extrémité avant droite est percée de trois jours rectangulaires en tuffeau éclairant un escalier qui permet d'accéder à la tribune et aux étages supérieurs de la tour. La corniche est du même type qu'à la tour. Dans le mur ont été encastrées deux belles pierres tombales des 18^e et 19^e siècles.



La pierre tombale la plus proche de la tour date du 18^e siècle. Elle couvrait autrefois le tombeau de *Walter Plisnier*, le curé qui a fait reconstruire l'église en 1757-1758 et le presbytère en 1772. La pierre est assez dégradée et la lecture des annotations est difficile. En voici une description.

Le haut de la pierre est gravé du dessin d'un calice surmonté d'une hostie, entouré de part et d'autre d'une burette. Cet ensemble est un symbole central de la foi chrétienne, représentant *l'Eucharistie* et le *sacrifice du Christ*. Cette imagerie résume les éléments essentiels de la messe catholique.

Le Calice et l'Hostie au centre symbolisent le *sang* (vin dans le calice) et le *corps* (pain/hostie) du Christ, consacrés lors de la messe. Les deux burettes sur les côtés sont des petits flacons contenant le vin et l'eau utilisés pour l'eucharistie. La burette de vin représente le sang du Christ. La burette d'eau symbolise l'humanité qui s'unit au sacrifice du Christ lorsque le prêtre en ajoute une goutte dans le vin. Ce groupe d'objets représente le renouvellement du sacrifice du Christ (la Cène) et la transformation (transsubstantiation) du pain et du vin en corps et sang du Christ, offrant la communion aux fidèles.



En dessous de ces symboles figure le texte latin suivant :

DOM
WALTERUS PLISNIER TUMULO
SEPELITUR IN ISTO
VERUS ERAT PASTOR DOCTUS
VIGILANSQUE DECANUS
REXIT AMORE OMNES ETERNA
PACE FRUATUR
OBIIT 9 A 8^{BRIS} 1792
ETATIS 76 PAST 42 DEC 10
RIP

Qui signifie : « Walter Plisnier repose dans ce tombeau. Véritable pasteur, doyen érudit et vigilant, il régna sur tous avec amour et jouit d'une paix éternelle. Décédé le 9 octobre 1792. Âge 76 ans ; pasteur 42 ans ; doyen 10 ans. »

L'entête DOM est l'abréviation de « Deo Optimo Maximo », signifiant « À Dieu très bon et très grand ». À la fin du texte, RIP est l'abréviation de « Requiescat in pace » signifiant « Qu'il repose en paix ».

Le bas de la pierre est gravé d'une tête de mort reposant sur deux os croisés. Il s'agit d'un « memento

mori » (du latin « souviens-toi que tu dois mourir »), un rappel de la mortalité et de l'inévitabilité de la mort.

Walter Plisnier était né à Jauche, a desservi la paroisse de Petit-Hallet pendant 42 ans et a porté le titre de *doyen de Hannut* de 1782 jusqu'à sa mort survenue le 9 octobre 1792.

La pierre tombale située à droite de la précédente, dans le mur courbe de la nef, date du 19^e siècle. Il s'agit cette fois d'une pierre qui couvrait le tombeau de *Jean-François Kempeneers*, né à Petit-Fresin (Klein-Vorsen, hameau de Montenaken). Il fut curé de Petit-Hallet pendant 45 ans de 1822 à 1867.





Sous la croix de pierre supportant le Christ, le texte suivant est gravé sur la base triangulaire :

O CRUX
AVE SPES UNICA

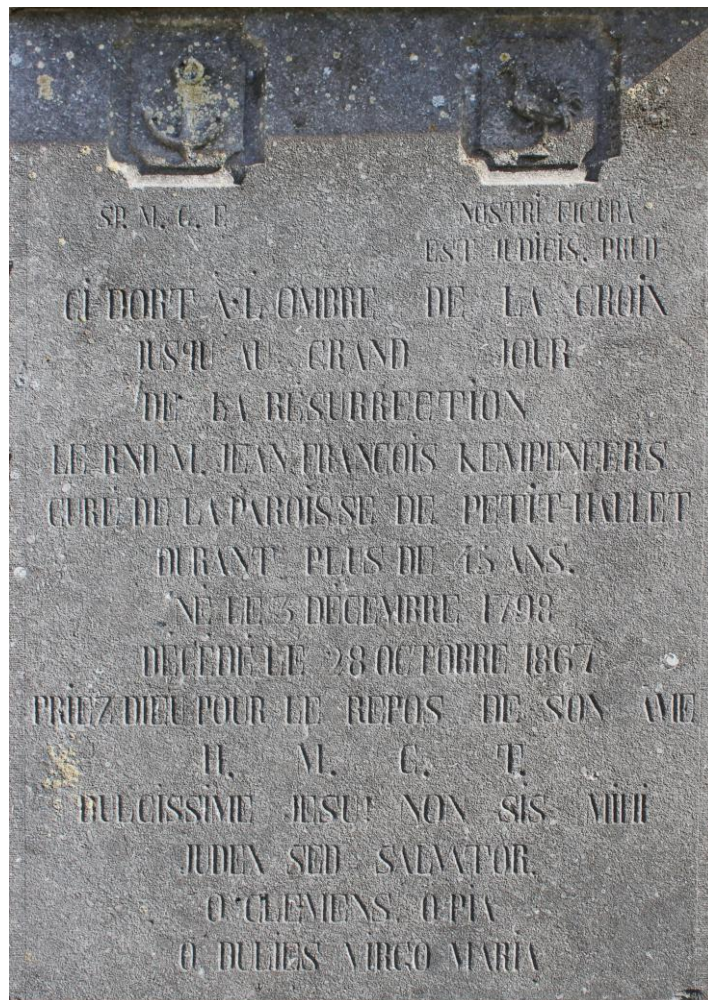
ce qui signifie « Salut, ô Croix, unique espérance ». Il s'agit d'un verset de l'hymne *Vexilla regis* de *Venance Fortunat*. Il date du 6^e siècle et est traditionnellement chanté pendant la Passion et le Vendredi Saint, soulignant la Croix comme seule source de salut et de pardon.

Sous le fronton triangulaire, la stèle rectangulaire est décorée dans sa partie supérieure par deux symboles : à gauche, une ancre ; à droite, un coq.

Sous l'ancre figure le mot SPEM, signifiant « espoir ». L'ancre symbolise l'espérance et la fermeté dans la foi : elle incarne la certitude du salut et de la vie éternelle.

Sous le coq, la phrase « NOSTRI FIGURA EST JUDICUS » (Il est l'image de notre Juge) provient de l'hymne latin *Ad Galli Cantum* (Au chant du coq) écrit par le poète chrétien *Prudence* (4^e – 5^e s.). Dans cet hymne, le coq qui chante avant l'aube symbolise le Christ. Le chant du coq réveille les dormeurs et

annonce la lumière, de la même manière que le Christ réveille les âmes de la torpeur du péché avant le jugement dernier.



Le texte principal gravé sur la stèle est le suivant :

CI DORT À L'OMBRE DE LA CROIX
JUSQU'AU GRAND JOUR
DE LA RÉSURRECTION
LE RVD M. JEAN FRANÇOIS KEMPENEERS
CURÉ DE LA PAROISSE DE PETIT HALLET
DURANT PLUS DE 45 ANS
NÉ LE 3 DÉCEMBRE 1798
DÉCÉDÉ LE 28 OCTOBRE 1867
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON ÂME
H. M. C. T.

DULCISIME JESU NE SIS MIHI
JUDEX SED SALVATOR
O CLEMENS, O PIA
O DULCIS VIRGO MARIA

Le texte final en latin est une oraison jaculatoire, c'est-à-dire une prière brève qui est souvent récitée par les prêtres, les religieux ou les fidèles : il signifie « Très doux Jésus, ne sois pas mon Juge, mais mon Sauveur ». Il est suivi du refrain ajouté par saint Bernard de Clairvaux (1090-1153) au chant ancien « Salve Regina », signifiant « ô clément, ô miséricordieuse, ô douce Vierge Marie ».

La pierre tombale qui est érigée dans le mur droit de la nef provient de la tombe du notaire *François Corneil Polet*, décédé en 1837.

Voici le texte porté par cette stèle :

CI GIT
FRANÇOIS CORNEIL
POLET NOTAIRE À
PETIT-HALLET ÉPOUX
DE PHILIPPINE POLET
DÉCÉDÉ LE 12 9^{BRE}
1837 À L'ÂGE DE 30
ANS ADMINISTRÉ DES
SACREMENTS DE NOTRE
MÈRE LA S^{TE} ÉGLISE
R. I. P.

Le bas de la pierre est décoré d'une tête de mort posée sur deux os croisés.



À proximité, dans l'ancien cimetière se dresse une croix en pierre à moitié enterrée, qui date également du 19^e siècle. Elle se trouvait sur la tombe du bourgmestre *Ignace Frère*. Le texte gravé sur la croix est le suivant :

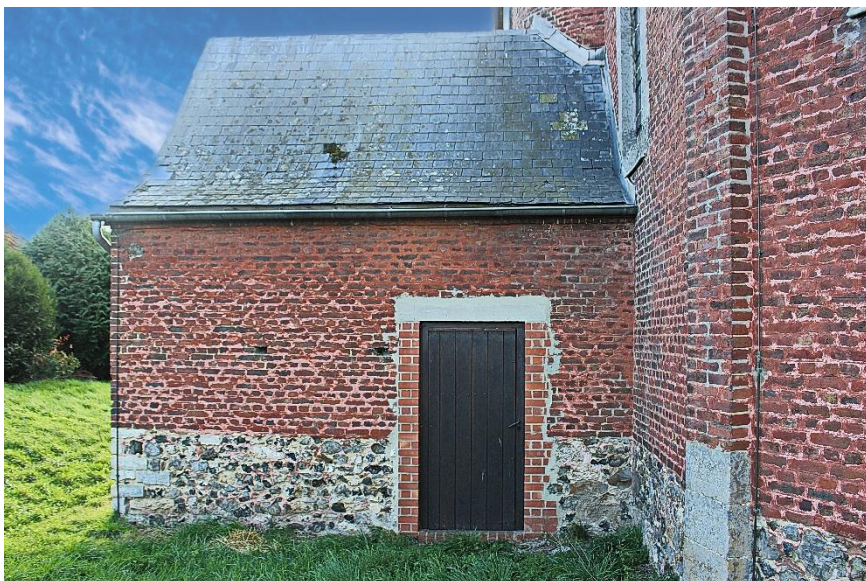
ICI
REPOSE
LE CORPS DE MONSIEUR
IGNACE FRERE CELIBATAIRE
ET BOURGMESTRE A PETIT-HALLET
DECEDE LE 22 MARS 1863
A L'AGE DE 52 ANS
RIP



À l'arrière droit de la nef est accolée la petite sacristie. Elle est en briques sur un soubassement en silex, à chaînes d'angle en pierre de Gobertange. La baie à linteau droit est munie de barreaux de protection en fer. Le toit est en ardoises.



À l'origine, la sacristie ne possédait pas de porte donnant vers l'extérieur : elle n'était accessible qu'à partir du chœur. Au 20^e siècle, il fut décidé de percer une porte à l'arrière de la sacristie, pouvant servir de sortie de secours en cas de problème survenant au niveau de la tour. Elle n'est généralement pas utilisée en temps normal.



Le chœur d'une seule travée, plus étroit que la nef, est achevé par une abside à trois pans. Il est également construit en briques sur un soubassement de silex. Les fenêtres sont semblables à celles de la nef.

Contre le chevet du chœur est apposée une croix en pierre datant du 17^e siècle.



Sur la traverse, le texte suivant est gravé en creux :

ICY GISENT HONORABLES PERSONNES
JEAN DOLHAIN QVI DECEDA
LE 3^{ME} DE DECEMBRE DE L AN 1674
ET ANNE DUPONT SON ESPEVSE QVI ET DECEDEE
(la date du décès n'est pas indiquée)

Sur le montant, au bas de la croix, il est inscrit :

PRIE DIEV
POUR LEVRS
AMES

Bien qu'un nouveau cimetière ait été ouvert au vingtième siècle sur la rue de Wansin à la sortie du village de Petit-Hallet, il reste encore quelques monuments funéraires dans l'ancien cimetière autour de l'église. Celui ci-contre honore la mémoire de M. *Grégoire FRANCOIS* décédé le 15 octobre 1915 à l'âge de 72 ans et de son épouse Mme *Marie Thérèse LANDRAIN* décédée le 14 novembre 1919 à l'âge de 70 ans.



Intérieur de l'église

L'entrée dans l'église se fait par la tour, où un petit bénitier en pierre bleue, à gauche devant les portes vitrées de la nef, est muni sur le bord supérieur du chronogramme suivant :

PECCATA MEA DILUIT

(elle lave mes péchés)

ce qui fournit la date de son placement dans l'église :

C + C + M + D + I + L + V + I =

100 + 100 + 1000 + 500 + 1 + 50 + 5 + 1 = 1757



Sur le mur du porche, une plaque a été placée en souvenir des deux soldats petit-halletois morts pour la patrie lors de la guerre 1914-1918 : Constant Deville, mort le 2 juin 1917 et Joseph Triffaux, mort le 30 juillet 1917.

Une statue de sainte Anne, mère de Marie, accompagnée de Jésus enfant, accueille les visiteurs dans le hall d'entrée situé sous la tour.

Une double porte vitrée sépare cette dernière de la nef de l'église.



Le vaisseau

En poussant la double porte vitrée qui sépare la tour de la nef, le visiteur pénètre dans cette dernière, qui présente un plan rectangulaire et qui donne sur un chœur plus étroit, dont le chevet est à trois pans.



Actuellement très dépouillée, l'église a perdu un certain nombre de meubles anciens, à la suite de « Vatican II », le deuxième concile œcuménique du Vatican (1962 – 1965). Ce dernier a radicalement transformé la disposition des églises pour favoriser la participation active des fidèles. Voici les princi-

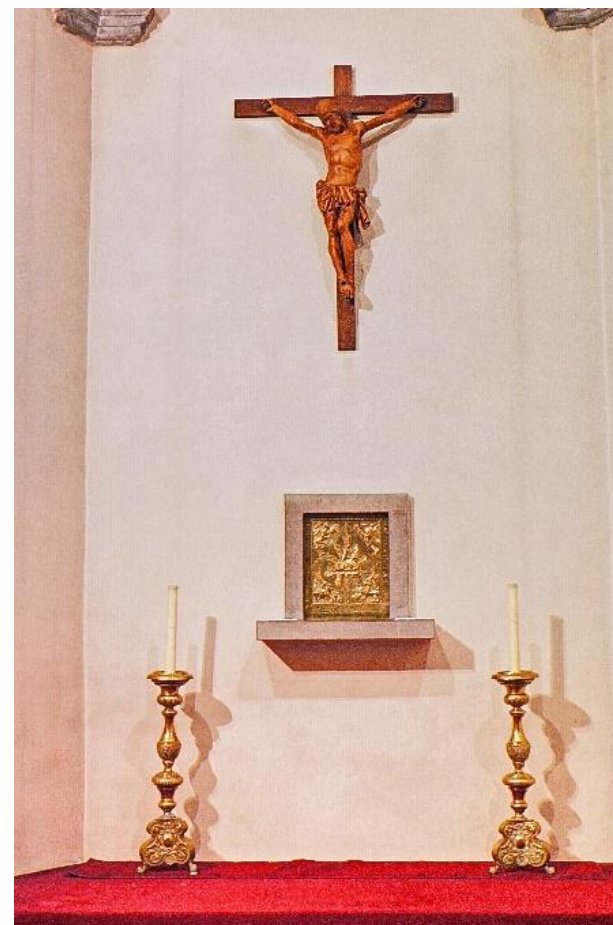
pales modifications liturgiques et architecturales qui résultèrent du concile.

L'autel faisant dorénavant face au peuple en est la modification la plus visible. Autrefois, le prêtre célébrait la messe en faisant face à l'autel majeur et en tournant le dos à l'assemblée. Dorénavant, le prêtre célèbre de l'autre côté d'un autel simple, regardant l'assemblée, symbolisant la présidence d'un repas communautaire plutôt qu'un sacrifice isolé. Pour cela, l'autel a été avancé, s'est rapproché de la nef et les bancs de communion ont été supprimés pour casser la distance entre le clergé et les laïcs.

Le mobilier a été fortement simplifié. De nombreuses églises ont retiré les statues, les autels latéraux, les chaires à prêcher et les balustrades pour alléger l'espace et focaliser l'attention sur l'autel central et l'ambon (lieu de la parole).

L'ambon est devenu un élément structurel important, parfois placé à égalité visuelle avec l'autel, pour souligner l'importance de la liturgie de la parole, souvent célébrée en langue vernaculaire, c'est-à-dire dans la langue maternelle ou le dialecte local utilisé quotidiennement par la communauté.

De nouveaux espaces plus fonctionnels pour la musique, la chorale et les laïcs ont été aménagés, pour qu'ils jouent un rôle croissant dans la célébration.



Ces ajustements, bien que visant la modernisation, ont parfois eu pour conséquence des destructions de mobilier ancien, notamment dans les années 1960 et 1970. Ce fut le cas à Petit-Hallet. Les autels latéraux ont disparu et ont été remplacés par des meubles bas surmontés de statues. L'autel principal n'existe plus : le fond du chœur est décoré d'un grand Christ en croix, du sculpteur liégeois *Alexandre De Tombay*, datant de 1865 environ, du tabernacle incrusté dans le mur, réalisé en 1894 à l'occasion des 25 ans de pastorat du curé *Hubert James*, et de deux grands chandeliers. Il ne reste que deux petits morceaux du banc de communion en chêne, entre le chœur et la nef : il datait de 1760 environ.

La nef

La grande surface pavée de la nef est essentiellement couverte de deux rangées de chaises, de type prie-Dieu, c'est-à-dire de chaises basses dont le dossier se termine en accoudoir. Elles sont séparées par une allée centrale conduisant vers le chœur. Les rares meubles se trouvent par conséquent le long des murs. Découvrons-les en partant vers la gauche et en

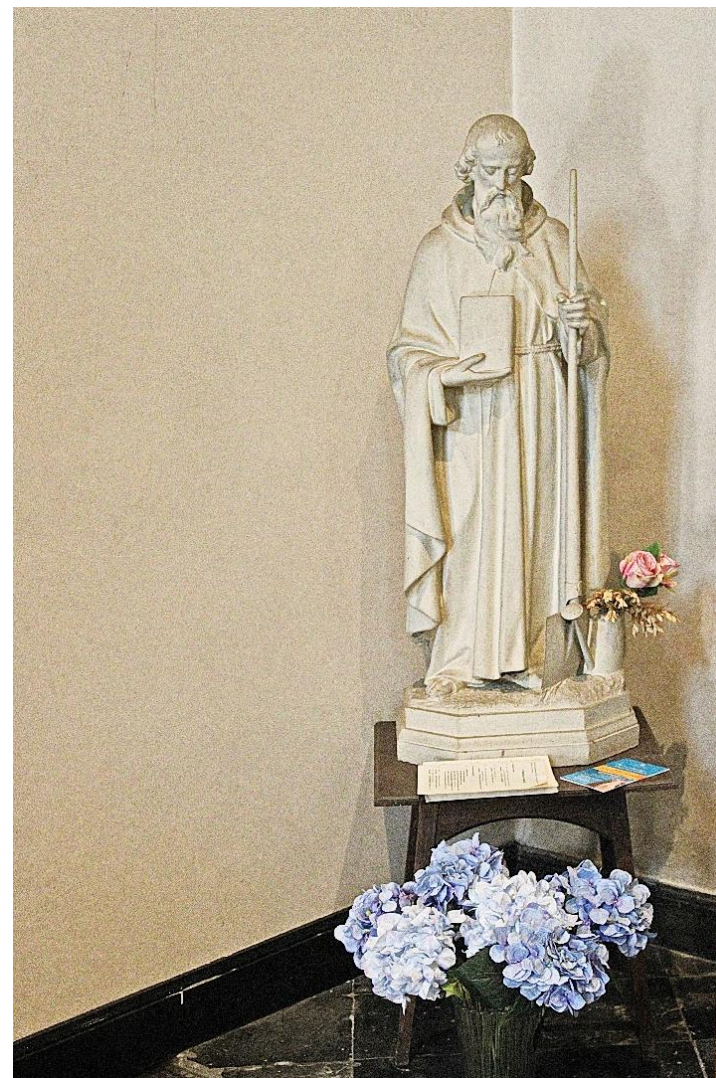
tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.



En pénétrant dans la nef, nous sommes accueillis par saint Antoine de Padoue, portant l'Enfant Jésus. On le surnomme le patron des causes perdues, parce qu'il est le secours de tous ceux qui cherchent leur chemin : les marins, les pauvres ou les opprimés. Par extension, il est aussi celui qui guide dans la vie : voilà pourquoi on offre souvent des médailles de baptême de Saint-Antoine.



Dans le coin gauche se dresse sur une table basse une statue de saint Fiacre.



Saint Fiacre était un moine irlandais venu vivre en ermite dans la région de Meaux au 7^e siècle. Son surnom de « patron des jardiniers » fait référence à la bonté et à la générosité dont il a fait preuve tout au long de sa vie. La fête de saint Fiacre le 30 août est souvent célébrée à Meaux avec liesse populaire et un décorum folklorique, elle devient ainsi une occasion privilégiée pour rendre grâce au Créateur comme aux cultivateurs pour les bienfaits de la terre.

À la droite de saint Fiacre, un meuble bas en chêne soutient le Sacré-Cœur et une représentation de l'Enfant Jésus de Prague.



Le Sacré-Cœur de Jésus est un symbole majeur de la foi catholique, représentant l'amour inconditionnel, la miséricorde et la compassion de Jésus-Christ envers l'humanité. Souvent représenté comme un cœur enflammé, entouré d'épines et surmonté d'une croix, il incarne le sacrifice rédempteur du Christ.



L'Enfant Jésus de Prague est une statuette de cire de 48 cm représentant Jésus enfant. Elle est vénérée depuis 1628 dans l'église Notre-Dame de la Victoire à Prague. Offerte par la princesse Polyxena de Lobkowitz aux Carmes, elle est célèbre pour ses miracles, sa dévotion mondiale, et ses nombreux habits. Elle symbolise la protection du foyer et la dévotion à l'enfance du Christ.

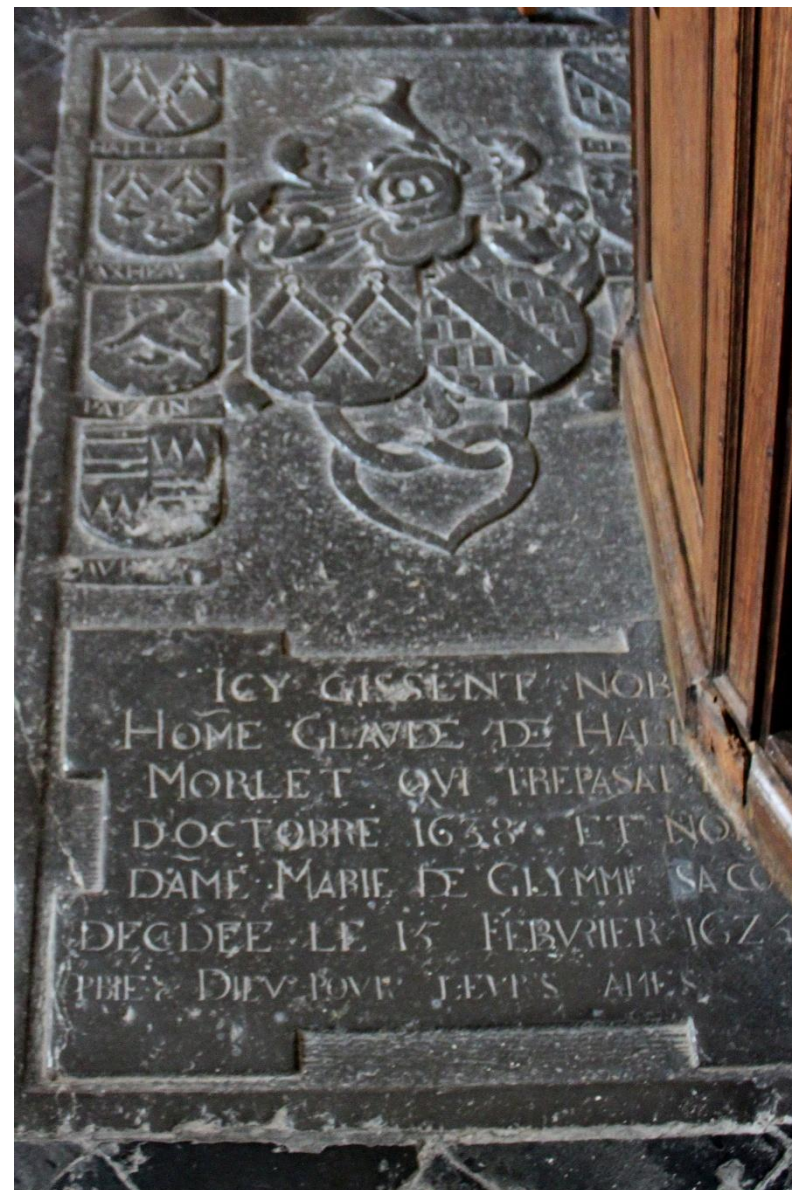
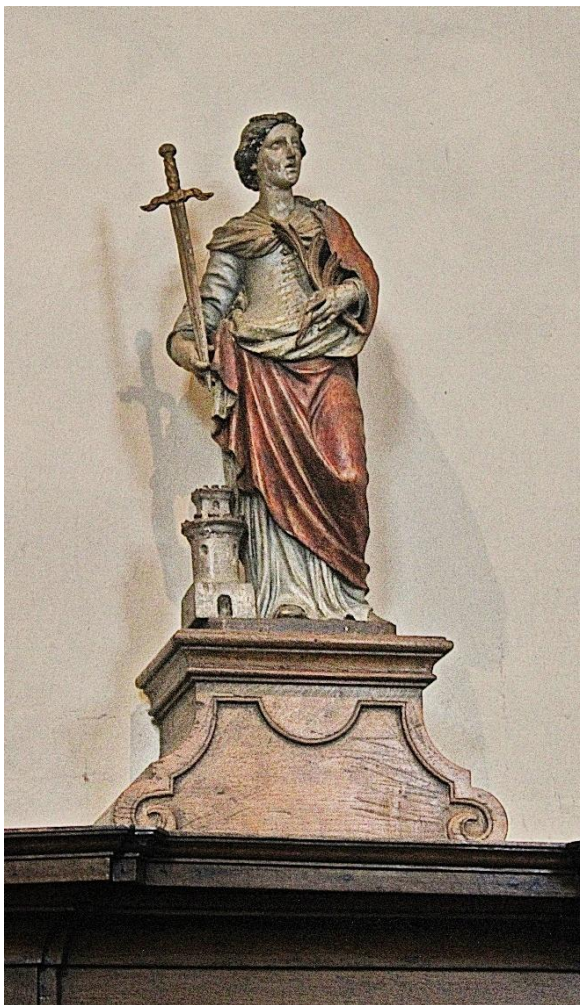


La longueur de la nef est partagée en cinq travées, dont trois sont aveugles et deux sont percées d'une fenêtre. Dans la travée centrale, située entre les deux fenêtres, un confessionnal en chêne datant de 1760 est encastré partiellement dans le mur.



Le confessionnal est surmonté d'une statue en bois sculpté polychrome de sainte Barbe datant de la première moitié du 18^e siècle. Elle provient de l'autel qui lui était dédié dans l'ancienne église.

Sainte Barbe est traditionnellement invoquée pour ne pas mourir subitement sans avoir reçu les derniers sacrements (la confession et l'extrême-onction). Sa présence sur le confessionnal rappelle aux fidèles l'importance de purifier leur âme avant le jugement dernier.



En partie recouverte par le confessionnal, une pierre tombale particulièrement bien conservée porte l'épithaphe suivante sous les blasons accolés des familles *de Halley* et *de Glymes* surmontés d'un casque grillé avec lambrequins :

ICY GISSENT : NOBL...
 HOME CLAVDE DE HALLE...
 MORLET QVI TREPASAT...
 D'OCTOBRE 1638 ET NOB...
 DAME MARIE DE GLYMME SA COM...
 DECDEE LE 15 FEBVRIER 1625
 PRIEZ DIEV POVR LEVRS AMES

Claude Morlet de Halley était écuyer et est mort le 6 octobre 1638 à Petit-Hallet. Il était un des descendants de la noble famille *de Halley* représentée très tôt dans les villages de Grand et de Petit-Hallet. Cette pierre provient probablement de l'ancienne église. Les parents de *Claude Morlet de Halley* s'appelaient *Jean Morlet de Halley* et *Jeanne Paheau*. Son épouse, *Marie de Glymes*, était une fille de *Grégoire de Glymes* et de *Catherine du Bois de Soheit*.

Sur la pierre, les huit blasons organisés en miroir pour les deux lignées montrent l'ascendance des

deux époux. Ces preuves de noblesse placées sur la dalle funéraire rappelaient aux descendants l'origine de leurs aïeuls.

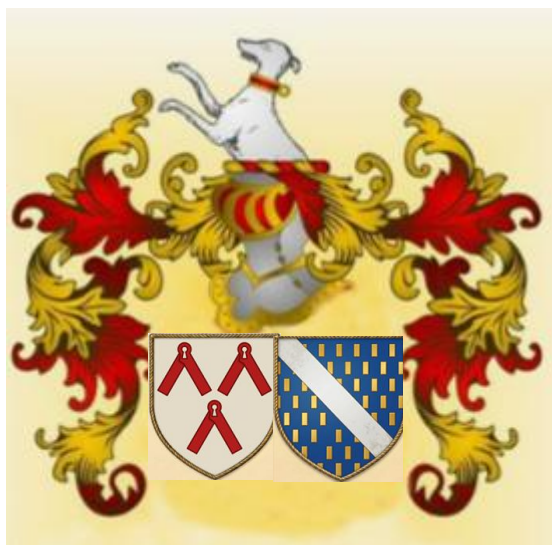
De chaque côté de la pierre sont lisibles de haut en bas les armoiries du père, de la mère, de la grand-mère paternelle et de la grand-mère maternelle de *Claude Morlet de Halley* à gauche (Halley – Paheau – Paitin – d'Avin) et à droite, celles de son épouse *Marie de Glymes* (de Glymes – du Bois – du Mont de Buret – de Crisgnée). Voici ces armoiries :



Les six premières sont bien visibles sur la pierre, les

deux dernières sont présumées, car cachées sous le confessionnal.

Au centre se trouvent les armoiries des deux familles sous l'écuyer portant un casque à lambrequin surmonté d'un cimier au lévrier. En voici une représentation possible :



Le casque est représenté à demi tourné : cela signifie qu'on a affaire ici à un homme de *noblesse intermédiaire* : un écuyer ou un chevalier.

Les lambrequins héraldiques sont des ornements décoratifs en forme de rubans ou de lanières, descendant du casque et entourant l'écu. Ils étaient à

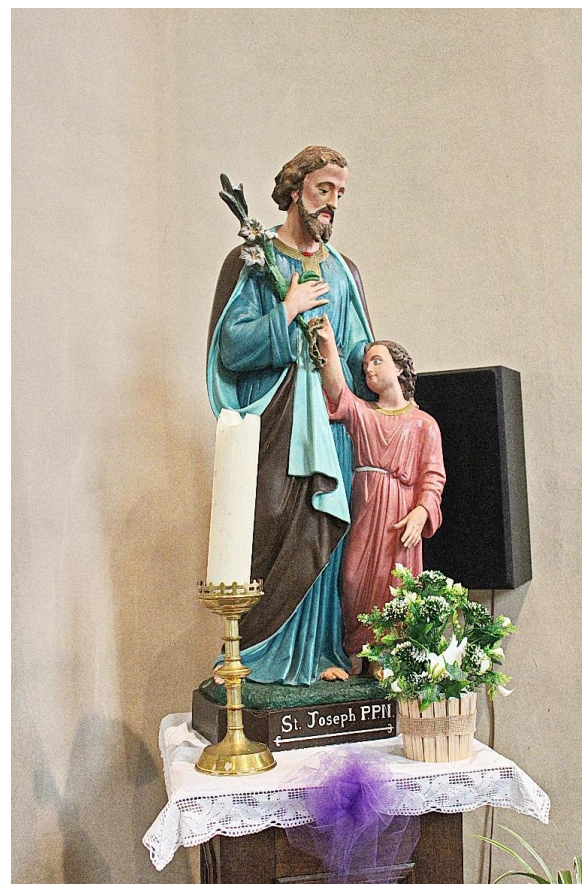
l'origine une pièce de tissu fixée au casque pour protéger la nuque et la tête des rayons du soleil, de la poussière ou des coups lors des combats médiévaux. Ils étaient souvent lacérés au combat et terminaient en lanières. En héraldique, le lambrequin est devenu un élément décoratif qui descend du casque et encadre l'écu. Il indique l'origine chevaleresque du blason et peut refléter la dignité ou le rang de la famille. Leur style et leur complexité ont évolué au fil des siècles, passant d'une simple protection fonctionnelle à des ornements très élaborés à partir du 16^e siècle.

Le cimier est un ornement qui surmonte le casque. Il désigne un grade militaire ; il sert également de repère sur le champ de bataille. Ici le lévrier est un symbole héraldique fort de fidélité, de rapidité, de noblesse de service. Il est parfois lié à la chasse aristocratique.

Devant le mur aveugle de la cinquième travée se dressent, sur un épais socle carré, les fonts baptismaux en pierre bleue, dont la forme rappelle un diabol. Leur hauteur est de 95 cm. Ils datent du 17^e siècle, mais le tailleur de pierre est inconnu. Le couvercle en laiton, surmonté d'une grande croix, date du siècle suivant.



À proximité se dresse un des nombreux chandeliers en laiton présents dans l'église. Ils datent de 1775 et ont été produits à Jodoigne. Le dinandier s'appelait *Charles Le Jeune*. Une série de trois chandeliers a une hauteur de 88 cm, une autre de 95 cm et une troisième d'un mètre.



Au fond de la nef, à gauche de l'ouverture donnant sur le chœur, se dressent sur un meuble étroit les statues de saint Joseph et de l'Enfant Jésus.

À proximité des fonts baptismaux, une deuxième pierre tombale est incrustée dans le carrelage de la nef. Elle est moins bien conservée que la première. Elle porte le texte suivant :

SEPULCRE

D'HONORÉE DEMOISELLE
ELISABETH MOREAU
NÉE A S. PIERE CHIVINY
EN ARDINNE LE 7 JUIN 1695
ET DÉCÉDÉE LE 6 MARS 1777
ET D'HONORÉ SIEUR LOUYS
DELMAL SON EPOUX NÉ AU
PETIT HALLET LE 21 MAI
1713 MAYEUR DUDIT PETIT
ET GRAND HALLET ET
DÉCÉDÉ LE

prIez YroUs Le seIgneUr qU'IL
LeUr fasse MIserICorDe

Autour du crâne : HODIE MIHI CRAS TIBI



Le lieu de naissance d'*Élisabeth Moreau* était probablement Saint-Pierre-en-Ardenne, aujourd'hui section de la commune de Libramont-Chevigny, dans la province de Luxembourg.

La pierre a été gravée et placée dans l'église après le décès d'*Élisabeth* alors que l'époux *Louys Delmal* était toujours en vie. La date du décès de ce dernier n'a pas été gravée par la suite : il est probable que son corps n'a pas été placé dans ce tombeau et que *Louys* a été enseveli ailleurs, pour une raison inconnue.

Le nom *ÿrous* figurant dans l'épithaphe est une forme orthographique archaïque de *Jésus*. Le texte signifie donc : « Priez Jésus le Seigneur qu'il leur fasse miséricorde ».

Cette épithaphe est visiblement un chronogramme, chaque lettre capitale représentant un chiffre romain, avec la particularité que « ÿ » compte pour deux « I » et U = V. On obtient donc :

I + ÿ + U + L + I + U + U + I + L + L + U + M + I
+ I + C + D =

1 + 2 + 5 + 50 + 1 + 5 + 5 + 1 + 50 + 50 + 5 + 1000 + 1 +
1 + 100 + 50 = 1777, année du décès de l'épouse.

Autour du crâne, en bas de la pierre, les mots HODIE MIHI CRAS TIBI signifient « aujourd'hui moi, demain toi ».

À droite de l'ouverture donnant sur le chœur se dresse sur un autre meuble une statue habillée de la Vierge à l'enfant.





Dans la travée centrale, située entre les deux fenêtres du mur droit, un deuxième confessionnal en chêne, semblable à celui situé dans le mur gauche en face, est encastré partiellement dans le mur. Il date également de 1760.

Cette fois, il est surmonté de la statue baroque de saint Éloi. Elle fait face à celle de sainte Barbe. Elle est en bois sculpté polychrome et date également de la moitié du 18^e siècle. À cette époque, saint Éloi et sainte Barbe étaient les grands protecteurs de la vie

rurale. Si ces statues décorent aujourd'hui magnifiquement les deux confessionnaux en chêne, il est probable qu'elles se trouvaient autrefois chacune sur un autel secondaire dans l'église.

Saint Éloi est le saint patron historique des orfèvres, des forgerons et des métiers liés au travail des métaux. Par extension, il protège tous ceux qui travaillent le fer et l'acier, ainsi que les mécaniciens, les maréchaux-ferrants et les agriculteurs. Il est également protecteur du bétail.



Au fond de la nef, nous découvrons dans le coin des murs un autel dédié à sainte Thérèse.



Thérèse de Lisieux, connue sous les noms de *sainte Thérèse de Lisieux* et de *sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus*, est née le 2 janvier 1873 à Alençon (Normandie) et est morte le 30 septembre 1897 à Lisieux (Normandie). Elle était une religieuse carmélite française. Déclarée *sainte* et *docteur de l'Église catholique*, elle est une des plus grandes mystiques du 19^e siècle. Inconnue de son vivant, sa renommée et sa dévotion se sont répandues dans le monde entier après la publication posthume de ses écrits autobiographiques, sous le titre « *Histoire d'une âme* ».



À droite de l'autel de sainte Thérèse, à proximité de l'entrée de l'église, une statue du saint patron de l'église, saint Lambert, est posée sur un meuble bas. Elle date de 1970 et remplace une ancienne qui se trouvait en piteux état. Elle pèse plus de 80 kg et est en pierre peinte. La maquette d'église à ses pieds montre qu'il s'agit du saint fondateur. Le livre qu'il tient dans sa main gauche rappelle son rôle de grand évêque évangélisateur dans l'ancien diocèse de Tongres-Maastricht. La statue a été offerte par une paroissienne, mademoiselle *Adèle François*.

Lambert est un saint du haut Moyen Âge, né probablement à Maastricht vers 636 et mort à Liège vers 705. Assassiné dans le village qu'était Liège à cette époque, il fut d'abord inhumé à Maastricht. Son successeur, *Hubert*, fit transférer les reliques de *Lambert* de Maastricht à Liège, et y fonda une infrastructure sacrée pour les abriter, car un culte du martyr, devenu saint, s'était installé sur place. Le 8^e siècle marqua un tournant pour Liège, qui devint rapidement une agglomération importante. L'ancienne cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert de Liège fut construite sur les lieux mêmes de l'assassinat de saint Lambert, l'actuelle place portant son nom. Elle fut détruite en 1794 à la suite de la révolution liégeoise de 1789.



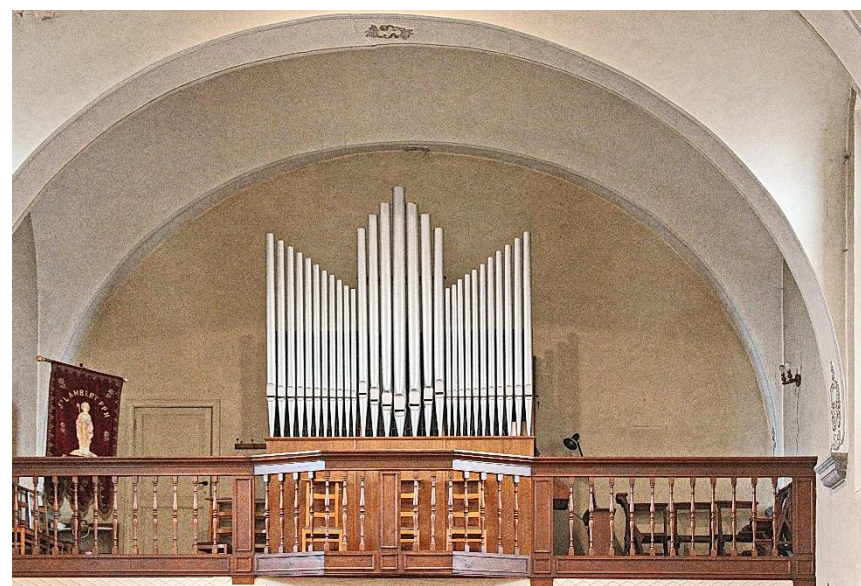
Le fond de la nef est surmonté de la tribune en chêne, installée en 1872 sous le pastoralat du curé *Hubert James* (1869 - 1901).



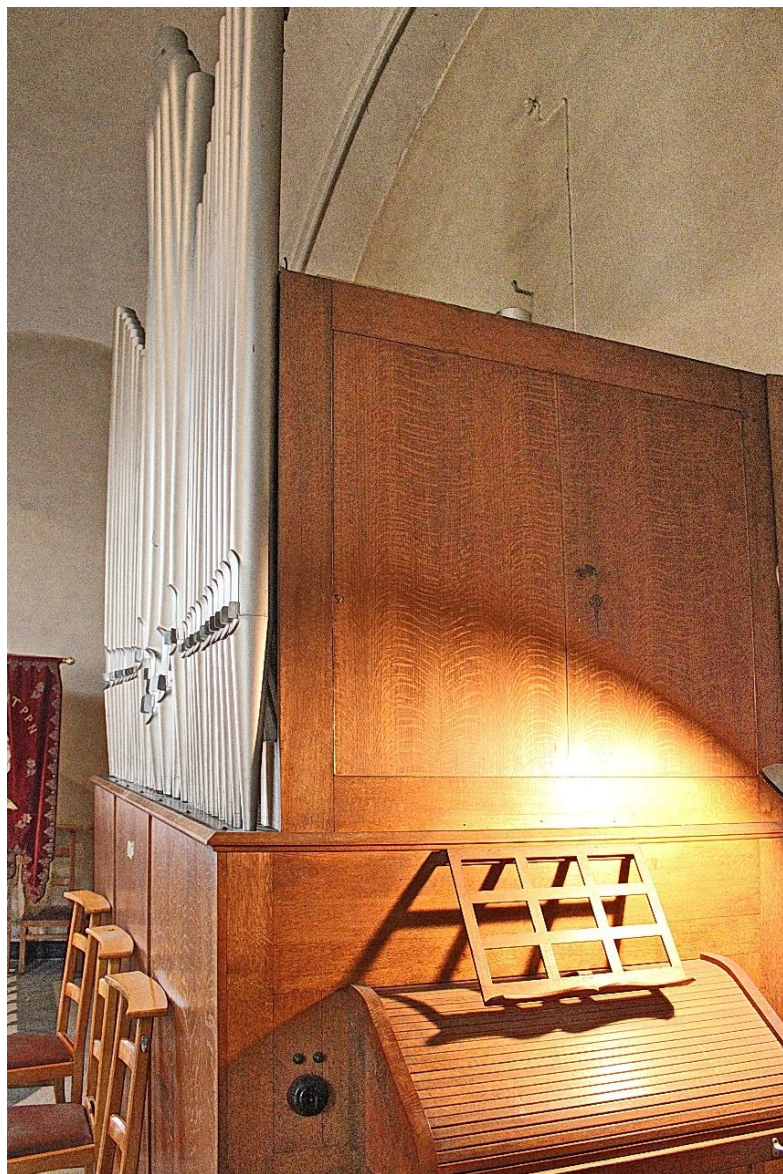
Elle accueille l'orgue de tribune restauré en 1963, qui porte la plaque ci-dessous.



L'orgue est en parfait état de fonctionnement. Sa console est située à droite, perpendiculairement à la forêt de tuyaux, qui fait face à la nef. Par cette disposition, l'organiste peut facilement observer à sa gauche le déroulement de l'office et jouer aux moments appropriés.



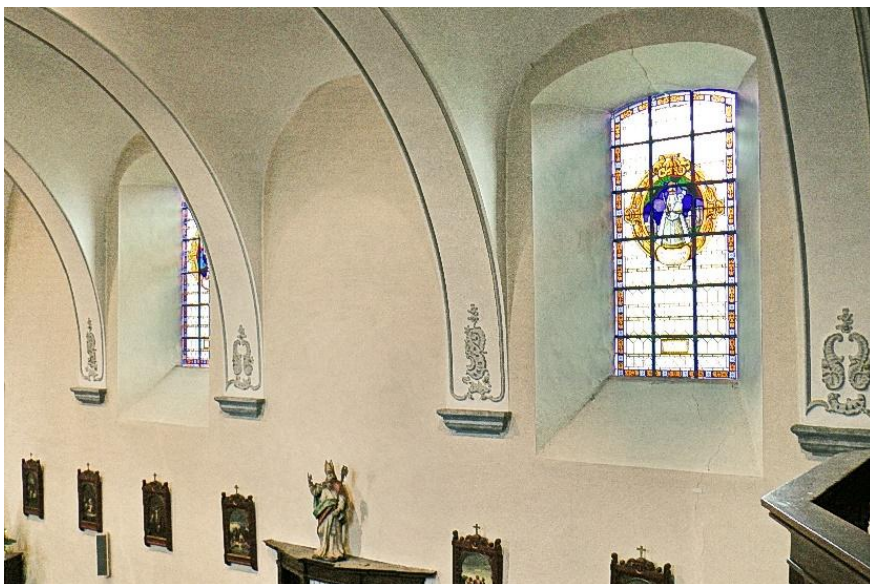
À gauche de l'orgue, une bannière de procession en velours dédiée à saint Lambert est exposée au regard. Elle a été réalisée en 1869 à Liège par la firme des « Sœurs de la Miséricorde ».



Le Tour des Villages de Hannut, ASBL



Depuis la tribune, la vue sur la nef et, en particulier sur son plafond, est intéressante. Ce dernier repose entre chaque travée sur des voûtes à bandeaux décorées de stucs Louis XIV.



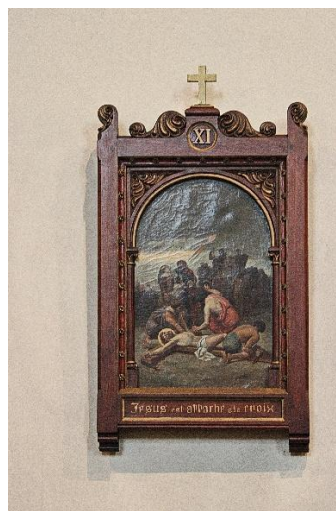
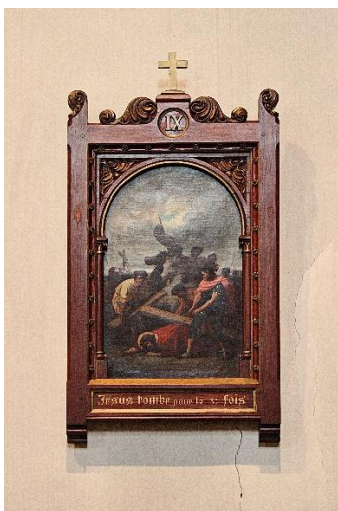
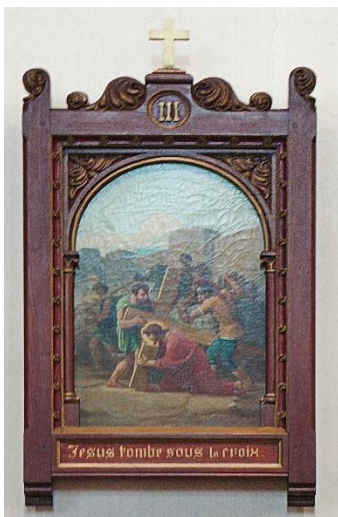
La date de la fin des travaux de reconstruction de l'église (1758) se trouve sur le dernier bandeau de la nef, à l'entrée du chœur.



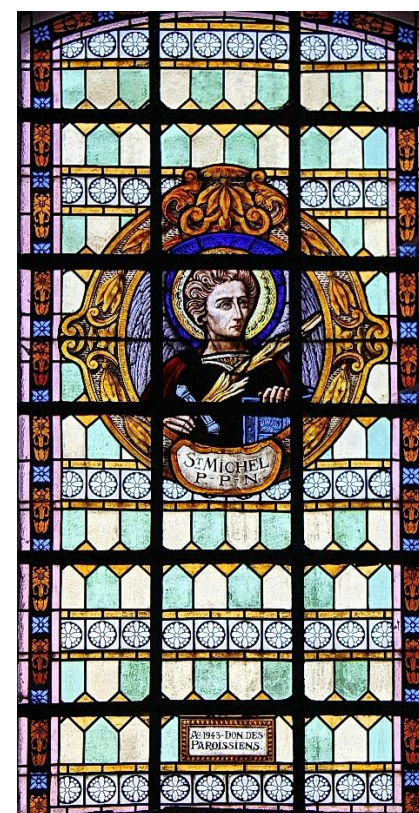
Sous la tribune, à gauche en entrant dans la nef, une petite pièce a été aménagée pour l'installation de chauffage. De l'autre côté du couloir d'accès, une autre pièce sert de débarras et mène à l'escalier qui permet d'accéder à la tribune, puis aux étages supérieurs de la tour. Il s'agit d'un escalier en colimaçon en pierre bleue aménagé dans l'extrémité courbe du côté avant droit de la nef.



Les murs gauche et droit de la nef sont décorés d'un chemin de croix peint, de bonne facture. Voici quelques-uns de ces tableaux.



Les quatre fenêtres de la nef sont décorées de vitraux intéressants. Ceux-ci ont été offerts par les paroissiens de 1942 à 1944. Sur le mur gauche, nous découvrons successivement sainte Adèle d'Orp puis saint Michel en allant du fond de l'église vers le chœur.



Adèle était la fille d'un notable mérovingien, qui

prit le voile au monastère de Nivelles nouvellement fondé par Itte Idoberge, l'épouse de Pépin de Landen, et par sa fille sainte Gertrude. Vers 640, elle fonda le prieuré d'Orp-le-Grand. Sous le règne de Childéric II, elle reçut des moniales de plus en plus nombreuses. Elle fit alors construire dans la vallée un oratoire dédié à saint Martin et y transféra sa communauté. Une tradition locale raconte que devenue aveugle, Adèle aurait miraculeusement récupéré la vue. À sa mort, vers 670, elle a été enterrée dans la crypte de l'église Saint-Martin d'Orp. Ses reliques furent placées dans une châsse toujours conservée à Orp dans l'église devenue l'église des Saints-Martin-et-Adèle. Une procession annuelle est organisée en son honneur le premier dimanche d'octobre.

Saint Michel est un archange majeur, chef de la milice céleste, révérend dans le judaïsme, le christianisme et l'islam comme le vainqueur du diable et le guide des âmes. Représenté en chevalier ailé terrasant le mal, il est le saint patron de la France, de la Normandie, de la Belgique et du Vatican. Sa fête est le 29 septembre.

Sur le mur droit, du fond de la nef vers le chœur, nous observons successivement Notre-Dame de Montaigu et Notre-Dame du Sacré-Cœur.



Au Moyen Âge, un culte marial s'est organisé sur le mont aigu, une petite colline escarpée (*Scherpen heuvel* en néerlandais) située entre le village de Zichem et la baronnie de Diest, dans le Brabant flamand. Au sommet de la colline, une petite statue de la Vierge Marie était fixée à un chêne, qui avait l'apparence d'une croix. De visites en processions, un culte s'est petit à petit développé au cours des années, accru par diverses histoires, notamment celle

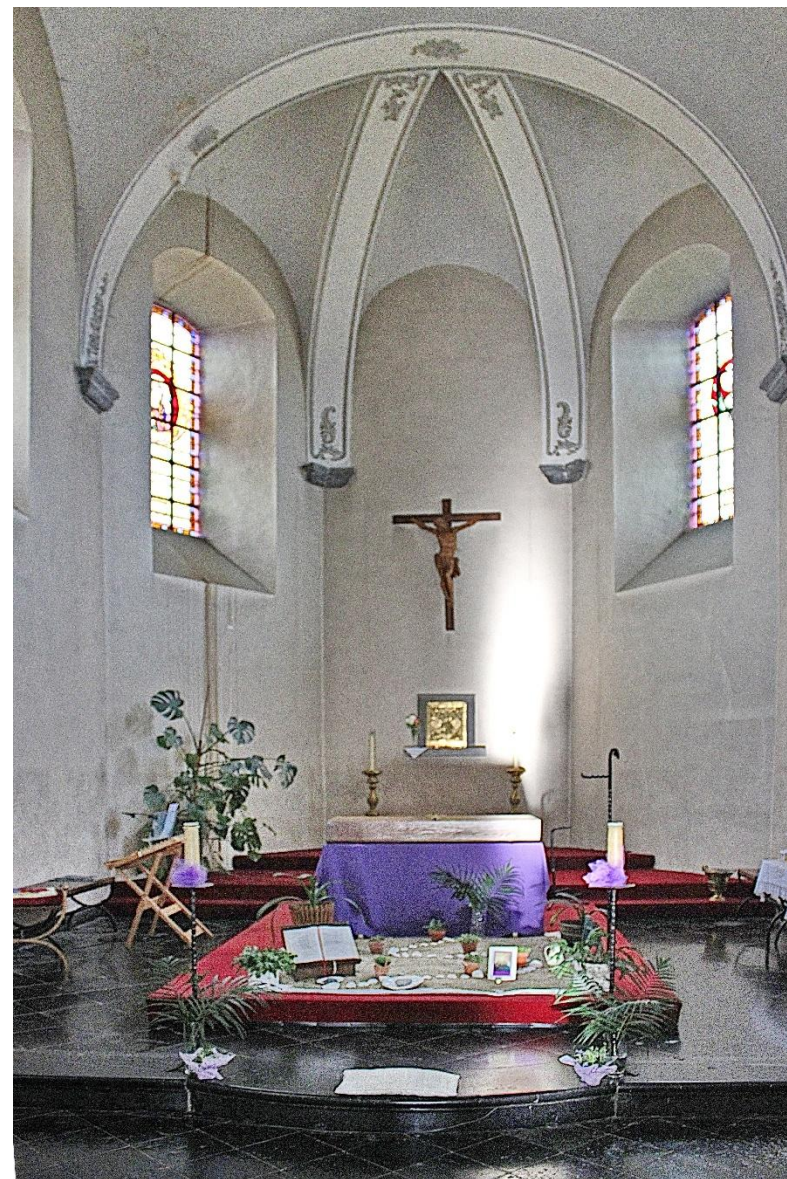
du berger qui, voulant s'approprier la statue, fut cloué au sol jusqu'à ce que son maître s'inquiète et aille le rechercher : ce n'est qu'en remettant la statue à sa place d'origine dans l'arbre que le berger fut libéré. En 1602, la statue a été retirée du chêne et installée dans une petite chapelle en bois à proximité. Celle-ci s'avéra rapidement trop petite et fut remplacée par un petit édifice en pierre, dont la première pierre fut posée en 1603 au nom des archiducs Albert et Isabelle. Ces derniers effectuèrent leur premier pèlerinage à Montaignu le 20 novembre 1603 ; ce pèlerinage devint ensuite annuel, en mai ou en juin. Il dure les neuf jours d'une neuvaine. Un grand nombre de miracles furent attribués à l'intercession de la Vierge de Montaignu, si bien que le culte de Montaignu fut approuvé en 1604 par l'archevêque de Malines.

En 1854, le père *Jules Chevalier* et le père *Sébastien Émile Maugenest*, tous deux prêtres français à Issoudun (commune du Val de Loire), commencèrent une neuvaine à la Vierge pour obtenir son soutien dans la fondation d'une congrégation missionnaire et s'engagèrent à honorer Notre-Dame d'une manière spéciale si leur demande était exaucée. Le dernier jour de la neuvaine, un homme se présenta au presbytère avec un don de 20 000 francs pour créer une

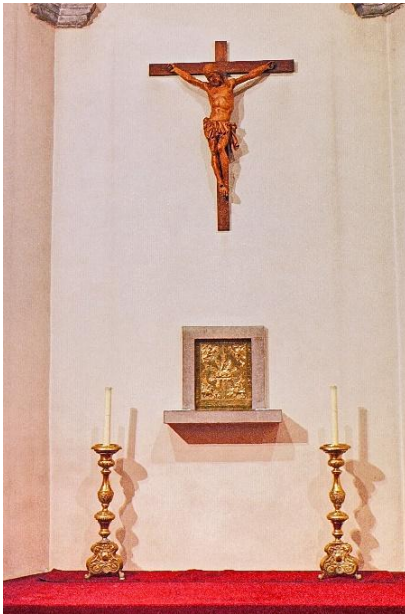
maison de missionnaires. En 1861, ces derniers construisent une chapelle dont l'autel fut dédié à Notre-Dame du Sacré-Cœur avec un vitrail qui la représente sous ce titre. Peu après, le père *Chevalier* écrivit le premier livre dédié à Notre-Dame du Sacré-Cœur, puis fit sculpter une statue en marbre de Carrare montrant la Vierge debout les bras ouverts avec l'Enfant Jésus devant elle qui désigne sa Mère de sa main droite et montre son Cœur de sa main gauche. En 1865, il fit construire une chapelle dans le prolongement de la basilique pour la consacrer à Notre-Dame. Elle fut inaugurée solennellement en 1869, à l'occasion d'un premier pèlerinage qui rassembla à Issoudun 15 évêques et 30 000 pèlerins. Les fidèles ne cesseront plus d'affluer vers le sanctuaire depuis.

Le chœur

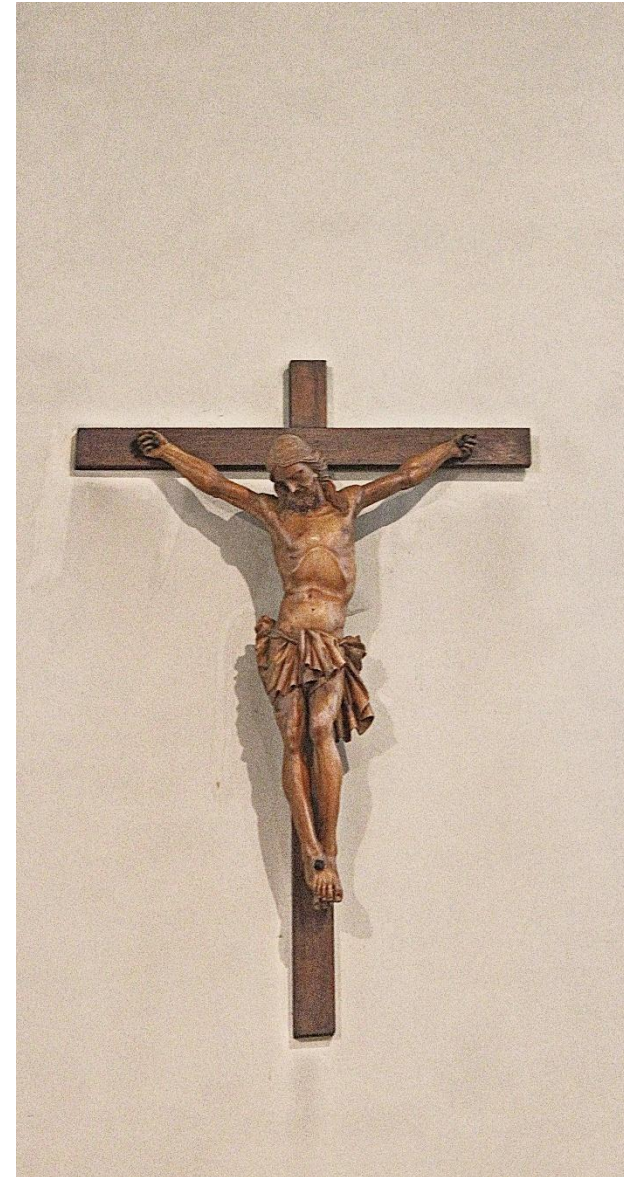
Légèrement plus étroit que la nef, rehaussé d'une marche, le chœur prolonge la nef d'une travée et se termine par un chevet à trois pans. Deux fragments de l'ancien banc de communion se trouvent de part et d'autre de l'ouverture. L'autel moderne, habillé d'un drap mauve, repose sur une estrade recouverte de velours rouge vif, précédée de deux chandeliers.



Devant l'autel, un alignement de pierres blanches trace un chemin ondulant depuis un livre saint jusqu'à l'autel, sur fond de gravier, créant ainsi un paysage insolite en ce lieu agrémenté de plantes vertes.



À l'arrière, les trois marches qui conduisaient à l'autel majeur, aujourd'hui disparu, sont également couvertes de velours rouge. Le mur du fond accueille en hauteur un grand Christ en croix, du sculpteur liégeois *Alexandre De Tombay*, datant de 1865 environ.



En dessous, un tabernacle doré réalisé en 1894 à l'occasion des 25 ans de pastorat du curé *Hubert James* est incrusté dans le mur. De part et d'autre s'élèvent deux grands chandeliers.



La porte du tabernacle est décorée en son milieu de l'agneau pascal, symbole du Christ. Dans les coins se trouvent les attributs de chacun des quatre évangélistes : en haut à gauche, un ange (saint Mathieu) ; en haut à droite, un aigle (saint Jean) ; en bas à gauche, un taureau (saint Luc) et en bas à droite, un

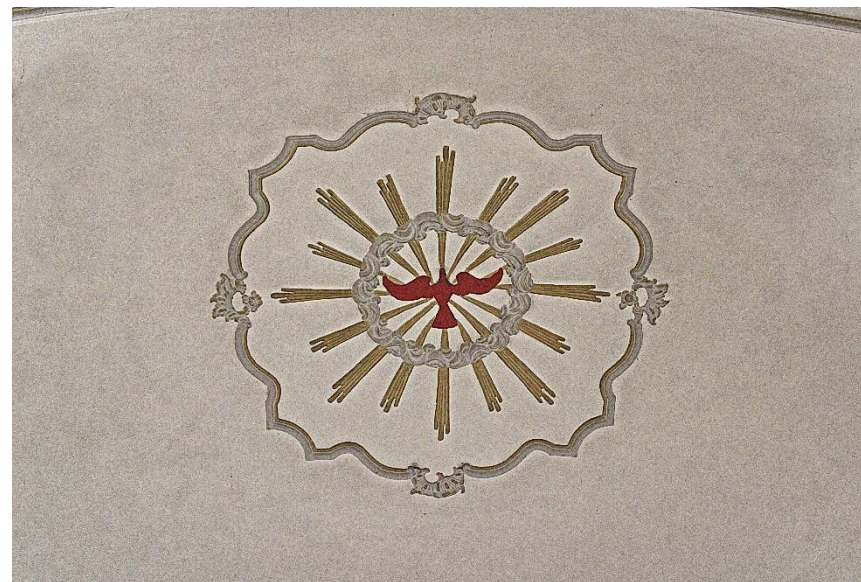
lion (saint Marc). Le pourtour de la porte est couvert d'extraits de la vulgate, la traduction latine officielle de la bible. On peut y lire :

HIC EST PANIS QUI DE CŒLIS DESCENDIT. QUI MANDUCAT HUNC PANEM VIVET IN ÆTERNUM

(Ceci est le pain qui est descendu du ciel. Celui qui mange ce pain vivra éternellement).

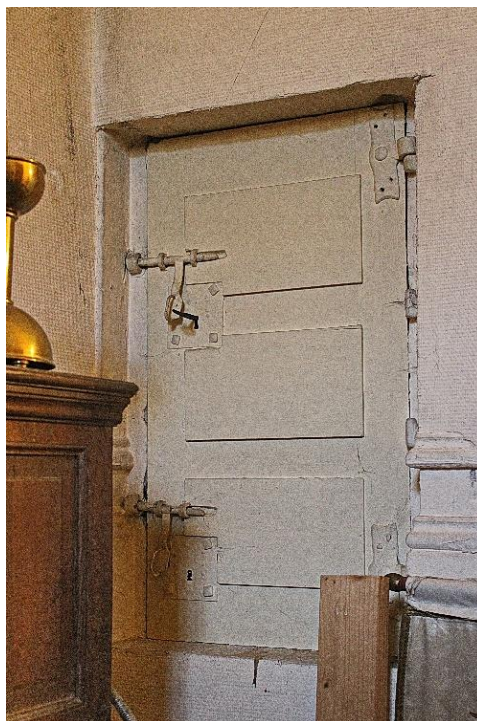
La phrase écrite sur le dessous de la porte est :

1869 — IN MEMORIAM JUBILŒI REVERENDI PASTORIS HIBERTI JAMES CONFRATRES GRATULANTES - 1894

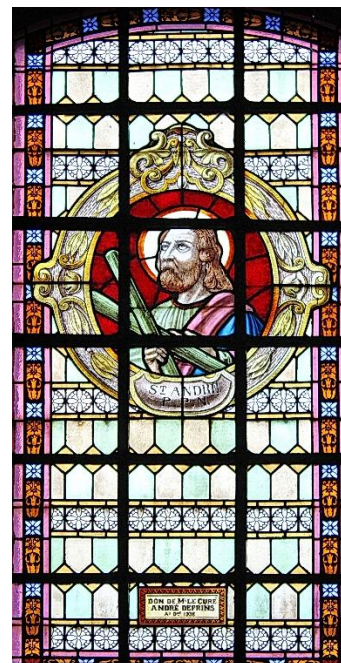


Au plafond du chœur, un élégant médaillon entoure une colombe. Celle-ci symbolise principalement l'*Esprit saint*, représentant la présence divine, la grâce et le renouveau, notamment lors du baptême de Jésus. Elle incarne également la paix, l'espoir et la réconciliation avec Dieu, faisant référence à la colombe de Noé apportant un rameau d'olivier après le Déluge.

Derrière le banc de communion de droite se trouve la porte de la sacristie, en chêne, renforcée de clous décoratifs. Elle date de 1789. Autrefois, il s'agissait du seul accès possible vers la sacristie, où était rangée l'argenterie de valeur dans un coffre incrusté dans le mur (photo ci-contre).



Les quatre baies du chœur sont également décorées de vitraux intéressants. En partant du côté gauche et en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, le visiteur découvre successivement sainte Wivine, sainte Apolline, saint André et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Les vitraux de sainte Apolline et de sainte Wivine sont des dons des paroissiens datant de 1939. Le vitrail de saint André a été offert en 1938 par le curé André Deprins ; celui de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus a été érigé en mémoire de Jules Mottart (1890-1940).



Sainte Wivine (1103-1170) était une abbesse bénédictine brabançonne, fondatrice de l'abbaye de Grand-Bigard près de Bruxelles en 1133. Elle est connue pour sa vie de prières, ses austérités et la fondation de ce monastère sous la règle de Saint-Benoît. Fêtée le 17 décembre, elle est invoquée contre les maux de gorge.

Apolline est morte en 249 à Alexandrie en Égypte et est fêtée le 9 février. Le récit de son martyre est

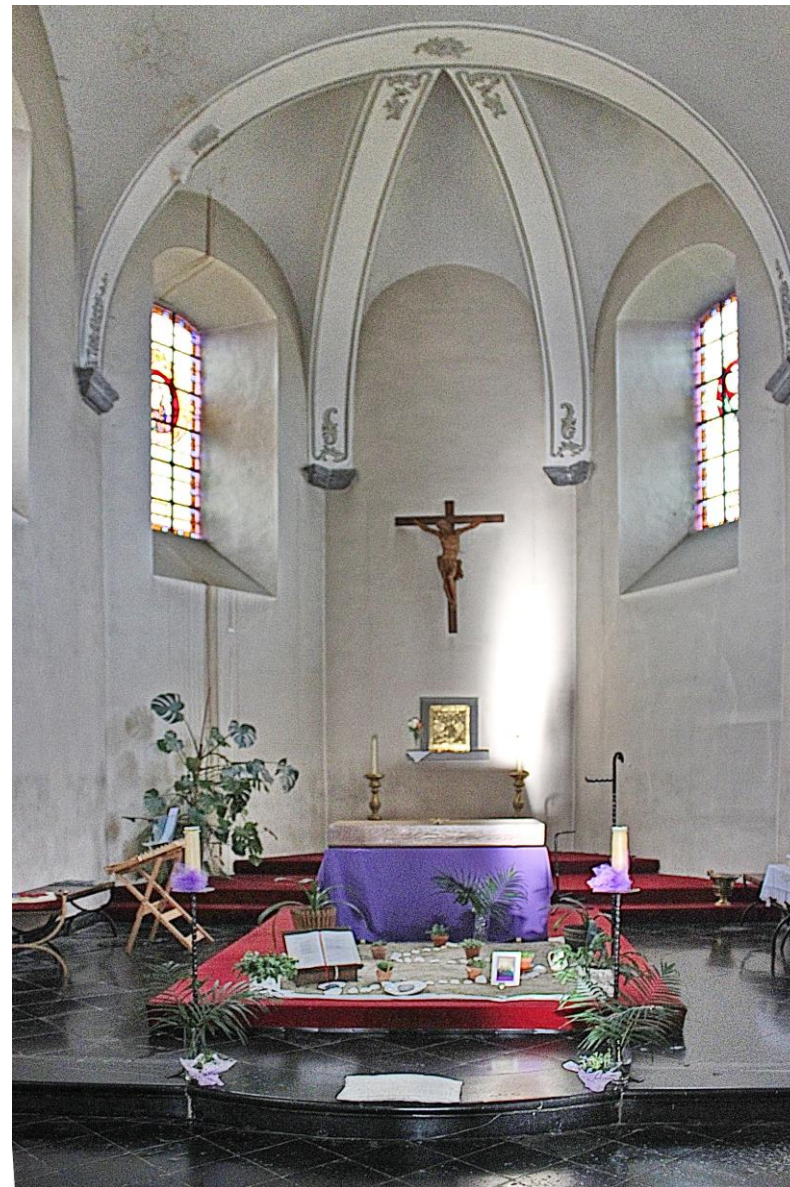
détaillé dans une lettre de *Denys*, évêque d'Alexandrie à *Fabien*, évêque d'Antioche. À cette époque, à Alexandrie comme ailleurs, les païens pouvaient impunément donner la chasse aux chrétiens et les tuer comme ils le voulaient. Les autorités laissaient faire et même approuvaient. Ce jour-là, Apolline fut la troisième victime d'un groupe de voyous de la ville. Elle n'était plus jeune et faisait partie d'un groupe de vierges consacrées. Après lui avoir fracassé la mâchoire et brisé toutes les dents, ils la mirent devant un bûcher, menaçant de l'y jeter, si elle ne répétait pas après eux des injures au Christ. Elle s'excusa poliment de ne pouvoir leur donner satisfaction ; puis, profitant de leur distraction, « *plus prompte que ses bourreaux* », dit saint Augustin dans un sermon, elle courut se jeter dans les flammes. Sainte Apolline est souvent représentée avec une paire de tenailles, et parfois les dents qui lui furent arrachées, ainsi qu'avec la palme du martyre. Elle est la patronne des dentistes et est invoquée contre les maux de dents.

André était un Juif de Galilée et fut le premier des apôtres à connaître Jésus-Christ. Avec son frère *Simon* (le futur apôtre *saint Pierre*), il était pêcheur de profession. Recherchant Dieu, il a d'abord été le dis-

ciple du prédicateur *Jean le Baptiste*, qui l'a certainement baptisé. Son appel se produisit lorsque Jésus le rencontra juste après son baptême, avec son frère Simon, alors qu'ils jetaient les filets pour pêcher dans le lac de Tibériade. *André* suivit Jésus pour ne plus le quitter.

Nous avons déjà présenté *sainte Thérèse* ci-dessus, lorsque nous avons décrit l'autel qui lui est dédié à l'arrière du côté droit de la nef.





PETIT-HALLET

Le presbytère

Dans un document daté de 1700, il est mentionné qu'une maison pastorale édifée par maître *Follien Poncelet* est mise à disposition du curé de Petit-Hallet. Cette maison avait été reconnue comme maison pastorale par sentence du Souverain Conseil du Brabant le 9 décembre 1732. Elle fut exhaussée d'un étage, pavée et plafonnée en 1735.

En 1751, le presbytère était dans un tel état de délabrement que le curé *Plisnier* invita la Cour de Petit-Hallet à faire la visite de sa maison. Le rapport de cette visite stipulait que la porte d'entrée de la cour devait être réparée, que le sommier situé au-dessus était pourri et devait être remplacé, que le portail de la maison en pierres blanches tendres et la porte étaient en fin de vie. Les deux volets extérieurs de la fenêtre de la chambre et celui de la cuisine étaient hors service. Le pavement de la cuisine en briques était démolì, celui de la chambre également. Le grenier était inutilisable, les planchers des chambres étaient détériorés, les deux fenêtres du grenier étaient pourries. À l'étage, une seule pièce était plafonnée ; toutes étaient à blanchir et beaucoup à plâtrer. La cave n'avait aucun

pavement ni aucun plafonnage, le four n'était plus utilisable. Tous les panneaux de porte de l'étage étaient disloqués.

Devant une situation aussi misérable, il fut décidé de démolir l'ancien presbytère et de reconstruire un nouveau au même endroit. Les travaux débutèrent en 1772. Isolé au milieu d'un jardin clos, à l'angle de la rue Saint-Lambert et de la rue Maria Gilles, au numéro 7 de cette dernière, le presbytère est construit en briques sur un soubassement en pierres de silex.



La façade comprend cinq travées sur un niveau, sous un toit en carrés d'éternit. Elle est symétrique. Au centre, une belle porte avec encadrement calcaire comporte une baie d'imposte et une traverse chan-tournée. Le linteau bombé porte le millésime 1772, année du début de la construction. Les autres baies en calcaire ont également un linteau bombé sous un rouleau de briques. Au centre de la toiture, une lu-carne brabançonne est percée d'une fenêtre à linteau bombé, surmontée d'un oculus de briques.



Le soubassement du côté gauche est percé de trois jours de cave en calcaire. De part et d'autre, le toit est hérissé de deux petites lucarnes à croupe, recouvertes de carrés d'éternit comme le toit. Une frise de briques décore la façade sous la corniche. Le toit est percé de quatre lucarnes de type « velux ».



Contre le mur-pignon gauche, dans l'alignement du bâtiment principal, une petite annexe en briques et calcaire sur un soubassement en silex a été ajoutée à la fin du 18^e siècle. Elle présente une lucarne à croupe de même type que les autres. À l'avant de cette annexe, un garage a été construit au 20^e siècle.



Contre le mur du garage en saillie, une petite construction rustique en pierre calcaire accueille une statue de la sainte Vierge.



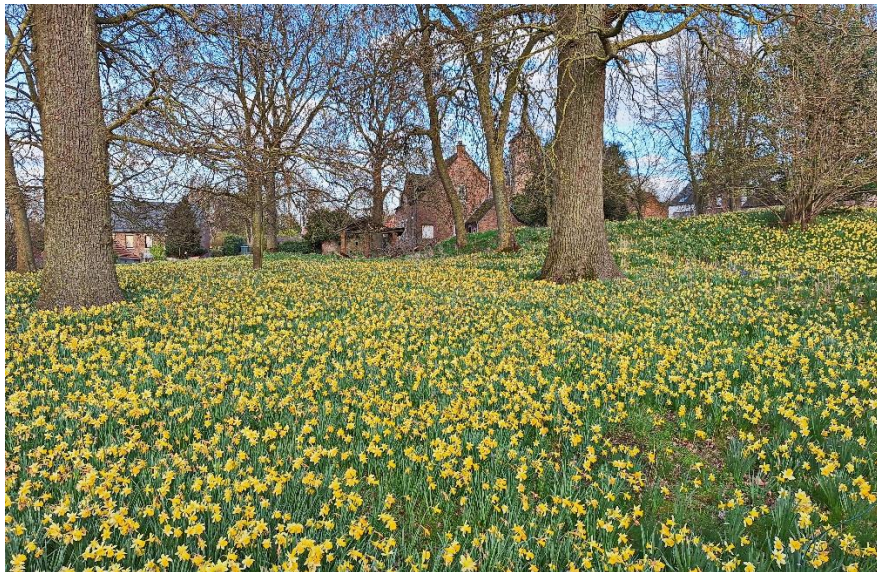
À gauche de la grille d'entrée piétonne, l'ancien puits du presbytère se cache sous un toit en bâtière, derrière le mur du jardin. De nos jours, il a été comblé.



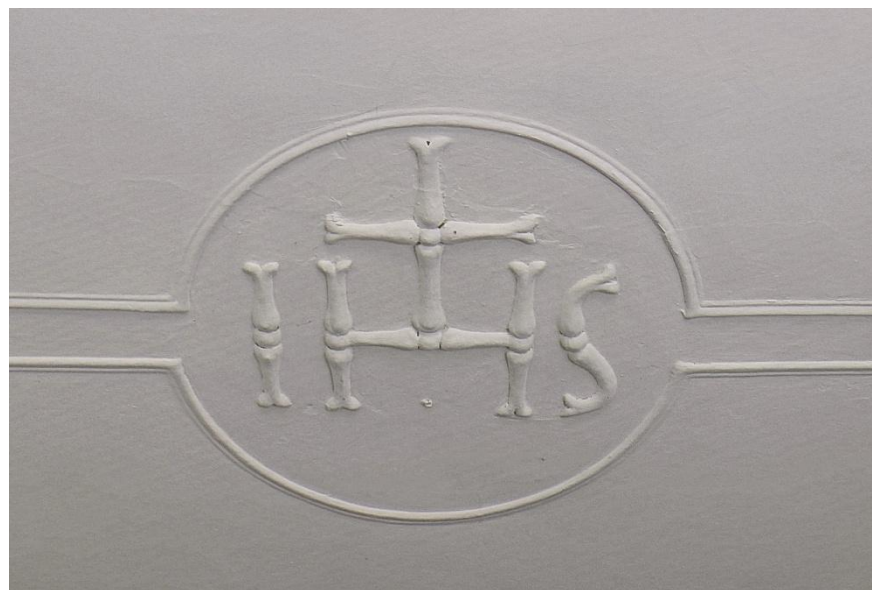


La façade arrière comporte seulement quatre travées. Une chaîne d'angle harpée partielle renforce l'arête droite. Les baies sont identiques à celles de la façade. Un petit jour carré en pierre de Gobertange sépare les 2^e et 3^e baies. Un jour de cave en calcaire est bien visible à droite. Une lucarne brabançonne se trouve au centre de la toiture comme en façade avant. Les pignons sont percés de baies récentes. Le jardin est entouré d'un haut mur en pierres, percé d'un portail en pierre calcaire. Il abrite une ancienne porcherie en ruine. La vaste prairie, agrémentée de quelques grands arbres, se couvre d'un tapis de jonquilles dès les premiers jours du printemps.

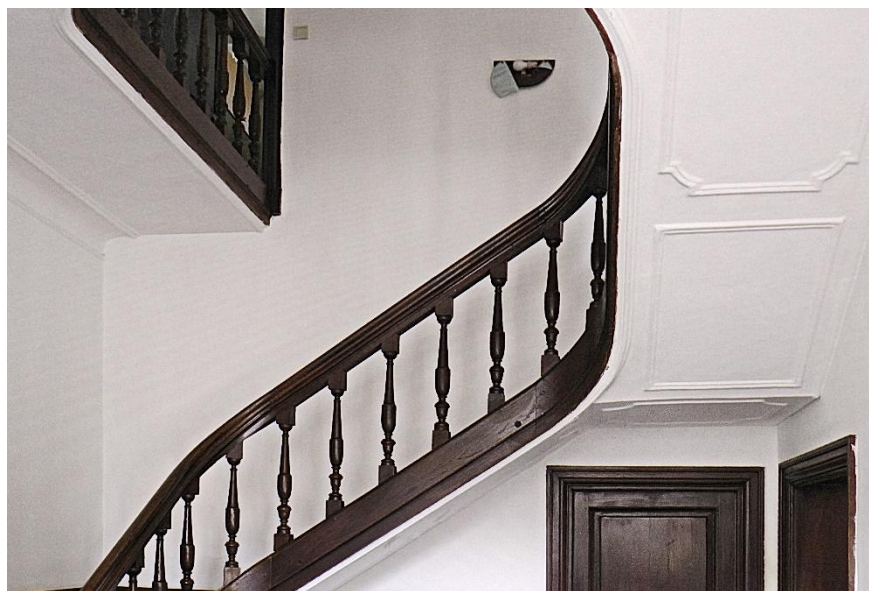




À l'intérieur, le plafond du hall d'entrée est agrémenté d'un stuc portant le sigle IHS. Il s'agit d'un *christogramme*, c'est-à-dire un monogramme représentant le nom de « Jésus ». Issu des trois premières lettres du nom grec de Jésus (ΙΗΣΟΥΣ : Iota-Êta-Sigma), il est souvent interprété en latin comme *Iesus Hominum Salvator* (Jésus, Sauveur des Hommes).

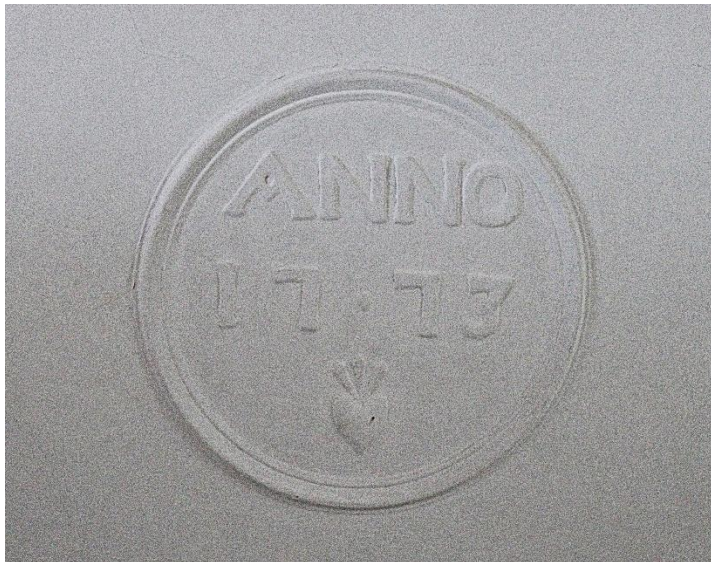


Au fond du hall, la rambarde en chêne de la cage d'escalier est remarquable. Le plafond de cette cage d'escalier porte le millésime « ANNO 1773 », année de la fin de la construction du bâtiment, sous lequel est représenté un cœur percé de trois clous.



Le cœur percé de trois clous est un symbole iconographique chrétien fort, principalement associé à la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus et aux instruments de la Passion. Les clous représentent les trois clous utilisés pour crucifier Jésus-Christ (un pour chaque main, et un pour les deux pieds superposés, selon la tradition latine la plus courante). Le cœur représente l'amour divin, et les clous représentent la souffrance, les douleurs émotionnelles et physiques de la Passion, ainsi que la réparation des péchés.

La porte de gauche conduit à une pièce utilisée comme bureau des marguilliers, qui gèrent l'administration courante de la Fabrique d'église.



On y trouve un curieux petit meuble muni de trois serrures : le président, le secrétaire et le trésorier de la Fabrique d'église doivent chacun y introduire leur propre clé, pour pouvoir l'ouvrir.



Le presbytère n'a pas toujours servi d'habitation pour le curé. En 1952, l'abbé *Ernest Frison* fut nommé curé à Wansin. Il habitait alors le presbytère de ce village. En 1959, il prit également la charge de la paroisse de Petit-Hallet et continua à habiter à Wansin. Le presbytère de Petit-Hallet n'eut alors plus d'affectation. C'est ainsi qu'il devint dans les années suivantes le *club des jeunes* du village. À cette époque, le presbytère de Petit-Hallet s'animait sous l'impulsion bienveillante, mais vigilante du curé. Figure centrale de ces rendez-vous dominicaux, il veillait sur la bonne tenue du club des jeunes par l'entremise du sacristain *Georges François* et d'*Ernest Doneux*.

Sitôt la messe à l'église Saint-Lambert terminée, la jeunesse du village avait l'habitude de se retrouver au presbytère. Ce rendez-vous hebdomadaire était le cœur battant de leur vie sociale, un moment privilégié pour se rassembler, échanger des nouvelles et refaire le monde autour d'un verre. Dans ce « foyer animé », les discussions laissaient vite la place au divertissement. Les fins de matinée s'organisaient aussi autour de parties de cartes passionnées tandis que les éclats de voix et les rires résonnaient autour du baby-foot offert par *Marcel Ruelens*, tenancier de l'un des cafés du village. D'autres jeunes se défiaient au billard sous

le regard des copains qui commentaient chaque coup. Le juke-box s'illuminait et diffusait les succès de l'époque.

Au-delà de ces matinées, le club débordait d'énergie et rythmait la vie de toute la communauté en organisant des événements occasionnels. La bâtisse paroissiale devenait alors le théâtre de thés dansants, de soupers conviviaux et de concours de cartes dotés de nombreux lots. Ces festivités, qui prolongeaient la camaraderie née autour du baby-foot et du billard, transformaient la cure en un véritable centre culturel et festif pour toute une génération.

Le curé *Frison* fut admis à la pension en 1989 pour ses deux ministères, se retirant après avoir servi Wansin pendant 37 ans et Petit-Hallet pendant 30 ans. Le club des jeunes a alors investi la salle « Les Amis réunis », mais c'était une autre génération. Toutes les activités se passèrent alors sous la tutelle du comité des fêtes du village.

Par la suite, le presbytère est resté lié à la Fabrique d'église. Il héberge de nos jours l'abbé *Marie-Pravin Ertz*, vicaire dominical de l'Unité Pastorale Notre-Dame des Champs. Il est l'auteur du livre « *Le*

transhumanisme, un imaginaire humain, trop humain ? »

La cure permet aujourd'hui de loger à l'étage jusqu'à huit personnes désirant entreprendre une retraite spirituelle. Il s'agit d'un lieu idéal pour l'initiation à l'oraison, au silence et à l'écoute intérieure, c'est aussi un lieu de discernement des vocations, un lieu pour développer un projet de recherche artistique et spirituelle.



Un grand grenier se trouve directement sous la charpente.



Le Tour des Villages de Hannut, ASBL

PETIT-HALLET

La maison communale et les écoles

Dans l'ancien régime, c'est le seigneur qui nommait ou révoquait le mayeur, les échevins, le greffier et le sergent. Le mayeur présidait à l'administration du village, veillait à la perception des impôts et à l'observance des ordres du seigneur ou du duc. Il versait au seigneur les deux tiers des amendes perçues dans la juridiction. Les 7 échevins étaient choisis dans les familles importantes du village et le corps échevinal formait surtout une cour de justice, présidée par le mayeur. Le greffier tenait le procès-verbal des séances. Le sergent était nommé pour un an par le mayeur et était le gardien de l'ordre et une sorte de garde champêtre.

Sous le régime français (1794-1814), tous les privilèges seigneuriaux, fiscaux et nobiliaires furent supprimés. Les limites des communes furent fixées avec précision. Un maire et un adjoint furent nommés par le préfet. La commune de Petit-Hallet fut enlevée du duché de Brabant et rattachée au *département de l'Ourthe*.

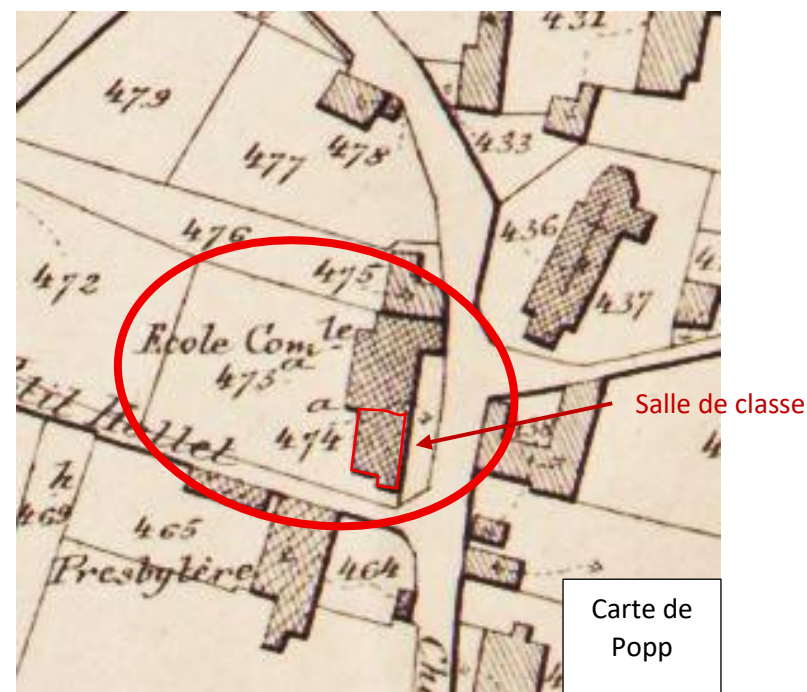
Sous le régime hollandais (1815-1830), ce département changea son nom en *province de Liège*, mais

les divisions territoriales établies par la France furent conservées. Après l'indépendance de la Belgique, les premiers conseils communaux furent élus parmi les gens les plus fortunés de la commune. En absence de maison communale, les réunions se déroulaient dans une pièce louée pour la commune par le secrétaire, généralement chez le mayeur ou chez un échevin.

En 1842, la « loi Nothomb » obligea chaque commune à entretenir au moins une école primaire publique ou à adopter une école confessionnelle si celle-ci réunissait les conditions légales. Aucune école n'existait alors dans le village. L'idée d'éduquer les enfants, qui travaillaient aux champs à la belle saison ou gardaient les animaux, n'était pas prioritaire pour les responsables politiques de l'époque. La scolarité n'était pas obligatoire et beaucoup de parents pauvres préféraient se faire aider par leurs enfants dans leur travail, plutôt que de les envoyer à l'école. Le premier instituteur du village n'est pas connu avec certitude, mais il pourrait s'agir d'un certain M. *Dardenne* qui reçut dès 1883 une pension en tant

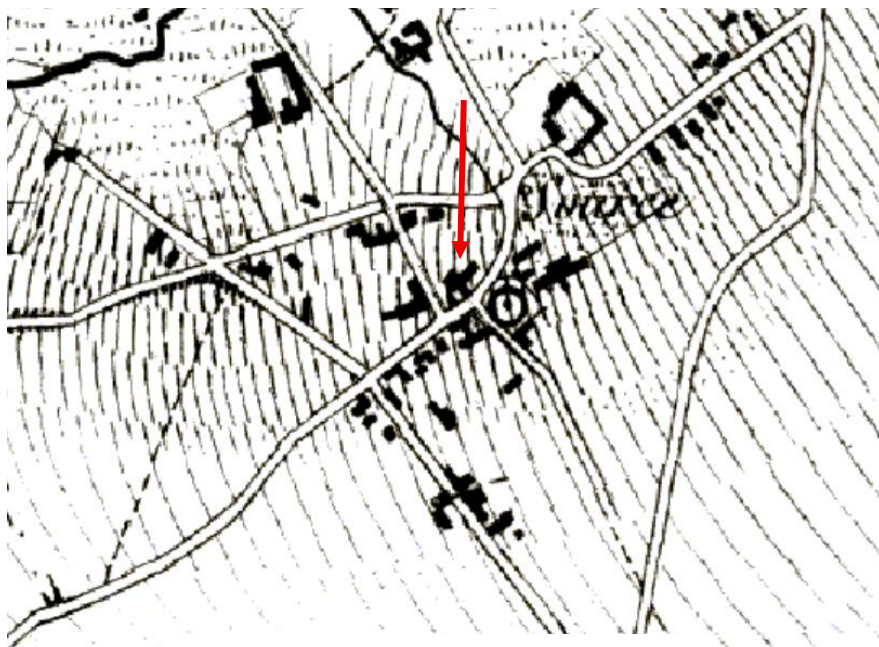
qu'ancien instituteur de la commune. Où enseignait-il ? Au début de sa fonction, probablement dans un local provisoire, comme une grange par exemple. La construction d'une école prit probablement quelques années après la parution de la loi Nothomb et sa date de construction n'est pas connue.

La première école communale fut ouverte juste en face de l'église. Elle figure sur le plan cadastral élaboré par le cartographe *Philippe Christian Popp* (1805 – 1879) entre 1842 et 1879. Si nous ne connaissons pas la date exacte de sa construction, elle est néanmoins antérieure à 1879. La salle de classe est accolée à un bâtiment qui figure déjà dans l'atlas des voiries vicinales de 1841, et qui est noté comme étant une possession de la commune de Petit-Hallet dans la matrice de la carte de Popp. Il comprenait la salle communale, où se réunissaient le bourgmestre, les deux échevins et quelques conseillers communaux. Il servit aussi de maison de fonction pour l'instituteur. Mais en 1841, la salle de classe n'était pas encore construite. Il s'agit visiblement de la partie plus étroite qui prolonge la maison en direction du presbytère. Remarquons qu'elle ne semble toujours pas construite non plus sur la carte de Vandermaelen datant de 1850.



Carte de
Popp





Carte de Vandermaelen (1850)

Il nous paraît raisonnable de penser que la salle de classe a été érigée dans le courant de la décennie 1850 et que l'instituteur *Dardenne* y a enseigné jusqu'à sa retraite en 1883. Il devait résider dans la maison de fonction, qui était aussi la « maison communale » du village. Le successeur de M. *Dardenne* s'appelait M. *Henri Joseph Lefèvre*. Il était originaire d'Orp où il habitait avec sa mère. Il tenait sa classe avec une sévérité qui imposait le respect. Il faut dire que pendant l'année scolaire 1884-1885, 93 élèves

(45 garçons et 48 filles) étaient comptabilisés à l'école pour y recevoir gratuitement les cours. Ils étaient, tous âges confondus, « entassés » dans la seule classe existante !

En 1879, le gouvernement libéral de *Pierre Van Humbeeck* avait voté une loi scolaire radicale qui supprimait les cours de religion du programme officiel pour les remplacer par un cours de morale laïque, reléguant le catéchisme en dehors des heures de classe. Surnommée la « *loi de malheur* » par les catholiques, elle avait déclenché un conflit politique et social sans précédent. En réaction, l'Église avait créé des milliers d'écoles privées. Aucun document ne nous a permis de savoir si une telle école a été ouverte à Petit-Hallet.

Dès 1884, les catholiques écrasèrent les libéraux aux élections législatives et reprirent le pouvoir avec l'intention immédiate d'abroger cette législation. La loi du 20 septembre 1884, communément appelée *loi Jacobs* (du nom du ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique *Victor Jacobs*), réintroduisit la possibilité pour les communes d'inscrire le cours de religion au programme de leurs écoles publiques sur une base facultative, tout en leur laissant la liberté d'organiser un cours de morale non confessionnelle.

Cette loi marqua la fin de la première « *guerre scolaire* » (1879-1884) en Belgique. À Petit-Hallet, les cours de religion et de morale furent réintroduits, sur base facultative, au programme de l'école communale le 3 novembre 1884. La scolarité n'était pas obligatoire à l'époque. Il faudra attendre le 19 mai 1914 pour qu'une loi rende l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans en Belgique.

L'équipement scolaire devait être réduit au minimum. En 1880, M^{me} *Vanhautgaerden* avait dû prêter l'argent nécessaire pour meubler l'école, car la Commune ne possédait pas les fonds nécessaires !

Année après année, en hiver, 70 à 90 enfants, filles et garçons, toutes classes réunies, s'entassaient dans la pièce. Par contre, à la belle saison, la population scolaire tombait à moins d'une vingtaine : les enfants aidaient leurs parents aux champs, gardaient les animaux et effectuaient toutes sortes de menus travaux. Malgré le manque de fréquentation, peu d'entre eux cependant étaient des illettrés. La rigueur de M. *Lefèvre* était efficace. Parmi ses anciens élèves figurèrent un docteur en médecine, un colonel, un capitaine et un officier d'état-major. M. *Lefèvre* reçut sa pension de retraite le 26 mai 1898.



La salle de classe de l'école était la partie gauche, plus basse que la maison, là où se trouve aujourd'hui une porte de grange. L'annexe perpendiculaire servant de garage n'existait pas à cette époque et a été ajoutée devant la grange au vingtième siècle.

Le 16 octobre 1896, un rapport du commissaire d'arrondissement établit que le logement de l'instituteur et la salle communale se trouvaient dans un état de délabrement complet. Leur restauration s'avérait très coûteuse. De plus, la propriété n'était pas assez vaste pour envisager d'y construire un nouveau bâtiment de classe, avec préau, cour et autres dépendances. Les autorités communales prirent la décision de chercher une autre solution, dès le 10 décembre.

Sur le « chemin de Thisnes », actuellement rue de Wansin, la maison de M. *Roger Alphonse Collin* fut proposée à la vente. Le Conseil communal du 7 janvier 1897 décida de l'acheter, car la maison et les terrains associés étaient convenables. La maison deviendrait la maison de fonction de l'instituteur et une pièce y serait aménagée comme « nouvelle » maison communale. Une grande salle de classe avec dépendances serait construite à l'arrière. Comme la Commune n'était pas riche, elle souscrivit un emprunt conséquent auprès de la banque des Communes, le « Crédit communal ».

Le 18 mai de la même année, l'instituteur *Henri Joseph Lefèvre*, souffrant d'une maladie, introduisit une demande de mise à la pension. Le 25 juin 1897, M. *Émile Kempeneers*, domicilié à Berloz, fut engagé comme instituteur intérimaire pour remplacer M. *Lefèvre* du 1^{er} juillet au 31 décembre 1897. Ce dernier démissionna le 15 janvier 1898, en attendant sa pension prévue pour le 26 mai. Le 27 janvier, M. *Émile Kempeneers*, qui était diplômé de l'école normale de Huy depuis le 14 août 1893, fut nommé comme instituteur de l'école de Petit-Hallet.

Le 16 août 1897, le Conseil communal avait reçu

de l'architecte *Lemage* de Liège le devis concernant la construction d'une grande classe mixte avec dépendances et d'annexes au logis de l'instituteur, ainsi que l'aménagement d'une salle communale. Pour couvrir une partie des frais de constructions, la Commune instaura pendant une durée de dix ans une taxe sur chaque chien de la commune... La nouvelle école fut donc prête peu avant la fin du siècle.



Les bâtiments se trouvent aujourd'hui au numéro 12 de la rue de Wansin. La maison de l'instituteur est construite perpendiculairement à la rue. Le pignon à rue ne comporte qu'une porte secondaire au

rez-de-chaussée et une petite fenêtre dans les combles. La façade principale se trouve du côté gauche, s'ouvrant sur un terrain enherbé clôturé, qui servait de cours de récréation aux enfants.



La maison de l'instituteur est formée de trois travées sur deux niveaux. La porte centrale est précédée d'un perron de trois marches. Les encadrements des portes et fenêtres sont en pierre calcaire. La salle des classes se trouve à l'arrière, dans le prolongement de la maison de l'instituteur, dans le bâtiment de quatre travées d'un seul niveau couvert de tuiles rouges.

La « maison communale » était réduite à une seule pièce, située au rez-de-chaussée, du côté droit vu de la rue, c'est-à-dire à l'arrière de la maison de l'instituteur.





Au début du 20^e siècle, dans les petits villages belges, la maison communale (parfois appelée maison rurale ou maison de commune) était un bâtiment très modeste. L'unique pièce qui la composait souvent servait à plusieurs fonctions essentielles pour la gestion locale. C'est là que se rencontraient le bourgmestre, les échevins et des conseillers pour délibérer sur les affaires du village. C'était aussi le *bureau administratif* : cette pièce servait à la tenue des registres de l'état civil, à la gestion des documents locaux et à la rédaction des actes administratifs. Elle servait de *bureau pour le secrétaire communal* et, en l'absence de gendarmerie locale, de point de contact pour le garde champêtre ou le maintien de l'ordre public. Enfin, elle servait de *bureau de vote* lors des élections.

La loi du 19 mai 1914 décréta l'*instruction obligatoire* en Belgique. Bien que cette loi soit historiquement célèbre pour avoir rendu l'école primaire obligatoire de 6 à 14 ans, elle intégrait également un volet moral strict concernant la structure des classes : elle imposa la *séparation des sexes* et exigea le remplacement des classes mixtes partout où les effectifs le permettaient ; la mixité n'était tolérée que par défaut, principalement dans les petites écoles de village à

faible densité démographique, faute de moyens financiers pour bâtir deux infrastructures ou engager deux instituteurs distincts. En raison du déclenchement de la Première Guerre mondiale et de l'occupation de la Belgique quelques semaines plus tard, cette loi n'entra pleinement en vigueur qu'à la *rentrée de septembre 1919*. Cette législation a fixé le modèle de la non-mixité en Belgique pour plusieurs décennies, avant que l'enseignement officiel ne fasse machine arrière en rendant la mixité à nouveau obligatoire le *1^{er} septembre 1970*.

Au début du 20^e siècle en Belgique, la différenciation des matières scolaires entre les filles et les garçons répondait à une vision stricte des rôles sociaux : *le garçon devait être préparé à la vie publique, au travail manuel ou à l'usine, tandis que la fille devait devenir une parfaite ménagère et une bonne mère de famille*.

La loi du 19 mai 1914 formalise ces programmes distincts à travers plusieurs matières spécifiques. Le programme des filles est lourdement axé sur la gestion du foyer. Les autorités estiment alors que l'éducation des filles est le meilleur moyen de moraliser la classe ouvrière. Les *travaux à l'aiguille* sont obligatoires : les filles y apprennent le tricot, la couture, le

raccommodage et la confection de vêtements simples. L'objectif est l'autosuffisance du futur ménage. L'*économie ménagère* est introduite progressivement et devient centrale. Elle comprend des cours de cuisine, de blanchissage, de repassage, d'hygiène domestique et de puériculture (soins aux nourrissons). Contrairement aux garçons qui étudient l'agriculture commerciale, les filles apprennent la culture du potager familial pour nourrir la maison.

Le programme des garçons est orienté vers la robustesse physique et la préparation aux métiers techniques ou agricoles. Les garçons apprennent le travail du bois (menuiserie de base), du carton et du fer. L'accent est mis sur le maniement des outils, la précision technique et le dessin industriel ou géométrique. Les garçons étudient l'agronomie, l'utilisation des engrais, l'élevage du bétail et la gestion d'une exploitation agricole. Bien que la gymnastique existe pour les deux sexes, celle des garçons inclut des exercices d'ordre, de marche et des mouvements d'inspiration militaire pour préparer les futurs conscrits au service de la patrie.

Pour les matières générales (lire, écrire, compter), les intitulés sont les mêmes, mais les exercices pratiques diffèrent. Les garçons résolvent des problèmes

de géométrie, d'arpentage (mesure des terrains) ou de comptabilité commerciale. Les filles, elles, calculent le budget d'un ménage, le coût des ingrédients d'une recette ou le coût de revient d'un tissu. Les filles dessinent des motifs de broderie, des fleurs ou des éléments décoratifs pour la maison ; les garçons font du dessin linéaire et des plans techniques.

À Petit-Hallet, la classe était mixte. L'instituteur M. *Kempeneers* enseignait les matières générales et s'occupait évidemment du programme spécifique aux garçons ; le programme spécifique aux filles était pris en charge par la « maîtresse de couture », M^{me} *Rossilong-Dardenne*. Comme il n'existait qu'un local de classe, le partage des lieux par les deux enseignants devait parfois poser quelques problèmes...

Le 17 septembre 1925, le *Ministère des Sciences et des Arts* (ancêtre du ministère de la Culture et de l'Éducation en Belgique) obligea la Commune à créer une deuxième classe. Plusieurs projets furent établis, mais la Commune rencontrait de graves problèmes financiers et ne parvenait pas à honorer ses obligations. En 1926, la commune passa néanmoins une annonce dans le but d'engager à temps plein une institutrice, en plus de l'instituteur M. *Kempeneers*. Le 26 juin 1926, M^{elle} *Yvonne Clajot*, qui provenait de

Hannut, devint l'institutrice titulaire de l'école des filles à tous les degrés, tandis que la maîtresse de couture M^{me} *Rossilong-Dardenne* perdit son emploi. L'école ne disposait toujours que d'un seul local de classe. Il est probable que les élèves de l'instituteur M. *Kempeneers* trouvèrent place pendant quelque temps dans les bâtiments de l'épicerie *Vollont-Pauly* « Au Bon Marché », située au numéro 1 de la rue Flaba : la photographie d'époque montre M. *Kempeneers* et des élèves devant ce lieu.



Si l'habitation existe toujours de nos jours, la partie droite du bâtiment qui comprenait le magasin

devenu salle de classe a été abattue depuis pour élargir la rue de Wansin à cet endroit.



Plusieurs années furent nécessaires pour réunir l'argent permettant de couper en deux la grande classe de l'école. Il est probable que l'institutrice occupa ce local avec ses élèves avant le début des travaux.

Le 25 octobre 1930, M. *Émile Kempeneers* présenta sa démission au Conseil communal. Il quitta l'école le 31 décembre 1930 et fut remplacé par M. *René Renson*, de Meeffe, qui prit ses fonctions le

1^{er} janvier 1931. L'adjudicataire des travaux consistant à partager l'ancienne classe en deux fut désigné le 29 juillet 1931 par le Conseil communal et un emprunt fut nécessaire pour couvrir les frais. Le 10 février 1932, il manquait toujours le matériel didactique, mais les constructions étaient enfin terminées.

En 1937, il existait bien deux classes à l'école. L'instituteur pour les garçons s'appelait toujours *René Renson* et l'institutrice pour les filles était *Yvonne Sohet, née Clajot*.

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'amélioration de la qualité des routes et l'augmentation du nombre de voitures privées rendirent l'accès vers Grand-Hallet et vers Hannut de plus en plus rapide et facile. L'école communale de Petit-Hallet enregistra une baisse considérable du nombre d'enfants la fréquentant, les élèves préférant les plus grandes écoles de Grand-Hallet, voire de Hannut. Le nombre d'enfants devint insuffisant pour maintenir les deux classes. Dans un premier temps, M. *René Renson* resta le seul instituteur de l'unique classe du village.

Le 2 juillet 1964, les communes de Wansin, Petit-Hallet et Grand-Hallet furent fusionnées pour former la nouvelle entité de Grand-Hallet. La maison commu-

nale et le logement de l'instituteur à Petit-Hallet furent vendus à M. et Mme *Olmo*. L'école fut fermée peu de temps après par manque d'élèves. Monsieur *Renson* en fut le dernier instituteur.

Par la suite, les locaux de l'école ont été repris par l'ASBL « Les Amis réunis », comité des fêtes du village créé en 1961. En abattant le mur séparant les deux anciennes salles de classe, le local fut transformé en une belle grande salle, qui avait et a toujours pour but d'offrir aux habitants du village un lieu de rencontre et de réunion.



Des annexes ont été construites sur le côté droit pour munir la salle de toilettes modernes, d'un bar et d'une cuisine. Une autre annexe a été construite à l'extrémité de la salle pour y aménager une scène surélevée permettant à des troupes de théâtre de s'y produire dans les meilleures conditions. La troupe hannutoise de comédiens amateurs « *Les Planches à nu* » y donne chaque année au mois de mars plusieurs représentations d'un spectacle haut en couleur, qui attire toujours un public nombreux. L'ASBL « Les Amis réunis » organise de nombreuses activités dans cette salle tout au long de l'année.



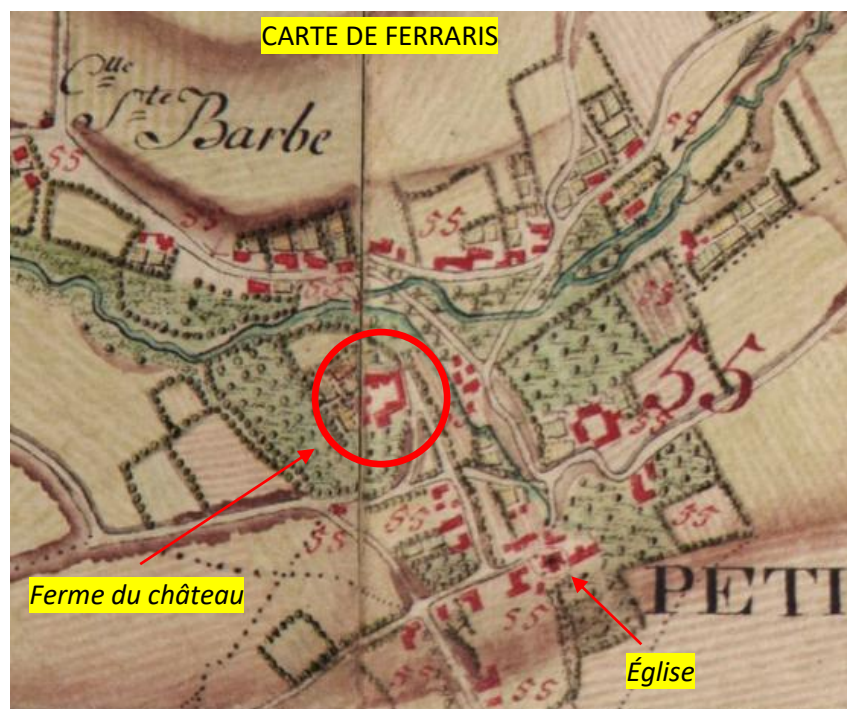


À l'arrière, un petit parking permet d'accueillir quelques voitures lors de certaines activités.

PETIT-HALLET

La ferme du château ou le Haras de Petit-Hallet

L'ancienne ferme *Cleiren* devenue le *Haras de Petit-Hallet*; située rue du Milieu au numéro 1, était également dénommée *ferme du château* parce qu'elle appartenait au 18^e siècle à la famille *Le Franc*, qui détenait la seigneurie de Petit-Hallet et y habitait.



Elle est bien visible sur la carte de Ferraris (voir ci-contre), établie entre 1770 et 1775.

Cette ferme avait au 18^e siècle la forme d'un quadrilatère composé de briques, de pierres calcaires, de tuffeau et de silex, entourant une vaste cour carrée. Hélas ! le logis de la ferme se trouve au niveau du pli des deux pages de la carte et il n'est pas possible d'en observer les détails. La grange au nord et les étables à l'est et au sud sont par contre bien visibles.



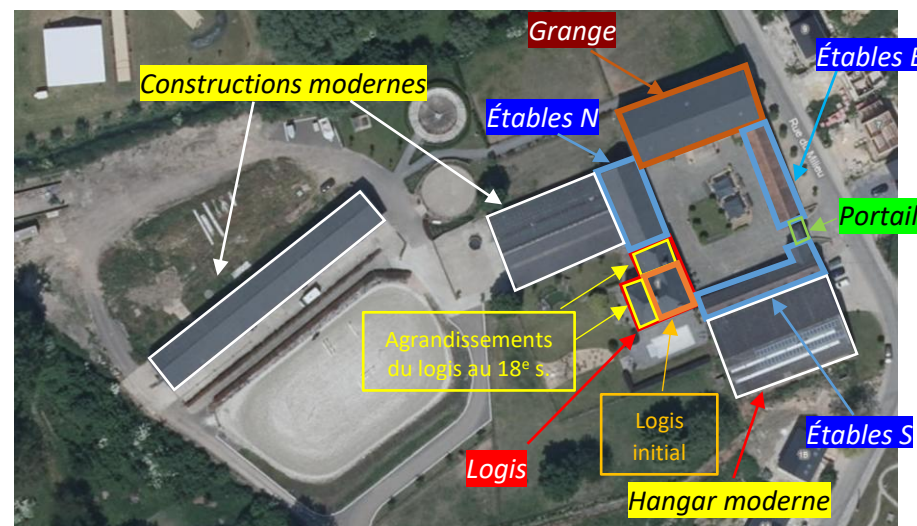
La carte de Villaret (voir ci-devant), dessinée entre 1745 et 1748, n'en donne pas plus de détails : la ferme est simplement représentée sous la forme d'un simple quadrilatère.



La forme du logis apparaît un peu mieux sur la carte de Vandermaelen, dessinée vers 1850. L'aile ouest de la cour est fermée côté nord par des étables et par le logis côté sud. Ce dernier a visiblement la forme d'un L (inversé) dont la partie saillante se trouve vers l'extérieur. Il est probable qu'à l'origine le logis possédait trois travées et était de même profondeur que les étables. Au 18^e siècle, il a été agrandi de deux travées supplémentaires vers le nord au

détriment des étables nord et la partie des trois travées de gauche a été agrandie vers l'arrière, de sorte que le logis prenne la forme d'un L inversé.

La photo satellitaire disponible sur Google Earth permet d'observer l'ensemble des bâtiments qui existaient du temps de la ferme *Cleiren*. Des étables et hangars modernes avaient été ajoutés à l'ouest et au sud de la ferme au 20^e siècle.



La cour côté est (côté longeant la rue du Milieu) était fermée par des étables et écuries sous fenil et par le portail d'entrée, côté sud par des étables sous fenil et remises, côté ouest face au portail par le logis,

flanqué au nord d'étables sous fenil, côté nord enfin par une imposante grange à double entrée sur chacune des faces.

L'histoire de la ferme et de ses habitants

Au 17^e siècle, le roi d'Espagne, qui avait grand besoin d'argent pour financer les guerres auxquelles il devait faire face, permit aux familles nobles d'acheter sous forme d'*engagement* des seigneuries. En d'autres termes, celui qui achetait une seigneurie en devenait le propriétaire pour un certain temps, tout en restant évidemment sous l'autorité du roi. Afin d'exercer la justice sur son territoire, le seigneur nommait un mayer, des échevins, un greffier et des sergents. Il percevait aussi les impôts et en gardait une partie.

Une grande ferme, probablement fortifiée, existait déjà dans le village le 16 août 1630, lorsque *Albert d'Awans*, époux de *Catherine de Wonckel*, reçut du roi *Philippe IV* la seigneurie de Petit-Hallet, par engagement de 1 600 florins. *Albert d'Awans* était un noble et portait le titre d'*écuyer*. Si celui-ci désignait à l'origine un homme d'armes non encore fait chevalier, au 17^e siècle il s'agissait surtout d'une marque de la petite noblesse. L'activité principale d'*Albert d'Awans* était celle d'un seigneur foncier et d'un propriétaire

terrien influent. Il possédait déjà la « Grande Ferme » de Marilles, qui était un domaine agricole majeur de la région à cette époque et était le centre économique de cette localité. Cette ferme n'existe plus en tant que telle de nos jours.

En tant que *seigneur* de Petit-Hallet, il devint propriétaire de la ferme fortifiée, et il nomma comme *mayer* le censier qui résidait dans le logis de cette ferme. Le mayer présidait la cour échevinale, composée des échevins nommés par le seigneur. Ceux-ci rendaient la justice dans la seigneurie. Le mayer veillait à l'application des règlements seigneuriaux et interpellait les contrevenants. Il défendait les droits, les terres et les revenus du seigneur. En tant que censier, il dirigeait l'exploitation agricole.

La situation financière confortable d'*Albert d'Awans* lui permit d'acquérir toute la seigneurie de Petit-Hallet en pleine propriété pour 2 200 florins supplémentaires le 22 septembre 1645. À ce moment, il devint pleinement propriétaire des bâtiments, du matériel et des terres de toute la seigneurie. Tous les bénéfices étaient pour lui, après avoir réglé les maigres revenus des ouvriers et employés. La gestion économique et foncière du domaine fut cédée au censier

Jean Delmal. (Le nom est parfois orthographié *Delmalle* ou *de le Malle* dans les textes anciens). Vers 1680, son fils *Hubert* prit sa suite et devint le mayor de Petit-Hallet. La gestion des terres de Petit-Hallet par les *Delmal* dura pendant plus d'un siècle et demi, de père en fils.

Albert d'Awans décéda en 1663. En tant que propriétaire de la principale ferme et seigneur foncier de Marilles, il détenait des droits sur les terres et percevait des redevances des habitants. Bien que Marilles ne fût pas une seigneurie complète lui appartenant en totalité (il était surtout seigneur de Petit-Hallet), sa possession de la ferme principale lui conférait l'autorité de fait sur le village. La pierre tombale des époux *d'Awans - de Wonckel* se trouve toujours au fond de la nef latérale nord de l'église Saint-Martin de



Marilles. Elle montre un seigneur et sa femme en costume d'apparat gisant sous deux arcades avec piédroits. Les mains jointes. L'homme porte un long manteau ouvert à l'avant ; ses cheveux sont longs et il a une barbe carrée. La dame porte un voile sur la tête, une robe à plis et col montant ; un cordon perlé pend le long de sa jupe. Les caractères gothiques périphériques sont illisibles. Dans la partie supérieure, deux médaillons circulaires présentent les emblèmes de saint Jean et saint Mathieu. L'écusson de gauche est complètement effacé tandis que celui de la dame porte deux fleurs de lys.

Au décès *d'Albert*, la seigneurie passa à son fils également prénommé *Albert* — nous l'appellerons *Albert II* pour le distinguer de son père —, après qu'il eut payé le *relief*. Il s'agissait d'une taxe payée au roi par l'héritier pour obtenir le droit de prendre possession de la seigneurie. *Albert II d'Awans* eut trois fils, l'aîné fut également prénommé *Albert* — nous l'appellerons *Albert III* —, le second *Claude* et le cadet *Jean-Baptiste*. Toujours en 1663, *Albert II* acheta au nom de son fils *Albert III* la seigneurie de L'Écluse, village proche de Hougarde (Hoegaarden) et faisant aujourd'hui partie de Beauvechain. Il devint également

seigneur d'une partie de Thisnes.

En 1673, le village de Petit-Hallet subit de lourdes pertes et exactions de la part des troupes de la *Quadruple Alliance* (notamment les forces espagnoles et impériales) formées pour contrer *Louis XIV* durant la guerre de Hollande. Ces troupes alliées, chargées de bloquer l'avancée française vers Maastricht, ont pratiqué une politique de la terre brûlée et de réquisitions forcées en Hesbaye. Petit-Hallet fut presque entièrement pillé.

À la mort d'*Albert II* à Petit-Hallet en 1683, la situation financière de la famille *d'Awans* restait précaire. Pendant le dernier quart du 17^e siècle, les guerres de *Louis XIV* avaient pesé lourdement sur la région et sur les finances des grandes familles. Les héritiers d'*Albert II* se virent contraints de liquider une partie importante du cheptel et des stocks pour éponger leurs dettes : un grand nombre de très beaux et bons chevaux, poulains, bœufs, vaches, et porcs, ainsi que de nombreux chariots et du matériel agricole provenant de plusieurs de leurs fermes furent mis en vente à Petit-Hallet. À cette époque, il était courant que le censier, s'il disposait de capitaux, rachète les baux ou les biens de ses propriétaires en difficulté. C'était le cas du censier *Hubert Delmal*, dont la famille

était solidement ancrée à Petit-Hallet depuis plus de 40 ans. Il racheta donc une grande partie du bétail et des outils agricoles mis en vente par les frères *d'Awans*. Ce rachat fut une étape clé pour la famille *Delmal*. Peu après, ils consolidèrent leur emprise sur l'exploitation, et leurs descendants restèrent des figures centrales de la vie agricole et foncière du village pendant plusieurs générations. *Louis Delmal*, fils de *Hubert*, fut mayeur de Petit et de Grand-Hallet. À son décès en 1779, il fut enterré dans l'église Saint-Lambert de Petit-Hallet, où se trouve toujours sa pierre tombale dans le carrelage de la nef.

La seigneurie de Petit-Hallet passa alors à l'aîné *Albert III*, après qu'il eut payé le relief. Le cadet, *Jean-Baptiste* paya le relief pour les seigneuries de l'Écluse et pour des terres à Thisnes. Il semble qu'il ait négligé certains actes lors du relief pour l'Écluse, à moins qu'il ait préféré de céder ses droits juridiques pour se concentrer sur ses terres de Thisnes et de Sart-Mélin, si bien que ce fief fut récupéré par son frère *Claude*, qui devint ainsi seigneur de l'Écluse vers 1710.

En 1707, *Albert III* décéda sans descendance à Petit-Hallet. Son frère *Claude* récupéra la seigneurie de Petit-Hallet. Il eut deux épouses au cours de sa vie. D'après le testament d'*Albert III*, ouvert en janvier

1713, *Claude* eut une fille dénommée *Catherine* avec sa deuxième épouse *J. M. Giscove*. Le nom de sa première femme n'est pas explicitement cité dans les sources disponibles, mais il est précisé qu'elle est la mère de sa fille aînée, *Albertine Marie Madeleine d'Awans*. À la mort de *Claude* en 1719, sa fille aînée *Albertine* devint l'héritière des titres. Elle épousa l'année suivante *Joseph Désiré Le Franc*.

Joseph Désiré Le Franc était le fils de *Claude Hubert Le Franc*, qui était au 17^e siècle major dans l'armée des Pays-Bas espagnols, et de *Françoise Agnès de Paheau*. Les *Le Franc* étaient une famille de notables et de propriétaires terriens influents dans la région. Son épouse était une fille de *Gérard de Paheau*, seigneur de Thisnes et de Grand-Hallet.

Après leur mariage, la seigneurie de Petit-Hallet passa à l'époux, après paiement du relief. Il était déjà seigneur de Grand-Hallet depuis 1717. Il devint ainsi en 1722 le nouveau seigneur de Petit-Hallet, de Grand-Hallet et de l'Écluse. La même année, il acquit également de manière officielle la seigneurie de Thisnes. Le couple installa progressivement sa résidence dans la ferme de Petit-Hallet, où ils entreprirent une profonde transformation de l'ancien logis en un château digne de leur rang. Les anciens bâtiments de

ferme furent également reconstruits et prirent la configuration actuelle de ferme château typique du 18^e siècle.

Les époux *Le Franc - d'Awans* eurent quatre enfants : *Claude-Joseph*, *Joseph-François-Emmanuel*, *Marie-Catherine* et *Catherine-Josèphe*. La famille *Le Franc* habitait le village : l'ancienne ferme prit le nom de *ferme du château*. *Joseph Désiré le Franc* décéda en 1740, son épouse vingt ans plus tard. La seigneurie échut alors à *Claude-Joseph*, puis à *Joseph-François-Emmanuel*. Ce dernier décéda en 1779 sans héritier direct. La seigneurie fut recueillie par le baron *Jean-Henri de Renesse de Wulp*, fils de *Catherine-Josèphe le Franc*, qui avait épousé en 1740 *Jacques-Joseph-Xavier baron de Renesse de Wulp*. *Jean-Henri* garda la terre de Petit-Hallet jusqu'à la Révolution française : il en fut le dernier seigneur.

Le domaine fut morcelé après la Révolution française. La ferme prit un temps de nom de *ferme Motart*, du nom du dernier censier du temps des *de Renesse de Wulp*. Elle connut plusieurs propriétaires successifs, jusqu'à ce que *Joseph Cleiren* s'y installe avec sa famille en 1963. *Tiago De Ales* en est devenu propriétaire en 2016. Depuis lors, le domaine a été

restauré pour devenir un lieu polyvalent alliant patrimoine et activités modernes. Il héberge aujourd'hui le *Haras de Petit-Hallet* : il s'agit d'un centre équestre de haut niveau dédié au saut d'obstacles. La *Cour des Arts* est un espace de réception et un restaurant proposant une cuisine italo-brésilienne dans les anciennes écuries et les caves du 17^e siècle. Le corps de logis abrite désormais un *Bed and Breakfast* de prestige.

État de la ferme en 2016

Le grand portail d'entrée, en pierre peinte comme les murs voisins, est formé d'un arc en plein cintre doublé d'un rouleau de briques, sur piédroits chaînés. Il date probablement de la première moitié du 18^e siècle. Il s'ouvre dans un haut mur de briques peintes, sur un soubassement en pierres de silex goudronné et biseauté. Il est surmonté d'une tour colom-bier en briques peintes sous un toit en plaques d'éternit grises. Des trous de boulin sont visibles sous la corniche. Plusieurs ancres assurent la stabilité du porche.

Les étables sous fenils, qui encadrent le porche, présentent vers l'extérieur un mur en briques sur un soubassement en pierres de silex. Il est percé de

baies modernes. Le toit est formé de tuiles rouges et grises en S.





Côté cour, sur le soubassement goudronné se trouve une maçonnerie en pierres de silex peinte, surmontée de murs en briques. Les baies sont en pierres de tuffeau peintes datant du début du 18^e siècle. Les portes d'étables sont cintrées sur piédroits¹ chaînés, à encadrement chanfreiné. Les jours rectangulaires présentent un linteau droit sous un arc de décharge et des piédroits chaînés. Les gerbières datent du 19^e siècle : leur linteau et leur appui sont en bois.

¹ Le *piédroit* est la partie latérale d'une baie, d'une porte, d'une fenêtre





L'entrée du colombier situé au-dessus du porche est bien visible du côté de la cour.

L'aile sud de la cour est fortement remaniée. Elle

comporte, outre des ouvertures modernes, notamment deux portes charretières jumelées avec arc cintré en briques sur piédroits en calcaire. Le toit est en tôles ondulées.



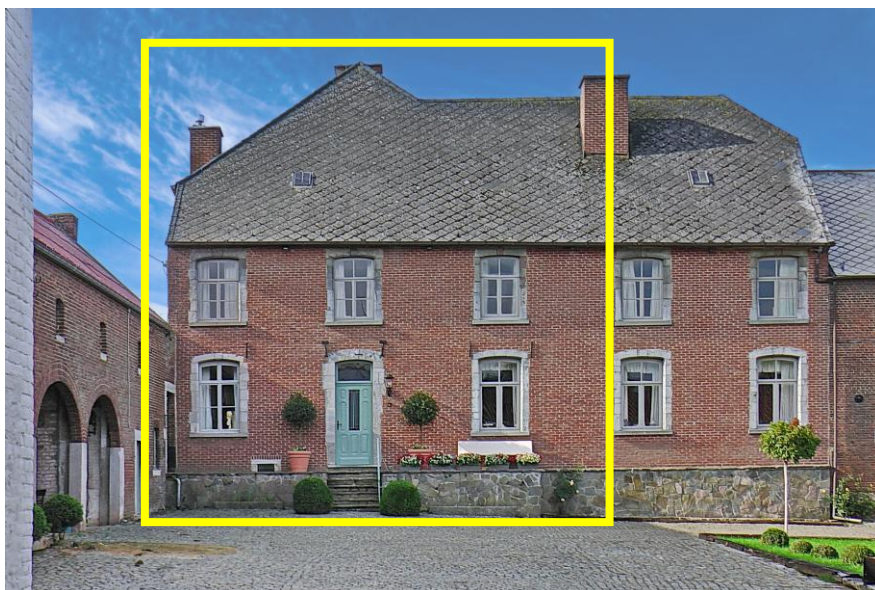
Le logis présente un plan en L. La partie gauche du bâtiment se prolonge plus loin vers l'arrière que la partie droite. Il est construit en briques et calcaire, et date de la première moitié du 18^e siècle. La partie formée des deux travées de droite semble avoir été construite plus tard. Le toit à croupettes est en plaques d'éternit. Côté cour, le bâtiment comprend cinq travées sur deux niveaux, sur de hautes caves dans la partie gauche. Les baies sont à linteau bombé et les piédroits sont constitués de plusieurs pierres de largeurs irrégulières. Les appuis saillants ont été refaits. La porte est plus étroite, son linteau est délardé sur des piédroits également constitués de plusieurs



pierres de largeurs variables. Elle est précédée d'un perron de six marches, renouvelé au 20^e siècle.

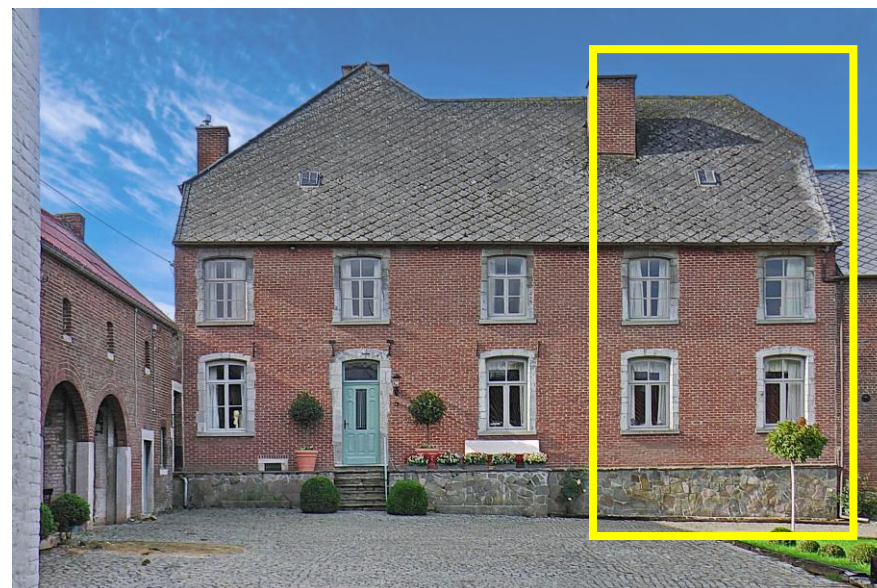


La construction du logis a visiblement été réalisée en plusieurs phases. La première phase a consisté à reconstruire un logis sur l'emplacement de l'ancien : il s'agit de la partie constituée des trois travées de gauche du bâtiment actuel, avec la porte au milieu et les pièces situées de part et d'autre du couloir central. Cette partie est construite sur d'anciennes caves hautes voûtées, datant probablement à l'ancien logis. Ce bâtiment devait avoir la même profondeur que le bâtiment des étables situées plus au nord. Le pignon gauche du bâtiment comprend toujours une fenêtre à traverse provenant de l'ancien logis du 17^e siècle. Les autres baies ont été profondément modifiées depuis.





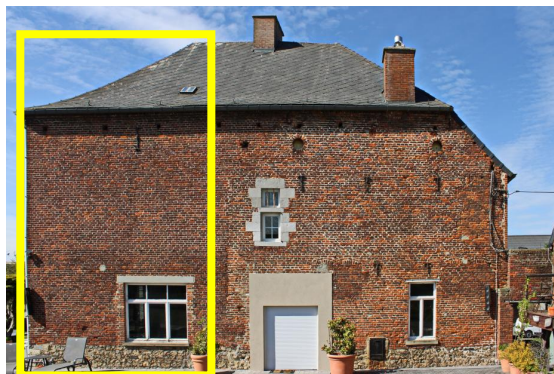
Dans un deuxième temps, la partie formée des deux travées de droite, qui ne possède pas de cave et qui a la même profondeur que les étables, a été construite au détriment de celles-ci, pour agrandir le logis.



Une cheminée à mouluration gothique datant probablement du 17^e siècle et provenant peut-être de l'ancien logis existe toujours dans le mur droit de la partie gauche ; dans la pièce contiguë de la partie droite se trouve une cheminée avec des décors stucqués plus conformes au 18^e siècle.



Une troisième phase de construction a prolongé la partie gauche vers l'arrière : c'est la partie la plus récente du logis.

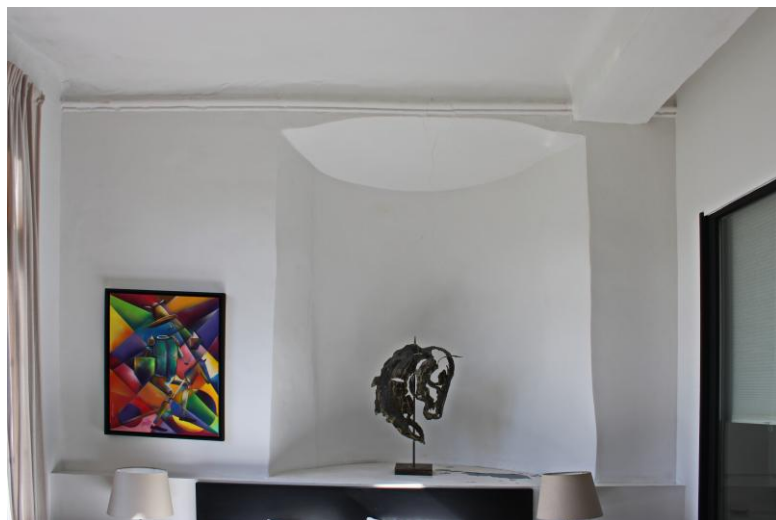


La face arrière du logis, côté jardin, est constituée de quatre travées, en briques sur soubassement de silex. Les baies sont à linteau délardé sous un rouleau de briques ; deux baies ont été modernisées au rez-de-chaussée. Les murs sont décorés de trous de boulins et d'une frise de briques sous la corniche, sur les trois murs de cette extension. Deux oculi de briques s'ouvrent dans le mur sud, dans la partie du bâtiment donnant vers la cour, mais pas dans l'extension. En dehors de la fenêtre à traverse du 17^e siècle, toutes les autres baies ont été modifiées au 20^e siècle.



Le mur nord de l'extension, sans ouverture vers l'extérieur, comprend une logette semi-circulaire, entièrement recouverte d'ardoises, qui repose sur un *cul-de-lampe* et deux *corbeaux* en pierre. Peut-être s'agissait-il d'une niche pouvant accueillir la statue d'un saint ou d'une sainte. La chapelle du château était peut-être aménagée dans la chambre correspondante.

Un *cul-de-lampe* est un support en encorbellement, généralement sculpté en pierre, qui fait saillie sur le nu d'un mur pour soutenir une charge. Les *corbeaux* sont les supports de pierre dont les faces latérales sont droites : ils soutiennent le cul-de-lampe.



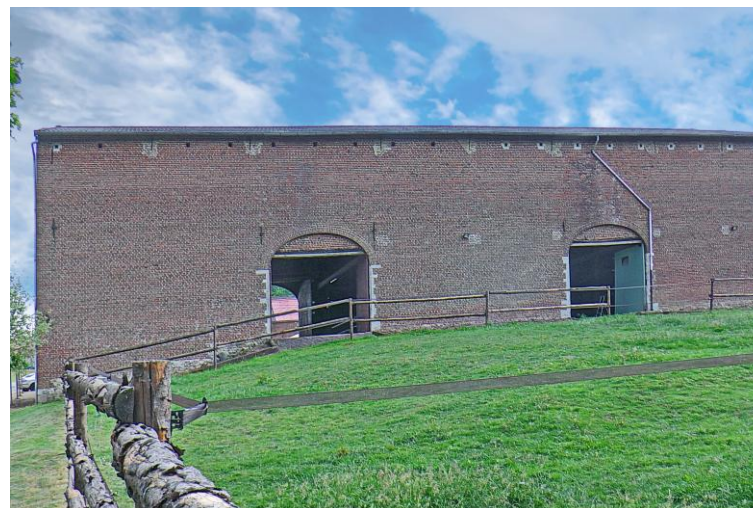
Le logis est prolongé vers le nord par des étables et des remises sous fenils. La grande porte centrale conduisait à l'étable moderne abritant les vaches, située à l'arrière de la ferme.



La cour côté nord est fermée par une grande grange en briques sur un faible soubassement en silex. Elle présente deux portails en calcaire du 19^e siècle : les arcs sont en anse de panier à claveaux passants un sur deux, sur des piédroits monolithiques. Des trous de boulins en tuffeau sont visibles sous la corniche. Le toit est couvert de tôles ondulées. Cette grange abritait en 2016 de nombreux chevaux.



Du côté extérieur, les portails sont en briques et calcaires et font face aux portails ouvrant sur la cour. Des trous de boulins en tuffeau sont également disposés sous la corniche.





Au 20^e siècle, plusieurs bâtiments ont été ajoutés à la ferme, comme l'étable des vaches dont nous avons déjà parlé, mais aussi comme l'entrepôt en béton clair qui longe l'aile sud de la ferme historique, avec une ouverture donnant sur la rue du Milieu. Cet entrepôt n'a plus d'utilité de nos jours pour les nouveaux propriétaires du domaine et il a été vendu.

Les grands projets de Tiago De Ales

Lorsque *Tiago De Ales* a acheté la ferme en 2016, il élaborait de grands projets pour elle : il voulait la transformer en centre équestre pro, avec dans le corps de logis un grand gîte et des appartements de standing. Les anciennes étables des vaches pouvaient accueillir 28 boxes pour chevaux. La propriété était suffisamment vaste pour y créer une piste extérieure de 12 260 m² et deux ronds de longe.

Aujourd'hui, le domaine, entièrement dédié à l'art équestre, accueille un haras de renommée internationale où cavaliers professionnels et leurs montures peuvent venir s'y ressourcer et s'entraîner. Il est également ouvert aux cavaliers amateurs.

À côté de cela, les propriétaires ont décidé d'ouvrir progressivement leurs portes à une clientèle plus large. Le logis de ferme a donc été rénové et abrite aujourd'hui plusieurs chambres tout confort, avec une piscine, un Lounge-Bar prévu pour recevoir de grands événements, un restaurant et une épicerie fine.

Le haras de Petit-Hallet met à disposition des hôtes trois chambres de haut standing alliant confort et ambiance chaleureuse. Ceux-ci peuvent profiter

d'un petit-déjeuner continental, d'un accès au Lounge-Bar, d'un dîner sur mesure au restaurant et des bienfaits d'une séance de spa. En saison, le Bed and Breakfast du haras propose aussi la privatisation exceptionnelle de la partie piscine et du jardin.

Ce restaurant se veut être une fusion entre gastronomie et art, où chaque détail est pensé pour offrir au client une expérience inoubliable.

Avec son associé et voisin *Marc Bissot*, *Tiago De Ales* a eu l'idée de créer une *cour des arts*, où des événements culturels prendraient lieu. Un bistrot-restaurant a été aménagé dans les anciennes écuries de l'ancienne grange.

En 2024, des graphes internationaux sont venus en résidence dans la propriété pour y investir les murs et y donner vie à un musée de « *Street Art* ». Leurs œuvres sont exposées indoor et outdoor. De nombreux artistes ont contribué au projet. Ils venaient de Hollande, de Belgique, mais bien évidemment du Brésil cher au cœur du cavalier *Tiago De Alves*. « Ils ont eu carte blanche pour transformer les lieux en un véritable musée de Street Art. Les murs de la propriété leur ont été grand ouverts ». Chaque artiste y dévoile son univers graphique et coloré. L'exposition est évolutive. C'est une ambiance conviviale qui vous attend

sur place. Une découverte artistique impressionnante dans un cadre verdoyant fort éloigné de l'ambiance de la rue.

Un musée, dont l'ouverture est prévue pour cette année 2026, proposera non seulement des fresques murales, mais aussi une piste de skate, un bar et des espaces où les visiteurs pourront observer les artistes en action. Les œuvres seront régulièrement renouvelées pour offrir une expérience toujours nouvelle. Les écoles et le public seront tous invités à découvrir ce lieu pour le moins original. En parallèle, les œuvres et objets de décoration exposés seront disponibles à la vente.

Le musée poursuit un objectif important de démocratisation et d'inclusion sociale, en offrant un espace aux artistes émergents comme confirmés, tout en intégrant des personnes en situation de handicap physique, promouvant l'art comme un outil d'expression, d'accessibilité et d'égalité. Le « Cour des Arts » ne sera pas seulement un musée, ce sera un mouvement, un point de rencontre pour les artistes et les amateurs d'art sous toutes ses formes.

Le Haras de Petit-Hallet en 2026

L'aspect des murs extérieurs de l'ancienne ferme a quelque peu changé depuis que des grapeurs internationaux sont venus en 2024 pour y donner vie à un musée *Street Art*. Si les murs du porche d'entrée n'ont pas changé et sont toujours peints d'une couleur blanche, des graffitis l'encadrent dorénavant sur les murs en ressaut et invitent le visiteur à entrer dans la cour. La boîte aux lettres a été peinte de plusieurs couleurs vives qui attirent le regard du passant.

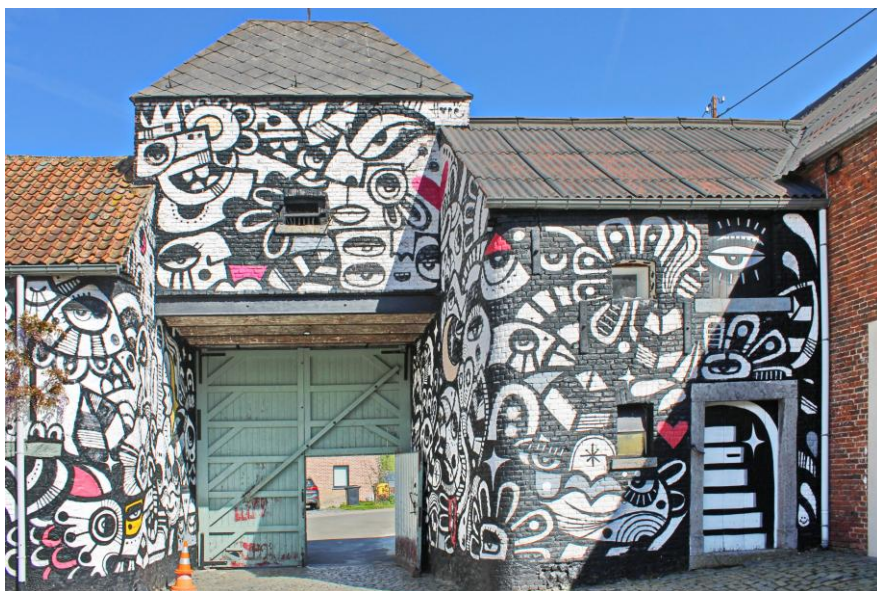


La cour carrée intérieure a été transformée en café-concert où des événements culturels peuvent se dérouler par beau temps.



Les anciennes étables sous fenils proches du porche, autrefois simplement peintes en blanc, sont à présent recouvertes de graffitis divers, redonnant vie aux vieux murs assoupis. Chaque artiste y est allé de son inspiration propre : la monotonie n'est pas au rendez-vous. Qu'elles soient peintes en noir et blanc, ou au contraire éclatantes de couleurs, ces œuvres ne pourront pas vous laisser indifférent.





L'aile sud de la cour, autrefois peu avenante, a été complètement restaurée. Des appartements ont été aménagés à l'étage. Les deux portes charretières jumelées ont été mises en valeur et fermées par de grandes parois vitrées. Les anciens garages ainsi fermés sont devenus un beau hall d'entrée conduisant à l'appartement abritant les propriétaires. Les autres vieilles portes des remises ont été recouvertes de fresques éclatantes de couleurs. Un clin d'œil aux cyclistes de passage : deux demi-vélos participent à la décoration des lieux !







Dans l'ancienne grange située au nord de la cour, les anciens boxes à chevaux ont été transformés en petites salles pouvant accueillir le Lounge-Bar par mauvais temps. Elles peuvent aussi servir de salles de restaurant. Une grande fresque représentant un léopard recouvre une partie du mur gauche de cette ancienne grange.



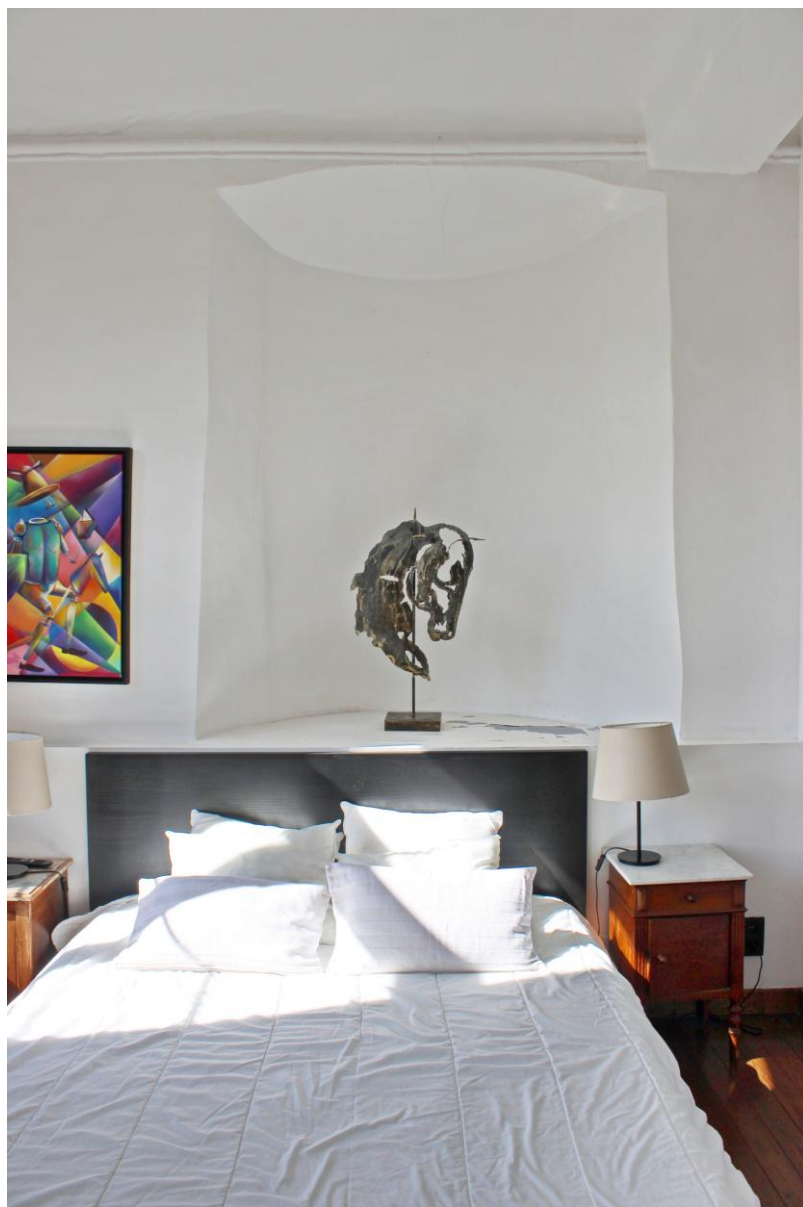
Les anciennes étables situées au nord du logis, et en particulier leurs deux grandes portes, ont aussi été décorées de fresques diverses.



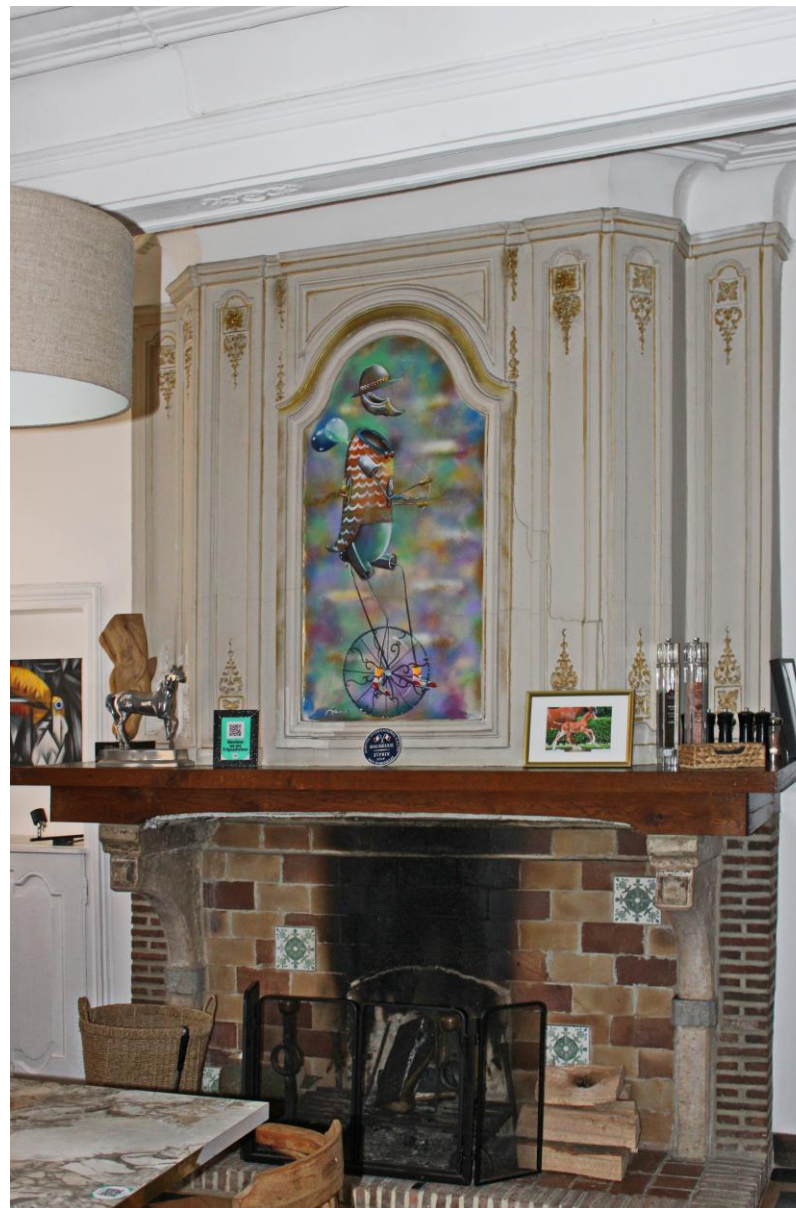
L'ancien logis, dont les parties les plus anciennes remontent vers la fin du 17^e siècle, a été bien remis en valeur.



Il accueille aujourd'hui à l'étage trois chambres d'hôtes de haut standing, alliant tout confort et ambiance chaleureuse. L'une d'elles possède en creux au chevet du lit la logette semi-circulaire correspondant à l'hypothétique oratoire décrit plus avant.



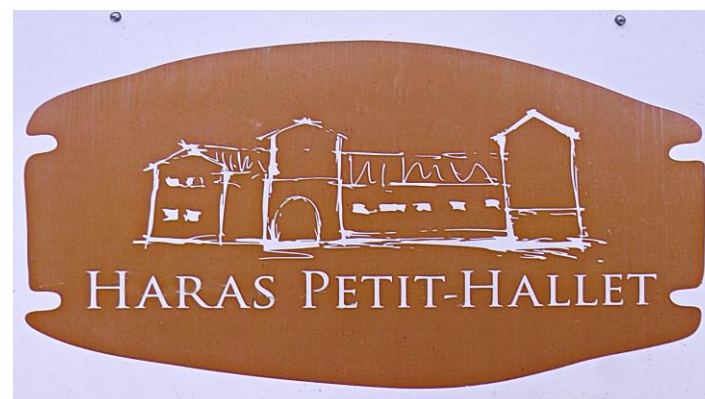
Au rez-de-chaussée, il conserve des cheminées anciennes à mouluration gothique, datant probablement du 17^e siècle, et des décors stuqués du 18^e siècle.



Dans ces pièces, mais également dans les caves, des petites salles de restaurant sont décorées d'œuvres d'art urbaines contemporaines et de graffitis, y créant ainsi une atmosphère inspirante.



À l'arrière du logis se trouvent le grand jardin agrémenté d'une piscine en plein air et tous les terrains dédiés au haras proprement dit.







PETIT-HALLET

La ferme Doneux

Rue de la Fusion, aux numéros 6 et 7, apparaît une autre grande ferme en quadrilatère, qui était également déjà présente sur la carte de Ferraris à la fin

du 18^e siècle. Appartenant à la famille *Degive* au 19^e siècle, elle fut reprise au début du 20^e siècle par *Félicien Debotze* (1859-1948), ancien ouvrier à la ferme.

Félicien Debotze eut trois enfants : un fils *Camille* (1889-1968) et deux filles *Geneviève* (1881-1960) et *Céline* (1892-1979). En 1908, l'aînée *Geneviève* épousa *Ernest Joseph Doneux* (1882-1954), également cultivateur. *Félicien Debotze* prenant de l'âge, il finit par céder sa ferme à son fils *Camille* et à son beau-fils *Ernest*. Ceux-ci se partagèrent ensuite la ferme : un mur fut construit au milieu de la cour et du jardin, et chacun occupa une moitié du vaste logis. Le portail actuel fut créé pour donner un accès à la cour de la partie droite de la ferme. La partie gauche continua à utiliser l'ancien portail.

Camille n'eut pas d'enfant si bien qu'après sa mort et celle de son épouse, ses biens revinrent principalement aux enfants de *Geneviève* et d'*Ernest*. Les



deux parties de la ferme furent à nouveau réunies, le mur les séparant fut abattu. Il en reste quelques traces dans la cour. La ferme tout entière appartient dorénavant à la famille *Doneux*, comme c'est encore le cas de nos jours. Deux générations occupent à présent le grand logis.

L'exploitation de la ferme a été reprise en 2023 par le fils, *Julien Doneux*, qui s'est engagé à mettre en place des pratiques favorables à la protection de l'environnement (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au maintien des paysages en zone agricole. Ces pratiques sont actuellement désignées sous l'acronyme MAEC pour Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques. *Julien* pratique une agriculture raisonnée en utilisant sur certaines parcelles des techniques sans labour et en les aménageant pour l'environnement.

Cette ferme a été fortement remaniée depuis sa construction. Elle conserve au nord un logis en briques et calcaire sur un soubassement en pierre de silex, qui a été entièrement cimenté en façade avant. Les baies rectangulaires datent de la deuxième moitié du 19^e siècle. Le long bâtiment compte huit travées

sur deux niveaux et est allongé vers la droite par une annexe basse de deux travées.



Depuis la rue de la Fusion, le logis de la ferme reste très discret, car il se trouve derrière les bâtiments de l'aile sud de la cour, dont l'unique ouverture est le « nouveau » portail fermé par deux grandes portes. À l'intérieur de la cour et dans le logis, on ne perçoit aucun bruit en provenance de la rue.



Sur le mur est (à droite) en silex très remanié, une porte chanfreinée en tuffeau comporte un arc en anse de panier sur des piédroits chaînés. Elle date de la première moitié du 18^e siècle. À gauche, le mur est flanqué d'un petit jour rectangulaire de la même époque.



Dans le coin sud-ouest de la cour, le reste de l'ancien portail en calcaire avec chasse-roues coniques incorporés est encore visible.



Les nombreux bâtiments modernes d'exploitation de la ferme sont nettement plus visibles depuis la rue.



La façade arrière du logis est également imposante, du fait de sa longueur et de sa position en haut de la vallée du ruisseau de Henri-Fontaine.



PETIT-HALLET

Bâtiments remarquables des 18^e, 19^e et 20^e siècles

Le bâtiment qui abritait autrefois l'épicerie Vollont-Paully au numéro 1 de la rue Arsène Flaba est millésimé 1794 par une brique gravée, au-dessus d'une fenêtre. Il est constitué de briques et calcaire, et ne conserve d'ancien que la partie gauche du rez-de-chaussée : la porte rectangulaire à baie d'imposte et deux fenêtres rectangulaires qui étaient autrefois équipées de volets extérieurs.



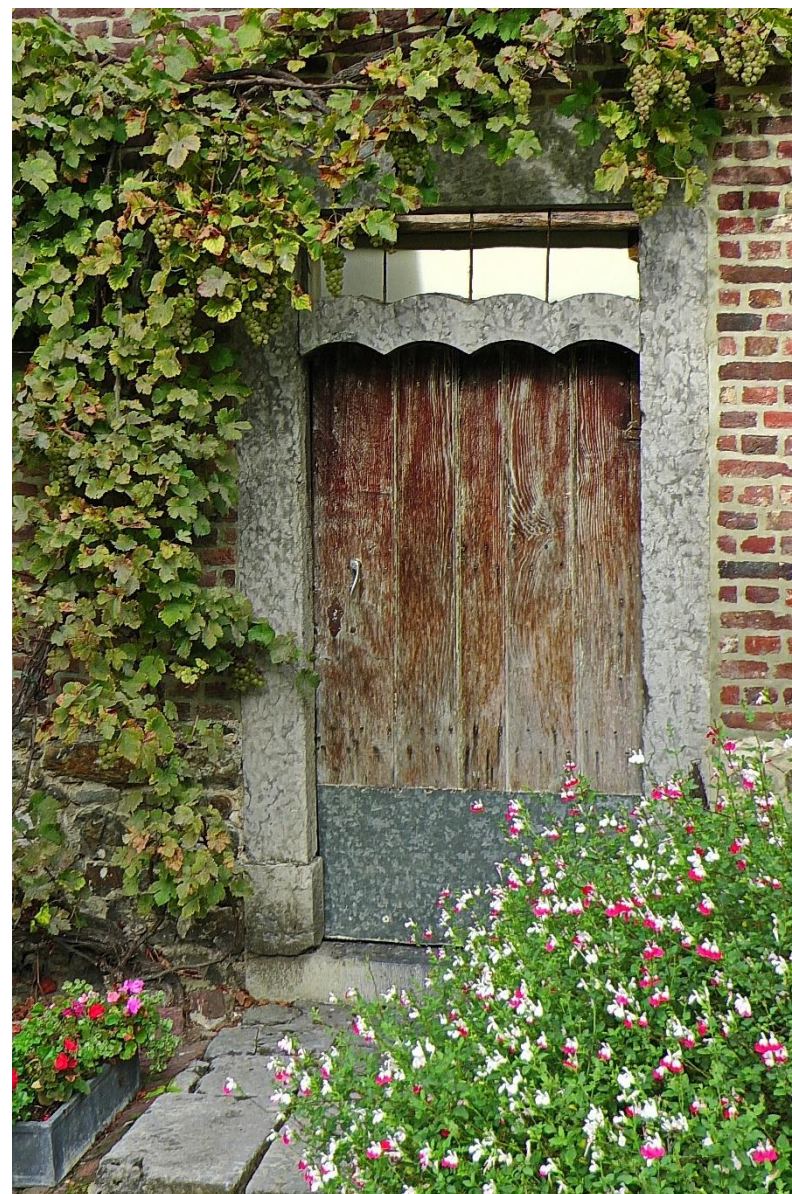
Au numéro 8 de la rue de Wansin s'élève perpendiculairement à la rue le logis d'une ancienne petite ferme en briques et calcaire, sur soubassement en silex. La façade donnant sur la cour est partiellement rejointoyée et est percée de quatre travées sur deux niveaux de baies rectangulaires en calcaire.



La porte s'ouvre sur un perron d'une marche et est millésimée « P F/1800 » au linteau. Les fenêtres de l'étage conservent les attaches des volets extérieurs. Sous la corniche, des trous de boulins sont bien visibles. Le toit est recouvert de panneaux d'éternit.



Rue Maria Gilles, au numéro 2, se trouve en contrebas au nord de l'église, une ancienne ferme en briques et calcaire datant de la fin du 18^e siècle. Les bâtiments ont été fortement remaniés et sont dispersés autour d'une cour accessible par un portail en anse de panier, à claveaux passants un sur deux. Le logis est daté de 1789 par une brique gravée et présente une originale porte rectangulaire à traverse d'imposte chantournée.





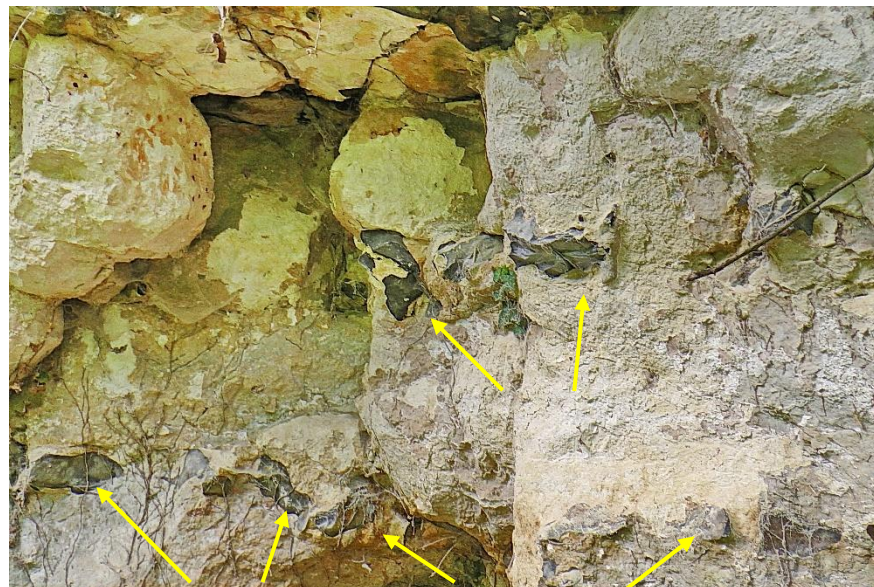
Depuis la cour, la vue vers l'église ne manque pas de charme. Si la façade du logis donnant sur la cour est en briques, le pignon droit et l'arrière de la maison sont constitués de rabots de silex.





Les pierres de silex sont abondantes à Petit-Hallet. Ce sont des pierres siliceuses très dures. Leur formation est un phénomène complexe. Ils sont souvent le résultat de la décomposition en milieu marin des exosquelettes siliceux d'organismes marins tels que du plancton ou certaines éponges. La silice précipite alors sur le lit des océans en comblant les cavités laissées dans la craie (ou une autre forme de calcaire) et se cristallise en nodules. Le silex a été utilisé très tôt par les hommes préhistoriques pour fabriquer des outils et des armes. Il se casse suivant des lois constantes et contrôlables, en formant des arêtes tran-

chantes. Le silex a également été utilisé comme matériau de construction dans les régions au sous-sol crayeux dépourvu d'autres roches dures, comme c'est le cas dans la région de Petit-Hallet.



Nodules de silex dans la craie

C'est pourquoi les soubassements de nombreuses maisons du village sont constitués de pierres de silex. Plus rarement, la maison entière a été construite en pierre de silex. C'est notamment le cas du corps principal d'une maison située plus loin dans la rue Maria

Gilles, au numéro 9. Une annexe en brique lui a été accolée ultérieurement.



Il en était de même pour la maison située au numéro 8 rue de la Fusion : la maison initiale était construite en pierres de silex, avec les encadrements des baies en calcaire, puis elle avait été rehaussée par la suite en utilisant des briques. Tous les murs étaient alors peints en blanc (photo du haut). Les murs et le toit viennent d'être récemment restaurés et ont reçu une isolation moderne : les murs sont à présent recouverts d'un crépi blanc et le toit a été renouvelé.



La rue de la Fusion, qui relie les villages « hauts » de Petit-Hallet et Grand-Hallet, a vu ces dernières années se construire de nouvelles villas, si bien que les deux villages ne sont plus séparés que par quelques prairies dépendant de la ferme château (ferme War-nant) de Grand-Hallet.



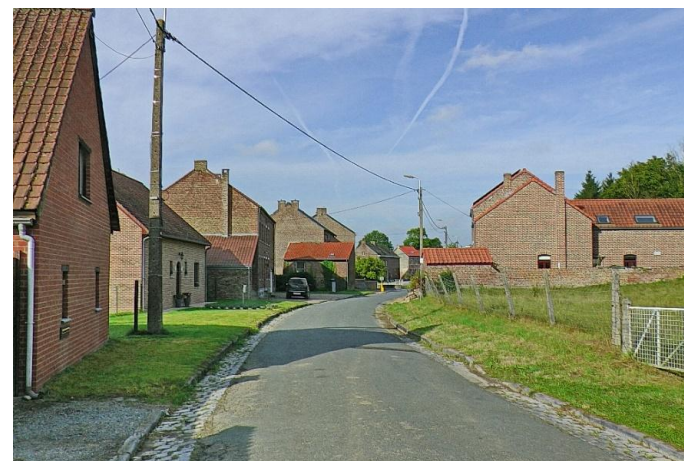
De l'autre côté du village, au carrefour formé par la rue des Caïades et la rue de Wansin, une belle maison ancienne fraîchement peinte, attire les regards par la présence de ses volets battants verts renforcés d'un Z blanc, ainsi que par sa décoration florale.



Le « bas » du village n'est pas en reste. Rue Joseph Triffaux, au numéro 4, s'élève une maison de quatre travées sur un niveau et demi, dont le matériau principal est la pierre de silex. Les encadrements des baies et les angles des murs sont en briques rouges. La façade est partiellement couverte de lierre. Une petite niche abritant une statue de la Vierge s'ouvre à l'étage au niveau de la troisième travée en partant de la gauche.



Au numéro 9 de la même rue, une ancienne petite ferme a été remarquablement rénovée.



Les maisons de cette rue ont été très bien restaurées et la rue est avenante. Elle permet de rejoindre Orp-le-Grand par les hauteurs.

Place communale, au numéro 1, une petite maison peinte, en retrait derrière des annexes, ne manque pas de charme.



La place communale est avant tout un carrefour situé au bas de la rue du Milieu, et n'a guère l'aspect d'une place. Les *Amis Réunis* de Petit-Hallet y ont installé des jeux à proximité du pont qui enjambe le ruisseau de Henri-Fontaine. Il s'agit donc avant tout d'un endroit convivial où les villageois peuvent se retrouver tous les derniers dimanches du mois, d'avril à octobre.



De l'autre côté de la place communale, vers Grand-Hallet, débute la rue Constant Deville. Au numéro 3 de cette rue se trouve une ancienne ferme restaurée avec goût et bien fleurie à la belle saison. L'encadrement de la porte en pierre calcaire retient l'attention. Sous un linteau bombé à clé se trouve une baie d'imposte dont la traverse droite en calcaire porte le millésime 1771. Les autres ouvertures ont été remaniées et sont beaucoup plus récentes.



L'ancienne grange recouverte de vigne vierge brille de mille feux dès que l'automne se présente, donnant à l'endroit un aspect enchanteur.



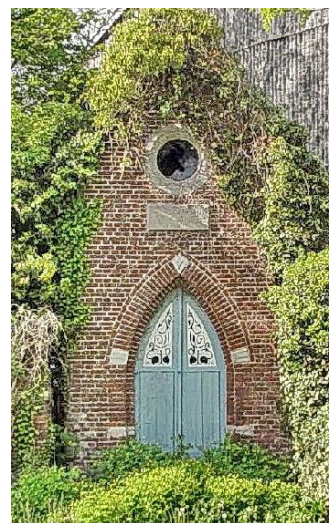
PETIT-HALLET

Les chapelles et monuments

1. La chapelle Degive



Située entre les numéros 5 et 6 de la rue de la Fusion, la petite chapelle néo-gothique de plan rectangulaire a été érigée à cet endroit en 1888 par la famille Degive, qui était propriétaire de la ferme voisine. Elle est constituée de briques et de quelques pierres calcaires. Son toit est en éternit. Elle est actuellement envahie par des pousses de lierre qui en masquent une grande partie. La porte en arc brisé est surmontée d'un oculus en pierre moulurée, caché par le lierre. Sous l'oculus se trouve une plaque de calcaire portant l'inscription :



DÉDIÉ À MARIE IMMACULÉE
PAR LA FAMILLE DEGIVE
1888

Une restauration de la chapelle et la taille du lierre seraient les bienvenues.

2. La chapelle de l'Enfant Jésus de Prague



Située à côté du numéro 19 de la rue Joseph Trifaux, une petite chapelle en briques, surmontée d'une croix, abrite une statue de l'Enfant Jésus de Prague.



3. La grotte de Lourdes du presbytère

Dans le jardin du presbytère est érigée contre le mur une représentation de la grotte de Lourdes avec une statue de la Sainte Vierge.



4. La plaque aux morts de la guerre 14-18

La plaque commémorative des soldats petithalletois morts pour la patrie lors de la guerre 1914-1918 se trouve sur le mur à gauche de l'escalier menant à l'église Saint-Lambert, rue Maria Gilles.



En hommage aux deux victimes, *Constant-Grégoire Deville* et *Joseph Triffaux*, les rues du bas du village aboutissant à la Place communale portent leurs noms.

Joseph Camille Mottard, né à Petit-Hallet le 19 juin 1887, était lieutenant au 2^e Régiment de Lanciers et est disparu au front le 5 octobre 1918 à Moorslede (Flandre occidentale). Son nom ne figure pas sur la plaque commémorative précédente. Un hommage lui a été rendu en ajoutant tardivement une plaque portant son nom à proximité de la précédente.



5. La stèle aux victimes de la guerre 40-45

Un monument aux morts de la guerre de 1940-1945 a été érigé après la grande courbe de la rue des Caïades à la sortie du village.



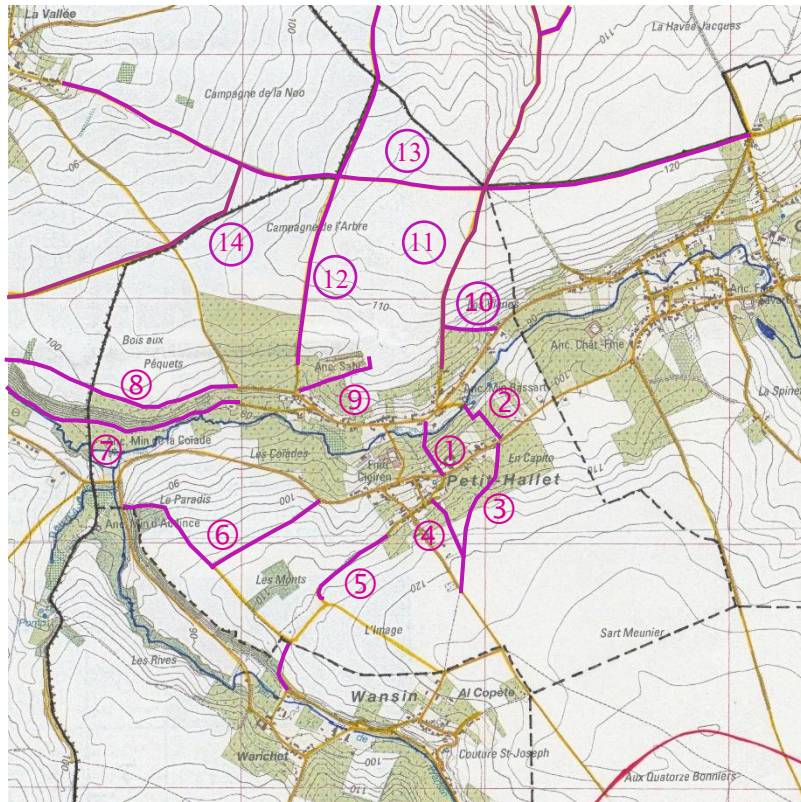
C'est probablement à la suite d'un mitraillage par un stuka que périrent sur cette route le 12 mai 1940, premier jour de bataille dans la région, cinq militaires belges des 2^e chasseurs à cheval : le lieutenant *Jean Bernard* (originaire de Jumet) et les soldats *Joseph Gilot* (de Châtelineau), *Henri Soctaert* (de Lambermont), *Pierre Puttaert* (de Bruxelles) et *Eugène Piette* (de Liège).



PETIT-HALLET

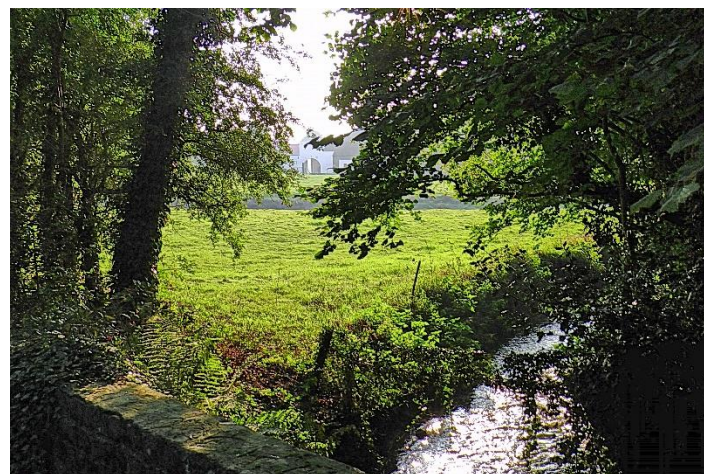
Les chemins, sentiers et venelles

Le village de Petit-Hallet compte de nombreux sentiers et venelles qui permettent aux piétons de se rendre facilement d'un point à un autre du village ou de rejoindre les villages voisins. Sur la carte ci-dessous, ces sentiers apparaissent en pourpre.



Le sentier marqué ① sur le plan relie le haut et le bas du village, parallèlement à la rue du Milieu. Il débute à la chapelle Degive sur la rue de la Fusion et rejoint la rue Constant Deville. Il s'agit d'un agréable sentier empierré, parfois herbeux, mais très praticable, car très utilisé, qui prend l'aspect d'un chemin creux sur une partie de son parcours. Il traverse le ruisseau de Henri-Fontaine sur un petit pont et débouche sur la rue Deville en traversant le cadre enchanteur d'un beau jardin bien entretenu. Ce sentier est très ancien. Autrefois, il était la liaison principale entre le haut et le bas du village et était suffisamment large pour autoriser le passage des chariots. Il est clairement visible sur les anciennes cartes de Ferraris.

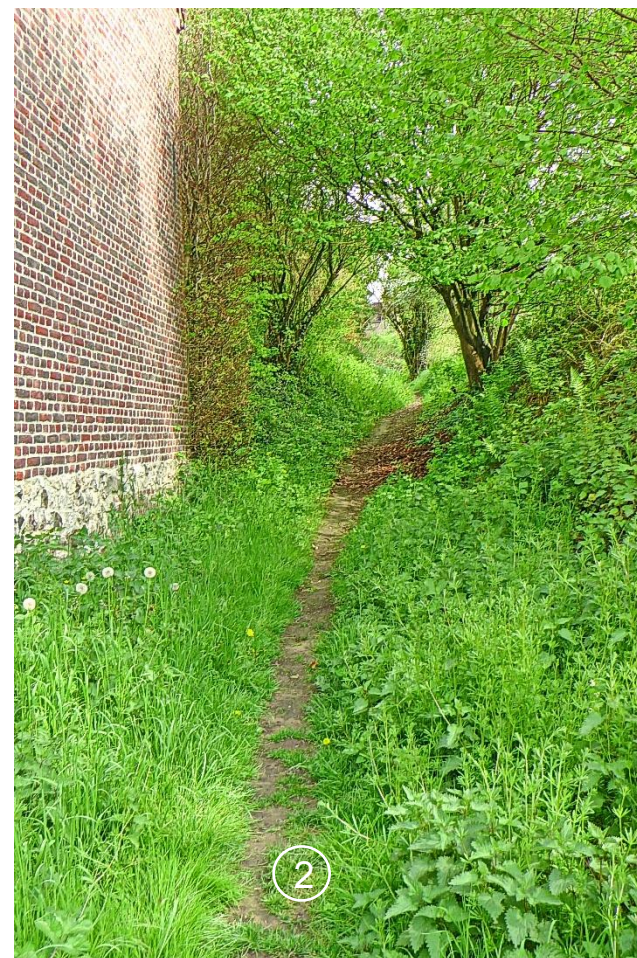




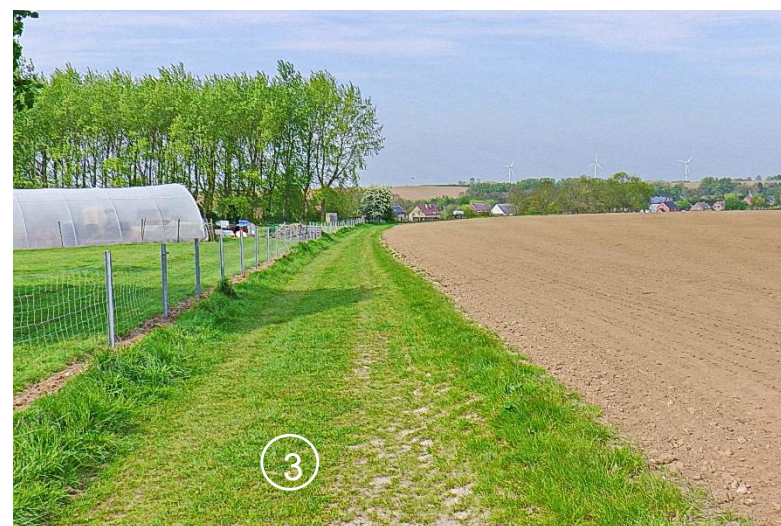
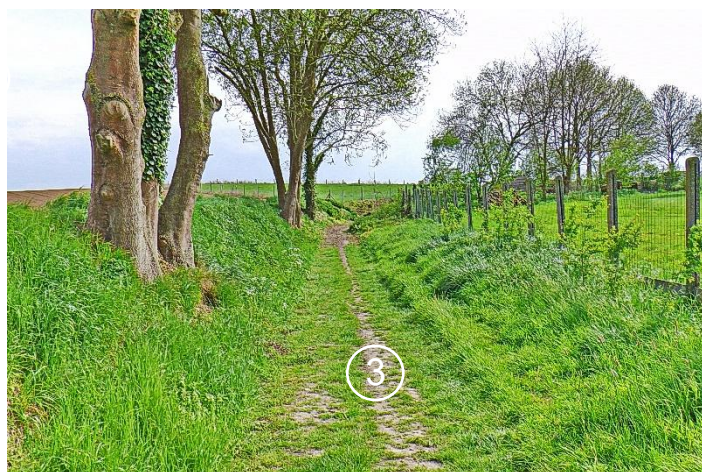
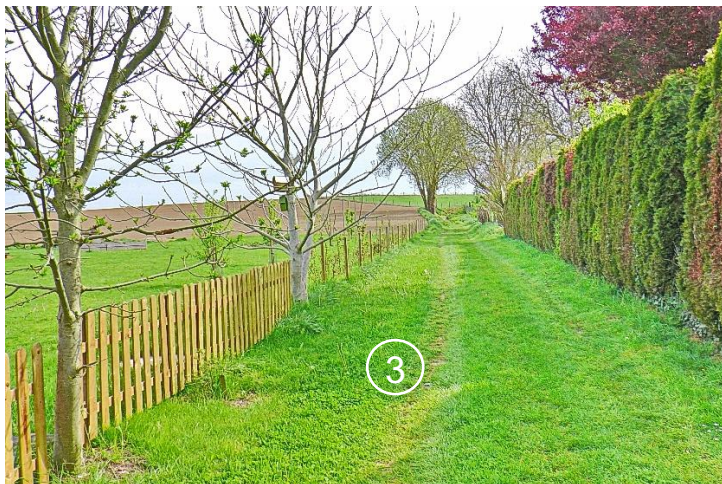
Le sentier repris en ② sur le plan relie également le haut au bas du village, un peu plus à l'est que le précédent. Il est moins utilisé, et sa moindre qualité en est la preuve. Il débute rue de la Fusion à hauteur de l'arrêt de bus à côté du numéro 13, et longe d'abord le mur de la propriété.



Passant sous un portique destiné à porter les fils alimentant en électricité la clôture du pré voisin, il traverse ensuite une zone de prairies et aboutit sur le pont jeté sur le ruisseau de Henri-Fontaine à l'extrémité de la rue du Moulin Rassart, non loin de celui-ci.



Le chemin ③ démarre rue de la Fusion, pratiquement en face du précédent, passe en chemin creux derrière les propriétés puis s'élève progressivement vers la rue de Wansin.



Le chemin ③ rejoint la rue de Wansin dans les campagnes au-delà du cimetière de Petit-Hallet.



Le sentier ④, beaucoup plus étroit, permet de relier l'église Saint-Lambert au haut de la rue de Wansin. Situé en contrebas de talus couverts de fleurs sauvages, il est particulièrement pittoresque. Sur la fin de son parcours, le sentier ④ rejoint le chemin ③ peu avant de rejoindre la rue de Wansin.

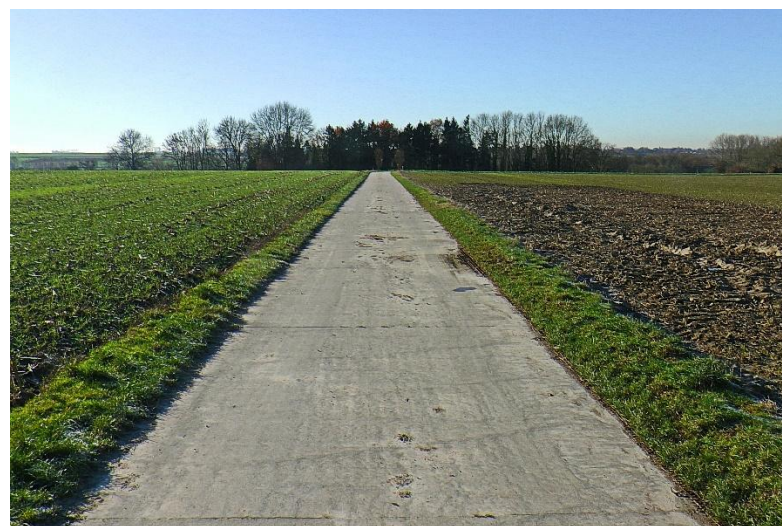
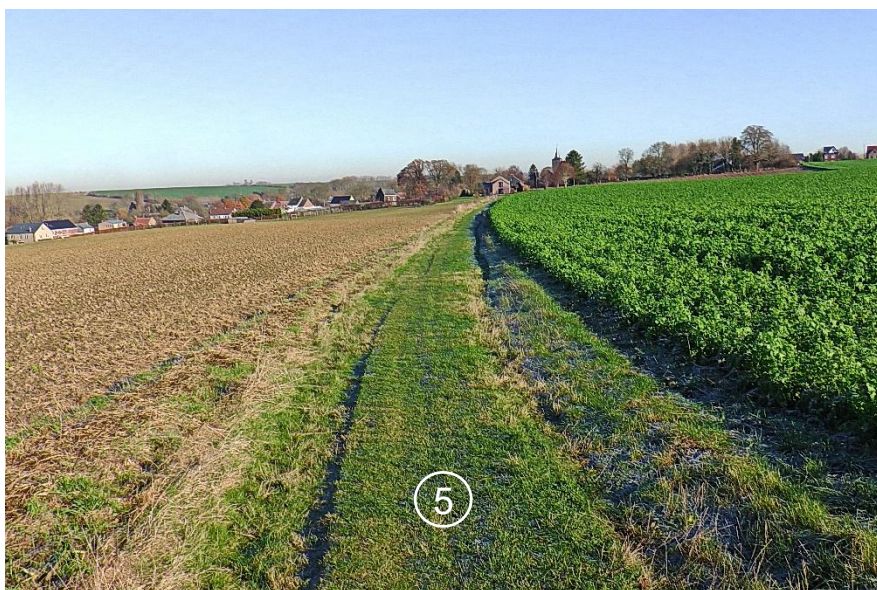




À l'endroit où ce sentier rejoint le chemin ③, une très belle vue sur le village de Grand-Hallet se dégage vers l'Est.



La rue Arsène Flaba se prolonge par le chemin agricole ⑤, au milieu des champs. Il est couvert d'herbes sur une grande partie. Lorsqu'il parvient à proximité du bois privé visible sur la photo du haut, il est revêtu de pierres goudronnées et tourne à gauche pour rejoindre un chemin de remembrement bétonné, qui permet de se rendre au lieu-dit *Les Monts*.



En y empruntant le chemin bétonné, puis en continuant tout droit sur un chemin empierré goudronné

à l'endroit où le chemin de remembrement tourne à droite, on peut accéder à un petit sentier qui descend fortement vers la vallée et permet de rejoindre facilement la rue des Monts dans le village de Wansin.



Le chemin agricole empierré ⑥ permet de relier Petit-Hallet aux anciens moulins d'Audince et de la Caïade, et de là à Orp-le-Petit.



Débutant à proximité de la stèle élevée à la mémoire des victimes de la guerre 1940-1945 sur la rue des Caïades, le chemin traverse les champs jusqu'à sa rencontre avec le chemin qui emprunte le tracé de l'ancienne voie de Liège qui, au moyen âge, était une voie importante qui reliait Nivelles à Liège. Ce chemin était probablement à l'origine un ancien diverticule romain.



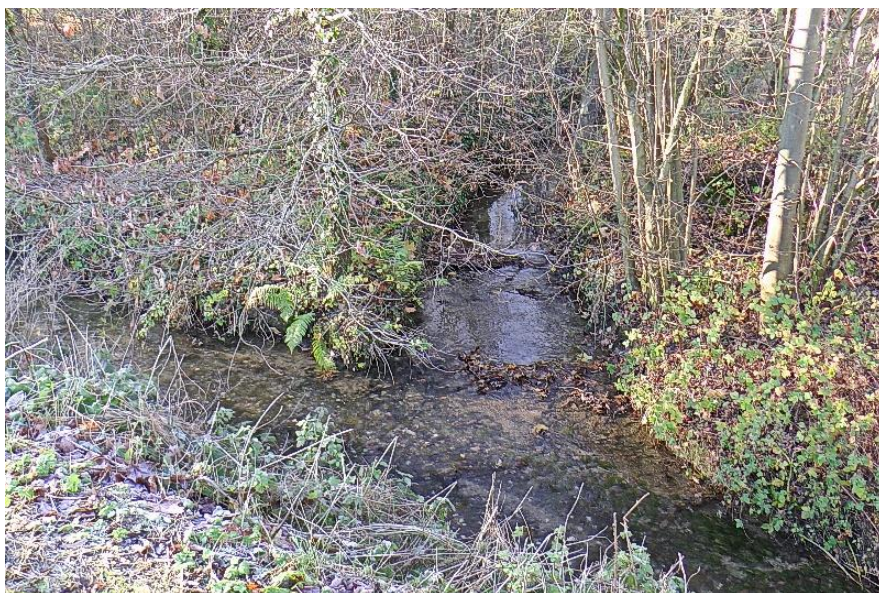
Vers la gauche, il est bétonné et conduit à Wansin en passant par le lieu-dit *Les Monts*.



Vers la droite, il est couvert d'herbes et est souvent humide. Il traverse alors le lieu-dit *Le Paradis*, puis descend dans la vallée du ruisseau de Wansin.



Il débouche sur la rue d'Orp, à proximité du confluent entre le petit ruisseau d'Audince (au centre de la photo) et le ruisseau de Wansin (qui s'écoule de gauche à droite). Cette zone a été classée en zone verte par la ville de Hannut, car la flore y est particulièrement intéressante.



Quelques dizaines de mètres plus bas, le ruisseau de Wansin passe sous le pont de la rue Joseph Jadot qui conduit à Orp-le-Petit, puis rejoint le Henri-Fontaine, à proximité de l'ancien moulin de la Caiade.

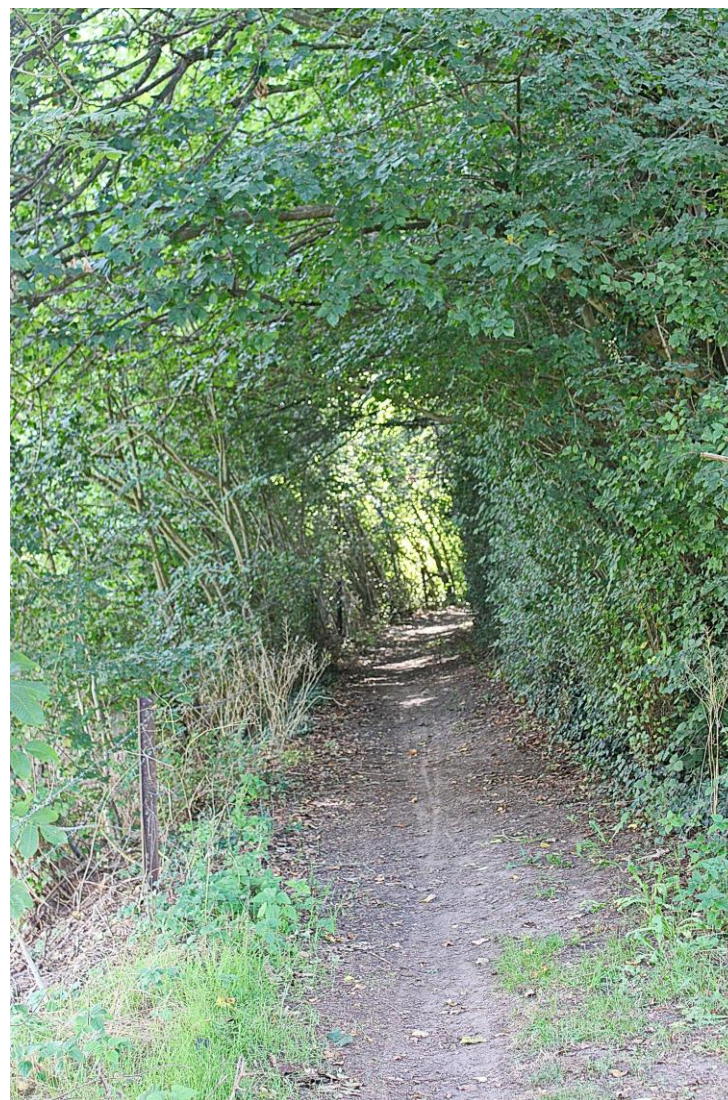
Le sentier ⑦ qui prolonge l'étroite rue Sous-les-Monts est certainement une des plus belles promenades qu'il est possible de faire à Hannut. En effet, la rue traverse d'abord de vastes prairies, au milieu desquelles s'écoule le ruisseau de Henri-Fontaine bordé de peupliers.



Au niveau de la dernière maison, la rue se transforme en un agréable sentier. Celui-ci surplombe légèrement le ruisseau de Henri-Fontaine qui serpente dans les prés du côté gauche, tandis que le sentier s'allonge au pied d'une colline qui ne tarde pas à se couvrir d'arbres du côté droit.

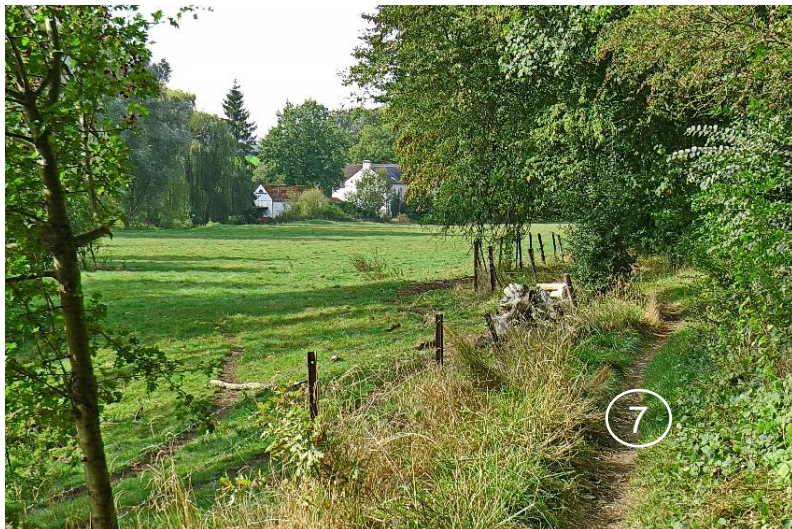


Plus loin, le sentier pénètre sous les frondaisons qui se rejoignent, prenant l'aspect d'un tunnel de verdure.

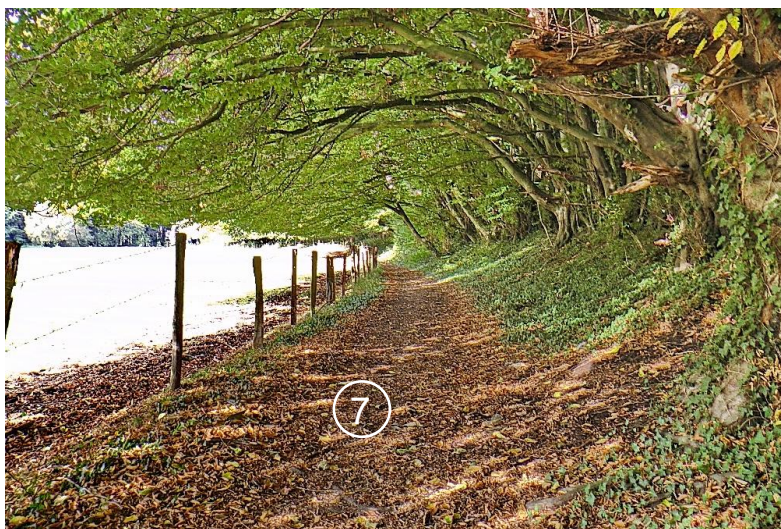


Autrefois, lorsqu'apparaissait au fond des prés l'ancien moulin de la Caïade, le sentier s'étirait sous

les branches des arbres de la colline, qui forment alors un petit bois.



Hélas ! lors d'une tempête, des vents violents ont déraciné de nombreux arbres du petit bois et beaucoup ont dû être coupés. De nombreuses souches jonchent les lieux, rendant aujourd'hui les lieux moins attractifs.





Le petit bois, annoncé comme une propriété privée, est aujourd'hui devenu un labyrinthe de petits sentiers utilisés comme terrain de jeux par de nombreux adeptes de vélo tout terrain.

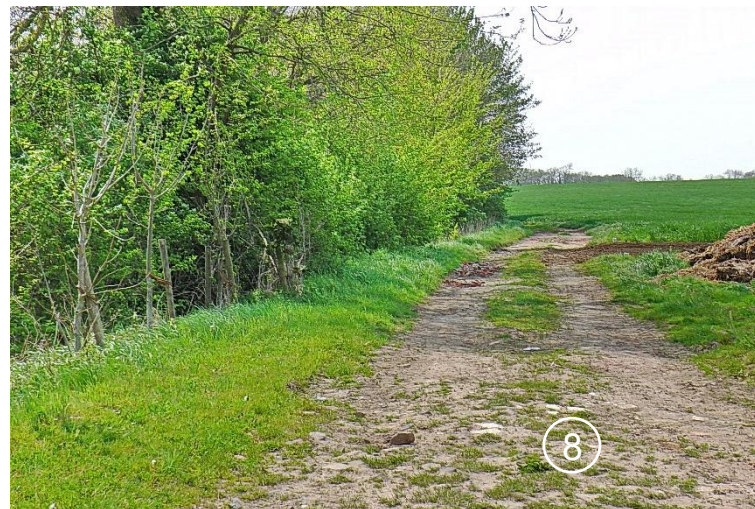


Le sentier principal continue alors en direction d'Orp-le-Petit où il longe le ruisseau du Henri-Fontaine.

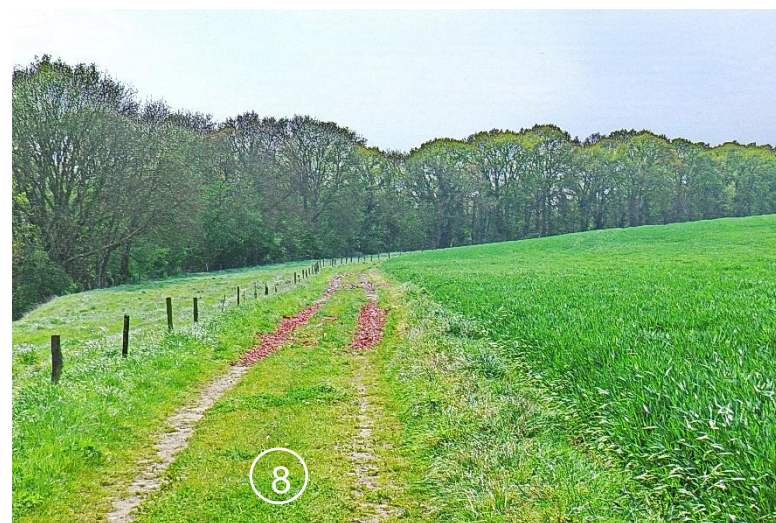


Par la suite, il traverse l'endroit où est organisé chaque année au mois d'août le grand motocross de la Petite-Gette. En continuant jusqu'à Orp-le-Petit, il est possible de revenir vers Petit-Hallet par le sentier ⑧ décrit ci-dessous.

Le chemin ⑧ prolonge en ligne droite la rue Joseph Triffaux au moment où celle-ci oblique brusquement à droite dans les champs pour se diriger vers Orp-le-Grand.



Parallèle au sentier ⑦ précédent, il se trouve cette fois au milieu des champs, au-dessus des bois qui occupent la colline.



Un court instant, il est possible d'apercevoir à gauche le tracé sinueux du ruisseau en contrebas.

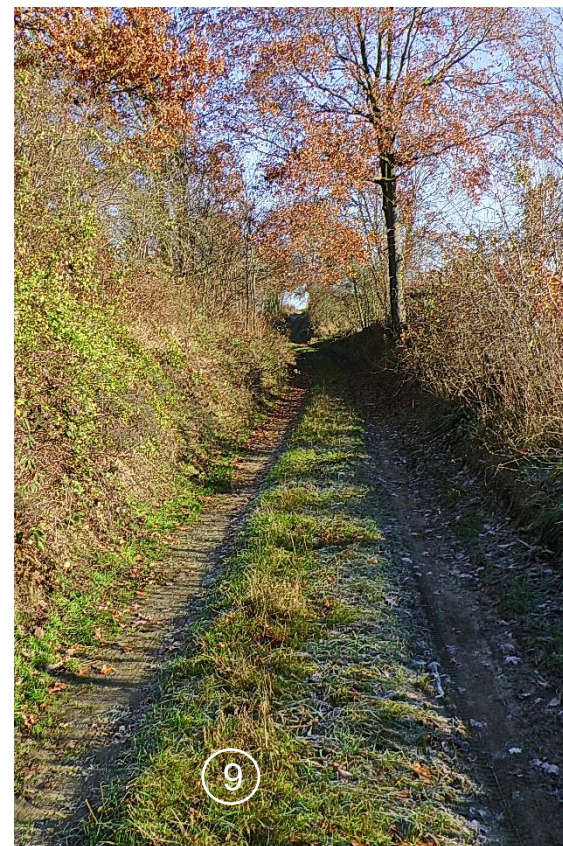


Par la suite, le sentier parvient à Orp-le-Petit en passant au-dessus des terrains où est organisé le grand motocross de la Petite-Gette, puis il descend

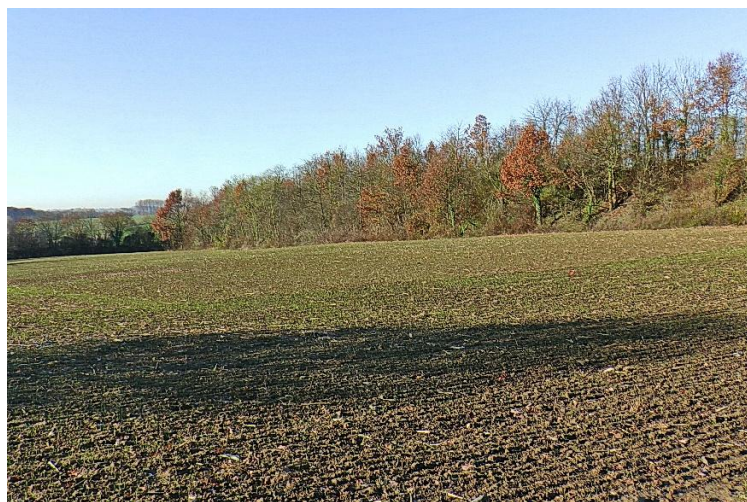
vers la rue Joseph Jadot à Orp-le-Petit, qu'il rejoint non loin du château rose. En tournant à gauche dans cette rue, il est possible de rejoindre le sentier ⑦ de Petit-Hallet en prenant à gauche juste avant le Pont des Oies sur le ruisseau de Henri-Fontaine.

Le chemin ⑨ débute à proximité du carrefour de la rue Joseph Triffaux et de la rue de l'Arbre Sainte-Barbe, où il existait autrefois une chapelle dédiée à sainte Barbe. Ce chemin, aujourd'hui couvert d'herbes, conduisait à la sablière qui se trouvait autrefois à cet endroit.

Aujourd'hui, la fosse de la sablière a été comblée et transformée en un champ. Son emplacement est



trahi par le carré d'arbres qui encadraient la sablière.



La vue vers le village de Petit-Hallet, en particulier vers l'église, est de toute beauté depuis cet endroit.

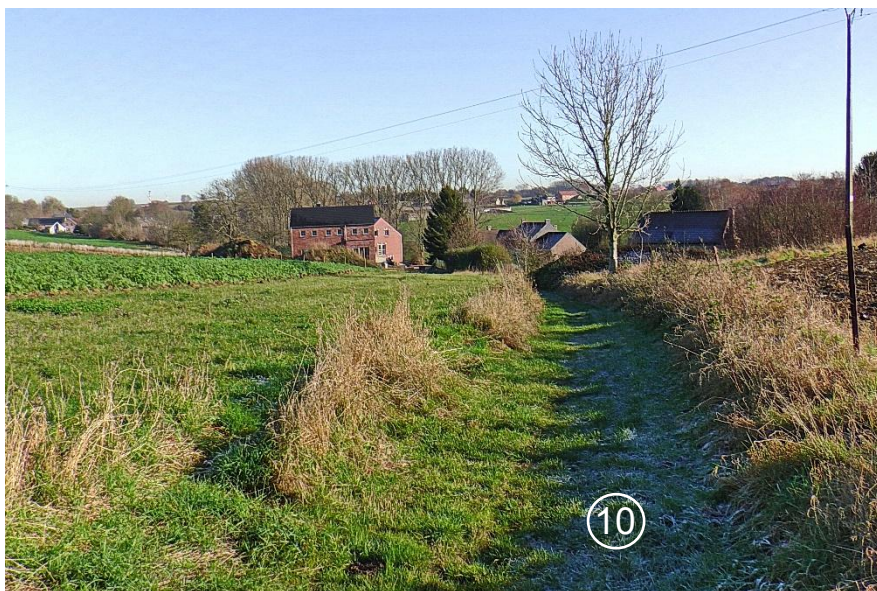


L'église sur la colline d'en face y prend des airs mystérieux dans les brumes automnales.

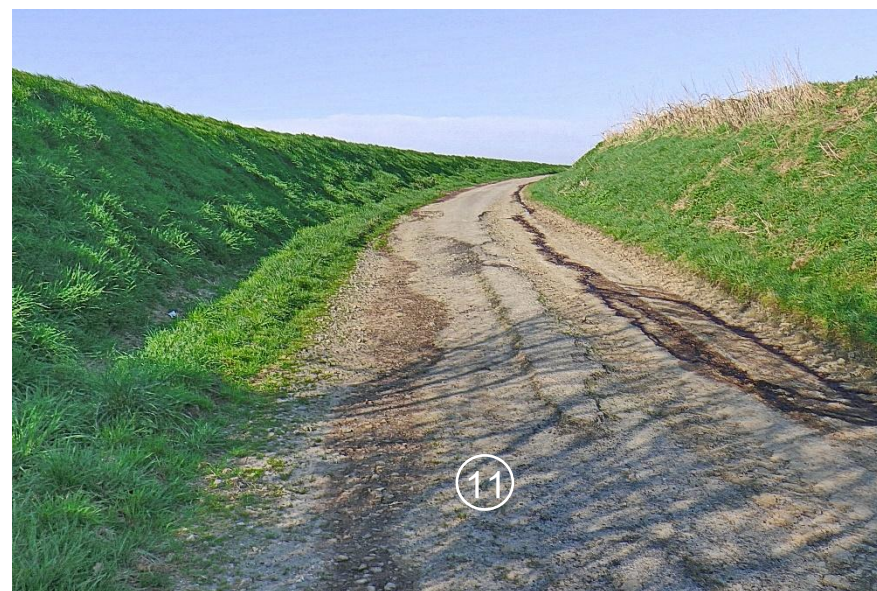
Le sentier ⑩ couvert d'herbes relie la rue de Lincet à la rue Sous-les-Prés, en passant derrière les habitations de la rue Sous-les-Prés.

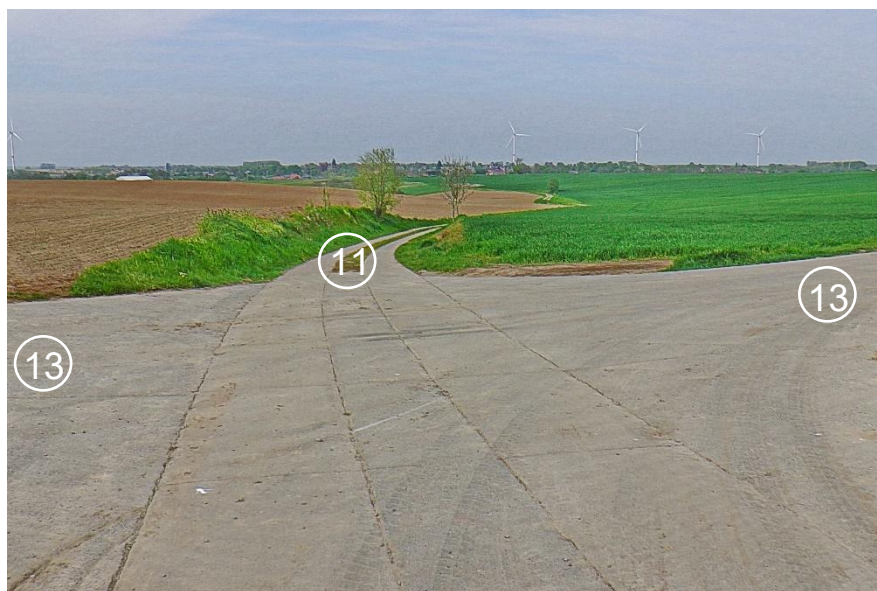


Autrefois, ce sentier se prolongeait de l'autre côté de la rue de Lincet vers la sablière, mais aujourd'hui cette partie est charruée. En parcourant le sentier, il est possible de profiter de la vue portant vers Grand-Hallet, sur la colline d'en face.



Le chemin ⑪ est le prolongement de la rue de Lincent. Après les dernières maisons de la rue, il est réservé à la circulation agricole ainsi qu'à celle des piétons, cyclistes et cavaliers. Dans sa partie basse, il est asphalté et son revêtement est fortement dégradé à l'endroit où il tourne légèrement vers la droite. Plus haut, il est bétonné suivant deux pistes étroites séparées par une bande herbeuse, et croise l'ancienne chaussée romaine secondaire ⑬ qui reliait Nivelles à Tongres. Son prolongement conduit à Lincent.

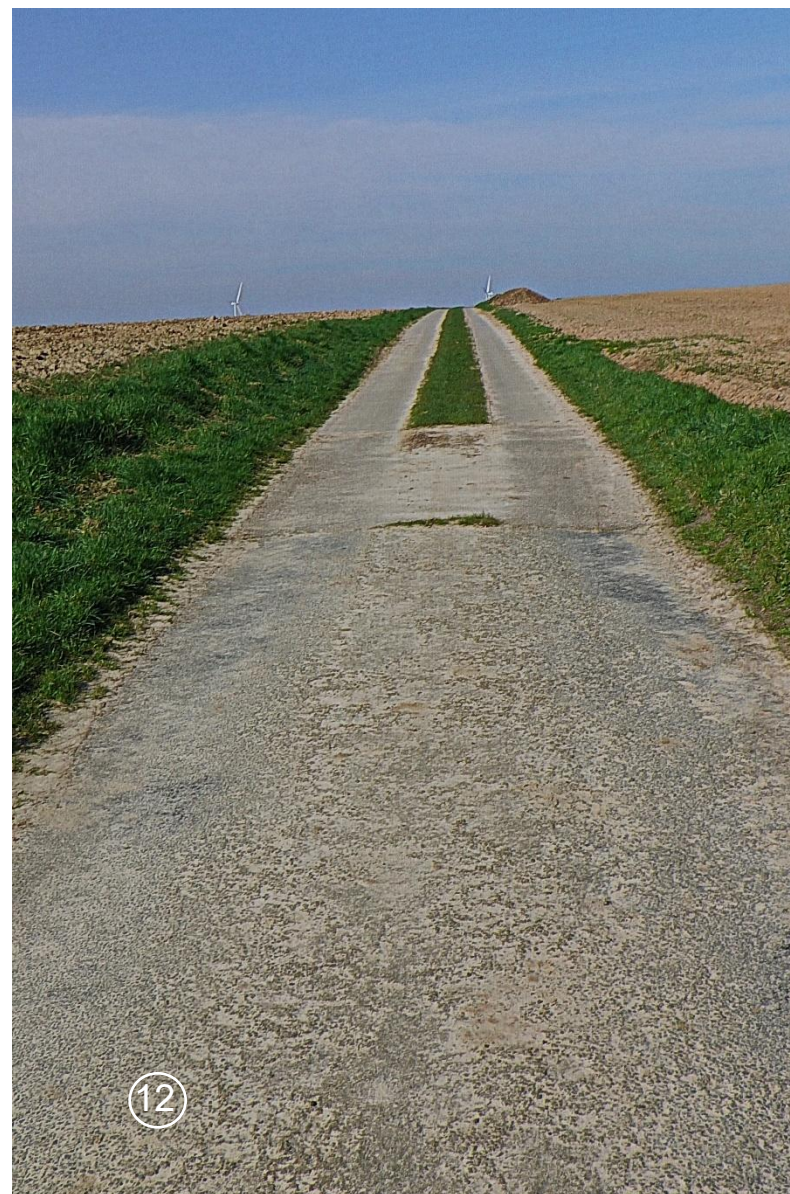




L'ancienne chaussée romaine (13) est également bétonnée suivant le même modèle et réservée à la circulation des véhicules agricoles ou non motorisés. Située sur la ligne de « crête », elle procure de belles vues vers Lincent et vers Orp et au-delà.

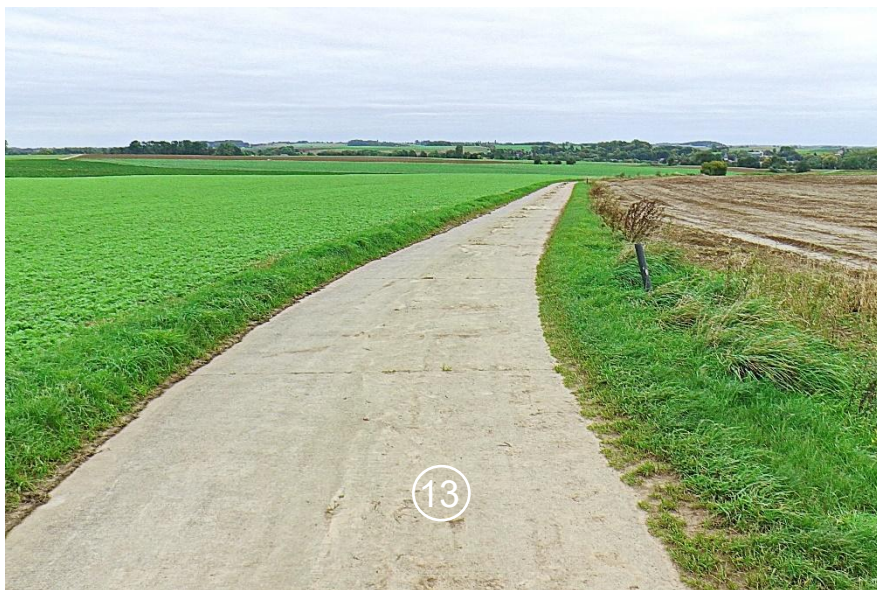


Le chemin (12) est le prolongement de la rue de l'Arbre Sainte-Barbe. Au-delà des maisons, le chemin est réservé au trafic agricole et aux usagers non motorisés. Pendant une bonne partie de la montée, la route est asphaltée. Peu avant le sommet, elle est bétonnée en deux pistes séparées par une bande herbeuse et rejoint le chemin (13).



Le chemin ⑫ croise alors le chemin ⑬ et continue en direction de la rue d'Orp-le-Grand à Lincent.

À partir du carrefour, le chemin ⑬ pénètre sur le territoire d'Orp-le-Grand. Pendant quelques centaines de mètres, il est bétonné sur toute sa largeur. Après le virage vers la droite, il prend l'aspect d'une vieille route constituée de gros pavés, envahie d'herbes folles en son milieu : c'est la rue Cyrille Dewael, qui permet de rejoindre facilement l'église romane d'Orp-le-Grand.



À une courte distance du virage à droite sur la rue Cyrille Dewael, le chemin ⑭ entièrement couvert d'herbes démarre vers la gauche et, après un virage à droite, longe la limite des anciennes communes d'Orp et de Petit-Hallet. Par temps humide, le chemin présente quelques ornières remplies d'eau. Il croise ensuite la rue Joseph Triffaux, qui devient rue de Thisnes à Orp. Après le carrefour, il est alors bétonné (mais toujours réservé au trafic lent) et devient la rue de Montenaeken à Orp-le-Petit.



PETIT-HALLET

La vallée du ruisseau de Henri-Fontaine

Ayant pris sa source à Cras-Avernas, le ruisseau de Henri-Fontaine traverse d'abord Bertrée, Avernas-le-Bauduin puis Grand-Hallet. Il pénètre ensuite sur le territoire de Petit-Hallet, à mi-longueur de la rue Sous-les-Prés. La position du ruisseau au milieu des prés se repère aisément par la rangée de peupliers qui l'accompagnent.

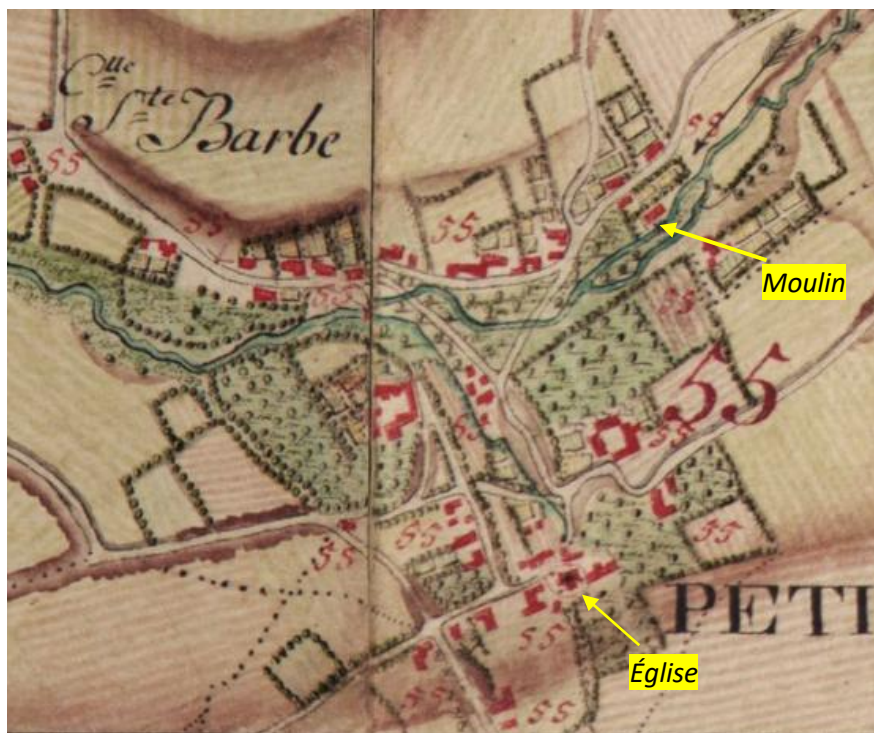


La présence du ruisseau de Henri-Fontaine a permis au cours du temps la construction de nombreux

moulins à eau le long de ses berges. La date de construction du premier d'entre eux et sa position ne sont pas connues.

Des documents indiquent que Petit-Hallet possédait un moulin à *guède* en 1460. La *guède* est une plante tinctoriale, plus connue sous le nom de *pastel*, dont on produisait l'indigotine, colorant utilisé dans la teinture en bleu à cette époque. Rien ne prouve qu'il s'agissait d'un moulin à eau : de nombreux moulins à guède mus par des animaux ont existé dans la région. Mais il n'est pas absurde de penser que, en présence du ruisseau, les villageois aient eu l'idée d'utiliser la force motrice de l'eau pour moudre leurs récoltes de guède. Qui sait ?

Trois cents ans plus tard, la carte de Ferraris dessinée entre 1770 et 1775 montre l'existence d'un moulin à eau, construit sur un bief parallèle au ruisseau, au nord-est du village. De nos jours, un ancien moulin existe toujours à cet endroit. Il a été construit nettement plus tard que celui figurant sur la carte, mais sans doute l'a-t-il remplacé.



La construction du moulin encore visible de nos jours, connue sous le nom de *moulin Rassart*, date de 1816. Une brique encastree dans le mur, hélas très peu visible, porte cette date. Selon le *plan cadastral parcellaire* établi en 1860 par *Philippe Christian Popp*, il y avait à cet endroit un moulin à farine, qui était détenu par les meuniers *François* et *Joseph Feront*. Le moulin était relativement petit et construit en pierres. Il s'agit vraisemblablement du moulin Rassart.



Les photos suivantes montrent le moulin alors qu'il était toujours en activité et son état en 1981.



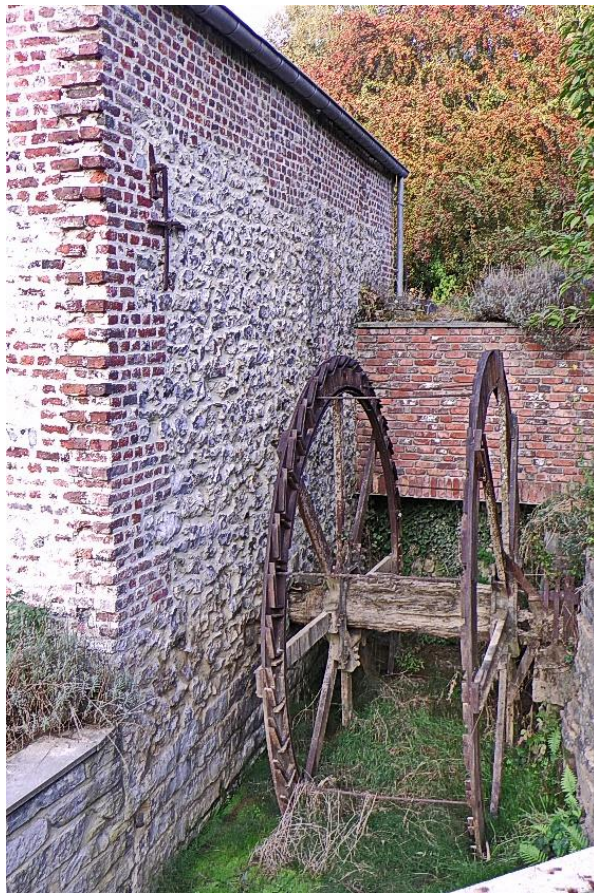
Par la suite, il a été visiblement rehaussé à l'aide de briques. La roue est aujourd'hui dans un piteux état.



Le moulin, ainsi que sa grange et les étables annexes ont été achetés en 1999 par Monsieur et Madame *Michel Degroef*. Après une profonde restauration, l'ancienne grange et les anciennes étables ont été transformées en une belle habitation pleine de charme. Pour sa part, l'ancien moulin a été conservé dans l'état où il se trouvait en 1999. Le mécanisme du moulin est toujours présent à l'intérieur du bâtiment.



La roue à augets située à l'extérieur est fortement dégradée et rouillée, et il ne coule plus d'eau dans le bief, comme le montre la photo du bas à droite. Dorénavant, le ruisseau de Henri-Fontaine quitte le bief peu avant le moulin et retrouve son lit en formant une belle cascade dans le jardin.





En aval du moulin, il ne coule plus dans le bief qu'un petit filet d'eaux usées.



Le ruisseau de Henri-Fontaine s'écoule paisiblement quelques mètres plus au sud. Il est enjambé par un pont qui conduit à la dernière maison de la rue du Moulin Rassart, située sur la rive gauche. C'est à cet endroit qu'aboutit le sentier ② décrit au chapitre précédent.



Le ruisseau continue son parcours à l'arrière des habitations des rues du Moulin Rassart et Constant Deville. En empruntant à gauche, avant le numéro 5 de la rue Deville, le sentier ① qui ramène à la chapelle Degive, il est possible d'observer le ruisseau qui serpente au fond des jardins puis se dirige vers la rue du Milieu en longeant les prairies qui descendent des rues de la Fusion et des Caïades.



Une centaine de mètres plus loin, le ruisseau recevait autrefois les eaux d'un affluent issu de la fontaine située en contrebas de l'église, rue Maria Gilles, comme cela est bien visible sur la carte de Ferraris ci-devant. Ce ru disparaît aujourd'hui dans les égouts. Pendant longtemps, les eaux de la source ont abreuvé les villageois. Aujourd'hui, les eaux ne sont plus potables.



À proximité, on peut observer les murs de silex de la maison du numéro 1 de la rue Maria Gilles, au pied de la tour de l'église, et l'aire de jeux aménagée par les *Amis Réunis*.



Parvenu à hauteur de la Place Communale, le ruisseau se glisse sous le pont de la rue du Milieu, longe l'aire de jeux puis arrose le fond des jardins des maisons de la rue Triffaux, puis de la rue Sous-les-Monts.



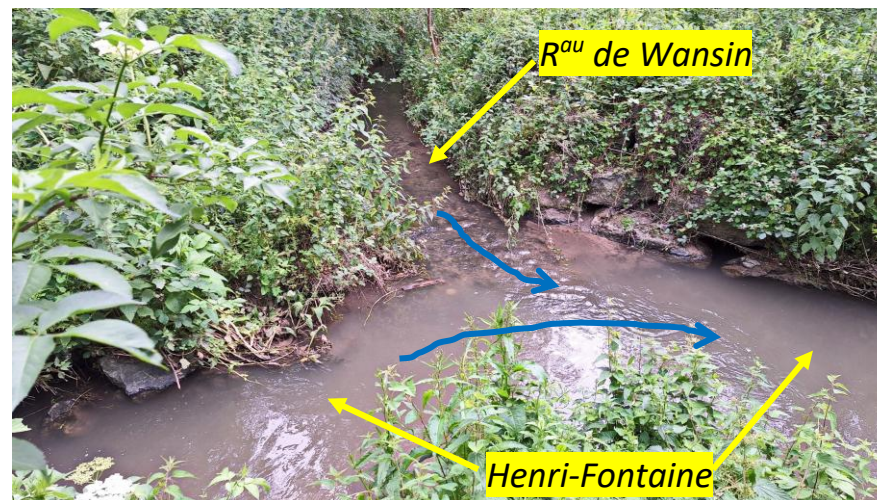
Enfin sorti du village, il retrouve les prés et ses fidèles peupliers.

Un kilomètre plus bas, le cours s'accélère et le ruisseau présente de nombreux méandres lorsqu'il se heurte au flanc droit plus escarpé de la vallée.





Par la suite, il se partage en deux.



Le cours principal oblique maintenant vers le sud pour atteindre son point de confluence avec le ruisseau de Wansin, qui vient de recevoir, à moins de cent mètres de là, les eaux du ruisseau d'Audince.

Un bief continue directement vers l'ouest pour longer l'ancien moulin de la Caiade, dont les bâtiments datent de 1841. Selon le *plan cadastral parcellaire* établi en 1860 par *Philippe Christian Popp*, il y avait à cet endroit un moulin à farine, qui était détenu par le meunier *Jean-François Remy*.



Au fond de la cour, les anciennes étables et l'ancienne grange en briques peintes et calcaire forment un vaste bâtiment dont le toit est en tuiles

rouges. La porte rectangulaire de gauche est encadrée de calcaire, celle de droite de briques. La porte de la grange présente un arc en anse de panier en briques sur chant. Les bases des piédroits sont en calcaire. Les murs présentent très peu d'ouvertures.

À droite, l'ancien moulin, également peint en blanc, présente des ouvertures irrégulièrement disposées dans des murs constitués partiellement de pierres, partiellement de briques. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont protégées par des grilles en fer forgé. Le toit est en ardoises. Le bâtiment est en bon état et est à présent meublé comme une maison. L'ancien mécanisme de transmission en fonte est intégré dans le salon.



Pendant la Première Guerre mondiale, les moulins ne pouvaient tourner que suivant des horaires très précis. Le reste du temps, ils étaient plombés. Malgré cela, un des fils *Rosillon* parvenait à faire tourner clandestinement le moulin qui appartenait à ses parents.



À droite du moulin se trouve une annexe couverte de tuiles rouges.



La grande roue à aubes, située à l'arrière du moulin sur le bief du ruisseau, était animée par le bas par le courant de l'eau. Elle est aujourd'hui en très mauvais état et inutilisable. Elle est généralement cachée par les arbustes situés au fond du pré qui longe la propriété.

En hiver, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles, il est possible de l'apercevoir à l'arrière du moulin et de se rendre compte de son état de délabrement.



Si la curiosité pousse le promeneur à remonter le cours du ruisseau de Wansin sur quelques dizaines de mètres, il pourra apercevoir au milieu des bois la silhouette voisine de l'ancien moulin d'Audince, situé sur le territoire de Wansin (la cour du logis se trouve même sur le territoire de Jandrain). Il s'agit d'une propriété privée.

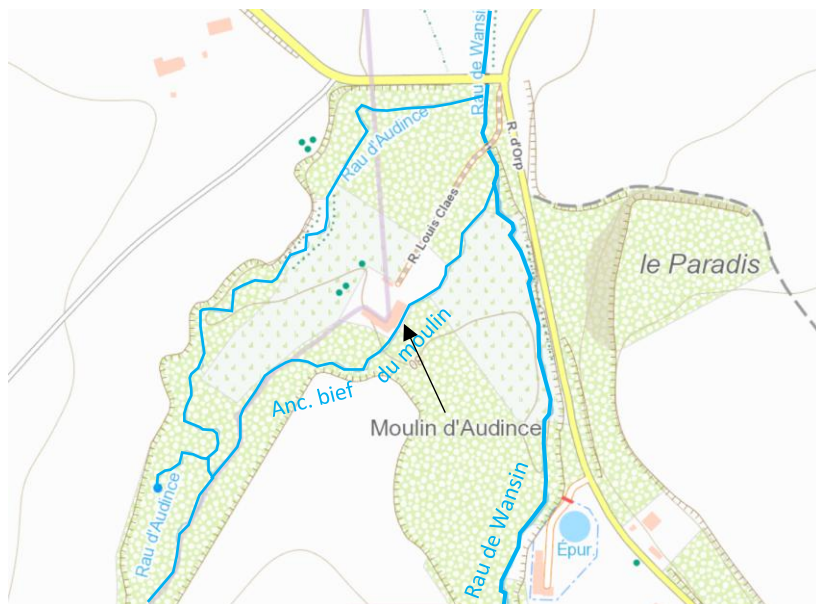


Les deux bâtiments en L actuels, en briques peintes et calcaire, datent de la première moitié du 19^e siècle.

Le logis, partiellement visible depuis la rue, comporte trois travées sur deux niveaux. Son toit en bâtière est en tuiles rouges. La porte rectangulaire est en calcaire et se trouve sur un perron de cinq marches, flanqué de deux jours de caves. Une annexe plus basse, percée d'une porte de garage, a été ajoutée à droite au vingtième siècle.

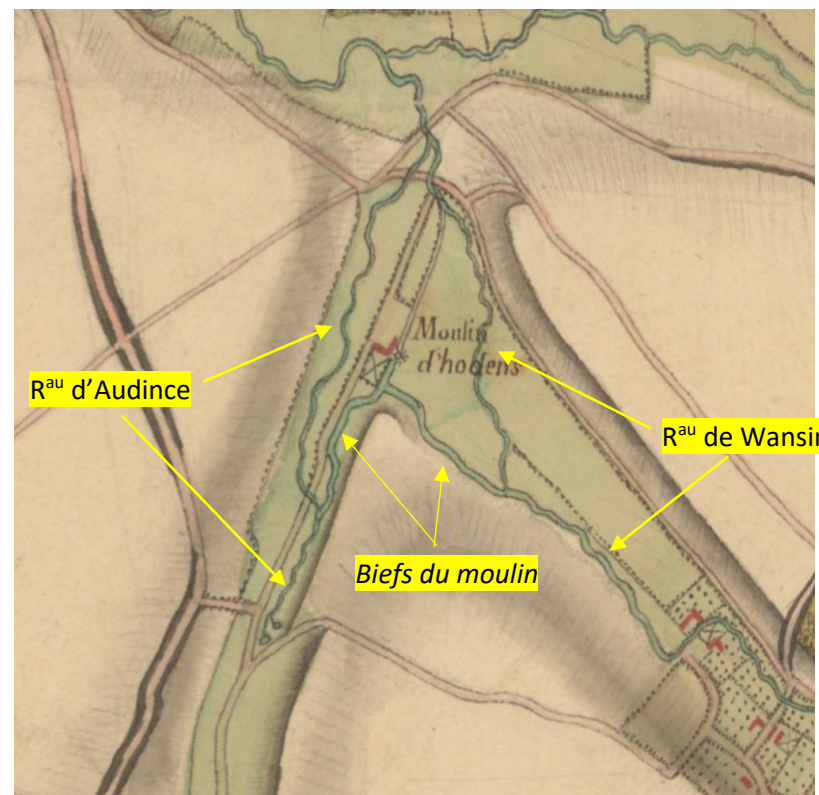


L'aile gauche, perpendiculaire au logis, n'est pas visible depuis la rue. C'est là que se trouvait autrefois le moulin. La roue à augets se trouvait à l'arrière.



L'existence du moulin d'Audince est attestée dès le 15^e siècle. Autrefois, le moulin était alimenté par un bief détournant (en partie) le ruisseau d'Audince, dont la source se trouvait à proximité de l'actuelle station de pompage des eaux de la SWDE à Jandrain. C'était un moulin à farine. À la fin du 17^e siècle, il diminua d'importance à la suite du tremblement de terre du 18 septembre 1692. Le débit du ruisseau se réduisit en effet à un sixième de ce qu'il était auparavant, si bien que le moulin devint inutilisable. Des travaux furent entrepris pour construire un second bief à partir du ruisseau de Wansin. Le moulin est bien visible sur

la carte de Villaret, datant de 1745-1748, ainsi que les cours d'eau qui l'alimentaient.



Les deux ruisseaux d'Audince et de Wansin alimentaient ensemble le moulin. Les anciens lits des deux ruisseaux servaient de trop-pleins éventuels.

Le bâtiment conserve côté cour des baies rectangulaires en calcaire, irrégulièrement posées. Côté

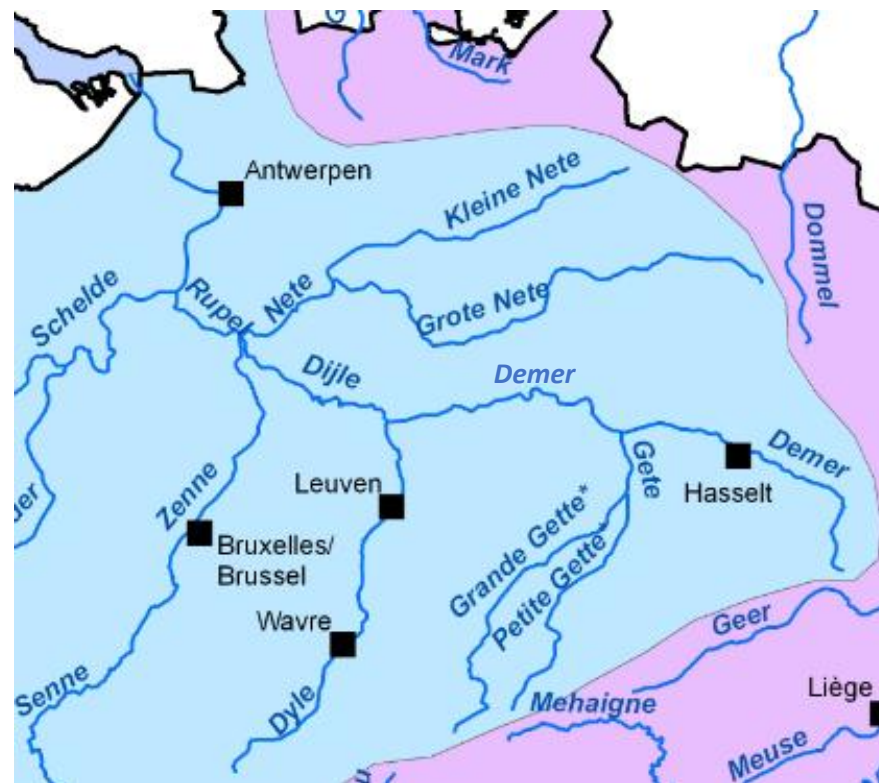
ruisseau, le soubassement est en pierre de silex. Le bief a été comblé et l'ancienne roue à augets a été démontée en 1981. L'ancien dispositif d'amenée d'eau par le dessus avait déjà disparu à cette date.



L'ancien moulin est aujourd'hui une propriété privée.

Après avoir reçu les eaux du ruisseau de Wansin, le ruisseau de Henri-Fontaine contourne le moulin de la Caïade et rejoint le bief pour se diriger vers l'ouest et pénétrer sur le territoire d'Orp-le-Petit. Deux kilomètres plus bas, ses eaux se mélangent à celles de la Petite Gette. Il leur reste encore un long trajet à parcourir pour rejoindre la Grande Gette et ainsi for-

mer la Gette (Gete), puis se jeter dans le Démer (Demer), la Dyle (Dijle), le Rupel, l'Escaut (Schelde) et enfin la mer du Nord.



PETIT-HALLET

Les commerces et les artisans

Petit-Hallet a toujours été essentiellement une commune agricole, principalement orientée vers la culture céréalière et l'élevage sur les prés humides bordant le ruisseau. Ces activités donnaient autrefois du travail à beaucoup de monde. De nos jours, l'agriculture demande beaucoup moins de main-d'œuvre, et la plupart des habitants travaillent en dehors du village. Il ne reste qu'une seule grande ferme au sein du village : la ferme Doneux.

Il n'y a jamais eu d'industrie à Petit-Hallet, si ce n'est l'exploitation d'une sablière au nord du village. Autrefois, des mines de craie qui servaient à amender les terres en calcaire (le *marnage*) ont été exploitées de manière artisanale. Les galeries ont servi au 19^e siècle à la culture de champignons. Aujourd'hui, la totalité des galeries s'est écroulée et plus personne ne sait exactement où elles se trouvaient.

Autrefois, des petits magasins et de nombreux cafés ont existé dans le village. Tous ont disparu aujourd'hui.

En 1978, *Luc Devos* s'était installé rue de Wansin pour y développer au fil des années son entreprise qui devint en 1990 la S.A. *Green Machine*, spécialisée dans la vente et la location de matériel de jardinage, ainsi que dans l'entretien et la réparation de machines de toutes marques. Après près de 40 ans de bons et loyaux services, cette entreprise a été reprise en 2017 par la famille *Pulinckx* et a déménagé vers Avernas en 2021, vers un lieu plus visible et mieux situé.

Depuis 2004, *Xavier Meur* s'était installé au numéro 11 de la rue de la Fusion comme artisan-glacier « à l'ancienne », au plaisir du plus grand nombre. Il confectionnait plus d'une cinquantaine de glaces différentes. Pas de salon de dégustation, juste une vente directe à sa célèbre « petite fenêtre », dans le mur de l'annexe de son habitation. Hélas, à 66 ans, le glacier Xavier Meur a décidé de fermer son atelier et d'arrêter la vente de ses glaces en boules en mars 2024, après 20 ans d'activité.

Presque en face, au numéro 10A, Monsieur *Albert Vanesse* accueille avec plaisir les visiteurs parmi ses

ruches. Couvains naissants, larves, œufs, pollen, propolis, nectar..., tout cet univers est mis à portée de vos connaissances. Miel garanti naturel !



Installé au numéro 1 de la rue des Caïades, *Vincent Taburiaux* est ferronnier-chaudronnier depuis 1991. La plupart de ses réalisations sont des pièces uniques et sur mesure, en d'autres mots de l'artisanat. C'est lui qui a notamment réalisé les panneaux indiquant la présence des jeux sur le territoire du village. Son vaste atelier se trouve à l'arrière, sur la rue Saint-Lambert.



Enfin, au numéro 12 de la rue Sous-les-Prés, *Marc Clément* est menuisier et peut réaliser tout type de châssis (en bois, aluminium ou PVC), des meubles de cuisine, des placards ou des meubles sur mesure. Il peut également installer des planchers, des plafonds en bois, des cloisons légères, des escaliers...



PETIT-HALLET

Les activités des *Amis Réunis* de Petit-Hallet

Depuis toujours, la vie associative est importante à Petit-Hallet. En 1910, alors que le village ne comptait que 463 habitants, il n'existait pas moins que huit cafés où se réunissaient les habitants du village. Juste avant la guerre de 1940, il existait encore deux sociétés de comédiens amateurs qui, comme on disait à l'époque, « jouaient des concerts ». Les représentations faisaient souvent salle comble. À cette époque, les fêtes et les kermesses se déroulaient dans les bistrotts. Certains d'entre eux engageaient des musiciens pour créer l'ambiance et pour faire danser les villageois et villageoises.

Quelques années plus tard, les cafés disparurent progressivement. En 1961, un *comité des fêtes* prit le relais. C'est ainsi que naquit l'ASBL *Les Amis Réunis*. Sous la houlette des différents comités, les kermesses repartirent de plus belle et les Petits-Halletois virent se succéder chapiteaux, hélicoptère, autocross, jumping, démonstration de sauvetage, cascadeurs, fêtes militaires, cabaret, jeux populaires, théâtre sous chapiteau, courses cyclistes pour amateurs...

Aujourd'hui, il y a 400 habitants mais plus aucun café où les villageois pourraient se réunir. Par contre, il y a la *Salle des Amis Réunis* située au numéro 12 de la rue de Wansin, qui fut aménagée dans l'ancienne salle de classe après la fermeture de l'école communale, qui eut lieu peu après la fusion de Petit-Hallet avec Grand-Hallet et Wansin en 1964.



Une scène fut aménagée en hauteur pour pouvoir y organiser des spectacles de qualité. Des toilettes, un bar et une cuisine complètent l'ensemble du côté droit.



Cette salle a pour objectif d'offrir aux villageois un lieu de rencontre ; elle est placée sous le signe de la convivialité, du respect et du savoir-vivre. Elle est mise à disposition tant des associations culturelles que des particuliers désireux de disposer d'un endroit vaste pour recevoir du monde.

La liste suivante des dernières activités organisées par les *Amis Réunis* n'a pas la prétention d'être exhaustive, mais permettra de se rendre compte de la diversité de celles-ci.

En février, un souper permet de bien commencer l'année. Il varie d'année en année, souper « anti-crise », souper aux moules, souper raclette...

En mars, la salle accueille pendant plusieurs jours le spectacle du théâtre amateur « Les Planches à Nu ».

En avril, le petit-déjeuner buffet des Amis Réunis se clôture par une fabuleuse chasse aux œufs de Pâques.

En juin, l'assemblée générale de l'ASBL se clôture par le verre de l'amitié.

Fin août, c'est la fête du village. Le programme varie d'une année à l'autre. En 2025, la journée a commencé par une course aux canards sur le ruisseau de Henri-Fontaine, accompagnée de jeux populaires pour petits et grands. Elle a été suivie d'un apéritif et d'un barbecue géant, avec un accompagnement musical de musique jazz. Les petits ont pu profiter d'un château gonflable. La soirée a été occupée par un

blind test (quiz musical sur les années 60-90) suivi d'une soirée dansante. Le dimanche a débuté par une balade familiale en vélo suivie du traditionnel apéritif villageois à 12 h. Le bar a été ouvert pour tous.

Chaque année, en octobre, une marche ADEPS est organisée avec quatre parcours possibles (5, 10, 15 ou 20 km) dans les campagnes autour de Petit-Hallet, avec petite restauration et bar dans la salle.

Fin octobre, un cortège déguisé pour fêter Halloween et partir à la récolte de bonbons a été mis sur pied dans les rues du village.

Fin novembre, une activité différente chaque année (spectacle de clowns, de magiciens, d'animateurs, leçon de cuisine pour enfants, réalisation de bricolages...) suivie d'une dégustation de crêpes et boissons permet aux enfants sages d'attendre la visite du grand saint Nicolas.

En décembre, les seniors ne sont pas oubliés. Ici encore, le programme change chaque année : organisation d'un goûter, avec ou sans animation, suivi ou non de jeux ; distribution de cougnous dans chaque maison abritant au moins une personne senior ; ...

En 2025, un drink de Noël a été organisé dans la salle peu avant le grand jour.

Chaque occasion qui se présente trouve toujours des volontaires pour se mettre au travail et apporter à chaque villageois une bonne raison de vivre à Petit-Hallet. Que les Amis en soient mille fois remerciés !

Pour terminer, voici les coordonnées de la page web du comité :

<http://petithallet.be/>

Il est possible de prendre contact avec *Les Amis Réunis* en utilisant leur adresse e-mail :

petit.hallet@gmail.com

PETIT-HALLET

Visite virtuelle des bâtiments remarquables de Petit-Hallet

À partir de 2022, l'ASBL « Le Tour des Villages de Hannut » a décidé, en collaboration avec l'Office du tourisme, de réaliser pour chaque village visité une carte interactive, reprenant des codes QR permettant d'explorer virtuellement chacun des bâtiments remarquables du village. Chaque lieu repris sur la carte est documenté à l'aide de capsules vidéo et d'un quiz.

Cette carte interactive peut être téléchargée directement sur le site de l'ASBL : www.letourdesvillages-hannut.be. Il suffit alors de cliquer sur un des codes QR pour avoir accès directement au document vidéo ou aux questions du quiz. Ces dernières vous permettent de découvrir ce que vous avez retenu lors de votre écoute.

Une version « papier » de la carte interactive est également disponible ci-après, ainsi qu'à l'Office du tourisme de la ville de Hannut. Une plaquette reprenant les codes QR propres à chaque bâtiment est également appliquée sur la façade de celui-ci, dans le village. Dans les deux cas, pour avoir accès au document vidéo, il suffit alors d'utiliser son smartphone et

d'appuyer sur l'application « appareil photo » () , puis de centrer l'image sur le code QR jusqu'à ce qu'il soit net. L'appareil retourne alors un code URL. Il ne reste plus qu'à sélectionner le symbole « insérer un lien » () et la vidéo démarre.

Deux versions sont disponibles :

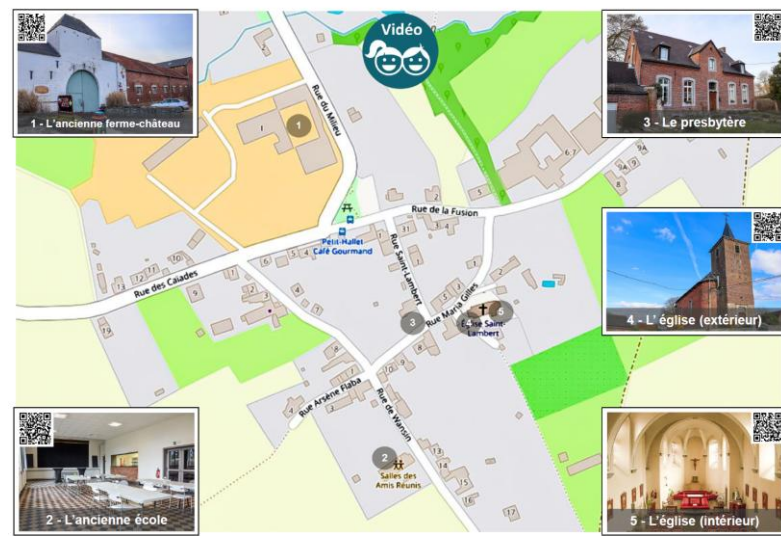
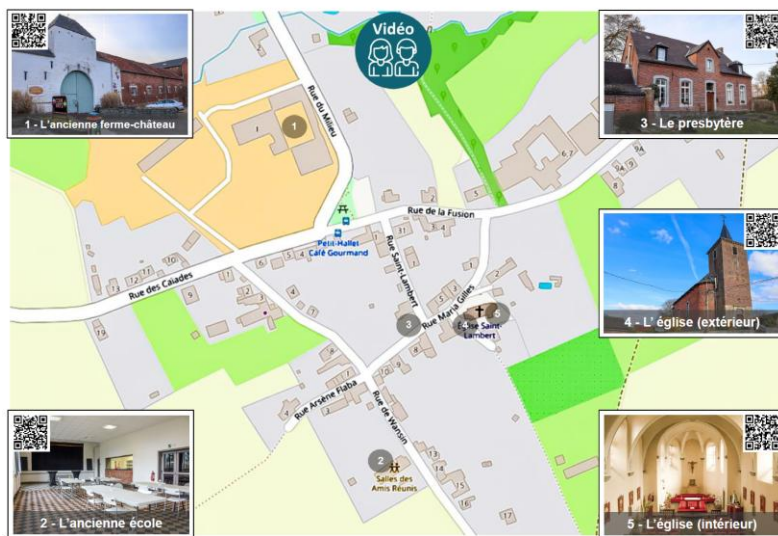
- l'une pour les adultes :



- l'autre pour les enfants :



Les capsules vidéo sont le fruit d'un patient travail de Mme Viviane Souillard, par ailleurs trésorière de l'ASBL. Dans la version adulte, les textes explicatifs ont été rédigés puis lus par M. Marc Slingeneyer, membre de l'ASBL, en totale collaboration avec les autres membres. Les textes explicatifs de la version enfant ont été élaborés en collaboration avec l'école primaire communale de Grand-Hallet, et les textes sont lus par des élèves de cette école. Nous remercions grandement ces élèves et leur instituteur pour leur fructueuse coopération.



Merci à :
Mmes Fauville, Hainaut et
MM. l'Abbé Ertz, Barnes, Bissot, Dassy,
De Alès, Maes, Monseu, Vigneron.
Édition 2026
Avec le soutien
de l'ASBL Les Amis-Réunis



Grâce à la participation des élèves de
l'école communale de Grand-Hallet :
Arthur, Cassiopée, Élixa, Lucie, Maéline,
Méline, Mia, Sasha V., Sasha Z., Zoé
Édition 2026
Avec le soutien de l'ASBL Les Amis-Réunis



Voici en détail les codes QR des cinq sites de la version pour les adultes :



L'ancienne ferme château

Le presbytère



L'ancienne école

L'extérieur de l'église



L'ancienne ferme château

Le presbytère



L'ancienne école

L'extérieur de l'église



L'intérieur de l'église



L'intérieur de l'église



Et les codes QR des quiz correspondants, élaborés par M. Marius Meys, président de l'ASBL.

Pour terminer, voici les codes QR des cinq sites de la version pour les enfants :



L'ancienne ferme château

Le presbytère



L'ancienne école

L'extérieur de l'église



L'ancienne ferme château

Le presbytère



L'ancienne école

L'extérieur de l'église



L'intérieur de l'église



L'intérieur de l'église



PETIT-HALLET

Bibliographie

Livres

Architecture rurale de Wallonie. 1989. *Hesbaye brabançonne et Pays de Hannut*. Pierre Mardaga, Liège, 234 p.

Collectif Logements. 2012. *Hannut à travers ses rues*. Collectif Logements Éditeur, Hannut, 188 p.

Delooz R. 2006. *Hannut et ses villages*. R. Delooz, Lonzée, 178 p.

De Seyn E. 1952. *Dictionnaire Historique et Géographique des Communes belges*. 3^e édit. Brepols S.A. Turnhout, 1564 p.

Jespers J.-J. 2011. *Le nouveau dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles*. Racine, Bruxelles, 750 p.

Ministère de la Région wallonne, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Division des Monuments, Sites et Fouilles. 1994. *Le patrimoine monumental de la Belgique, vol. 18/2 : Wallonie, Province de Liège, Arrondissement de Waremmes*. Pierre Mardaga, Liège, 360 p.

Ouvrage collectif. 1993. *Hannut : découverte de son patrimoine méconnu*. L'Essor hannutois, Brochure éditée à l'occasion de la Journée du Patrimoine en Région wallonne.

Ouvrage collectif. *Croquis panoramique de Hannut*. S.I. Hannut, Hannut, 90 p.

Piton E. 1936. *Histoire de Grand-Hallet et de Petit-Hallet*. Bulletin Archéologique Liégeois, tome LX, 265 p.

Vandy G. 1983. *L'ancienne famille brabançonne « de Halley » (Grand et Petit-Hallet)*. Revue « Le folklore brabançon » n° 237-238, p. 121 à 194.

Documents divers

Anonyme. 2008. Document-souvenir distribué lors de la venue de l'évêque Mgr Aloys Joustens lors du 250^e anniversaire de l'église Saint-Lambert de Petit-Hallet.

R.P. Hoeven. 1979. *Hannut à travers les siècles*. Notes stencillées, non publiées.

Vollont C. 1988. *Anecdotes et faits recueillis ou vécus par Vollont Célin*. Monographie destinée à ses descendants, non publiée.

Wauters R. (non daté). *Avernas-le-Bauduin, organisation administrative et judiciaire*. Notes stencillées, non publiées.

Sites WEB

Bibliothèque Royale de Belgique. 2015. *Carte Ferraris*. http://www.kbr.be/collections/cart_plan/ferraris/ferraris_fr.html. Consulté en novembre 2016.

Collectif. 2015. *Carte de Ferraris*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. https://fr.wikipedia.org/wiki/ Carte_de_Ferraris. Consulté en décembre 2015.

CPDT. 2013. *L'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon*. <http://cpdt.wallonie.be/fr/ content/les-plateaux-braban%C3%A7-et-hesbignon>. 2015, pp. 30-111.

Gurickx A. *Les Belges, leur histoire... et celle de leur patrie, la Belgique*. <http://www.histoire-des-belges.be/listes/ducs-de-brabant>, consulté en avril 2015.

Institut Royal du Patrimoine Artistique. 2008. *BALaT (bases de données)*. http://balat.kikirpa.be/photo_print.php, consulté en octobre 2016.

Les Amis Réunis de Petit-Hallet. (Non daté). *Histoire*. <http://petithallet.be/histoire/>, consulté en octobre 2016.

Les Amis Réunis de Petit-Hallet. (Non daté). *Petit-Hallet, Village du Jeu*. http://petithallet.be/village_du_jeu/, consulté en octobre 2016.

Molenecho's/Belgisch Molenbestand. 2011. *Moulin d'Audince*. www.molenechos.org/mlen.php?Adv-Search=1086, consulté en novembre 2016.

Molenecho's/Belgisch Molenbestand. 2011. *Moulin de la Caïade*. www.molenechos.org/mlen.php?Adv-Search=1062, consulté en novembre 2016.

Molenecho's/Belgisch Molenbestand. 2011. *Moulin Rassart*. www.molenechos.org/mlen.php?Adv-Search=1061, consulté en novembre 2016.

Fond de carte

Institut Géographique National. 2000. *Hannut-Geer* 41/1-2. 1 : 20 000, IGN Bruxelles.

Remerciements

Ce dossier n'aurait pas vu le jour sans le concours de nombreuses personnes qui ont bien voulu donner de leur temps pour chercher et fournir de la documentation, relire les textes, donner des conseils, prodiguer des encouragements... Grand merci à tous, et en particulier à Mme Christine Hainaut, à M. et Mme Doneux et à MM. Steve Barnes, Éric Bidaine, Joseph Cleiren, Léon Dassy, Michel Degroef, Zéphirin Doneux, R.P. Marie-Pravin Ertz, Philippe Maurissen, Charles Sasse, Marc Slingeneyer, Philippe Tooth, Daniel Vander-slycken et Georges Vollont.

Note importante à l'attention des propriétaires de biens photographiés

Pour des raisons pratiques évidentes, il ne nous a pas toujours été possible de contacter personnellement tous les propriétaires de biens dont les photographies figurent dans ce dossier. Si, pour quelque raison que ce soit, vous estimez qu'une photographie d'un de vos biens n'a pas sa place dans ce dossier, n'hésitez pas

à prendre contact avec nous en nous envoyant un mail à info@letourdesvillageshannut.be. La photographie litigieuse sera alors retirée du dossier dans les meilleurs délais. Merci pour votre compréhension.

Votre avis nous intéresse

Si vous désirez nous faire part de votre réaction après la lecture de ce dossier, si vous avez des renseignements complémentaires à nous transmettre, ou si vous avez décelé une erreur, n'hésitez pas à prendre contact avec nous en nous envoyant un mail à info@letourdesvillageshannut.be.

Un grand merci d'avance.





